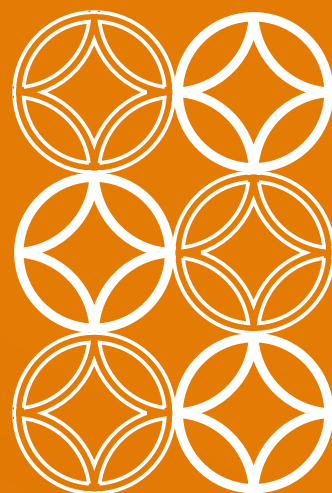


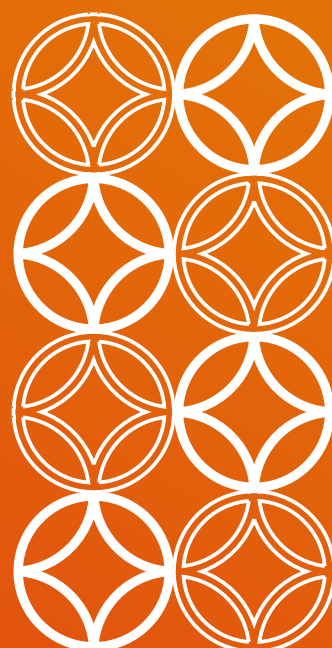


GROUPE BCP

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



20 24



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

SOMMAIRE

- ▶ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
- ▶ COMMENTAIRE DU MANAGEMENT
AU TITRE DE L'EXERCICE 2024
- ▶ LIVRET FINANCIER
- ▶ RAPPORT DE GESTION
- ▶ RAPPORT ESG
- ▶ ANNEXES



► RAPPORT D'ACTIVITÉ

- PROFIL DU GROUPE BCP
- ACTIVITÉ COMMERCIALE
- ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL
- MÉTIERS SUPPORT

► PROFIL DU GROUPE BCP

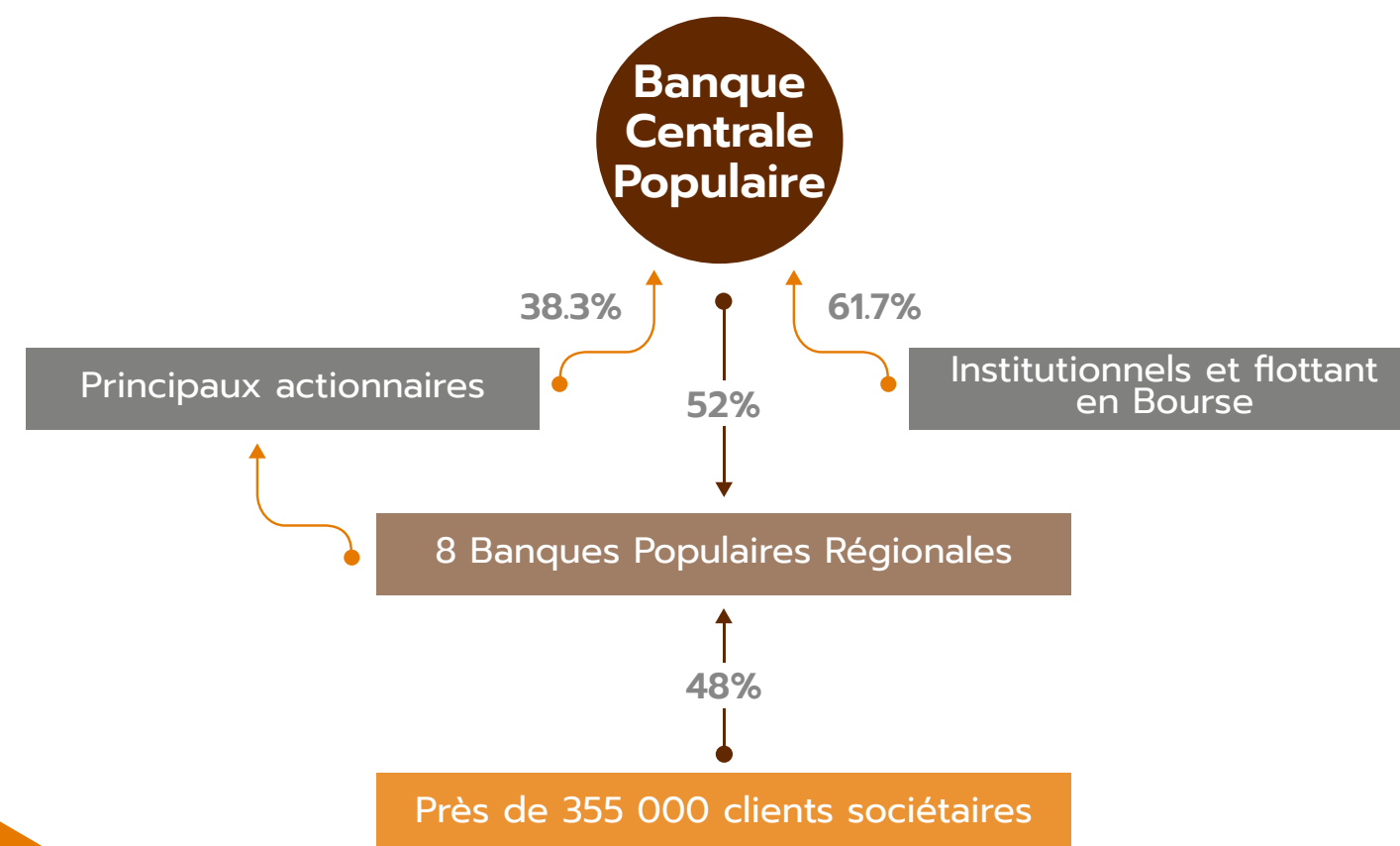
UNE BANQUE MAROCAINE À VOCATION COOPÉRATIVE

Le Groupe BCP est un groupe bancaire et financier panafricain ancré localement dans ses pays de présence et à vocation inclusive. Il tire sa force de la singularité de son modèle de solidarité et de mutualité inscrit dans son organisation et son fonctionnement uniques au Maroc. Le Groupe est composé du Crédit Populaire du Maroc (CPM), de ses filiales et de ses fondations.

Le CPM est défini au Maroc comme un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire (société anonyme cotée à la Bourse de Casablanca) d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales à vocation coopérative (banques mutualistes détenues à hauteur de 48% par leurs clients sociétaires) d'autre part.

Sa principale mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise, quelle que soit sa taille, artisanale, agricole, industrielle et de services, à travers des offres de financement et d'accompagnement adaptées. Par ailleurs, le Groupe favorise l'inclusion financière des différentes populations de ses pays de présence.

Marqué par son modèle mutualiste, le tour de table de la BCP a été davantage institutionnalisé grâce à l'amendement de la loi portant réforme du CPM, adoptée en 2020, qui a permis de ramener la participation minimum des BPR à 34% (contre 51% auparavant). À fin 2024, la participation des BPR s'est établie à 38,3%.



Grâce à ce modèle mutualiste unique au Maroc, le Groupe BCP confirme son engagement pour la bancarisation des populations de l'ensemble de ses pays d'implantation, capitalisant notamment sur la capillarité de son réseau de distribution qui s'élève, à fin 2024, à plus de 10 400 points de distribution dont plus de 1 300 agences bancaires au Maroc.

DATES CLÉS

25 MAI
1926

- Création de la première Caisse Populaire basée sur un modèle de banque coopérative

2 FÉVRIER
1961

- Regroupement des Caisses Populaires et création du Crédit Populaire du Maroc

1990
1991

- Premiers pas en Afrique (Guinée, Centrafrique et Mali)

2000
2004

- Réforme organisationnelle (BCP organisme central coté et 10 banques régionales)

1968

- Lancement de l'opération MRE (mobilisation de l'épargne des Marocains de l'étranger)

1972

- Premiers pas à l'étranger : Chaabi Bank à Paris

2010
2015

- Accélération du développement des activités de bancassurance
- Création des centres de services
- Développement des activités d'investissement et de conseil

2010
2020

- Processus d'institutionnalisation du tour de table

2016
2017

- Restructuration du capital et nouveau plan stratégique « **Elan 2020** »
- Création d'une filiale Greenfield en Guinée-Bissau et injection de capital de 100 M\$ de DPI dans ABI

2019
2020

- Acquisition de 3 banques du Groupe BPCE à Madagascar (BMOI), au Cameroun (BICEC) et au Congo (BCI)

2012

- Expansion sub-saharienne (acquisition du groupe Banque Atlantique) et restructuration de l'actionnariat de la BCP (IFC et BPCE entrent dans le capital)

2014
2015

- Nouvelle réforme et retrait de l'Etat marocain avec l'acquisition de 52% du capital des BPR

2020
2021

- Nouvel amendement de la loi portant sur la réforme du CPM

IMPLANTATION DU GROUPE

L'internationalisation des activités du Groupe BCP a débuté en 1972 avec le lancement de l'opération MRE (Marocains Résidents à l'Étranger), visant la mobilisation de l'épargne de la diaspora marocaine. Aujourd'hui, le Groupe demeure leader dans les dépôts de cette catégorie de clientèle avec une part de marché de près de 52%.

En Afrique subsaharienne, le Groupe BCP a entamé ses activités dans les années 1990 avec la création Greenfield de deux banques en Centrafrique et en Guinée. En 2012, un coup d'accélérateur a été donné

aux activités africaines avec l'acquisition du réseau de Banque Atlantique, présent dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest. Sept années plus tard, le Groupe BCP a repris 4 banques du Groupe BPCE à Maurice, au Cameroun, à Madagascar et en République du Congo et développé un large réseau de microfinance.

Le Groupe BCP opère actuellement dans 18 pays d'Afrique et 32 pays dans le monde. Grâce à ses implantations, il occupe la 7ème position en Afrique en termes de Tier 1 Capital selon le classement annuel 2024 publié par The Banker.

MÉTIERS DU GROUPE

MARCHÉS

Marché des Particuliers, Professionnels et TPE

- Un des leaders de la collecte des dépôts au niveau national
- Acteur majeur du financement des professionnels (commerçants, artisans...)

Marché Inclusion Financière

- Inclusion financière des populations à revenus modestes ou irréguliers et de la TPE peu structurée

Marché de la PME

- Rôle clé dans le développement des PME au Maroc

Marché de la GE

- Financement des grandes entreprises et institutions

Marché des Marocains du Monde

- Pionnier dans l'accompagnement de ce marché, la Banque Populaire demeure la marque de référence auprès des MDM (1^{er} en collecte de dépôts)

Marché de la Banque Privée

- Vaste gamme de produits et services financiers sophistiqués sur mesure, incluant les choix d'investissement, le conseil personnalisé ainsi que l'expertise juridique et fiscale

BCP BUSINESS UNITS

- Financements structurés
- Financements internationaux
- Marché des capitaux
- Cash Management & Paiements
- Commerce extérieur & Correspondent Banking

FILIALES/FONDATIONS

- Crédits à la consommation : Vivalis Salaf
- Leasing : Maroc Leasing
- Location longue durée : Chaabi LLD
- Banque participative : Bank Al Yousr
- Établissement de paiement : M2T
- Courtage en assurance : Upline Courtage
- Microfinance : Fondation Attawfiq Microfinance
- Accompagnement des porteurs de projets et des TPE : Fondation Création d'Entreprises
- Assurance et assistance : Mutuelle Attamine Chaabi, Maroc Assistance Internationale
- Bank Al Amal (financement des investissements pour les MDM et leurs familles)
- Filiales bancaires à l'international (ABI et ses filiales, BICEC, BMOI, BCI, BCP Bank Mauritius, BPMC, Banky First)
- Filiale de microfinance en Afrique subsaharienne : Atlantique Microfinance
- Plateforme offshore : CIB Offshore
- Paiements et canaux digitaux : PCA
- Consulting : BCP Consulting
- Plateformes de traitement : BP Shore Group (BP Shore BO, HR2SI...)
- Upline Group (asset management, ingénierie financière, titres et investissement)
- Transfert monétaire : Wizall
- Services de titres : BCP Securities Services
- Assurance : GTA Assurances, GTA Assurances vie, Atlantique Assurance vie, Atlantique Assurances CI

INDICATEURS CLÉS

en Milliards de DH

INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDÉS	2023	2024
Total Bilan	520,2	542,3
Fonds propres consolidés	58,3	61,2
Produit net bancaire	22,8	25,6
Résultat net part de Groupe	3,5	4,1
Résultat net consolidé	4,1	5,0

en Milliards de DH

INDICATEURS COMMERCIAUX CONSOLIDÉS	2023	2024
Dépôts de la clientèle	371,6	389
Créances sur la clientèle	289,7	287,2



▶ ACTIVITÉ COMMERCIALE

PARTICULIERS LOCAUX, PROFESSIONNELS ET TRÈS PETITE ENTREPRISE

La Banque des Particuliers a confirmé en 2024 son leadership sur les marchés des particuliers locaux, professionnels et très petite entreprise, illustré par ses réalisations commerciales et par l'étendue des différentes innovations entreprises pour répondre à l'évolution des besoins de sa clientèle.

RENFORCEMENT DE LA POSITION DE LA BCP SUR LE MARCHÉ DES PARTICULIERS LOCAUX

Contribution à la croissance du PNB :

En 2024, le marché des particuliers a enregistré une performance en termes de ressources bilantielles avec une collecte de 10 422 MDH soit une évolution de l'encours de +7%.

Parallèlement, la Banque Populaire a consolidé son positionnement dans la distribution des produits d'épargne non bilantielle, ce qui lui a permis de renforcer sa position de leader sur les produits d'épargne et de dépasser en 2024, le cap de 7 MMDH.

En termes de financement des ménages, l'encours des crédits acquéreurs quant à lui a atteint les 43,2 MMDH en décembre 2024, et a dépassé les 14,9 MMDH pour les crédits à la consommation.

Le programme d'aide au logement qui a largement été mis en avant par notre Banque constitue une partie importante de ces réalisations et représente en 2024 environ 11% de la production du crédit acquéreur.

Dans le cadre du développement de sa clientèle, et la continuité de sa stratégie de conquête ciblée, la banque des particuliers a recruté plus de 200 000 nouvelles relations dont 17% du segment Platinum, 28% des jeunes et 3% des fonctionnaires.

Par conséquent, le PNB a progressé de 3,4% dont la contribution principale est due à la marge nette sur intérêt (MNI) ressources (7%) et aux commissions nettes (1,8%).

INNOVATION CONTINUE AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE

La Banque Populaire lance l'offre de paiement mobile la plus complète du marché : Pocket Pay, Apple Pay et Google Pay

Avec Pocket Pay, la Banque Populaire introduit l'offre de paiement mobile la plus complète du marché. Intégrée à l'application Pocket Bank et compatible avec Apple Pay et Google Pay, cette solution de paiement marque une avancée majeure dans l'innovation des services bancaires au Maroc.

Pensée pour répondre aux nouveaux usages digitaux, cette initiative vise à offrir aux clients une expérience fluide, rapide et hautement sécurisée. Grâce à cette évolution, les volumes de transactions via mobile ont enregistré une croissance notable de 13 % en 2024.

La Banque Populaire confirme ainsi son engagement à accompagner la transformation digitale du secteur bancaire, tout en renforçant la simplicité et la sécurité des parcours clients.

OPTIMISATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT DIGITALE : INNOVATIONS MAJEURES DE LA BANQUE POPULAIRE EN 2024

En 2024, la Banque Populaire a renforcé sa stratégie de transformation digitale en lançant plusieurs solutions visant à offrir une expérience bancaire plus fluide et sécurisée répondant aux besoins de sa clientèle, notamment :

- La Mise en place du dispositif Device de confiance & E-PIN pour une authentification renforcée.
- L'Ajout de nouvelles fonctionnalités pour simplifier et accélérer les transactions récurrentes des clients, en capitalisant sur leurs habitudes de paiement.
- L'Optimisation de la plateforme Chaabi Net à travers le renforcement de sa performance et à l'amélioration continue de sa stabilité pour garantir une expérience utilisateur plus fluide et fiable.

BANQUE AU QUOTIDIEN

La Banque Populaire a également innové dans le cadre des services 100% mobile par le lancement d'un parcours d'entrée en relation 100% en ligne via Pocket Bank, enrichi par une offre avantageuse. Cette dernière est déclinée en cinq formules (Dynamique, Essentiel, Confort, Evolution, Prestige) permettant aux prospects Particuliers locaux d'ouvrir leur compte de manière 100% digitale et de souscrire à une offre packagée exclusive.

L'année a également été marquée par la gratuité de l'offre LIVE destinée aux jeunes de 18 à 25 ans. Celle-ci comporte un ensemble d'avantages, dont une offre bancaire complète et un accompagnement des jeunes clients désireux de créer leur entreprise assuré par la Fondation Création d'Entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre de son engagement à favoriser l'inclusivité, la Banque a mis en place une nouvelle version de son site « jedeviensclient.ma » accessible aux personnes en situation de handicap, Conformément aux normes internationales WCAG (Web Content Accessibility Guidelines).

MISE EN PLACE DE PROJETS STRUCTURANTS POUR DYNAMISER L'ACTIVITE RETAIL

Pour accompagner le développement de l'activité, la Banque Populaire a achevé le déploiement des nouveaux jalons du programme CRM baptisé GiSRI. Ces lots ont permis d'industrialiser le processus de prospection mais, surtout, d'automatiser la gestion des campagnes commerciales lancées dans les agences, permettant ainsi de booster et de tracer l'efficacité commerciale.

En complément, pour permettre aux collaborateurs centraux et régionaux, de consulter aisément les indicateurs d'activité, l'année 2024 a connu la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme d'industrialisation des tableaux de bord commerciaux appelée PILOTYS.

Dans le même sillage, le Groupe BCP a également franchi une étape décisive dans l'amélioration de sa performance commerciale et de la relation client, en étendant le pilote de la « Mise En Portefeuille » à l'ensemble de la Banque Populaire Rabat Kénitra. Cette initiative, initialement expérimentée sur un périmètre restreint, offre désormais une approche structurée et personnalisée de la gestion des portefeuilles, renforçant à la fois la satisfaction client et l'efficacité de nos équipes de vente.

MARCHÉ TPE 2024 : RENFORCEMENT DE L'ACTION TERRAIN POUR ENCORE PLUS DE PROXIMITÉ

La Banque Populaire a lancé en 2024 une Caravane de Financement des TPE pour soutenir l'entrepreneuriat. En partenariat avec la Fondation Création d'Entreprises, Attawfiq Micro-Finance, Chaabi LLD et Maroc Leasing, elle a parcouru quatre régions et quatorze villes, organisant six conférences et attirant plus de 1 500 visiteurs. La caravane a permis le dépôt de 420 dossiers de financement, répondant aux besoins des entrepreneurs locaux et réaffirmant l'engagement de la Banque Populaire en faveur des TPE.

En matière de distribution des crédits, la Banque Populaire a enregistré une amélioration de la production des crédits à l'économie, qui ont dépassé les 900 MDH, confirmant ainsi sa forte implication dans le financement du tissu productif national.

Pour sa part, l'encours des ressources TPE a enregistré une augmentation de 13%, passant à 14,3 MMDH, soit une collecte additionnelle de 1,7 MMDH.

En 2024, la Fondation Création d'Entreprises a poursuivi son engagement en faveur de l'entrepreneuriat au Maroc en renforçant son soutien aux porteurs de projets et aux TPE. Elle a consolidé et diversifié son offre de services non financiers couvrant toutes les étapes, de l'idée à la mise sur le marché. La FCE a également enrichi sa plateforme digitale d'accompagnement avec un contenu élaboré en collaboration avec des experts et partenaires reconnus, tant au niveau régional que national, tel que les formations managériales, la production d'une série de podcasts et webinaires thématiques et l'organisation des événements de networking et de promotion de la culture entrepreneuriale.



INCLUSION FINANCIÈRE

FAITS MARQUANTS 2024 :

- Entrée en vigueur de l'accord entre le Conseil de la Concurrence et les banques actionnaires du CMI concernant l'activité d'acquisition monétique. L'acquisition sera gérée par M2T pour le compte du BCP.
- Validation, par BAM, des nouvelles règles relatives aux comptes de paiement (plafonds, KYC, transfert).
- Déplafonnement des virements à caractère social (CNSS et CDG Prévoyance) reçus sur les comptes de paiement.
- Amendement du Code des Assurances permettant dorénavant aux agents d'assurance d'être aussi des agents de paiement en collaboration avec les établissements de paiement.
- Création des Sociétés Régionales Multiservices (SRM), ce qui implique une adaptation de l'activité de paiement de factures.
- Généralisation des Aides Sociales Directes ayant permis d'élargir la cible de l'offre de l'avance sur revenu.
- Remise, à la BCP et à M2T, du Trophée APIDE AWARD 2024 dans la catégorie "Best Innovative Payment Solution" pour l'offre "TASBIK Hbab Chaabi".

RÉALISATIONS ET PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2024

Principales réalisations chiffrées

- Très forte croissance de l'activité "Paiement Mobile", qui devient le 2ème contributeur au PNB de M2T
- Accroissement de 12,8% de l'encours de crédit Attawfiq Microfinance (AMF) pour atteindre 4 516 MDH à fin décembre 2024.
- Forte croissance du marché TPE AMF : +27% en encours de prêts, +34% en montant débloqué, +27% en nombre de dossiers débloqués et +15% en clients actifs.
- Bonne performance sociale enregistrée par AMF : 51% de femmes, 30% de clients du monde rural, 27% de jeunes.

Diversification de l'offre proposée à la clientèle

- Lancement d'un nouveau produit digital inclusif d'avance sur revenu fixe au niveau du réseau M2T "TASBIK Hbab Chaabi".
- Lancement, dans le cadre du chantier de l'Assurance Inclusive, du produit d'assistance "INJAD Hbab Chaabi" et conception en cours du produit d'épargne "TAWFIR Hbab Chaabi".
- Lancement et refonte de plusieurs produits afin de mieux adresser la clientèle cible : Islah Assakane, Al Bahri, ATTAKMIL TPE, rééchelonnement...
- Mise en norme continue des process et pratiques bancaires au sein d'AMF pour anticiper sa transformation en SA.

Renforcement de la synergie entre M2T/AMF et BCP

- Préparation du lancement, pour T1/2025, du premier lot de la synergie « TPE Connect » entre la BCP, AMF et la FCE.
- Renforcement de la synergie entre M2T et AMF sur les activités de paiement et de transfert ainsi que sur la microfinance.

Événements/partenariats

- Organisation et participation d'AMF à plusieurs événements visant l'accompagnement de ses clients dans la commercialisation de leurs produits et services, l'éducation financière, l'autonomisation économique des femmes ainsi que la formation.
- Signature, par AMF, de plusieurs conventions de partenariat visant la promotion de la finance verte et de l'entrepreneuriat, l'autonomisation économique des femmes et les services non-financiers.
- Organisation, par AMF, de plusieurs actions sociales et caritatives touchant 13 000 bénéficiaires.
- Signature, par M2T, de plusieurs conventions de partenariat (ORA cash...) afin d'adresser en masse son offre de services.

PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

En 2024, l'économie marocaine a poursuivi son adaptation dans un contexte mondial en mutation, affichant une croissance modérée, soutenue par la reprise des investissements et l'amélioration des exportations. Néanmoins, certains défis persistent, notamment les tensions internationales, la compétitivité des secteurs stratégiques fragilisée par la volatilité des prix des matières premières et les fluctuations climatiques, qui affectent particulièrement l'agriculture et la gestion des ressources en eau.

UN SOUTIEN ACCRU AUX PME À TRAVERS DES INITIATIVES CIBLÉES

Dans ce contexte et en prévision de la co-organisation de la Coupe du Monde 2030, l'année 2024 a été marquée par une baisse progressive du taux directeur, facilitant l'accès au crédit pour les entreprises. De plus, de nouveaux programmes et produits financiers ont été lancés pour soutenir les PME marocaines, en particulier celles relevant des secteurs industriels et touristiques. Parmi ces initiatives figurent : CAP ACCESS, CAP HOSPITALITY, développés par le Fonds Mohammed VI pour l'investissement, GO SIYAHA, mis en place par Maroc PME, ainsi que les offres déployées par Tamwilcom au profit des Marocains du Monde, à travers une nouvelle version de MDM INVEST et le nouveau produit de cofinancement MDM TAMWIL.

OFFRES BANCAIRES DÉDIÉES AUX PME

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la relance de la dynamique des investissements du secteur privé, la Banque Populaire a soutenu les initiatives de l'État en proposant des solutions de financement adaptées aux PME, particulièrement celles engagées dans le développement durable, et ce via les produits BP ACCESS INVEST, BP HOSPITALITY INVEST et ECO SIYAHA INVEST.

À travers ces offres, la Banque Populaire continue de soutenir les secteurs stratégiques, permettant ainsi aux PME de surmonter des défis majeurs tels que la transition énergétique et la conformité aux exigences ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).



Par ailleurs, et en partenariat avec Tamwilcom, la Banque Populaire a renforcé son engagement à accompagner particulièrement l'investissement de la diaspora et celui des femmes chef d'entreprises, à travers ses produits BP MDM INVEST, BP TAMWIL INVEST et BP ILAYKI INVEST, offrant des conditions avantageuses.

Sur le volet accompagnement, la Banque Populaire a organisé plusieurs événements de sensibilisation, en collaboration avec ses partenaires comme le FM6I, Tamwilcom, Maroc PME et la BEI, abordant des thématiques liées à l'investissement et aux divers mécanismes mis en place par ces institutions.

LE RÔLE CLÉ DE LA BCP DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PME MAROCAINES

La Banque Populaire s'affirme comme un partenaire incontournable pour les PME marocaines, en les propulsant vers de nouvelles perspectives de croissance. Grâce à des solutions de financement sur mesure, elle les accompagne à chaque étape de leur développement, qu'il s'agisse de financement d'investissement, de gestion de trésorerie ou de conquête des marchés internationaux.

Ainsi, la Banque Populaire continue de jouer un rôle moteur dans l'essor des PME, les aidant à relever les défis à venir et à saisir les opportunités de croissance.

MARCHÉ DE LA GRANDE ENTREPRISE

Relance du financement de l'investissement

Portée par la dynamique de l'économie marocaine, l'activité GE a enregistré une solide évolution des crédits d'investissement. En 2024, le volume des déblocages a atteint 19,6 MdDH, dépassant les niveaux habituellement observés (hors année exceptionnelle 2023). Ce résultat illustre l'efficacité des stratégies de financement mises en place ainsi que la capacité de résilience de l'économie marocaine. L'engagement de la Banque auprès des secteurs stratégiques tels que l'industrie, l'extraction et l'immobilier a largement contribué à cette performance.

Relance des crédits de trésorerie

Les crédits de trésorerie ont également progressé en 2024, enregistrant une hausse de 5,8 % par rapport à 2023, principalement portée par le secteur de la production et de la distribution d'énergie.

En parallèle, les encours de refinancement en devises ont connu un recul, principalement en raison de deux facteurs :

- **Le secteur céréalier**, confronté à des délais de traitement plus longs pour le financement des importations russes, a conduit certains clients à se tourner vers d'autres solutions de financement.
- **La transition vers le dirham**, qui s'est révélée plus avantageuse en termes de taux pour plusieurs acteurs, a contribué à la réduction des encours de refinancement en devises.

Equiperment produits Trade et Cash

Le taux d'équipement des clients en solutions Trade et Cash affiche une progression significative, constituant une étape essentielle pour la dématérialisation des opérations.

LE GROUPE A CÉLÉBRÉ LE 60^e ANNIVERSAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DES MDM

Pour célébrer ses 60 ans aux côtés des MDM, le Groupe BCP a donné une nouvelle impulsion au Bladi Summer Tour. Revêtant la forme d'un village d'animations sillonnant les différentes régions, le Bladi Summer Tour consiste en une tournée estivale à destination des MDM et de leurs proches. Une sixième étape est venue enrichir l'édition 2024, offrant aux MDM et à leurs familles un été inoubliable dans les destinations emblématiques d'Al Hoceima, Saïdia, Moulay Bousselham, Tanger, Marrakech et Bouznika. Douze grands artistes marocains se sont produits devant 250 000 estivants.

Le salon Bladi Immo, reconduit après son succès l'année précédente, a permis aux MDM de découvrir un large éventail de projets immobiliers présentés par des promoteurs et partenaires régionaux et nationaux. Un kids club a également conféré une dimension familiale à l'événement, rendant l'expérience encore plus complète.

Le Bladi Summer Tour a connu un réel engouement. Grâce au relais des artistes-ambassadeurs sur leurs propres plateformes ainsi que sur les réseaux sociaux

du Groupe, plus de 8 millions de personnes ont suivi cet événement.

Tenue dans plusieurs régions du Maroc, l'édition 2024 illustre une nouvelle fois l'engagement historique de la Banque Populaire envers les Marocains du Monde. Plus qu'une célébration, le Bladi Summer Tour a consolidé des liens profonds tissés depuis plus de 60 ans, participé au dynamisme local et confirmé la volonté du Groupe d'accompagner durablement les MDM.

LE GROUPE SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE L'INSERTION DES COMPÉTENCES MDM

À travers ce partenariat, le Conseil National de l'Insertion des Compétences MDM s'engage à mettre en relation les Marocains du Monde souhaitant investir au Maroc avec le Groupe BCP. Celui-ci leur assurera à son tour un accompagnement personnalisé et mettra à leur disposition les services et solutions nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

La signature de ce partenariat réaffirme l'engagement du Groupe à favoriser les échanges et à soutenir les initiatives qui renforcent les liens entre la diaspora marocaine et leur pays d'origine.

MARCHÉ DES MAROCAINS DU MONDE

LE GROUPE BCP POURSUIT LA CONSOLIDATION DE SON POSITIONNEMENT D'ACTEUR MAJEUR DU MARCHÉ MDM

Malgré un contexte international caractérisé par des tensions géopolitiques et une économie mondiale vulnérable, le Groupe BCP a pu développer ses ressources MDM pour dépasser les 108 MMDH à fin décembre 2024, ce qui correspond à une part de marché de plus de 52%. Cette performance permet au Groupe de conserver sa position de leader historique du marché MDM.

LE GROUPE CONSOLIDE SON OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES MDM

2024 a connu le lancement d'une offre inédite à destination des Marocains du Monde : Attamine Bladi Transfert. Cette nouvelle solution flexible permet aux MDM de continuer à assurer le soutien de leurs proches même s'ils arrêtent de transférer de l'argent au Maroc suite à un accident. Cette formule revêt la forme d'une assurance décès prévoyance qui garantit le versement d'un capital ou d'une rente certaine aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité.

Cette innovation témoigne de l'engagement historique du Groupe à s'inscrire au plus près des MDM et leurs dépendants pour les accompagner et les soutenir dans toutes les étapes de leurs parcours.



MARCHÉ DE LA BANQUE PRIVÉE

RENFORCEMENT DE LA RELATION DE CONFIANCE ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE VALEUR

Cette année encore, le marché de la Banque Privée a réaffirmé son rôle de partenaire privilégié auprès de sa clientèle.

Dans le sillage d'une année marquée par des annonces majeures et structurantes pour le Maroc, visant à renforcer l'attractivité, la connectivité et la compétitivité du pays, l'activité du marché de la Banque Privée a enregistré une croissance robuste et soutenue avec une augmentation notable des actifs sous gestion et du parc clients en 2024 (avec respectivement +9% et +8%).

Portée par la bonne tenue des marchés actions et taux ainsi que par le regain de confiance des épargnants privés, la collecte sur les OPCVM, toutes classes d'actifs confondues, a également fortement progressé, enregistrant un bond de 60% cette année, affirmant ainsi le rôle prééminent de la filiale

de gestion d'actifs Upline Capital Management au sein de cette industrie.

Parallèlement à cela, le marché de la Banque Privée a joué un rôle déterminant dans la collecte relative aux deux opérations d'amnistie fiscale introduites par la Loi de Finances 2024, à savoir l'Opération de Régularisation Volontaire et l'Opération de Régularisation Spontanée. Grâce à une accélération de la collecte en fin d'année, le marché de la Banque Privée a renforcé son positionnement au niveau de la place, confirmant ainsi le rôle de contributeur majeur du Groupe BCP dans la collecte de l'épargne.

Cette croissance est attribuée à la forte proximité du marché de la Banque Privée avec ses clients ainsi qu'à une réponse proactive à leurs besoins changeants. Le programme de transformation commerciale, initié précédemment et poursuivi en 2024, visant à dynamiser les méthodes de travail et à intensifier les relations commerciales, a significativement contribué à cette dynamique.

Dans ce cadre, le marché de la Banque Privée s'est lancé dans une ambitieuse démarche de renouveau et de transformation. En 2024, cette transformation s'est traduite par des projets structurants, notamment le déploiement d'une plateforme innovante de gestion du patrimoine intégrant toute la démarche patrimoniale.

Par ailleurs, l'année a également été marquée par des événements culturels, artistiques et sportifs qui ont permis de renforcer le lien de confiance avec les clients. Un tournoi ProAm de golf accueillant ces derniers a été organisé sur le parcours du Royal Golf d'El Jadida pour la deuxième année consécutive.



▶ ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

PERFORMANCE CONSOLIDÉE ET RÉSILIENCE RENFORCÉE DU GROUPE À L'INTERNATIONAL

Au cours de l'année 2024, le Groupe BCP a conforté sa position d'acteur clé du secteur financier en renforçant sa présence en Afrique de l'Ouest, dans la zone CEMAC et dans l'Océan Indien. Cette expansion, portée par la performance, la digitalisation et le développement durable, s'est accompagnée d'une optimisation des opérations et d'une modernisation des services visant à accroître la proximité avec les clients.

Parallèlement, BCP International (BCPI) a poursuivi son engagement en faveur du développement des entités du Groupe en Afrique subsaharienne, en alignant ses actions sur les orientations stratégiques de la BCP. Cette dynamique a permis de renforcer l'ancrage local, d'élargir l'offre de services et de développer les synergies internes, générant ainsi des avantages compétitifs pour les segments de clientèle Particuliers et Entreprises.

En effet, l'accompagnement des filiales par BCP International a accéléré la transformation des modèles opérationnels, optimisé la gestion des portefeuilles clients et amélioré l'efficacité des services bancaires et d'assurance. De plus, l'intégration de nouvelles solutions technologiques et la digitalisation accrue des services ont favorisé une relation client optimisée et une plus grande agilité opérationnelle.

Atlantic Business International (ABI), holding du Groupe BCP, en zone UEMOA et en Guinée, a renforcé son rôle stratégique dans la région à travers les différentes entités du Groupe : banques commerciales (réseau Banque Atlantique, BIA Niger et BPMG), compagnies d'assurances (Atlantique Assurance Vie et IARD en Côte d'Ivoire et GTA Assurances Vie et IARD au Togo) et filiales spécialisées (Atlantique Finance et Atlantic Asset Management).

Par ailleurs, dans la zone CEMAC, les filiales BICEC Cameroun, BPMC Centrafrique et BCI Congo ont conjugué modernisation digitale et renforcement des exigences réglementaires pour consolider leurs performances. L'expansion du réseau a permis d'accroître la proximité avec la clientèle et d'enrichir l'offre de services.

Dans l'Océan Indien, malgré un environnement économique plus complexe, les entités BCP Bank Mauritius, et BMOI ont fait preuve de résilience et d'agilité, poursuivant leur développement et diversifiant leurs offres pour répondre aux attentes des différents segments de clientèle.

Ces avancées confirment la capacité du Groupe BCP à allier croissance, innovation et excellence opérationnelle, tout en consolidant sa rentabilité et en renforçant son engagement en faveur du développement économique régional.

A- BCP INTERNATIONAL

Une résilience renforcée dans un environnement complexe

Face à la hausse des taux directeurs et au renchérissement des coûts de refinancement, les filiales du Groupe en Afrique de l'Ouest, dans la zone CEMAC et dans l'Océan Indien ont su faire preuve d'une résilience opérationnelle remarquable. Les performances solides des filiales bancaires, réparties à travers ces régions, témoignent de la capacité du Groupe à s'adapter aux dynamiques du marché tout en maintenant une croissance maîtrisée.

Croissance des encours et résilience des dépôts

Les ressources clientèle ont atteint 73 MMDH à fin 2024, enregistrant un léger recul de 2% par rapport à l'exercice précédent, principalement dû aux tensions de liquidité observées dans la zone UEMOA.

Les encours moyens de crédits ont, quant à eux, progressé de 3%, s'établissant à 55 MMDH, soutenus par une forte contribution du segment Corporate, confirmant l'efficacité du modèle d'intermédiation et de gestion équilibrée des ressources.

Ces résultats attestent de la résilience du modèle économique du Groupe et de sa capacité d'adaptation.

Dans cette dynamique, BCPI réaffirme son engagement à consolider les positions du Groupe à l'international, en privilégiant une gestion rigoureuse des risques, une optimisation efficace des ressources et un développement ciblé sur les marchés stratégiques.

Renforcement des capacités opérationnelles et déploiement de solutions technologiques

BCP International a renforcé son soutien aux filiales en optimisant la gestion des portefeuilles clients Corporate et en intégrant des solutions technologiques avancées. Parmi les initiatives majeures figurent le déploiement d'un outil de commissionnement à Banque Atlantique Sénégal et d'un module de Cash Management à BCP Bank (Mauritius) visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et la gestion des flux financiers.

La mise en place d'une ligne de financement et de garantie avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) permet déjà de soutenir les PME, en leur offrant des conditions avantageuses pour financer

leur croissance et renforcer leur compétitivité sur les marchés locaux et régionaux.

De plus, BCP International a renforcé les synergies entre les différentes entités du Groupe, par la signature d’une Charte d’Assistance Technique avec Maroc Leasing, initiant des projets pilotes en Côte d’Ivoire et au Sénégal.

Maîtrise des risques et développement des compétences

BCPI a intensifié ses dispositifs de gestion des risques et de formation. Les équipes Corporate des filiales ont bénéficié de formations spécialisées sur les mécanismes de financement de la BEI, les Incoterms 2020 et les instruments de financement international tels que les lettres de crédit et les lettres de crédit standby.

L’année 2024 a marqué un tournant avec l’accélération de la transformation digitale, notamment le lancement d’une plateforme d’entrée en relation à distance en Côte d’Ivoire et la modernisation du Core Banking System de la BICEC, améliorant ainsi l’efficacité opérationnelle et l’expérience client.

Le plan « EnvoIS 24 » a, quant à lui, permis d’optimiser la qualité des services, de réduire les coûts et de renforcer la conformité de Banque Atlantique Sénégal aux normes de la Commission Bancaire de l’UMOA.

Initiatives commerciales et monétiques structurantes

BCPI a consolidé son rôle de levier stratégique au service des filiales, en déployant des initiatives structurantes pour stimuler l’épargne et offrir des solutions adaptées aux besoins des clients particuliers et professionnels.

Dans cette dynamique, les Journées « Connect Diaspora », tenues en France, Italie et Belgique, ont renforcé les liens avec les diasporas subsahariennes, tandis que les Ateliers de la Monétique, organisés à Marrakech, ont défini les orientations stratégiques pour 2025.

L’activité monétique a connu une progression significative grâce à des partenariats renforcés avec Visa et Mastercard, notamment l’accord de 15 millions de dollars avec Visa pour le développement de solutions de paiement sécurisées au profit des 16 filiales du Groupe en Afrique subsaharienne.

Communication et engagement client renforcés

En 2024, BCPI a intensifié sa communication, en mettant l’accent sur l’engagement client, la visibilité institutionnelle et la cohésion interne. Des campagnes ciblées ont été déployées, à travers divers canaux de communication pour maximiser leur portée.

BCPI a également développé sa présence digitale avec des contenus engageants, des formations en Community Management et des actions interactives.

La communication interne a contribué au renforcement de la cohésion des équipes. En parallèle, la communication autour des initiatives RSE s’est intensifiée, soulignant des projets à fort impact social et environnemental, et affirmant l’engagement citoyen du Groupe sur ses territoires, en cohérence avec son positionnement d’institution panafricaine responsable.

B- RÉGION UEMOA

Atlantic Business International : Performance et résilience

Dans un environnement économique exigeant, Atlantic Business International (ABI) a démontré sa résilience en consolidant ses principaux indicateurs grâce à une gestion rigoureuse et une stratégie axée sur la création de valeur.

BANQUES COMMERCIALES

Croissance des ressources et dynamique des marchés

Les ressources clientèle ont enregistré une légère baisse de 3%, atteignant 50,1 MMDH, en lien avec l’effet du taux de change de la monnaie. À taux de change constant, les ressources seraient en progression de 1%, reflétant l’efficacité des initiatives de fidélisation et de diversification du financement mises en œuvre par ABI, renforçant ainsi sa position sur le marché.

Les encours moyens de crédit ont connu une augmentation de 11%, soutenue par la croissance des segments Retail et Corporate, témoignant de la pertinence des orientations stratégiques d’ABI et de son engagement à soutenir le développement des entreprises.

Développement des compétences et bien-être des collaborateurs

En 2024, ABI a poursuivi le déploiement de projets structurants, axés sur le développement des compétences, la sécurisation des opérations et le bien-être des collaborateurs.

Des séminaires stratégiques ont renforcé les compétences des équipes, notamment en matière de sécurité opérationnelle et de conformité réglementaire.

L’engagement envers les collaborateurs s’est également traduit par la remise des Médailles d’Honneur du Travail en présence des plus hautes autorités de Côte d’Ivoire.

Sécurisation des transactions, financement des PME et expansion régionale

ABI a réalisé des avancées significatives sur plusieurs fronts. Afin de sécuriser les transactions de ses clients, un centre de surveillance monétique a été mis en place à la Banque Atlantique Côte d’Ivoire, renforçant ainsi la lutte contre la fraude.

Parallèlement, la Banque a activement soutenu le financement des PME, notamment grâce à la Garantie de Portefeuille signée avec la BEI, qui a permis de débloquer 14,2 millions d’euros.

Dans un souci de modernisation, ABI a accompagné ses filiales dans l’optimisation de leurs processus et le renforcement de leur gouvernance, comme en témoigne l’opérationnalisation du plan « EnvoIS 24 » au Sénégal.

Sur le plan financier, le challenge « Blitz » a permis de mobiliser 2,5 MMDH en épargne dans la zone UEMOA, consolidant ainsi la capacité d’investissement et la solidité des filiales.

Par ailleurs, l’expansion régionale s’est poursuivie avec l’ouverture de nouvelles agences en Guinée, au Niger et au Burkina Faso, améliorant la proximité avec la clientèle et la couverture territoriale.

Responsabilité sociétale et développement durable

Fidèle à l’engagement du Groupe pour un développement inclusif et durable, les filiales en zone UEMOA ont déployé en 2024, plusieurs initiatives intégrant les dimensions sociales, environnementales et économiques.

Sur le plan environnemental, Banque Atlantique Côte d’Ivoire a activement contribué à la préservation des écosystèmes en participant au Plan Vert de l’Institut national des administrateurs de Côte d’Ivoire (INAD-CI), permettant le reboisement de cinq hectares dans une forêt classée.

Dans le secteur de la santé, BIA Niger a renforcé l’offre de soins spécialisés en finançant la construction d’un bloc d’hospitalisation à Niamey. Ce projet répond aux besoins croissants en infrastructures médicales adaptées, améliorant ainsi les conditions de prise en charge des patients.

Considérant l’éducation comme vecteur clé d’inclusion sociale, la BPMG a initié un programme de rénovation et d’équipement d’écoles publiques en Guinée, tandis qu’au Burkina Faso, Banque Atlantique a soutenu la construction de salles de classe en matériaux durables. Ces initiatives ont permis d’améliorer les conditions d’accueil et d’apprentissage, tout en garantissant un environnement sanitaire plus adapté au bien-être des élèves.

Enfin, GTA Assurances et GTA Assurance Vie ont participé à la valorisation du patrimoine culturel et la préservation des traditions locales, en soutenant plusieurs festivités au Togo.

Ces actions ancrées dans une démarche de responsabilité sociétale témoignent de la volonté des filiales de concilier croissance économique, inclusion sociale et respect de l’environnement, pour un impact structurant et durable.

MÉTIERS SPÉCIALISÉS

ATLANTIQUE FINANCE

Leader du marché financier de l’UEMOA en 2024

En 2024, Atlantique Finance (AFIN) s’est imposée comme l’acteur de référence du marché financier régional de l’UEMOA en se positionnant en tête des Sociétés de Gestion et d’Intermédiation (SGI). Cette performance témoigne de son excellence opérationnelle et de sa capacité à accompagner efficacement ses clients dans leurs besoins de financement et d’investissement.

L’année 2024 a été marquée par des performances significatives en termes de transactions et de valorisation des portefeuilles.

AFIN a consolidé son expertise en remportant plusieurs mandats de co-arrangement et de structuration de projets stratégiques, confirmant ainsi sa position dominante sur le marché du courtage.





Les réalisations majeures de 2024 :

- FCTC CROISSANCE ATLANTIQUE : Structuration d'un fonds commun de titrisation de créances.
- Obligations d'État - Côte d'Ivoire : Participation aux émissions obligataires.
- Bridge Loan - Sénégal : Mise en place d'un prêt relais en vue d'une opération de titrisation en 2025.
- SPACETEL Bénin (MTN Bénin) : Sélection en tant que Mandated Lead Arranger (MLA) pour la mobilisation d'un financement syndiqué destiné à la restructuration de la dette et au déploiement de la 5G.
- SCI AMVIE - Projet immobilier mixte : Structuration du financement d'un complexe immobilier mixte à Abidjan, en partenariat avec GIE BATIMARCO (TGCC).

Grâce à ces réalisations, Atlantique Finance confirme son rôle central dans le développement du marché financier régional et sa capacité à accompagner les grands projets structurants de la région.

ATLANTIC ASSET MANAGEMENT

Performance du marché et des Fonds Communs de Placement (FCP)

Malgré un environnement économique mondial et régional complexe, marqué par les répercussions post-COVID-19 et la crise russo-ukrainienne, le marché financier de l'UEMOA a démontré une forte résilience. En 2024, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a maintenu sa dynamique haussière, renforçant son attractivité auprès des investisseurs régionaux et internationaux.

Ainsi, l'indice BRVM Composite a enregistré une progression de 28,89 % sur l'année, réalisant l'une de ses meilleures performances des dix dernières années.

Parallèlement, la valeur des transactions a progressé de 16,2% par rapport à 2023, témoignant d'une intensification des activités sur le marché secondaire, soutenue par les investisseurs et les intermédiaires financiers (SGL et SGO).

Dans ce contexte, Atlantic Asset Management (AAM) a affiché des résultats exceptionnels grâce à une stratégie d'investissement rigoureuse, combinant analyse approfondie des marchés et gestion proactive des opportunités.

Après neuf ans d'activité, AAM s'est hissée à la deuxième place en termes d'actifs sous gestion et a été désignée Meilleure Société de Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (SGO) de la zone UMOA lors des BRVM Awards 2024.

Au 31 décembre 2024, AAM est devenue la première société de gestion collective de la région, avec un actif sous gestion de 4,7 MMDH. Cette position de leader s'explique par une offre de Fonds Communs de Placement (FCP) diversifiée, couvrant toutes les classes d'actifs (FCP monétaires, FCP obligataires, FCP diversifiés et FCP actions).

Capitalisant sur le réseau étendu de Banque Atlantique, AAM a optimisé la distribution de ses produits, renforçant sa présence en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo. Afin d'élargir l'accès à ses FCP, la société de gestion poursuit son expansion en intensifiant les synergies avec les autres banques du Groupe dans l'espace UEMOA.

ASSURANCES

Forte dynamique de croissance du secteur des assurances

Le secteur des assurances a connu une forte croissance en 2024, avec un produit net d'assurance (PNA) en hausse de 9%. Cette performance reflète le dynamisme commercial des quatre compagnies d'assurance du Groupe dans l'UEMOA et une maîtrise des sinistres. Le résultat net a connu une hausse significative, porté par les compagnies en Assurance Vie, dont le PNA a progressé de 24%.

C- RÉGION CEMAC : CONSOLIDATION DES POSITIONS ET OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

BICEC CAMEROUN

La BICEC a enregistré des résultats remarquables en 2024. La maîtrise des charges d'exploitation et le renforcement des dispositifs de gestion des risques ont consolidé la rentabilité et la solidité financière de la Banque.

La BICEC a aussi confirmé son rôle stratégique dans le financement du commerce international, en particulier dans les secteurs pétrolier, oléagineux, cimentier et de grande distribution. Ces excellents résultats illustrent la capacité de la banque à capter des ressources en devises et à soutenir les échanges internationaux.

En outre, l'augmentation des fonds propres de la BICEC, grâce à l'opération « Coup d'accordéon » a permis d'optimiser sa structure financière et de renforcer son développement à moyen et long terme.

De plus, l'amélioration de la gestion du recouvrement a permis un atterrissage en coût du risque (CDR) positif de plus de 16,4 MDH depuis son intégration au Groupe. Cette dynamique s'est traduite par des reprises de provisions de 93,7 MDH et des récupérations de 110,5 MDH, démontrant l'efficacité des mesures d'assainissement du portefeuille et de gestion proactive des risques.

Les activités de bancassurance ont affiché une performance exceptionnelle, avec un Taux de Réalisation des Objectifs (TRO) de 114%. L'activité de cash management affiche une progression de +32% sur un an. Ces résultats témoignent du dynamisme commercial et de la résilience de la banque, consolidant ainsi sa trajectoire de développement durable.

En 2024, la BICEC a poursuivi l'expansion de son réseau avec l'ouverture de deux nouvelles agences à YASSA (Douala) et ETOUDI (Yaoundé), renforçant ainsi l'inclusion financière et la proximité avec sa clientèle. Par ailleurs, la Banque a considérablement renforcé sa présence digitale, en procédant à la mise à jour de ses plateformes en ligne et en obtenant des certifications de sécurité.



Dans cette optique de modernisation digitale, une étape clé a été franchie avec l'évolution de la version d'Amplitude Up, optimisant ainsi la fluidité des opérations et l'expérience client. De plus, la validation de la feuille de route pour les nouvelles plateformes E-Banking Retail & Corporate a posé les bases d'une offre digitale plus intuitive et sécurisée.

En matière de conformité et de sécurité des transactions, la BICEC a obtenu la certification PCIDSS et la déclaration annuelle CSP SWIFT, garantissant une protection renforcée des paiements et des données bancaires.

Enfin, la Banque a intensifié ses efforts en matière de sensibilisation à la cybersécurité pour renforcer la vigilance des collaborateurs et des clients face aux cybermenaces croissantes.

BPMC CENTRAFRIQUE

Dans la même dynamique de croissance, BPMC a su préserver ses positions clés sur le marché centrafricain dans un contexte économique et logistique tendu, marqué notamment par des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement en hydrocarbures. La Banque a maintenu sa place de deuxième acteur du marché en emplois clientèle et troisième en dépôts.

Les ressources clientèle ont progressé de 12%, atteignant 774 MDH, tandis que les emplois ont enregistré une hausse plus modérée de 2%, à 640 MDH.

Dans ce contexte, la BPMC a poursuivi une gestion rigoureuse, conjuguant prudence stratégique et résilience opérationnelle, consolidant ainsi son rôle dans le financement du développement local.

BCI CONGO

En 2024, la BCI a su maintenir ses positions sur le marché congolais, malgré un environnement bancaire en pleine mutation.

Dans une perspective de développement et de modernisation, la BCI a entrepris la construction de l'agence BACONGO, dont l'inauguration en 2025 marquera le début d'un programme ambitieux de rénovation de son réseau.

Parallèlement, la filiale a engagé une démarche qualité structurée visant l'obtention d'une certification pour son Système de Management de la Qualité (SMQ), témoignant de son engagement envers l'amélioration continue et la satisfaction client.

L'innovation technologique est également au cœur de la stratégie de la BCI, avec la migration vers Amplitude Up, une solution permettant de renforcer les capacités du Core Banking System et d'optimiser les opérations bancaires.

En matière de RSE, l'opération « Novembre Vert », menée en partenariat avec le Ministère de l'Économie

Forestière, a permis la plantation de 2 500 arbres, contribuant ainsi à la lutte contre l'érosion et à la préservation de l'écosystème urbain de Brazzaville.

Forte de ces réalisations et de ses solides performances, la BCI aborde 2025 avec confiance, déterminée à poursuivre sa croissance et à renforcer son rôle d'acteur clé du financement de l'économie congolaise.

D- RÉGION DE L'OCÉAN INDIEN : PERFORMANCE ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE

BCP BANK (Mauritius)

En 2024, BCP Bank (Mauritius) a démontré la pertinence de son modèle opérationnel, combinant une stratégie internationale ambitieuse et un renforcement de sa position sur le marché domestique.

L'activité internationale, pilier central de sa stratégie, a enregistré une croissance à deux chiffres de ses encours commerciaux, malgré un contexte géopolitique complexe et un cycle électoral actif dans plusieurs pays.

Sur le marché local, la Banque a réalisé une performance exceptionnelle auprès des Particuliers, grâce à la consolidation de son réseau de distribution et à l'optimisation de sa couverture commerciale.

La maîtrise du coût du risque, la dynamique commerciale et la gestion optimisée des charges ont permis une amélioration significative des principaux indicateurs de rentabilité. Les revenus ont progressé de plus de 27% et le coefficient d'exploitation s'est allégé de plus de 6 points pour s'établir sous le seuil des 50 %, témoignant de l'efficacité des actions mises en œuvre pour améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle.

L'augmentation du résultat net reflète une performance solide, soulignant la résilience de la Banque face aux défis économiques et géopolitiques, renforçant ainsi sa position de référence et sa contribution au développement du Groupe.

Forte d'une position de liquidité favorable et de fonds propres solides, la Banque envisage 2025 avec sérénité et s'engage à soutenir ses ambitions de croissance. Elle mettra un accent particulier sur l'optimisation de son offre digitale et le renforcement de son expertise pour accompagner ses clients et consolider sa position sur le marché.

BMOI MADAGASCAR

En 2024, la BMOI a confirmé sa place parmi les quatre premières banques de Madagascar en termes de résultats nets, malgré un environnement économique marqué par l'inflation et les incertitudes du commerce extérieur.

Son modèle économique a démontré une robustesse remarquable grâce à un portefeuille de qualité, une gestion optimisée de la trésorerie et un coût du risque maîtrisé, demeurant le plus bas du marché.

La Banque bénéficie également d'une certification ISO, gage de la rigueur de ses processus.

Le marché malgache a connu une légère reprise des crédits, restant toutefois sensible aux fluctuations géopolitiques et économiques mondiales.

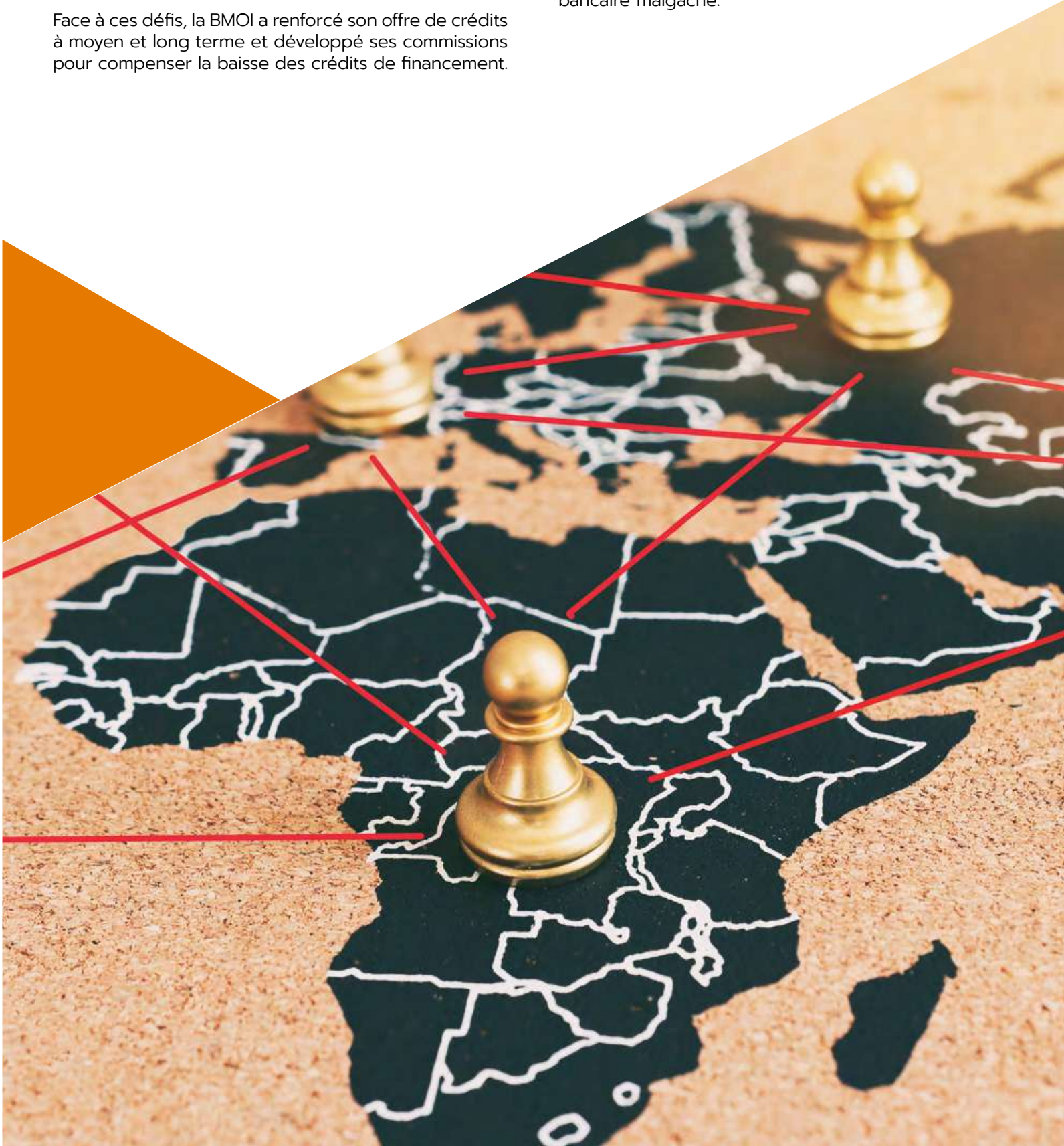
Cependant, la baisse des exportations de produits agricoles et miniers (la vanille, le girofle et le nickel) ainsi que la contraction du secteur du nickel et du cobalt, ont pesé sur l'activité économique.

Face à ces défis, la BMOI a renforcé son offre de crédits à moyen et long terme et développé ses commissions pour compenser la baisse des crédits de financement.

L'année 2024 a été marquée par la montée en version de son Core Banking System, ouvrant la voie à de nouvelles innovations.

La Banque a poursuivi une politique commerciale ciblée, axée sur ses segments stratégiques, notamment la clientèle haut de gamme et prestigieuse, les grands institutionnels et les grandes entreprises.

Grâce à sa capacité d'adaptation et à sa gestion prudente des risques, la BMOI maintient un équilibre solide entre rentabilité et maîtrise des risques. Elle continue de renforcer son engagement envers ses clients, ses collaborateurs et ses actionnaires, consolidant ainsi son rôle de leader dans le paysage bancaire malgache.



► MÉTIERS SUPPORT

ORGANISATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe (PTIOG)

RÉALISATIONS CLÉS EN 2024 : L'IT, LEVIER STRATÉGIQUE DE PERFORMANCE ET D'INNOVATION

L'année 2024 s'est inscrite dans une dynamique de transformation profonde, visant à renforcer la performance opérationnelle et à soutenir la création de valeur pour l'ensemble du Groupe. Le déploiement des initiatives stratégiques a permis d'accélérer la digitalisation, d'améliorer l'efficacité des processus et de consolider la gouvernance technologique, tout en optimisant les synergies au sein des différentes entités bancaires.

Compétitivité et transformation digitale

L'exécution de la feuille de route 2024 a permis d'enrichir l'offre numérique et d'améliorer l'expérience client, notamment à travers :

Pour le segment des particuliers :

- **Paiements numériques** : Lancement des solutions X-PAY et extension des dotations pour le commerce en ligne et les voyages internationaux.
- **Digitalisation des parcours clients** : Mise en place de l'entrée en relation entièrement digitale, avec une offre dédiée aux Marocains du Monde (MDM).
- **Libre-service bancaire** : Introduction du dépôt de chèques et d'espèces via les GAB, facilitant les opérations courantes pour les clients.

Pour le segment des entreprises :

- **Nouvelles fonctionnalités digitales** : Intégration des virements de masse, des paiements RTGS, unitaires, multiples, ainsi que des mises à disposition et paiements en ligne.
- **Renforcement de la sécurité** : Authentification OTP et matrice de signature sécurisée pour une meilleure lutte contre la fraude.
- **Développement des services Trade** : Soutien renforcé aux opérations internationales des entreprises.

Qualité de service et stabilisation des plateformes

L'accent a été mis sur l'optimisation de la qualité de service, avec une réduction significative des irritants signalés et une amélioration de la disponibilité des plateformes critiques telles que le Core Banking T24.

Cybersécurité et gestion des risques

Dans un contexte où la cybersécurité demeure un enjeu stratégique, plusieurs avancées ont été réalisées :

- Réduction des risques majeurs : De 11 à 2 risques grâce à la mise en place de solutions de défense avancées.
- Assainissement des accès : Rationalisation des autorisations et suppression des comptes obsolètes au sein de l'Active Directory, garantissant une meilleure maîtrise des droits d'accès et un renforcement de la sécurité des systèmes.
- Obtention de certifications clés : PCI-DSS, CSP SWIFT, PCI-PIN, garantissant la conformité et la robustesse du dispositif de sécurité.

Modernisation des infrastructures et réduction de la dette technologique

- Montée en version des plateformes collaboratives et modernisation des infrastructures critiques telles que la monétique et le système central.
- Opérationnalisation du Data Center de Berrechid offrant une capacité accrue et garantissant une meilleure continuité des services.
- Modernisation des équipements bancaires (GAB, téléphonie, bureautique) afin d'assurer une performance optimale.

**PERSPECTIVES 2025 :
UNE TRAJECTOIRE D'EXCELLENCE ET
D'INNOVATION**

Digital et Data

L'accélération de la transformation digitale et l'exploitation de la donnée seront au cœur de la stratégie :

- Programme Socle Data : Développement d'une plateforme Data intégrant le Machine Learning et un Data Lake de nouvelle génération.
- Parcours Pocket Bank : Simplification et enrichissement de l'expérience utilisateur pour renforcer l'adoption des services digitaux.
- Poste de travail : Modernisation de l'environnement numérique pour favoriser la collaboration et maximiser la productivité.
- Enrichissement de la plateforme BP E-corporo : Développement de nouvelles fonctionnalités visant à optimiser l'accessibilité et la fluidité des services en ligne.



Modernisation des plateformes

Les priorités porteront sur :

- Modernisation des plateformes Crédit, Cash Management et usine de paiement.
- Mise en conformité avec les standards ISO 20022 pour certaines filiales du Groupe.
- Montée en version du Core Banking et harmonisation des plateformes Groupe pour favoriser la convergence technologique.

Cybersécurité

- Renforcement du dispositif de cybersécurité : Adoption de technologies avancées et renforcement des contrôles, garantissant la protection des systèmes et des données sensibles.
- Supervision SOC : Détection proactive et renforcement de la résilience face aux cybermenaces.
- Déploiement du Plan de Secours Informatique (PSI) et tests réguliers pour garantir la continuité des opérations.

Capital humain

Le développement des compétences et l'attractivité des talents seront des axes essentiels pour soutenir la transformation :

- **Programme de formation ambitieux** pour accompagner l'évolution des métiers.
- **Alignement de la proposition de valeur RH** sur les standards du marché pour attirer et fidéliser les meilleurs profils.

Traitement de l'obsolescence et de la dette

Le pôle IT visera à réduire la dette technologique et à traiter les obsolescences, garantissant ainsi performance, sécurité et évolutivité des systèmes. Cette démarche s'appuiera sur :

- Le traitement de l'obsolescence des infrastructures
- La montée en version des plateformes logicielles
- L'opérationnalisation du DataCenter de Berrechid

En 2025, une feuille de route ambitieuse viendra prolonger la dynamique engagée, mettant l'accent sur la stabilisation des plateformes, le développement de l'IA, l'innovation dans les services bancaires digitaux et le renforcement des capacités IT. Ces orientations s'appuient sur les avancées réalisées en 2024 en matière de transformation digitale, de modernisation des infrastructures et de gouvernance IT, qui ont déjà permis d'optimiser l'efficacité, la sécurité et la qualité des services.



POLITIQUE QUALITÉ ET ENJEUX

En 2024, le Groupe BCP a fait preuve d'une résilience remarquable face à un environnement en profonde mutation. Ce contexte, marqué par les incertitudes économiques mondiales, les avancées technologiques rapides et l'évolution des attentes des parties prenantes, a été une opportunité pour le Groupe de consolider ses fondamentaux tout en innovant pour l'avenir.

Sa politique qualité repose sur trois axes stratégiques majeurs :

- **La satisfaction client** : Grâce à une approche centrée sur l'utilisateur et à l'adoption de technologies de pointe, le Groupe a réussi à améliorer continuellement la qualité de ses services.
- **L'efficacité opérationnelle** : L'optimisation des processus internes et l'intégration de solutions d'automatisation ont permis d'accélérer l'exécution, de mieux maîtriser les coûts et de renforcer la compétitivité.
- **La valorisation du capital humain** : L'investissement dans des programmes de formation continue et de responsabilisation des collaborateurs a favorisé la création d'un environnement propice au développement des compétences et à l'épanouissement professionnel.

Dans cette dynamique, le Groupe a renforcé sa conformité réglementaire, investi dans des technologies innovantes pour améliorer l'expérience client et consolidé son engagement envers la finance durable. La refonte du Système de Management de la Qualité (SMQ), prévue en 2025, traduit cette ambition d'alignement avec les meilleures pratiques internationales et de construction d'une relation client durable.

Son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale s'est également affirmé à travers une gouvernance rigoureuse et une transparence renforcée, confirmant son rôle de leader du secteur financier marocain tout en posant les bases d'une croissance inclusive et durable.

Structure et modèle organisationnels de l'entité Qualité

L'entité Qualité du Groupe BCP repose sur un modèle structuré et intégré, conçu pour répondre aux exigences croissantes de performance et de satisfaction. Son efficacité s'articule autour de quatre piliers :

- **La satisfaction client** : Une écoute active et continue permet d'identifier avec précision les attentes et besoins des clients afin de proposer des services personnalisés tout en simplifiant les interactions.
- **L'efficacité organisationnelle** : Une gestion rigoureuse et proactive du SMQ assure une organisation fluide, des processus optimisés et un suivi performant.

- **L'amélioration continue** : Les indicateurs clés de performance (KPIs) permettent d'évaluer l'impact des actions engagées, d'identifier les axes d'amélioration et d'orienter les efforts vers des résultats concrets et mesurables.
- **La conformité réglementaire et normative** : Une gestion structurée et un suivi rigoureux des audits qualité garantissent le respect des exigences légales et anticipent les évolutions du cadre réglementaire.

Pour soutenir ces axes stratégiques, la Direction Qualité s'organise autour de trois dimensions complémentaires :

- **Le Système de Management de la Qualité (SMQ)** : Dédié à la conception, le suivi et l'actualisation des dispositifs de gestion de la qualité, il englobe également le maintien des certifications et l'accompagnement des filiales pour garantir une synergie au sein du Groupe.
- **L'écoute client** : À travers l'exploitation des outils tels que les enquêtes de satisfaction, les clients mystères et l'analyse approfondie des réclamations, le Groupe identifie les irritants majeurs et met en place des solutions adaptées pour y remédier.
- **Le pilotage et le reporting** : garantit une gestion structurée des performances qualité, un suivi rigoureux de la relation avec le régulateur et une transparence accrue sur les résultats obtenus.

Réalisations et évolution de l'activité

L'entité Qualité joue un rôle central dans la gouvernance du SMQ, en veillant à la mise en place de processus structurés et à l'alignement des actions avec les priorités stratégiques du Groupe.

La performance du SMQ a évolué vers une maturité accrue des pratiques. Les audits internes, initialement axés sur des constats opérationnels, privilégient désormais des pratiques analytiques et de pilotage. La collaboration renforcée entre le top management et les équipes opérationnelles a favorisé une prise en charge plus rapide des constats et une mise en œuvre effective des actions correctives. Les audits externes ont, quant à eux, confirmé la solidité du SMQ et l'efficacité de sa gouvernance.

L'écoute client a également connu des avancées significatives avec une amélioration des dispositifs de gestion des réclamations et la mise en œuvre d'actions correctives ciblées pour renforcer la satisfaction et la fidélité.

Ces réalisations reflètent une dynamique d'amélioration continue, conjuguant optimisation des processus internes et proximité renforcée avec la clientèle.

Gestion des projets et comités de pilotage

L'entité Qualité Groupe a lancé plusieurs initiatives structurantes, réparties en deux grandes catégories : les projets de pilotage de l'activité et les projets liés au digital.

Sur le volet des projets de pilotage de l'activité, deux projets majeurs ont été lancés en 2024, avec une finalisation prévue pour fin 2026 :

- **Projet de Refonte du Système de Management de la Qualité (SMQ)**
Ce projet vise à renforcer la maîtrise des activités et à réduire les non-conformités, dans une démarche globale d'amélioration continue. Il repose sur un pilotage efficace et une implication de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Les principaux objectifs de ce projet incluent :
 - Un respect accru des engagements envers les clients ;
 - Une amélioration tangible de la satisfaction client ;
 - L'adoption des meilleures pratiques sectorielles pour une gestion optimale.
- **Projet de Refonte de la Gestion des Réclamations**
Cette initiative vise à optimiser le processus de gestion des réclamations pour une performance optimale. En conformité avec les exigences réglementaires, le projet garantit une gestion encore plus efficace des réclamations clients.

Sur le plan digital, l'année 2024 a été marquée par le déploiement réussi de la plateforme de gestion des réclamations au sein de deux filiales du Groupe. Cette avancée technologique illustre l'engagement envers la transformation digitale et l'optimisation des outils au service de la satisfaction client.

Ces projets, tant de pilotage de l'activité que digitaux, incarnent une dynamique résolument tournée vers l'excellence opérationnelle et l'innovation, plaçant la satisfaction client et la conformité au cœur des priorités.

Pour assurer la cohérence et l'efficacité des échanges, des référentiels standardisés, tels que des chartes et des modèles de reporting, ont été élaborés. Une comitologie renforcée a été instaurée à différents niveaux. Des réunions périodiques ont été mises en place avec le régulateur, Bank Al Maghrib (BAM) et Al Wassit Al Banki, avec pour objectifs de faire le bilan sur la prise en charge des réclamations.

Au niveau central et régional, une comitologie stratégique a été déployée incluant revues de direction régionales (RDD) et comités qualité locaux, encadrés par des chartes.

De même, plusieurs instances de suivi ont été institutionnalisées, comprenant plusieurs actions clés :

- L'envoi hebdomadaire d'un reporting détaillant l'évolution de l'activité qualité des BPRs ;
- La tenue de réunions hebdomadaires avec les BPRs pour assurer un suivi efficace des actions identifiées ;
- L'organisation de réunions régulières avec les fonctions centrales pour le suivi de leur activité qualité ;
- L'élaboration d'un reporting consolidé mensuel transmis à l'ensemble des parties prenantes.

Cette configuration optimale combinée à une approche rigoureuse de gouvernance et de pilotage, confirme ainsi la volonté du Groupe BCP à allier performance opérationnelle et innovation tout en assurant une stricte conformité aux standards réglementaires et aux attentes des clients.

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT



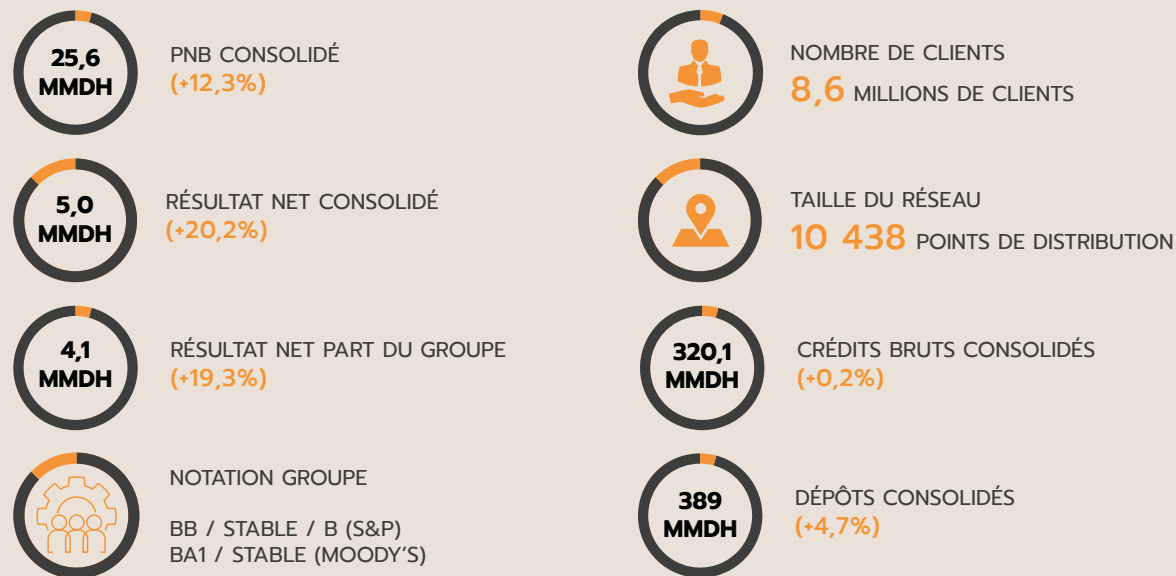


GROUPE BCP

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Le 27 février 2025, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, réunis sous la Présidence de Madame Naziha Belkeziz, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 31 décembre 2024.

NETTE AMÉLIORATION DES INDICATEURS DU GROUPE À FIN 2024



En 2024, l'économie marocaine a évolué dans un contexte d'allègement des pressions inflationnistes aussi bien à l'international qu'au niveau national, en dépit de la persistance des incertitudes liées aux conflits et tensions géopolitiques notamment au Moyen-Orient. Dans ces conditions, la croissance économique marocaine a poursuivi sa résilience, portée par les bonnes performances des activités non agricoles, alors que la valeur ajoutée agricole s'inscrit en baisse, face à des conditions climatiques marquées par l'aggravation du déficit pluviométrique. Au niveau des pays de présence du Groupe en Afrique subsaharienne, ceux-ci bénéficient également d'un allègement de l'inflation ainsi que d'une légère accélération de la croissance.

S'imprégnant de ses valeurs de proximité et de performance, le Groupe Banque Centrale Populaire a poursuivi, au cours de l'année écoulée, son engagement et son accompagnement en faveur de sa clientèle, au Maroc ainsi que dans l'ensemble de ses pays d'implantation.

Ainsi, le Groupe BCP termine l'année 2024 sur une collecte supplémentaire de 17,3 milliards de Dirhams au niveau des ressources consolidées, atteignant 389 milliards de Dirhams soit une progression de 4,7%. Pour leur part, les créances brutes sur la clientèle s'améliorent de 674 millions de Dirhams à 320,1 milliards de Dirhams, dans un contexte de baisse continue des crédits de trésorerie en lien avec le recul des prix des matières premières à l'international.

Dans ces conditions, le Produit Net Bancaire consolidé s'est amélioré de 12,3% à 25,6 milliards de Dirhams, tiré par la bonne dynamique de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions, qui évoluent respectivement de 4,3% et 4,1%, ainsi que la bonne performance du résultat des activités de marché.

D'autre part, le Groupe poursuit la maîtrise de ses frais généraux, qui évoluent de 3% à 11,6 milliards de Dirhams. Ainsi, le coefficient d'exploitation s'allège de 4,1 points pour atteindre 45,1%, combinant l'évolution modérée des charges à la bonne performance du PNB.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le Résultat Net consolidé du Groupe BCP s'améliore de 20,2% à 5 milliards de Dirhams, alors que le Résultat Net Part du Groupe s'apprécie de 19,3% à 4,1 milliards de Dirhams.

Une orientation favorable des principaux indicateurs de la Banque au Maroc

A fin 2024, l'encours de collecte des dépôts* au Maroc progresse de 7,1% à 313,4 milliards de Dirhams. Cette performance trouve son origine dans la bonne dynamique du segment des particuliers (+12,5 milliards de Dirhams) et des entreprises (+8,4 milliards de Dirhams), dénotant ainsi la confiance des différentes catégories de clientèle envers le Groupe. Par ailleurs, cet effort de collecte a été marqué par la poursuite de l'optimisation de la structure des dépôts au Maroc, avec une part des ressources non rémunérées portée à 77,9%.

Pour sa part, l'encours des crédits à l'économie s'est stabilisé à fin 2024 à 235 milliards de Dirhams, principalement sous l'effet de la contraction des crédits de trésorerie, combinée à une amélioration des crédits à l'équipement.

Ainsi, le PNB de la Banque au Maroc s'est accru de 20,5% à 16,3 milliards de Dirhams à fin 2024, profitant de l'amélioration de la marge d'intérêts de 8,4%, d'une stabilité de la marge sur commissions, ainsi que d'une progression de 68,5% du résultat des activités de marché, porté principalement par une bonne performance au niveau du résultat sur le portefeuille de transactions.

*Hors valeurs en pension

Ces performances du Groupe BCP au Maroc reflètent son engagement envers sa clientèle locale, marqué par une évolution du portefeuille clients de la Banque au Maroc à 6,7 millions de clients (particuliers locaux, MDM, entreprises et professionnels), dont 1,1 million de clients équipés en produits digitaux.

Une place prépondérante des filiales au Maroc et en Afrique

En 2024, les filiales du Groupe BCP au Maroc et à l'International continuent de générer une part importante du PNB consolidé, reflétant la politique de diversification du Groupe.

Plus en détail, la contribution des filiales de la Banque à l'International s'est stabilisée à 25% du PNB consolidé, reflétant une amélioration de 2,1% de leur PNB agrégé, intégrant notamment une hausse notable du coût de refinancement et une légère augmentation de la marge sur commissions.

D'autre part, la contribution des filiales métiers au Maroc s'est élevée à 23%, portée par la progression de la marge sur commissions et le résultat des activités de marché de BCP2S, combinée à une stabilité de la marge d'intérêt sous l'effet compensé de la hausse des charges financières de l'activité de Leasing et de l'amélioration des activités de microfinance et de banque participative.

Un provisionnement prudent et proactif

Dans la continuité de sa gestion proactive des risques, caractérisée par une politique de provisionnement prudente, le coût du risque du Groupe progresse de 15,6%, atteignant 6,2 milliards de Dirhams à fin 2024.

Par ailleurs, et dans le cadre de la diversification de ses moyens de couverture des risques, l'encours du fonds de soutien, un mécanisme de solidarité spécifique au modèle coopératif du Groupe, a été renforcé de 7%, atteignant ainsi près de 4 milliards de Dirhams. Pour sa part, la Provision pour Risques Généraux (PRG) se situe à 6 milliards de Dirhams, renforçant ainsi la solidité financière du Groupe.

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement en faveur de la relance économique et le soutien apporté aux clients. Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.

LIVRET FINANCIER

- ◆ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
- ◆ RAPPORT GENERAL GROUPE BCP
- ◆ ETATS FINANCIERS SOCIAUX
- ◆ RAPPORT GENERAL BCP
- ◆ GESTION DES RISQUES
- ◆ RAPPORT SPECIAL

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe

BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de le faire

ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession

ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été

effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

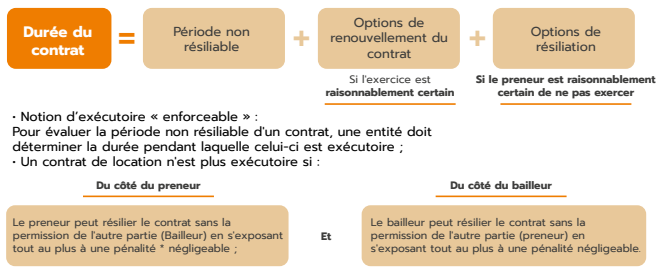
- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer

une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
- dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Cout amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en

portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)

- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées

au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir

sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking »

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation signification du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

2.9.1.2. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVES INCORPORÉS

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat

et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles

retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments

financiers et aux engagements sociaux concernant principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

A partir du 1^{er} janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

2.15.1. TRANSITION ET 1ERE APPLICATION

2.15.1.1. NORME IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;
- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

2.15.2. COMPTABILISATION ET EVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

2.15.2.1. REGROUPEMENT DES CONTRATS

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

2.15.2.2. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES CONTRATS

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach - BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services

rendus ;

- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach - VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéfices, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur

de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach - PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

2.15.2.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l'entité émet également des contrats d'assurance.

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

2.15.3. PRESENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d’assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l’activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d’actifs et de passifs liés aux contrats d’assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- A l’actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti »,« Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d’assurance » et « Actifs des contrats d’assurance ».
- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d’assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d’assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d’assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d’assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d’assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d’assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d’assurance » ;
- Les « Produits nets des placements liés aux activités d’assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d’assurance ».

2.16. IMPOTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.16.1. IMPÔT COURANT

La charge d’impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d’implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsqu’il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l’évaluation de l’impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s’il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu’elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d’impôts, sur la base d’une méthode traduisant la meilleur prévision quant au dénouement de l’incertitude.

2.16.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu’existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d’impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l’exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d’un écart d’acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s’inversera et qu’il est probable que cette différence temporelle ne s’inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d’impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l’entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d’impôt, dont l’application est présumée sur la période au cours de laquelle l’actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d’impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l’objet d’une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d’un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu’existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d’impôt dans le compte de résultat, à l’exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d’impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu’ils sont effectivement utilisés en règlement de l’impôt sur les bénéfices dû au titre de l’exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d’impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l’activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d’investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d’immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu’il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu’ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d’actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d’être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d’actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L’ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d’impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.20. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d’activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Yousr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.

- Banque de détail à l’international comprenant, Banque Populaire Marocco- Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l’Epargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l’Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.21. UTILISATION D’ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l’évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l’exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l’usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l’actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.22.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l’absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.22.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s’il a l’intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l’actif et de régler le passif simultanément.

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	20 240 625	15 498 734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	103 426 956	90 483 733
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		71 114 649	62 356 412
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		32 312 307	28 127 321
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	36 028 396	34 454 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		28 070 276	27 251 567
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		7 958 120	7 203 312
Titres au coût amorti	3.3	30 251 624	30 891 572
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	27 610 227	23 041 915
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	287 240 813	289 685 697
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	3.12	2 274 792	2 212 285
Actifs des contrats d'assurance		256 979	160 987
Actifs d'impôt exigible		1 616 954	1 814 650
Actifs d'impôt différé		4 943 941	4 507 012
Comptes de régularisation et autres actifs		8 307 858	7 095 878
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		29 649	25 140
Immeubles de placement		6 131 612	6 620 984
Immobilisations corporelles	3.6	10 471 360	10 204 159
Immobilisations incorporelles	3.6	1 103 036	1 132 996
Écarts d'acquisition	3.7	2 343 738	2 414 780
TOTAL ACTIF IFRS		542 278 560	520 245 401

(en milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		7 553	16 876
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	3.8	49 566 074	52 910 752
Dettes envers la clientèle	3.9	388 991 374	371 636 646
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		401 080	444 402
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		4 212 351	2 782 229
Passifs d'impôt différé		1 047 434	999 923
Comptes de régularisation et autres passifs		14 956 553	12 799 933
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance		2 577 887	2 331 035
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	7 808 025	6 421 148
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 025 107	3 770 567
Dettes subordonnées		11 517 811	11 572 652
Capitaux propres		57 167 311	54 559 238
Capital et réserves liées		30 438 267	29 931 194
Actions propres			
Réserves consolidées		22 621 683	21 126 245
- Part du groupe		3 070 328	1 999 552
- Part des minoritaires		19 551.355	19 126 693
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-859 201	-631 538
- Part du groupe		-610 092	-500 274
- Part des minoritaires		-249 109	-131 264
Résultat net de l'exercice		4 966 562	4 133 337
- Part du groupe		4 145 346	3 475 287
- Part des minoritaires		821 216	658 050
TOTAL PASSIF IFRS		542 278 560	520 245 401

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	Annexes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	4.1	20 957 673	19 735 265
Intérêts et charges assimilés	4.1	-6 338 750	-5 714 946
MARGE D' INTÉRÊTS		14 618 923	14 020 319
Commissions perçues	4.2	4 781 465	4 495 691
Commissions servies	4.2	-619 928	-498 250
MARGE SUR COMMISSIONS		4 161 537	3 997 441
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		4 889 974	2 973 725
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		4 628 719	2 700 037
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		261 255	273 688
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 061 173	942 228
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		235	519
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		1 060 938	941 709
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		5 951 147	3 915 953
Produits des autres activités		575 834	583 479
Charges des autres activités		-155 753	-176 898
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.3	449 519	454 480
PRODUIT NET BANCAIRE		25 601 207	22 794 774
Charges générales d'exploitation		-10 151 569	-9 837 829
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 404 562	-1 379 072
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		14 045 076	11 577 873
Coût du risque	4.4	-6 196 439	-5 358 228
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 848 637	6 219 645
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-9 279	-1 536
Gains ou pertes nets sur autres actifs		56 322	44 524
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		7 895 680	6 262 633
Impôts sur les bénéfices		-2 929 118	-2 129 296
RÉSULTAT NET		4 966 562	4 133 337
Intérêts minoritaires		821 216	658 050
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE		4 145 346	3 475 287
Résultat par action (en dirham)		20,39	17,09
Résultat dilué par action (en dirham)		20,39	17,09

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2022	2 033 125	27 403 440		7 992 254	91 743	-792 382	36 728 180	19 338 553	56 066 733
Opérations sur capital								110 336	110 336
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-443 401	-443 401
Affectation du résultat		2 380 187		-2 380 187					
Dividendes		-1 829 812					-1 829 812	114 661	-1 715 151
Résultat de l'exercice				3 475 287			3 475 287	658 050	4 133 337
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-191 041	413 873	21 350	244 182	-5 106	239 076
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				125 952	-244 570		-118 618	-52 102	-170 720
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-65 089	169 303	21 350	125 564	-57 208	68 356
Variation de périmètre				200 137	10 269	-557	209 849	-71 422	138 427
Autres variations		-55 746		23 004			-32 742	3 910	-28 832
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033 125	27 898 069		9 245 406	271 315	-771 589	38 676 326	19 653 479	58 329 805
Opérations sur capital								991 968	991 968
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-1 286 588	-1 286 588
Affectation du résultat		2 597 883		-2 597 883					
Dividendes		-2 033 125					-2 033 125	95 465	-1 937 660
Résultat de l'exercice				4 145 346			4 145 346	821 216	4 966 562
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				52 584	166 019	-2 301	216 302	-19 847	196 455
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				237 412	-274 239		-36 827	-57 449	-94 276
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				289 996	-108 220	-2 301	179 475	-77 296	102 179
Variation de périmètre				-26 122	-102	805	-25 419	-42 864	-68 283
Autres variations		-57 685		184 038			126 353	-31 918	94 435
Capitaux propres clôture 31/12/2024	2 033 125	28 405 142		11 240 781	162 993	-773 085	41 068 956	20 123 462	61 192 418

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	4 966 562	4 133 337
Éléments recyclables en résultat net :	98 933	33 810
Écarts de conversion	-94 276	-170 720
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	170 849	226 648
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	22 360	-22 118
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	3 246	34 546
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-264 526	-63 405
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	268 229	87 856
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-457	10 095
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	102 179	68 356
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 068 741	4 201 693
Dont part du Groupe	4 324 820	3 600 851
Dont part des intérêts minoritaires	743 921	600 842

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	7 895 680	6 262 633
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 404 562	1 379 072
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-106 942	149 899
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	4 106 971	1 291 619
+/- Dotations nettes aux provisions	798 706	668 504
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	9 279	1 536
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 853 801	-2 471 219
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-205 803	-1 153 404
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 152 972	-133 992
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-6 172 422	8 407 893
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	17 038 287	-7 808 283
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-14 349 149	-13 694 623
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 188 068	348 590
- Impôts versés	-1 801 366	-1 337 275
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 096 582	-14 083 698
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 952 070	-7 955 057
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	476 186	3 081 139
+/- Flux liés aux immeubles de placement	562 061	600 698
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 582 890	-1 787 670
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-544 643	1 894 167
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-945 692	-1 376 638
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-186 804	1 056 874
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 132 496	-319 764
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-234 006	-392 615
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 040 925	-6 773 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17 286 357	24 059 626
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 481 858	18 854 061
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 804 499	5 205 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23 327 282	17 286 357
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	20 233 072	15 481 858
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 094 210	1 804 499
Variation de la trésorerie nette	6 040 925	-6 773 269

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de DH)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	52 419 744		44 273 544	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 598 158		3 597 912	
Actions et autres titres à revenu variable	14 959 191	7 567 412	14 041 666	6 869 371
Titres de participation non consolidés		24 744 895		21 257 950
Instruments dérivés	137 556		443 290	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	71 114 649	32 312 307	62 356 412	28 127 321

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 028 396	1 370 279	-964 164	34 454 879	802 310	-1 039 860
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28 070 276	1 190 987	-10 630	27 251 567	644 672	-20 908
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 958 120	179 292	-953 534	7 203 312	157 638	-1 018 952
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	6 481 516	1 181 258	-8 385	4 789 368	505 245	-18 090
Autres titres de créance négociables (*)	674 669		-2 245	657 191		-2 818
Obligations	20 914 091	9 729		21 805 008	139 427	
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28 070 276	1 190 987	-10 630	27 251 567	644 672	-20 908
Impôts		-458 530	3 760		-243 364	6 907
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		732 457	-6 870		401 308	-14 001
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	7 958 120	179 292	-953 534	7 203 312	157 638	-1 018 952
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 958 120	179 292	-953 534	7 203 312	157 638	-1 018 952
Impôts		-69 027	343 894		-59 508	366 276
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		110 265	-609 640		98 130	-652 676

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS 9

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de créance négociables	28 058 745	28 285 104
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	28 012 906	28 263 120
Autres titres de créance négociables	45 839	21 984
Obligations	2 192 879	2 606 468
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	30 251 624	30 891 572

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	6 369 234	7 006 595
Prêts	20 186 163	15 325 114
Opérations de pension	1 259 241	934 452
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	27 814 638	23 266 161
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	204 411	224 246
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	27 610 227	23 041 915

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

(en milliers de DH)

3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	17 337 624	15 538 538
Zone off shore	1 415 829	558 615
Afrique	8 528 040	6 436 754
Europe	328 734	508 008
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	27 610 227	23 041 915

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	23 298 845	21 247 085
Prêts consentis à la clientèle	273 021 590	274 003 433
Opérations de pension	3 841 637	5 005 583
Opérations de location-financement	19 918 044	19 150 249
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	320 080 116	319 406 350
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	32 839 303	29 720 653
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	287 240 813	289 685 697

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

(en milliers de DH)

3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	230 198 272	230 214 549
Zone off shore	3 258 177	5 058 028
Afrique	51 224 629	52 201 880
Europe	2 559 735	2 211 240
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	287 240 813	289 685 697

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 197 106	11 725 746	10 471 360	22 090 380	11 886 220	10 204 159
Terrains et constructions	9 015 854	3 974 758	5 041 096	9 168 058	4 032 434	5 135 624
Equipement, Mobilier, Installations	5 454 590	3 423 403	2 031 187	5 350 024	3 603 983	1 746 041
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 188 617	2 772 675	2 415 942	5 116 502	2 870 185	2 246 317
Droit d'utilisation	2 538 045	1 554 910	983 135	2 455 796	1 379 618	1 076 178
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 278 103	2 175 067	1 103 036	3 144 758	2 011 762	1 132 996
Droit au bail	310 533		310 533	320 150		320 150
Brevets et marque	172 877		172 877	174 440		174 440
Logiciels informatiques acquis	2 564 913	2 175 067	389 846	2 436 206	2 011 762	424 444
Autres immobilisations incorporelles	229 780		229 780	213 962		213 962
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	25 475 209	13 900 813	11 574 396	25 235 138	13 897 982	11 337 155

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D’UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	31/12/2024
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 026 756	-64 567	-52 251		8 603	918 541
Valeur Brute	2 324 579	224 804	-122 014		-5 473	2 421 896
Amortissements et dépréciations	-1 297 823	-289 371	69 763		14 076	-1 503 355
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	5 519	3 281			19 153	27 953
Valeur Brute	18 984	13 359	-13 137		20 772	39 979
Amortissements et dépréciations	-13 466	-10 078	13 137		-1 619	-12 026
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	43 903	15 935	-22 234		-963	36 641
Valeur Brute	112 233	26 950	-60 954		-2 059	76 170
Amortissements et dépréciations	-68 330	-11 015	38 720		1 096	-39 529
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 076 178	-45 351	-74 485		26 793	983 135

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D’UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2024	31/12/2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 471 360	10 204 159
Dont : Droits d'utilisation	983 135	1 076 178
Immobilisations Incorporelles	1 103 036	1 132 996
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	14 956 553	12 799 933
Dont : Dettes locatives	1 003 363	1 124 172

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-52 168	-57 089
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-310 464	-314 261

3.7 ÉCART D’ACQUISITION

(en milliers de DH)

	31/12/2023	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur Brute	2 414 780		-71 042		2 343 738
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 414 780		-71 042		2 343 738

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	3 275 024	5 202 095
Emprunts	12 841 567	10 320 599
opérations de pension	33 449 483	37 388 058
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	49 566 074	52 910 752

3.11.VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 31 Décembre 2024	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 690 221								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	29 607 143	805 064		2 183 889	158 042		7,38%	19,63%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	319 888 773	26 304 779	31 958 016	3 419 917	5 211 670	24 417 317	1,07%	19,81%	76,40%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 803 118		11 520	194 124		10 287	0,70%		89,30%
Prêts et créances sur la clientèle	261 828 841	26 304 779	31 946 496	3 220 603	5 211 670	24 407 030	1,23%	19,81%	76,40%
Titres de dettes	30 256 814			5 190			0,02%		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	360 186 137	27 109 843	31 958 016	5 603 806	5 369 711	24 417 317	1,56%	19,81%	76,40%
PASSIFS FINANCIERS	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%
Engagements hors bilan	74 726 129	4 645 792	2 850 032	753 172	662 091	1 907 850	1,01%	14,25%	66,94%

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	280 517 763	262 433 721
Comptes à terme	45 249 800	45 738 582
Comptes d'épargne à taux administré	49 831 788	49 063 890
Bons de caisse	912 434	1 304 764
Opérations de pension	680 138	2 766 416
Autres dettes envers la clientèle	11 799 451	10 329 273
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	388 991 374	371 636 646

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Maroc	318 001 718	298 337 075
Zone off shore	1 498 734	2 498 357
Afrique	67 881 595	69 121 257
Europe	1 609 327	1 679 957
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	388 991 374	371 636 646

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature ^(*)	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
MONTANT AU 31/12/2023	3 307 204	1 273 176	1 840 768	6 421 148
Dotations	251 828	48 836	1 630 551	1 931 215
Reprises	442 757	62 745	651 944	1 157 446
Autres mouvements	206 839	433 123	-26 854	613 108
MONTANT AU 31/12/2024	3 323 114	1 692 390	2 792 521	7 808 025

(en milliers de DH)

Au 31 Décembre 2023	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 445 508								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	318 505 856	22 994 704	32 063 523	3 416 119	3 985 754	22 543 026	1,07%	17,33%	70,31%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 253 654		12 507	217 732		6 514	0,94%		52,08%
Prêts et créances sur la clientèle	264 360 630	22 994 704	32 051 016	3 198 387	3 985 754	22 536 512	1,21%	17,33%	70,31%
Titres de dettes	30 891 572								
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	356 196 743	24 226 667	32 063 523	5 406 040	4 221 608	22 543 026	1,52%	17,43%	70,31%
PASSIFS FINANCIERS	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%
Engagements hors bilan	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%

3.12. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	6 712	89 096
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 664 481	1 556 310
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	228 352	219 104
Actifs financiers au coût amorti	375 247	347 775
Placements des activités d'assurance	2 274 792	2 212 285

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	16 618 362	3 901 055	12 717 307	15 897 260	4 016 227	11 881 033
Comptes et prêts/emprunts	15 614 341	3 657 004	11 957 337	14 940 949	3 643 358	11 297 591
Opérations de pensions	46 056	63 218	-17 162	19 105	185 439	-166 334
Opérations de location-financement	957 965	180 833	777 132	937 206	187 430	749 776
Opérations interbancaires	1 341 939	1 933 520	-591 581	1 184 521	1 281 943	-97 422
Comptes et prêts/emprunts	910 208	642 699	267 509	697 844	248 644	449 200
Opérations de pensions	431 731	1 290 821	-859 090	486 677	1 033 299	-546 622
Emprunts émis par le Groupe		504 166	-504 166		414 101	-414 101
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres	1 867 089	9	1 867 080	1 597 623	2 675	1 594 948
Actifs financiers au coût amorti	1 130 283		1 130 283	1 055 861		1 055 861
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 957 673	6 338 750	14 618 923	19 735 265	5 714 946	14 020 319

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	484 865	56 167	428 698	392 509	31 334	361 175
Produits nets sur moyen de paiement	889 512	89 054	800 458	856 930	82 522	774 408
Autres commissions	3 407 088	474 707	2 932 381	3 246 252	384 394	2 861 858
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	4 781 465	619 928	4 161 537	4 495 691	498 250	3 997 441

4.3 PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D’ASSURANCE

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	1 383 441	1 486 606
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-1 088 423	-1 180 009
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	150 337	153 160
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	4 164	-5 277
Produit nets des activités d'assurance	449 519	454 480

4.4 COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations	3 842 060	1 683 838
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	409 558	1 196 660
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	336 233	1 157 595
Engagements par signature	73 325	39 065
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	1 092 236	-890 763
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 215 415	-1 127 572
Engagements par signature	-123 179	236 809
Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés	2 340 266	1 377 941
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 480 948	1 242 674
Engagements par signature	-140 682	135 267
Autres provisions pour risques et charges	841 695	489 108
Autres variations des provisions	1 512 684	3 185 282
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1 746 052	3 344 992
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	233 368	159 710
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	6 196 439	5 358 228

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 31 DECEMRBE 2024	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Total Bilan	440 991 466	31 140 306	102 413 731	-32 266 943	542 278 560

dont

Eléments d'Actifs

Actifs financiers à la juste valeur par résultat	100 352 554		3 074 402		103 426 956
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 339 394	7 883	21 454 579	-7 773 460	36 028 396
Placements détenus jusqu'à leur échéance	30 176 190		675 434	-600 000	30 251 624
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	42 634 477	4 953	8 931 880	-23 961 083	27 610 227
Prêts et créances sur la clientèle	208 626 815	28 565 847	51 224 629	-1 176 478	287 240 813

Eléments du Passif

Dettes envers les EC et assimilés	33 062 439	23 988 130	16 890 581	-24 375 076	49 566 074
Dettes envers la clientèle	320 289 097	821 015	68 127 558	-246 296	388 991 374
Capitaux propres	56 001 692	2 487 636	8 392 668	-5 689 578	61 192 418

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024	Banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	10 033 735	769 116	3 804 026	12 046	14 618 923
Marges sur commissions	2 569 119	67 077	1,583 961	-58 620	4 161 537
Produit net bancaire	18 915 552	1 129 273	6 176 622	-620 240	25 601 207
Résultat Brut d'exploitation	10 793 062	659 717	2 592 297		14 045 076
Résultat d'exploitation	6 091 161	274 612	1 482 864		7 848 637
Résultat net	3 471 076	142 755	1 352 731		4 966 562
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2,920 403	124 163	1 100 780		4 145 346

6 PASSIFS EVENTUELS

- La Banque Centrale Populaire fait l’objet d’un contrôle de l’Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.
- Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d’instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l’intégrité de ses institutions

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2024	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,02%	51,02%
BP Fès Taza	Banque	Maroc	IG	51,02%	51,02%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,02%	51,02%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,11%	51,11%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,04%	51,04%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,37%	51,37%
BP Tanger Tétouan	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,14%	51,14%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,55%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,82%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,31%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,44%	48,09%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,21%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,94%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,85%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Hoding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,62%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'ÉPARGNE ET LE CRÉDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,42%	99,49%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SÉNÉGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires du

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)

Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 61.192.418 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.966.562.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 des annexes, relative aux passifs éventuels.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 287.241 et représentent 53% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « <i>Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers</i> » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2024, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 32.839 dont : • MMAD 3.221 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 5.212 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 24.407 sur les encours classés en (Stage 3).	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la normes IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 3.323. L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	
---	--

Dépréciation des Goodwill	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.344 et représente 0,4% du total actif et 4% des capitaux propres. Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, un test de dépréciation des goodwill comptabilisés doit être effectué au moins une fois par an, même en l'absence d'indice de perte de valeur.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulés dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS

forvis mazars
76 Bd. Mohammed VI - Koutoubia
7^{ème} Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 44 23
Abdou SOULEYE Diop
Associé

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2024

A1. ETAT DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de Leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- -20% pour les créances pré-douteuses ;
- -50% pour les créances douteuses ;
- -100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances

compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
DROIT AU BAIL	NON AMORTISSABLE
BREVETS ET MARQUES	DURÉE DE PROTECTION DES BREVETS
IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	1 AN
LOGICIELS INFORMATIQUES	5 ANS

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
TERRAIN	NON AMORTISSABLE
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	-
MOBILIER DE BUREAU	10 ANS
MATÉRIEL INFORMATIQUE	5 ANS
MATÉRIEL ROULANT	5 ANS
AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	10 ANS
PARTS DES SOCIÉTÉS CIVILES	NON AMORTISSABLES

3.6 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN

(en milliers de DH)		
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 654 281	3 615 187
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	53 723 517	49 889 888
A vue	7 657 592	7 220 046
A terme	46 065 925	42 669 842
Créances sur la clientèle	112 906 491	113 730 683
• Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	31 028 873	31 414 688
• Crédits et financements participatifs à l'équipement	37 663 569	28 771 908
• Crédits et financements participatifs immobiliers	21 664 483	21 538 491
• Autres crédits et financements participatifs	22 549 566	32 005 596
Créances acquises par affacturage	6 972 718	8 960 873
Titres de transaction et de placement	91 663 549	79 233 353
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	44 588 789	37 565 654
• Autres titres de créance	852 685	851 893
• Titres de propriété	46 222 075	40 815 806
• Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	5 808 997	5 956 327
Titres d'investissement	31 562 486	31 915 350
• Bons du Trésor et valeurs assimilées	29 540 786	30 007 609
• Autres titres de créance	2 021 700	1 907 741
• Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	32 187 519	30 773 004
• Participation dans les entreprises liées	29 681 247	28 157 789
• Autres titres de participation et emplois assimilés	2 506 272	2 615 215
• Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	151 370	150 870
Dépôts d'investissement placés	2 254 100	1 770 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 227	3 387
Immobilisations données en Ijara	428	471
Immobilisations incorporelles	400 727	412 176
Immobilisations corporelles	2 686 750	2 612 214
TOTAL DE L'ACTIF	345 976 160	329 023 783

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	11	9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	204 734 678	198 326 448
A vue	171 184 355	156 747 162
A terme	33 550 323	41 579 286
Dépôts de la clientèle	80 455 173	74 783 389
• Comptes à vue créditeurs	60 490 315	54 778 585
• Comptes d'épargne	8 723 490	8 533 535
• Dépôts à terme	7 553 818	8 270 718
• Autres comptes créditeurs	3 687 550	3 200 551
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
• Titres de créance négociables	-	-
• Emprunts obligataires	-	-
• Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	5 202 617	3 227 918
Provisions pour risques et charges	6 595 374	4 895 052
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 977 271	3 718 148
Dettes subordonnées	11 632 845	11 543 741
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	27 767 777	27 309 123
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	637 366	588 946
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 939 923	2 597 884
TOTAL DU PASSIF	345 976 160	329 023 783

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	17 631 643	16 067 163
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 204 121	1 993 614
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 119 785	4 571 239
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 401 348	1 093 029
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 101 174	1 611 563
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	112	160
Produits sur immobilisations données en Ijara	66	52
Commissions sur prestations de service	814 727	851 442
Autres produits bancaires	5 990 310	5 946 064
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 613 309	8 538 111
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 501 757	3 820 074
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	911 745	984 700
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
Autres charges bancaires	2 199 605	3 733 135
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
Produit net bancaire	10 018 334	7 529 052
Produits d'exploitation non bancaires	1 721 267	1 665 962
Charges d'exploitation non bancaires	287 231	33 235
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 649 190	3 410 189
Charges de personnel	1 206 840	1 139 766
Impôts et taxes	82 128	65 792
Charges externes	1 811 703	1 690 575
Autres charges générales d'exploitation	315 889	295 929
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	232 630	218 127
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	4 266 436	4 126 386
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 749 231	2 433 774
Pertes sur créances irrécouvrables	413 431	1 115 157
Autres dotations aux provisions	2 103 774	577 455
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 339 550	1 908 483
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	948 422	1 377 240
Récupérations sur créances amorties	31 417	24 760
Autres reprises de provisions	359 711	506 483
RÉSULTAT COURANT	4 876 294	3 533 687
Produits non courants	163 270	148 404
Charges non courantes	372 135	423 958
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 667 429	3 258 133
Impôts sur les résultats	1 727 506	660 249
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884

HORS BILAN

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	50 737 992	57 066 041
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 445 704	404 737
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	27 137 083	30 047 906
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	11 426 974	15 934 907
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 724 696	10 678 491
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	3 535	-
ENGAGEMENTS REÇUS	26 915 642	29 182 520
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 120 365	22 750 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7 793 822	6 362 569
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	67 508
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

	(en milliers de DH)	
I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	8 725 235	7 657 865
(-) Intérêts et charges assimilées	5 413 502	4 804 774
MARGE D'INTÉRÊT	3 311 733	2 853 091
(+) Produits sur financements participatifs	18	17
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	18	17
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	112	160
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-48	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	66	52
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	24	10
(+) Commissions perçues	814 728	851 442
(-) Commissions servies	197 715	185 649
MARGE SUR COMMISSIONS	617 013	665 793
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	3 111 461	1 640 235
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	30 693	-59 328
(+) Résultat des opérations de change	896 877	866 927
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	4 248	-8 270
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	4 043 279	2 439 564
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 198 727	1 701 445
(-) Diverses autres charges bancaires	152 412	130 868
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	10 018 334	7 529 052
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	194 872	-89 856
(+) Autres produits d'exploitation non bancaires	1 721 112	1 665 962
(-) Autres charges d'exploitation non bancaires	287 232	33 235
(-) Charges générales d'exploitation	3 649 190	3 410 189
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 997 896	5 661 734
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 182 822	-2 146 931
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 938 780	18 884
RÉSULTAT COURANT	4 876 294	3 533 687
RÉSULTAT NON COURANT	-208 865	-275 554
(-) Impôts sur les résultats	1 727 506	660 249
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	232 630	218 127
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	13 291	171 213
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	1 905 026	100 000
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	107 599
(-) Reprises de provisions	361 325	469 871
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	154	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 729 391	2 724 952
(-) Bénéfices distribués	2 033 125	1 829 812
(+) AUTOFINANCEMENT	2 696 266	895 140

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)		
	31/12/2024	31/12/2023
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	15 072 418	14 523 899
2. (+) Récupérations sur créances amorties	31 417	24 760
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 724 269	1 678 795
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(9 420 931)	(11 651 450)
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(143 633)	(123 172)
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	(3 403 519)	(3 192 019)
7. (-) Impôts sur les résultats versés	(1 727 506)	(660 249)
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	2 132 515	600 564
Variations des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(3 833 629)	303 771
9. (+) Créances sur la clientèle	2 756 442	(9 583 778)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(12 404 637)	(10 953 533)
11. (+) Autres actifs	(148 901)	188 875
12. (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14. (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(484 100)	(270 000)
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 238 230	16 121 654
17. (+) Dépôts de la clientèle	5 614 099	2 432 858
18. (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19. (+) Titres de créance émis	-	-
20. (+) Autres passifs	1 974 719	518 286
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	(287 777)	(1 241 867)
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	1 844 738	(641 303)
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	504 446	1 134 594
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	(1 457 103)	(842 757)
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(308 758)	(493 743)
25. (+) Intérêts perçus	1 183 870	743 619
26. (+) Dividendes perçus	2 090 274	1 611 563
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D' INVESTISSEMENT	2 012 729	2 153 276
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	192 291	-
28. (+) Emission de dettes subordonnées	3 000 000	1 300 000
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30. (+) Emission d'actions	-	-
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	(2 933 800)	-
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33. (-) Intérêts versés	(43 741)	(42 656)
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35. (-) Dividendes versés	(2 033 125)	(1 829 813)
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1 818 375)	(572 469)
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	2 039 092	939 504
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 615 178	2 675 674
VIII. TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 654 270	3 615 178

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)						
CREANCES	BANK AL-MAGHRIB, TRÉSOR PUBLIC ET SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	BANQUES AU MAROC	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC	ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	4 198 635	1 242 241	689 878	2 984 395	9 115 149	7 780 282
VALEURS RECUES EN PENSION	-	4 794 161	-	-	4 794 161	2 681 335
• au jour le jour	-	639 858	-	-	639 858	1 410 858
• à terme	-	4 154 303	-	-	4 154 303	1 270 477
PRETS DE TRESORERIE	-	4 258 871	4 525 619	9 747 163	18 531 653	16 175 593
• au jour le jour	-	1 690 000	-	404 456	2 094 456	895 181
• à terme	-	2 568 871	4 525 619	9 342 707	16 437 197	15 280 412
PRETS FINANCIERS	-	466 667	24 259 397	121 337	24 847 401	25 808 182
AUTRES CREANCES	-	440 240	10 714	50	451 004	125 634
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 993	14 849	128 932	36 011	182 785	193 380
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 201 628	11 217 029	29 614 540	12 888 956	57 922 153	52 764 406

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)						
CREANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRESORERIE	7 751 400	739 817	19 680 775	316 288	28 488 280	28 882 422
• Comptes à vue débiteurs	4 576 069	739 817	6 373 175	160 644	11 849 705	11 310 501
• Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 363 118	9	2 363 127	2 142 920
• Crédits à l'exportation	-	-	173 061	-	173 061	135 264
• Autres crédits de trésorerie	3 175 331	-	10 771 421	155 635	14 102 387	15 293 737
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 205 545	2 205 545	2 248 944
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT	7 528 319	5 151 315	21 389 445	3 186 728	37 255 807	28 389 118
CRÉDITS IMMOBILIERS	6 736	-	6 192 239	15 287 525	21 486 500	21 362 494
AUTRES CRÉDITS	2 604 234	9 959 767	7 535 488	94 881	20 194 370	28 200 801
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	5 198 250	-	1 759 401	-	6 957 651	8 886 737
INTÉRETS COURUS A RECEVOIR	214 690	157 943	524 462	225 331	1 122 426	1 153 098
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	19 999	1 123 179	1 025 452	2 168 630	3 567 942
• Créances pré-douteuses	-	-	192 973	84 568	277 541	297 392
• Créances douteuses	-	1	55 116	79 808	134 925	884 395
• Créances compromises	-	19 998	875 090	861 076	1 756 164	2 386 155
TOTAL	23 303 629	16 028 841	58 204 989	22 341 750	119 879 209	122 691 556

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Déroгations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II-Déroгations aux méthodes d'évaluation		
III-Déroгations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
• Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
• Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 330 373	907 094
• Sommes dues par l'Etat	116 477	164 958
• Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 199	813
• Sommes diverses dues par le personnel	16 374	6 159
• Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
• Divers autres débiteurs	1 196 323	735 164
Valeurs et emplois divers	2 382 668	2 635 829
• Valeurs et emplois divers	2 382 668	2 635 829
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	403 481	459 368
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	20	665
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	253 204	524 021
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	754 113	838 639
• Produits à recevoir	738 673	827 606
• Charges constatées d'avance	15 440	11 033
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	685 132	590 705
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	5 808 997	5 956 327

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	64 422 966	64 422 966	37 172 155	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	37 981 840	37 981 840	36 667 687	-	-	-
Obligations	511 918	511 918	504 468	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	25 929 208	25 929 208	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	27 870 091	27 240 583	6 872 614	-	629 508	629 508
Bons du trésor et valeurs assimilées	6 613 944	6 606 950	6 542 614	-	6 994	6 994
Obligations	340 766	340 766	330 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	20 915 381	20 292 867	-	-	622 514	622 514
TITRES D'INVESTISSEMENT	31 802 492	31 562 486	29 976 193	-	240 006	240 006
Bons du trésor et valeurs assimilées	29 752 979	29 540 786	27 951 400	-	212 193	212 193
Obligations	2 049 513	2 021 699	2 024 793	-	27 814	27 814
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	124 095 549	123 226 035	74 020 962	-	869 514	869 514

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

(en milliers de DH)

TITRES	établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	175 049	-	11 842	926 077	1 112 968	1 293 480
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	175 049	-	11 842	926 077	1 112 968	1 293 480
TITRES NON COTÉS	336 784	74 129 575	45 604 543	2 042 165	122 113 067	109 855 223
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	74 129 575	-	-	74 129 575	67 573 263
Obligations	336 784	-	600 882	1 936 719	2 874 385	2 759 634
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	45 003 661	105 446	45 109 107	39 522 326
TOTAL	511 833	74 129 575	45 616 385	2 968 242	123 226 035	111 148 703

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA STÉ ÉMETTRICE				PRODUITS INSCRITS wAU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES	-	-	-	30 359 218	-315 855	993 826	29 681 247	-	-	-	-	1 372 749
CHAABI INTER BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 572	2 682	-	12 890	30-jui-24	72 790	8 873	USD	-
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	65 478	100,00%	703 196	-33 345	-	736 541	30-jui-24	70 531	-1 365	EUR	-
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	97 783	-3 780	-	101 562	30-jui-24	29 937 841	1 381 576	Franc CFA d'AfriqueCentrale	11 975
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 506 404	-200 261	-	3 706 665	30-jui-24	505 804 000	24 269 000	Franc cfa (bceao)	125 740
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	462 836	-32 288	-	495 124	30-jui-24	2 840 487	108 547	Roupie mauricienne	-
BANQUE COMMERCIALE INTERNALTIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	94 671	-2 806	-	97 477	30-jui-24	27 344 101	8 244 597	Franc CFA	-
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	719 780	-21 483	-	741 263	30-jui-24	83 565 263	5 851 397	Franc CFA	-
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	669 061	-24 483	-	693 544	30-jui-24	251 006 549	71 404 501	Ariary Malgache	142 800
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 312	273	-	8 038	31-déc-23	8 037	2 011	USD	-
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 094	-364	-	19 458	31-déc-23	5 329 235	-4 054 179	Ariary Malgache	-
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-jui-24	387 010	44 135	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	30-jui-24	1 114 667	82 188	MAD	-
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-jui-24	231 727	3 455	MAD	-
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-jui-24	140 098	8 928	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-jui-24	458 984	18 341	MAD	7 356
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-23	12 434	1 129	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-jui-24	561 068	98 766	MAD	77 387
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-23	1 306	-18	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-23	-569	-28	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-23	-178	-38	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	120 685	1 409 209	31-déc-23	2 091 075	31 428	MAD	-
BANK AL YOUSR	Banque	820 000	80,00%	656 000	-	-	656 000	30-jui-24	447 509	2 841	MAD	-
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	3 134	147 166	31-déc-23	147 166	2 513	MAD	-
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 036 900	100,00%	1 702 300	-	699 611	1 002 688	31-déc-24	1 002 688	-15 150	MAD	-
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	30-jui-24	36 649	7 116	MAD	-
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	51 317	278 412	30-jui-24	723 066	-8 419	MAD	-
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-23	10 093	-110	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	115 798	131 892	31-déc-23	168 350	-1 535	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-jui-24	1 096 523	42 334	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-23	-155	-9	MAD	-
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-jui-24	222 763	63 147	MAD	34 080
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	30-jui-24	17 237	6 922	MAD	196
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	897 398	100,00%	897 398	-	-	897 398	31-déc-23	703 549	-4 978	MAD	-
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	31-déc-23	-	-	MAD	119 132
BP CENTRE SUD	Banque	1 469 285	51,02%	1 903 645	-	-	1 903 645	31-déc-24	5 671 803	354 571	MAD	102 207
BP FES-MEKNES	Banque	2 382 857	51,02%	2 260 910	-	-	2 260 910	31-déc-24	6 500 856	320 175	MAD	66 350
BP LAAYOUNE	Banque	710 978	51,02%	571 468	-	-	571 468	31-déc-24	1 664 496	111 060	MAD	21 693
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 431 743	51,11%	1 168 208	-	-	1 168 208	31-déc-24	3 769 887	217 427	MAD	76 391
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 132 060	51,04%	1 659 249	-	-	1 659 249	31-déc-24	5 804 217	244 962	MAD	78 415
BP OUJDA	Banque	1 282 404	51,37%	1 486 335	-	-	1 486 335	31-déc-24	4 088 927	82 742	MAD	142 103
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 177 915	51,01%	1 145 691	-	-	1 145 691	31-déc-24	3 628 940	238 036	MAD	35 359
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 820 298	51,14%	2 317 108	-	-	2 317 108	31-déc-24	6 754 288	488 790	MAD	190 460
SOCINVEST SARL	-	850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	31-déc-23	977 798	73 196	MAD	73 000
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-jui-24	225 503	7 928	MAD	-
AFRICA STONE	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-23	19 810	7 947	MAD	2 030
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-jui-24	40 654	29 063	MAD	35 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-23	537 194	12 716	MAD	10 431
AVALON AFRICA	-	6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-	MAD	-
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	887 107	-	31 726	855 380	-	-	-	-	13 184
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 252	1 098	31-déc-23	1 098	-332	MAD	-
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-23	64 478	14 728	MAD	1 945
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-23	180 303	34 119	MAD	-
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-23	500 113	4 278	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 382	7 618	31-déc-23	2 692 091	-346 675	MAD	-
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-23	758 000	11 000	MAD	440
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-	-	-	-	MAD	-
MITC	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-23	64 907	-123 150	MAD	-
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-	-	-	-	MAD	-
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	58 296	-6 408	MAD	-
REGIONALE GESTION	Fonds d'investissement	1 000	18,00%	180	-	180	-	31-déc-23	-1 785	-760	MAD	-
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-23	6 887	479	MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-23	135 572	718	MAD	-
MITC CAPITAL	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-23	4 148	500	MAD	-
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	456 180	105 866	MAD	-
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158	MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUIM)	-	-	-	33 263	-	-	33 263	-	-	-	MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	1 023 816	21,46%	413 134	-	-	413 134	31-déc-23	1 132 256	25 784	MAD	10 798
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333	-	-	-	MAD	-
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000	31-déc-23	50 064	40	MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-	-	-	113 335	-4 513	-	117 848	-	-	-	-	7 225
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	77 965	-4 513	-	82 478	31-juil-23	24 177	1 402	EUR	3 735
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	135 050	26,19%	35 370	-	-	35 370	30-sept-23	222 797	74 512	MAD	3 490
D) EMPLOIS ASSIMILES	-	-	-	1 594 937	11 376	50 518	1 533 043	-	-	-	-	56 706
UBAF	Banque	250 727	4,99%	131 568	-9 309	-	140 878	31-déc-23	348 685	21 188	EUR	2 061
BACB	Banque	105 592	6,54%	62 292	370	-	61 922	31-déc-23	233 000	27 900	Livre Sterling	-
BACB	-	-	-	124 891	22 596	-	102 295	-	-	-	-	-
UBAE	Banque	261 186	2,85%	86 918	-6 150	26 406	66 662	31-déc-23	222 318	23 826	EUR	-
BMICE	Banque	150 000	4,00%	60 668	4 672	2 782	53 214	31-déc-23	131 570	1 231	USD	-
AUTRES (Y COMPRIS C/C)	-	-	-	1 128 599	-803	21 330	1 108 073	-	-	-	-	54 645
TOTAL GÉNÉRAL	-	-	-	32 954 596	-308 993	1 076 070	32 187 519	-	-	-	-	1 449 863

CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	Montant Global	APPARENTES				31/12/2024	31/12/2023
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes		
Créances subordonnées	151 370	151 370	-	-	-	151 370	150 870
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	151 370	151 370	-	-	-	151 370	150 870
Titres subordonnés de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
Agios réservés sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 308 905	75 087	-	1 383 992	896 728	86 537	-	983 265	400 727
• Droit au bail	139 651	-	-	139 651	-	-	-	-	139 651
• Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 169 254	75 087	-	1 244 341	896 728	86 537	-	983 265	261 076
• Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 845 480	234 369	1 021	6 078 829	3 232 796	158 953	97	3 391 651	2 687 177
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 359 591	113 490	176	2 472 905	824 485	25 748	8	850 224	1 622 681
Terrain d'exploitation	221 655	3 063	-	224 718	-	-	-	-	224 718
Immeubles d'exploitation bureaux	2 136 861	110 428	176	2 247 112	823 418	25 743	8	849 153	1 397 959
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 067	4	-	1 071	4
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	977 456	28 057	-	1 005 513	827 137	37 490	19	864 608	140 906
Mobilier de bureau d'exploitation	232 733	17 156	-	249 889	213 135	5 625	-	218 760	31 129
Matériel de bureau d'exploitation	59 862	2 358	-	62 220	47 150	2 789	-	49 939	12 281
Matériel informatique	579 419	8 369	-	587 788	462 865	28 480	19	491 326	96 462
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 793	-	-	2 793	2 793	-	-	2 793	-
Autres matériels d'exploitation	102 650	173	-	102 823	101 194	596	-	101 790	1 033
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	779 011	45 894	845	824 061	631 487	33 070	70	664 487	159 574
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 729 421	46 927	-	1 776 349	949 687	62 645	-	1 012 332	764 016
Terrain hors exploitation	331 593	-	-	331 593	-	-	-	-	331 593
Immeubles hors exploitation	854 333	3 334	-	857 667	573 400	24 510	-	597 911	259 756
Mobilier et matériel hors exploitation	139 117	3 654	-	142 771	105 160	8 615	-	113 775	28 996
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	404 378	39 940	-	444 318	271 128	29 519	-	300 647	143 671
TOTAL	7 154 385	309 457	1 021	7 462 821	4 129 524	245 490	97	4 374 917	3 087 904

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CÉDÉES	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Droit au bail						
Immobilisations en recherche et développement						
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux						
Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION						
Mobilier de bureau d'exploitation						
Matériel de bureau d'exploitation						
Matériel informatique						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NEANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS (en milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/24	Total 31/12/23
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	167 937 133	734 075	89 481	168 760 689	154 477 064
VALEURS DONNEES EN PENSION	28 152 256	-	137 000	-	28 289 256	33 554 379
· au jour le jour	-	-	137 000	-	137 000	165 037
· à terme	28 152 256	-	-	-	28 152 256	33 389 342
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	340 000	2 491 016	220 770	3 051 786	5 668 230
· au jour le jour	-	160 000	-	-	160 000	180 000
· à terme	-	180 000	2 491 016	220 770	2 891 786	5 488 230
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	357 646	1 012 634	1 370 280	1 627 401
AUTRES DETTES	1 842	1 102 054	16	-	1 103 912	1 038 030
INTERETS COURUS A PAYER	17 891	2 123 471	7 277	10 127	2 158 766	1 961 353
TOTAL	28 171 989	171 502 658	3 727 030	1 333 012	204 734 689	198 326 457

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE (en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 31/12/24	Total 31/12/23
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	2 506 543	1 375 580	15 531 756	41 070 526	60 484 405	54 771 436
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	8 669 721	8 669 721	8 470 566
DEPOTS A TERME	195 977	225 114	519 929	6 555 322	7 496 342	8 212 751
AUTRES COMPTES CREDITEURS	15 922	38 610	2 351 153	1 281 045	3 686 730	3 199 689
INTERETS COURUS A PAYER	1 751	1 869	6 027	108 328	117 975	128 947
TOTAL	2 720 193	1 641 173	18 408 865	57 684 942	80 455 173	74 783 389

PROVISIONS (en milliers de DH)

RUBRIQUE	Encours 31/12/23	Dotations	Reprises	Autres varia-tions	Encours 31/12/24
PROVISIONS DÉDUITES L'ACTIF SUR	10 858 660	2 152 650	1 542 380	55 941	11 524 870
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	8 094 019	1 746 782	940 603	55 941	8 956 138
Titres de placement et d'investissement	926 821	285 742	343 048	-	869 515
Titres de participation et emplois assimilés	1 238 542	13 291	175 762	-	1 076 070
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	599 278	106 836	82 967	-	623 147
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 895 052	1 986 096	229 872	-55 903	6 595 374
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 223 273	2 449	7 819	-55 903	1 161 999
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	3 146 158	1 905 026	-	-	5 051 183
Provisions pour pensions de retraite et obligations simi-laires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	525 621	78 622	222 053	-	382 191
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	15 753 712	4 138 747	1 772 252	37	18 120 244

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS (en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	191	198
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	168 367	211 516
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	2 908 253	1 637 659
- Sommes dues à l'Etat	2 335 606	988 085
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	179 181	154 086
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	36	36
- Sommes dues au personnel	-	-
- Fournisseurs de biens et services	2 576	3 319
- Divers autres Créditeurs	390 853	492 133
Comptes d'ajustement de hors bilan	232 643	1 055
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	29 980	14 022
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 194 912	1 084 013
- Charges à payer	1 166 241	1 057 013
- Produits constatés d'avance	28 671	27 000
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	668 271	279 455
TOTAL	5 202 617	3 227 918

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE (en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/24	31/12/23
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 977 271	3 718 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	3 977 271	3 718 148

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS (en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					31/12/2024
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
TOTAL						

NEANT

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 000	-	-	4 000	160	773	-	-	-	3 227

DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				EXERCICE 31/12/2024	EXERCICE 31/12/2023
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIÈRES	ESES NON FINANCIÈRES	AUTRES APPARENTÉS		
DETTES SUBORDONNÉES	11 632 845	9 042 591	-	2 546 743	-	43 511	11 632 845	11 543 741
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE	11 566 200	8 990 600	-	2 532 100	-	43 500	11 566 200	11 500 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	43 500	-	-	-	-	43 500	43 500	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	11 522 700	8 990 600	-	2 532 100	-	-	11 522 700	11 464 900
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	66 645	51 991	-	14 643	-	11	66 645	43 741

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)				
	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
Réserves et primes liées au capital	27 309 123	458 654	-	27 767 777
Réserve légale	203 313	-	-	203 313
Autres réserves	11 001 636	458 654	-	11 460 290
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174	-	-	16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	588 946	48 420	-	637 366
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 597 884	-2 597 884	-	2 939 923
TOTAL GENERAL	32 529 078	-2 090 810	-	33 378 191

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES	3 535	-
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	3 535	-
• Marché primaire	-	-
• Marché gris	-	-
• Marchés réglementés	-	-
• Marché gré à gré	-	-
• Autres	3 535	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	67 508
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	-	67 508
• Marché primaire	-	-
• Marché gris	-	-
• Marchés réglementés	-	-
• Marché gré à gré	-	-
• Autres	-	67 508

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de DH)		
ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	51 973 576	58 368 032
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	1 445 704	404 737
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	1 445 704	404 737
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	27 137 083	30 047 906
Crédits documentaires import	5 078 792	8 041 161
Acceptations ou engagements de payer	3 588 446	8 318 206
Ouvertures de crédit confirmés	18 469 845	13 688 539
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	11 426 974	15 934 907
Crédits documentaires export confirmés	79 810	58 094
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	11 347 164	15 876 813
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 963 816	11 980 483
Garanties de crédits données	2 412 901	2 650 372
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 522 866	3 083 354
Autres cautions et garanties données	4 788 929	4 944 765
Engagements en souffrance	1 239 120	1 301 992
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	26 915 642	29 115 012
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 455
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 120 365	22 750 988
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	19 120 365	22 750 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7 793 822	6 362 569
Garanties de crédits	7 793 822	6 362 569
Autres garanties reçues	-	-

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

(en milliers de DH)

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	204 738	-	-
Autres titres	38 483 519	-	-
Hypothèques	57 878 014	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	336 435 503	-	-
TOTAL	433 001 774	-	-

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	449 000	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 310 573	10 067 996	8 136 806	16 314 663	2 608 862	45 438 900
Créances sur la clientèle	4 316 146	9 781 306	15 740 614	39 733 060	32 243 225	101 814 351
Titres de créance	344 237	2 713 577	16 429 258	24 337 597	60 385 545	104 210 214
Créances subordonnées	-	-	-	121 344	30 026	151 370
Dépôts d'investissement placés	-	1 260 000	205 000	789 100	-	2 254 100
TOTAL	12 970 956	23 822 879	40 511 678	81 295 764	95 267 658	253 868 935
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 187 689	7 341 561	664 692	10 000	210 380	32 414 322
Dettes envers la clientèle	1 093 736	2 071 905	3 965 921	361 133	3 659	7 496 354
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	200 000	5 066 200	6 300 000	11 566 200
TOTAL	25 281 425	9 413 466	4 830 613	5 437 333	6 514 039	51 476 876

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGÈRES

(en milliers de DH)

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
Valeurs en caisse,Banques centrales,Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 463 498	20 767 181
Créances sur la clientèle	2 531 536	3 796 341
Titres de transaction et de placement	1 826 860	1 567 543
Autres actifs	3 929	4 348
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	6 983 669	7 403 514
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	31 809 492	33 538 927
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 285 097	6 420 654
Dépôts de la clientèle	4 132 688	2 603 202
Autres passifs	23 391 707	24 515 071
TOTAL PASSIF	31 809 492	33 538 927
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	15 911 930	25 397 133
ENGAGEMENTS RECUS	5 108 062	8 665 644

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

DESIGNATION	31/12/2024	31/12/2023
INTERETS PERCUS		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 204 102	1 993 597
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 119 785	4 571 239
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 401 348	1 093 029
INTERETS SERVIS	5 413 502	4 804 774
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	4 501 757	3 820 074
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	911 745	984 700
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	3 311 733	2 853 091

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVÉS (en milliers de DH)

RUBRIQUE	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
	31/12/2024	31/12/2023
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	37 747 704	43 867 463
Devises à recevoir	1 941 153	3 211 477
Dirhams à livrer	1 237 252	1 770 523
Devises à livrer	17 560 543	19 933 099
Dirhams à recevoir	17 008 756	18 952 364
Dont swaps financiers de devises	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	470 157	313 038
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	470 157	313 038
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	5 990 310	5 946 064
Plus values sur cession de titres de placement	8 234	9 968
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	4 780	12 315
Produits sur opérations de change	1 860 319	2 599 411
Divers autres produits bancaires	3 805 676	3 069 375
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	311 301	254 995
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 199 605	3 733 135
Moins values sur cession de titres de placement	3 100	35 055
Charges sur moyens de paiement	8 956	9 606
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	596 661	1 339 258
Pertes sur produits dérivés de cours de change	533	20 585
Autres charges sur prestations de services	50 018	30 690
Charges sur opérations de change	1 102 183	1 877 837
Diverses autres charges bancaires	152 412	130 868
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	285 742	289 236
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	1 721 267	1 665 962
Produits sur valeurs et emplois assimilés	12 722	17 026
Plus-values de cession sur immobilisations financières	155	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 698 192	1 634 373
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	10 198	14 563
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	287 231	33 235
Charges sur valeurs et emplois assimilés	44 485	28 092
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	236 832	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	5 914	5 143

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 649 190	3 410 189
CHARGES DU PERSONNEL	1 206 840	1 139 766
IMPÔTS ET TAXES	82 128	65 792
CHARGES EXTÉRIEURES	488 052	433 947
CHARGES EXTERNES	1 323 651	1 256 628
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	315 889	295 929
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	232 630	218 127

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	651 311	500 770
- Dividendes sur titres OPCVM	565 190	435 159
- Dividendes sur autres titres de propriété	49 019	31 561
- Autres produits sur titres de propriété	37 102	34 050
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 449 863	1 110 793
- Dividendes sur titres de participation	24 085	11 343
- Dividendes sur participations liées	1 372 749	1 061 711
- Autres produits sur titres de propriété	53 029	37 739

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)				
RUBRIQUE	COMMISSIONS 2024		COMMISSIONS 2023	
	E. CREDIT	CLIENTELE	E. CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS RECUES	86 136	728 592	85 352	766 090
Commissions sur fonctionnement de compte	-	28 312		28 003
Commissions sur moyens de paiement	86 136	262 325	85 352	273 151
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	42 960	-	34 304
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	106 243	-	118 406
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	1	-	12
Autres produits sur prestations de service	-	288 751	-	312 214
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	197 715	-	185 649
Charges sur moyens de paiement	-	8 957	-	9 606
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	27 481	-	9 188
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	138 741	-	145 353
Autres charges sur prestations de services	-	22 536	-	21 502

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur titres de transaction	3 708 122	2 979 493
Pertes sur titres de transaction	596 661	1 339 258
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	3 111 461	1 640 235
Plus-values de cession sur titres de placement	8 234	9 968
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	311 301	254 995
Moins-values de cession sur titres de placement	3 100	35 055
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	285 742	289 236
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	30 693	-59 328
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	4 781	12 315
Charges sur engagement sur produits dérivés	533	20 585
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	4 248	-8 270
Produits sur opérations de change	1 860 320	2 599 410
Charges sur opérations de change	963 443	1 732 483
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	896 877	866 927

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

(en milliers de DH)

	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
•Bénéfice net	2 939 923	-
•Perte nette	-	-
II - REINTEGRATIONS FISCALES	3 806 776	-
1- Courantes	3 655 090	-
•Dotation PRG	1 905 026	-
•Impôts sur les sociétés	1 727 506	-
•Autres	22 559	-
2- Non courantes	151 685	-
•Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices	87 450	-
•Dotations aux amortissements des biens hors exploitation	23 597	-
•Autres	40 638	-
III - DEDUCTIONS FISCALES	-	1 918 555
1- Courantes	-	1 690 320
•Abattement sur les produits de participation 100%	-	1 464 244
•Abattement sur les produits de participation OPCI 40%	-	226 076
2- Non courantes	-	228 235
•Autres reprises de provisions	-	228 235
TOTAL	6 746 699	1 918 555
IV - RESULTAT BRUT FISCAL	-	-
•Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	4 828 44
•Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)	-	-
•Exercice n-4	-	-
•Exercice n-3	-	-
•Exercice n-2	-	-
•Exercice n-1	-	-
VI - RESULTAT NET FISCAL	-	-
•Bénéfice net fiscal (A - C)	-	4 828 144
OU	-	-
•Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	-	-
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER	-	-
•Exercice n-4	-	-
•Exercice n-3	-	-
•Exercice n-2	-	-
•Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DÉTÉRMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

(en milliers de DH)

IDETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
•Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	4 876 294
•Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	1 927 585
•Dédutions fiscales sur opérations courantes (-)	1 690 320
•Résultat courant théoriquement imposable (=)	5 113 558
•Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 968 720
•Résultat courant après impôts (=)	2 907 574

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

(en milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée				
B. TVA à récupérer				
• Sur charges				
• Sur immobilisations				
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)				

EN RAISON DE L'UNICITE FISCALE LE TABLEAU EST DISPONIBLE AU NIVEAU CPM

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

(en milliers de DH)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		77 909 320	71 896 454	38,32%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		5 979 516	8 709 279	2,94%
DIVERS		119 423 636	122 706 739	58,74%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)

	MONTANTS		MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 28/06/2024			
Report à nouveau	588 946	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	458 654
Résultat net de l'exercice	2 597 884	Dividendes	2 033 125
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	57 685
Autres prélèvements		Report à nouveau	637 366
TOTAL A	3 186 830	TOTAL B	3 186 830

RÉSULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	48 988 307	47 790 967	45 777 557
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1 - Produit net bancaire	10 018 334	7 529 052	5 341 190
2 - Résultat avant impôts	4 667 429	3 258 133	2 563 447
3 - Impôts sur les résultats	1 727 506	660 249	183 260
4 - Bénéfices distribués	2 033 125	1 829 812	1 728 156
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	637 366	588 946	564 546
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action	14	13	12
Bénéfice distribué par action année N-1	10	9	8
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 206 840	1 139 766	1 143 940
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 717	2 569	2 581

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION	
• Date de clôture de l'exercice :	31/12/2024
• Date d'établissement des états de synthèse :	FÉVRIER 2025
II- Evénements postérieurs au 31/12/2024	NEANT

PASSIFS EVENTUELS :

La Banque Centrale Populaire fait l’objet d’un contrôle de l’Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises. Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d’instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l’intégrité de ses institutions

	31/12/24	31/12/23
Effectifs rémunérés	2 717	2 569
Effectifs utilisés	2 717	2 569
Effectifs équivalent plein temps	2 717	2 569
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 319	2 506
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 398	1 367
Cadres (équivalent plein temps)	2 439	2 283
Employés (équivalent plein temps)	278	286
dont effectifs employés à l'étranger	37	34

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/24	31/12/23	31/12/24	31/12/23
Titres dont l'établissement est dépositaire	268 744	209 347	259 787 158	224 785 520
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	81	79	101 736 306	92 018 803
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RÉSEAU

RÉSEAU	31/12/24	31/12/23
Guichets permanents	294	306
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	371	375
Succursales et agences à l'étranger	46	52
Bureaux de représentation à l'étranger	6	8

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/24	31/12/23
Comptes courants	80 138	77 211
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	180 556	181 315
Autres comptes chèques	1 016 339	982 749
Comptes d'affacturage	545	533
Comptes d'épargne	355 495	341 374
Comptes à terme	12 116	13 121
Bons de caisse	5	6
Autres comptes de dépôts	26 143	26 371

ÉTAT DU CHIFFRE D’AFFAIRES

	31/12/2024	30/06/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	17 631 643	9 029 758	16 067 163

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

	MONTANT AU 31/12/2024	
	Par décaissement	Par signature
CRÉANCES	11 125 291	1.239 119
PROVISIONS	8 956 661	1 161 999

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 48.988.307 dont un bénéfice net de KMAD 2.939.923.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe, relatif aux passifs éventuels.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s’élèvent à MMAD 119.879 et représentent 35% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L’évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : • L’identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2024, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s’élèvent à MMAD 11.125. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s’élèvent à MMAD 8.957. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s’élèvent à MMAD 1.162 pour un encours de MMAD 1.239.	Notre approche d’audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l’appréciation et l’estimation du risque de crédits en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l’évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d’organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d’un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d’un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l’estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Nous avons considéré que l’appréciation du risque de crédit et l’évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l’audit en raison de : • L’importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan ; • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé.	
--	--

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d’adjudication	
Risque identifié	Notre réponse
La Banque dispose d’un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d’adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.364 au 31 décembre 2024, soit 1% du total actif. L’évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée. L’estimation des dépréciations/provisions s’appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L’importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l’audit.	Afin d’apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d’adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d’évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l’existence d’évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d’évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons revu le traitement des opérations d’entrées et de cessions réalisées au cours de l’exercice ; • Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance que la Banque Centrale Populaire a acquis courant l'exercice 21,42% de parts dans la Foncière Université Internationale de Marrakech (FUIM) telle que décrite au niveau du rapport de gestion.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driouch - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS
forvis mazars
76 Bd. Mohammed VI - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 23
Abdou SOULEYE Diop
Associé

GESTION GLOBALE DES RISQUES

INTRODUCTION

En tant qu'institution financière panafricaine de référence, le Groupe BCP accorde une importance stratégique à la prévention et à la gestion des risques, considérées comme un levier fondamental déterminant pour soutenir sa croissance et renforcer sa résilience. Dans cette perspective, le Groupe s'attache à promouvoir une culture de risque à tous les niveaux de l'organisation et à mettre en place une gouvernance efficiente garantissant l'indépendance et l'efficacité des structures en charge des risques. Il veille en permanence à renforcer et à faire évoluer ses dispositifs afin de les adapter aux évolutions des contextes économiques, réglementaires et opérationnels, tout en maintenant des niveaux de conformité aux meilleurs standards en la matière.

Dans cette dynamique, le Groupe réaffirme son engagement à intégrer de manière continue des pratiques saines et efficaces en matière de gestion des risques. Il s'appuie sur des outils d'analyse avancés et des méthodologies rigoureuses, afin de renforcer ses capacités à anticiper et à maîtriser les risques. En adoptant une approche proactive, le Groupe protège durablement les intérêts de ses parties prenantes, tout en conservant l'agilité nécessaire pour saisir, de manière sécurisée, les opportunités générées par un environnement économique en constante évolution.

À l'instar des années précédentes, l'année 2024 a été marquée par des défis économiques majeurs, exacerbés par un contexte international complexe. L'inflation, bien qu'ayant ralenti dans certaines grandes économies telles que les États-Unis et la zone Euro, demeure élevée dans plusieurs économies émergentes. Les tensions géopolitiques en Europe de l'Est et au Moyen-Orient ont continué de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, entraînant des hausses significatives des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Au Maroc, l'économie a subi les effets conjugués d'une sécheresse prolongée, impactant sévèrement le secteur agricole, et d'une demande intérieure encore fragile, freinant ainsi la croissance. Cependant, les performances remarquables des secteurs du tourisme, de l'automobile et de l'aéronautique, qui continuent d'attirer des investissements significatifs, ont permis d'atténuer ces pressions économiques. Par ailleurs, les investissements croissants dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique témoignent d'une volonté stratégique de renforcer la résilience du pays face aux défis environnementaux. Qu'il s'agisse de projets d'infrastructures résilientes, de gestion durable des ressources en eau ou de transition vers une économie bas-carbone, ces initiatives visent à limiter les impacts économiques des chocs climatiques tout en favorisant un développement durable et inclusif. Cette dynamique, couplée aux initiatives gouvernementales visant à diversifier l'économie, laisse entrevoir des perspectives encourageantes pour l'avenir.

Sur le plan des marchés financiers, l'année a connu un nouvel élan de performance et de dynamisme, bénéficiant à l'ensemble des acteurs et des intervenants. Cette année exceptionnelle a été marquée, d'une part, par le passage de Bank Al-Maghrib à une politique monétaire accommodante après un cycle de resserrement sans précédent, et d'autre part, par l'adoption de réformes réglementaires structurelles visant à renforcer la résilience des marchés financiers et à moderniser et sécuriser leurs infrastructures. Ces réformes se sont concrétisées par le lancement du marché à terme, offrant aux investisseurs une meilleure gestion de leurs risques financiers, ainsi que par l'introduction d'une chambre de compensation (CCP) garantissant la sécurité et la transparence des transactions sur ce marché.

En Afrique subsaharienne, l'année 2024 a connu une dynamique positive, marquée par une croissance soutenue, une augmentation des encours des crédits bancaires et une réduction du déficit budgétaire global. Toutefois, la région demeure exposée à des risques persistants, notamment dans les pays de l'UEMOA et de la CEMAC, où les fragilités politiques, les tensions sociales et les pressions sur les dettes souveraines limitent la capacité des États à financer des projets d'infrastructure essentiels. À ces défis s'ajoutent les impacts croissants du changement climatique, qui accentuent la vulnérabilité des économies locales et appellent à une intégration des enjeux de durabilité. Face à cet environnement complexe, le Groupe BCP adopte une approche prudente et ciblée, fondée sur une évaluation rigoureuse des risques.

Eu égard aux contraintes et opportunités caractérisant son environnement, le Groupe, fort de son engagement constant, de son ancrage régional affirmé et de son expertise reconnue, confirme son rôle de partenaire stratégique au service du développement des différentes économies. Pour sa part, la Direction Générale Risques s'attache à garantir la résilience du Groupe en assurant un suivi rapproché de la qualité du portefeuille et en adoptant une démarche agile de renforcement et d'adaptation de son dispositif de gestion des risques à travers :

- **Un pilotage rigoureux de l'appétit au risque**, permettant d'anticiper les impacts des crises et d'ajuster les limites de crédit, de marché, de pays et de concentration.
- **Une diversification des portefeuilles de crédit**, grâce à des stratégies visant à limiter les concentrations sectorielles et géographiques, tout en explorant les secteurs/segments à fort potentiel et en réduisant l'exposition aux secteurs en difficulté.

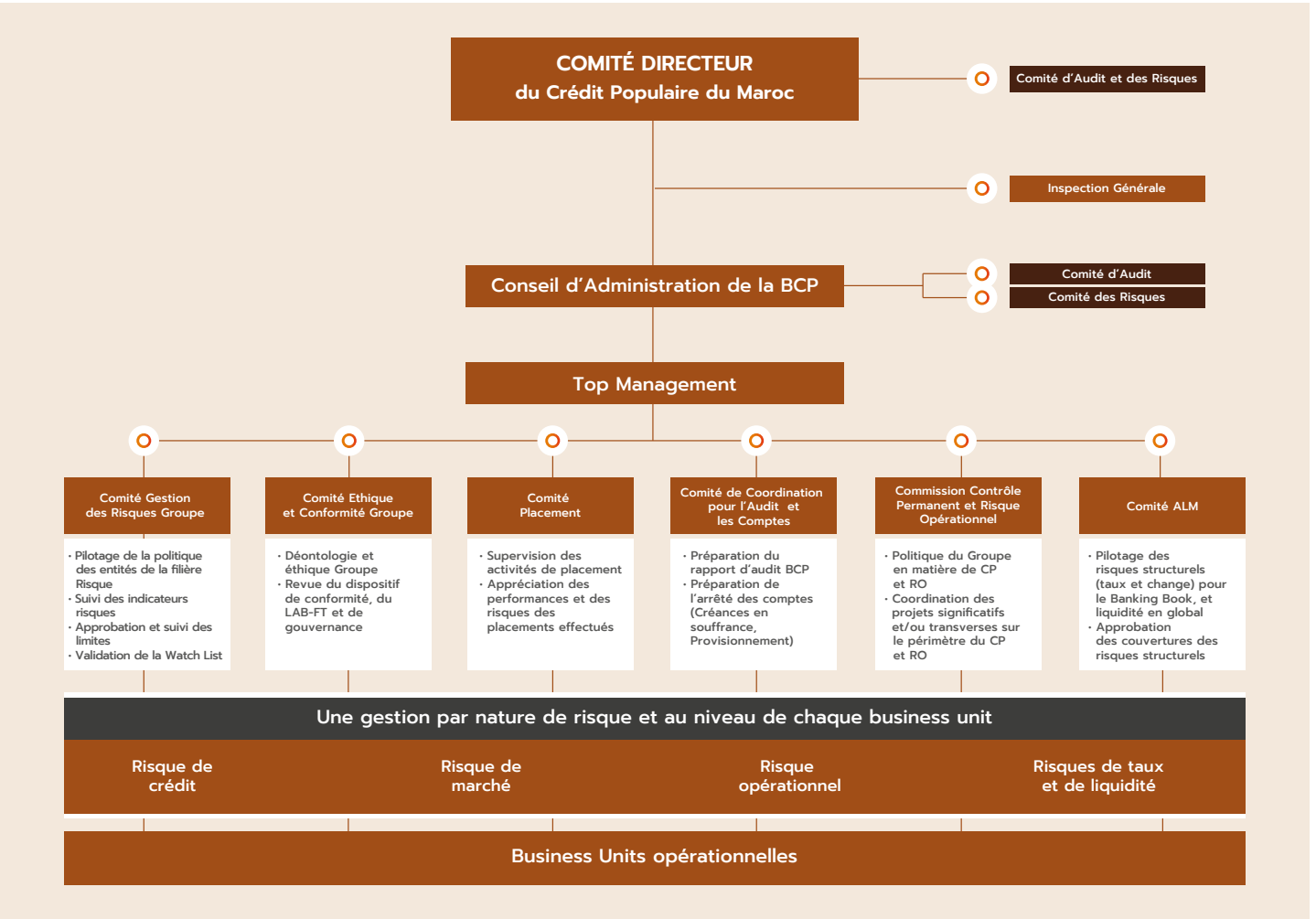
- **Une politique de provisionnement prudente**, tenant compte des risques et des évolutions réglementaires et permettant d'anticiper les impacts d'éventuelles dégradations économiques au niveau du Maroc et à l'international.
- **Une mobilisation proactive des filières de recouvrement**, à travers des mesures ciblées permettant de maximiser l'efficacité des actions engagées et d'optimiser le coût du risque.
- **Une collaboration renforcée avec les régulateurs et les partenaires internationaux**, à travers des échanges de bonnes pratiques en vue d'anticiper les évolutions réglementaires et économiques.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...)
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, opérationnel, taux, liquidité...)
- Les instances relevant du contrôle interne.



Le dispositif de gestion des risques, piloté par les instances du Groupe décrites supra, s’opère dans le respect des normes réglementaires, et vise principalement à :

- Contribuer au développement des activités en veillant aux meilleurs arbitrages « risque-rentabilité » ;
- Contribuer à la pérennité et au développement maîtrisé du Groupe ;
- Veiller à l’indépendance de la gestion des risques

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024 PAR NATURE DE RISQUE

L’année 2024 a été marquée par l’engagement des équipes dans le déploiement et la progression des différents chantiers et projets, présentés ci-après selon les principales natures de risques.

1. Dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres

Le Groupe a poursuivi l’enrichissement de son dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres en lien avec son business model et la complexité de ses activités. Ce dispositif lui permet de s’assurer que ses fonds propres économiques et réglementaires couvrent l’ensemble de ses expositions aux risques, et qu’ils sont maintenus en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

Les principales réalisations de l’année 2024, visant à consolider le dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres du Groupe, sont présentées ci-après :

- La poursuite du développement des méthodes de quantification des risques.
- La mise à jour du capital économique nécessaire à la couverture des différents risques, ainsi que la projection des fonds propres internes sur trois ans, dans le but d’assurer une vision prospective des risques.
- La consolidation et l’enrichissement continu du rapport réglementaire.
- La mise à jour du Risk Appetite Statement, traduisant les principales métriques d’appétit au risque du Groupe, l’introduction de nouveaux indicateurs, leur validation par les instances de gouvernance et leur prise en compte dans le processus de la planification financière.
- La planification des fonds propres en pilotage de la trajectoire financière et budgétaire du Groupe, à travers la projection de la qualité des créances et des pertes attendues, ainsi que la projection du ratio de solvabilité sur l’horizon du Plan Moyen Terme.
- La mise à jour du Plan de Redressement de Crise Interne du Groupe (PRCI).

tout en assurant une collaboration étroite avec les pôles d’activités.

Ceci se traduit par :

- Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d’organisation des risques ;
- La formalisation de l’appétit au risque du Groupe ;
- Des outils efficaces de maîtrise des risques ;
- Une sensibilisation aux risques à chaque niveau de l’organisation.

- La production régulière des reportings de solvabilité et des exercices réglementaires de stress tests, et la quantification des impacts sur les différents indicateurs d’activité et des risques.

2. Risque de crédit

L’année 2024 a été marquée par la poursuite des chantiers structurants visant à renforcer le cadre de mesure, de gestion et de supervision du risque de crédit. Les efforts déployés visent à accroître l’efficacité et la résilience des dispositifs en place, tout en s’adaptant aux exigences réglementaires et aux évolutions croissantes du marché. Les réalisations concrètes et les progrès enregistrés au cours de l’année sont détaillés ci-après :

La consolidation des dispositifs de mesure, de maîtrise et de gestion du risque de crédit :

- La poursuite du projet de mise en conformité des référentiels de risque, permettant l’identification et un meilleur pilotage des créances en souffrance et sensibles, telles que définies dans le projet de refonte de la nouvelle circulaire de Bank Al Maghrib (19G).
- La finalisation des travaux de modélisation engagés dans le cadre du projet de refonte des modèles de notation des entreprises. Ce projet, mené de manière soutenue en 2024, vise à faire évoluer le dispositif de notation existant à travers une révision approfondie des modèles.
- La consolidation de la plateforme de notation Retail, à travers l’industrialisation des reportings de notation et de scoring.
- La mise à jour des limites sectorielles et individuelles sur les risques majeurs.
- La mise à jour du Dispositif Réglementaire Interne.
- L’accompagnement des Marchés dans l’élaboration, la conception et le paramétrage des nouveaux produits destinés à la clientèle.

Le renforcement continu de la surveillance du risque de crédit :

- La conduite et la coordination des travaux réguliers relatifs au pilotage et à la supervision du risque de crédit, comprenant la surveillance proactive du portefeuille, le monitoring et la mise à jour des limites, la mise à jour des bases risques (centrale des bilans, base groupe, ...) ainsi que l’enrichissement et la production des reportings à destination des différentes instances de gestion et de gouvernance du Groupe.
- La contribution aux rapports destinés aux organes de gouvernance des Banques Régionales et du Réseau BCP, permettant d’assurer la standardisation et la fiabilité des reportings et des supports de comités au sein du CPM.
- L’accompagnement progressif et ciblé des filiales locales dans la mise en place de mécanismes de surveillance et de suivi des créances sensibles, garantissant une approche harmonisée et cohérente de la gestion du risque de crédit au niveau du Groupe.

3. Risque Pays

En 2024, le Groupe a poursuivi sa politique prudente de couverture des risques, afin de faire face aux perturbations d’ordre politique, économique et social ayant affecté certains pays africains. Dans ce cadre, il a procédé à une révision du dispositif des délégations de pouvoir encadrant les expositions sur les souverains africains, en privilégiant une approche sélective sur les pays présentant des notations moins favorables. Dans ce cadre, les réalisations les plus significatives, sont présentées ci-après :

- L’organisation d’une rencontre élargie entre les équipes risques et les fonctions impliquées dans le dispositif de gestion du risque pays. Inscrite dans une démarche de diffusion de la culture du risque et animée par un cabinet externe spécialisé, cette session a permis d’approfondir l’analyse des dynamiques économiques, politiques et financières des pays d’implantation du Groupe, tout en favorisant un échange structuré sur les perspectives d’investissement dans d’autres zones du continent. Cette initiative vise à renforcer la convergence des analyses et à nourrir une vision partagée entre les différentes parties prenantes.
- La mise à jour annuelle des ratings internes de mesure du risque pays, et la maintenance d’une veille rapprochée garantissant un suivi des indicateurs macroéconomiques, sociaux et politiques des pays, et de leurs profils de risque. Cette veille permet notamment de remonter des alertes en temps opportun, et ce à la survenance d’événements significatifs pouvant impacter négativement ou positivement le profil de risque.
- Le monitoring des limites pays, leurs actualisations pour l’exercice 2025 ainsi que le réaménagement

du schéma délégataire régissant les expositions sur les souverains.

- L’élargissement du dispositif de définition des limites sur les contreparties bancaires à l’ensemble des filiales du Groupe.

Par ailleurs, il convient de noter que l’année 2024 a été marquée par la poursuite des chantiers structurants visant à harmoniser les pratiques en matière de gestion des risques à l’échelle du Groupe. Il s’agit notamment des projets liés au dispositif de notation des entreprises, aux modèles de scoring des demandes de crédit aux particuliers et au Datamart risque Groupe.

4. Risque de marché

Après une série de crises et de tensions ayant affecté tant l’économie réelle que les marchés financiers ces dernières années, l’année 2024 a marqué un tournant stratégique et des records de performance pour la sphère financière. Profitant pleinement de ce contexte, les activités de marché de la Banque ont dépassé leurs objectifs de performance. Parallèlement, la Banque a constamment maintenu une position prudente vis-à-vis des risques inhérents à ces activités.

Dans ce cadre, le Management des Risques a déployé des efforts considérables pour améliorer le dispositif de gestion du risque de marché et renforcer le suivi et la maîtrise de ce risque. Cela est atteint à travers la confirmation de la pertinence des dispositifs et des indicateurs utilisés pour la gestion des risques de marché, l’amélioration du système d’information dédié et la revue du dispositif d’appétence et des limites encadrant ces activités. Les réalisations de cette année ont été axées sur :

- **Le dispositif d’appétence et des limites encadrant les activités de marché :** L’appétence au risque de marché, élément clé du dispositif des limites, a été définie au début de l’exercice annuel et réévaluée au milieu d’année. Cela a permis de revoir les principaux paramètres et hypothèses déterminant la capacité de prise de risque et l’allocation du capital à ces activités. En déclinaison de cette appétence, les limites de gestion définies en termes de VaR, d’encours et de sensibilité, ont également été révisées semestriellement.
- En parallèle des limites de marché, les limites de transaction par intervenant de la filière des activités de marché et par type d’instrument autorisé ont été ajustées pour tenir compte de l’évolution des activités en termes de nature et de volume.
- **Le suivi et la gestion du risque de marché :** L’équipe en charge du risque de marché a continué ses travaux récurrents, notamment :
 - La revue des paramètres et des modèles de mesure de risque et la maintenance du système d’information ;

- Le suivi continu de l'évolution du profil de risque de marché et le monitoring des expositions par rapport aux limites, ainsi que la production et l'enrichissement des reportings internes destinés aux différents organes de gestion et instances de gouvernance de la Banque ;
- La production des reportings à destination de BAM, relatifs aux risques et activités de marché, incluant les différents indicateurs de risque par classe d'actif.

5. Risque opérationnel et Plan de continuité d'activité

Dans le domaine de la gestion du risque opérationnel, les principaux accomplissements de l'année 2024 ont concerné :

- L'achèvement des travaux de revue des cartographies de risque opérationnel de dix macro processus.
- La consolidation des conclusions des travaux de revue ou de mise en place des cartographies de l'ensemble des macro-processus de la Banque.
- La tenue des rencontres annuelles avec les fonctions propriétaires et les experts métiers, dans l'objectif de recueillir les KRLs et d'assurer un suivi des cartographies de risque opérationnel.
- L'implémentation de l'ensemble des cartographies de risque opérationnel de la Banque dans le système d'information.
- La conduite de l'évaluation annuelle des activités externalisées caractérisée par une phase préparatoire importante comprenant notamment des visites chez les prestataires.
- La poursuite des actions de formation et de sensibilisation autour du dispositif de gestion du risque opérationnel, particulièrement auprès des nouvelles personnes désignées ou affectées.
- L'accompagnement continu des filiales pour la remontée des risques opérationnels avérés et leurs qualifications dans l'outil Groupe ainsi que pour le déploiement des reportings dédiés.
- L'importation, dans l'outil Groupe, des cartographies de risque opérationnel de la filiale BMOI.

Concernant le plan de continuité d'activité « PCA », les enrichissements importants de l'année 2024 sont les suivants :

- La finalisation du dépouillement technique de l'appel d'offres portant sur la revue du dispositif du plan de continuité d'activité. Cette initiative vise à renforcer la résilience de ce dispositif tout en garantissant une réponse efficace aux menaces potentielles.

- L'organisation et le déroulement de cinq tests, conformément au plan de test préalablement établi.
- La poursuite du pilotage du dispositif PCA des filiales, basé sur la production d'un tableau de bord (TDB) dédié. Les 30 indicateurs composant ce TDB sont conçus et sélectionnés en vue de couvrir les 7 composantes réglementaires du dispositif.
- La revue du plan de secours agence « PSA » selon des paramètres qui découlent des différents scénarii de la cartographie des menaces de la Banque, en l'occurrence la différenciation de l'opérateur Télécom.
- L'élaboration des plans de secours métiers « PSM » pour le macro-processus « achats » et le processus « sécurité des personnes et des biens » intégrés au dispositif PCA à l'issue des enseignements de la crise Covid-19. Les différentes étapes du PSM ont été déroulées, en passant de l'appréciation du BIA « Business Impact Analysis » et de la DMIA « Durée maximale d'interruption admissible », au recensement des profils et des besoins en ressources indispensables au maintien de ces activités jusqu'à la définition des solutions de rattrapage et de retour à la normale.

6. Risque Climatique

La Banque a poursuivi en 2024, la construction du dispositif de gestion des risques financiers liés aux changements climatiques et à l'environnement conformément à la directive BAM 5/W/2021. Dans ce cadre, des progrès considérables ont été accomplis grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

- **La collecte et le traitement des données nécessaires pour la mesure de l'empreinte carbone** : Grâce à la synergie et la mobilisation de toutes les fonctions concernées, la phase de collecte et de traitement des données a été achevée avec succès.

Une attention particulière a été portée à la spécification et l'identification des sources de données, ainsi qu'à l'harmonisation des méthodologies et des hypothèses de quantification et de déclaration conformément aux normes d'élaboration du bilan carbone. Cet exercice a permis de réaliser un premier bilan carbone du CPM, couvrant les trois scopes d'émission des gaz à effet de serre (GES), à l'exclusion des émissions financées.
- **La stabilisation des approches de mesure et d'analyse de l'exposition aux risques physiques et de transition** : Parallèlement à la collecte et au traitement des données nécessaires à l'évaluation de l'exposition de la Banque aux risques climatiques, physiques et de transition, une

attention particulière a été portée à l'assimilation des approches et des modèles adoptés. Plusieurs ateliers techniques ont été organisés avec des consultants experts pour examiner ces approches et stabiliser leurs hypothèses. Ce travail permettra à la Banque de définir une « heatmap » de son exposition à ces risques, afin d'orienter ses actions prioritaires en la matière.

- **La Green Portfolio Review des financements accordés par la Banque** : La réglementation et les bonnes pratiques en matière de risques climatiques abordent non seulement la gestion des risques, mais également celle des opportunités. Dans cette optique, un inventaire et une analyse minutieuse des lignes financées par la Banque, en fonction de leur éligibilité aux classes d'actifs climatiques , ont été réalisés.

En raison de l'absence de données pertinentes dans le système d'information pour répondre aux

critères de cette classification, plusieurs ateliers de présentation et d'accompagnement ont été organisés à l'intention des lignes métiers, du réseau et des fonctions centrales de la Banque. Grâce à cette mobilisation, cet inventaire, désormais finalisé, est en cours d'analyse afin d'identifier la part du portefeuille financé éligible au climat.

- **Le lancement des travaux de préparation du socle Data climatique** : S'appuyant sur les acquis de la première phase du projet et en réponse aux exigences des nouvelles directives de BAM concernant la communication des risques financiers liés aux changements climatiques selon les normes ISSB, ainsi que les reportings sur les données et informations relatives à l'exposition des grands emprunteurs à ces risques, une première version des prérequis en données climatiques a été élaborée pour une intégration dans le système d'information de la Banque.



7. Recouvrement Groupe

L'année 2024 a été marquée pour la filière Recouvrement, par le maintien de la mobilisation des efforts de tous ses acteurs, aussi bien les opérationnels que ceux qui interviennent dans l'animation et dans les domaines de l'appui et du support de l'activité.

Cette mobilisation s'est manifestée par des avancées considérables dans certains projets structurants pour l'activité du recouvrement, et aussi par l'augmentation de la cadence d'autres projets identifiés, conformément aux orientations stratégiques du Groupe, comme étant des leviers à la réussite du plan de transformation de la filière déjà engagé.

La vision du recouvrement telle que matérialisée par les actions entreprises en 2024, s'est inscrite dans la continuité du plan d'actions mené en 2023 et dont les axes majeurs sont rappelés succinctement ci-après :

- Renforcer les mesures tendant à anticiper les cas de défauts potentiels, à travers l'identification des contreparties manifestant un risque de paiement, en vue d'une prise en charge rapide ;
- Redoubler les actions d'animation du réseau et des filiales, notamment dans le cadre des Comités et des réunions de mise au point, pour un suivi rapproché et permanent des plans de régularisation des dossiers en défaut ;
- Favoriser les plans de sortie à l'amiable, notamment au niveau de l'activité de recouvrement contentieux, dans le but d'améliorer le niveau des récupérations ;

Le résultat de cette vision s'est traduit sur le plan quantitatif par une amélioration significative du volume des récupérations sur les créances en souffrance.

Au titre du recouvrement des créances contentieuses, les récupérations ont dépassé l'objectif annuel

assigné pour atteindre 123%. Cette réalisation révèle aussi une amélioration de 17,6% par rapport aux réalisations de l'année 2023.

En ce qui concerne le coût du risque net au titre des créances en souffrance, il a connu une baisse de l'ordre de 18,4% pour le périmètre CPM.

Cette trajectoire favorable devra se poursuivre notamment dans la continuité des chantiers déjà engagés pour la période 2025-2027 en corrélation avec les orientations stratégiques du Groupe, qui tendent à appréhender les contraintes du contexte économique et réglementaire.

Les actions programmées se présentent comme suit :

- Contribuer aux différents projets lancés concernant la digitalisation des échanges avec les notaires, la mise en place de la plateforme de gestion des dossiers portés devant les Tribunaux et l'automatisation de l'envoi des lettres de mise en demeure... ;
- Poursuivre le projet de mise à jour du corpus réglementaire et du processus d'harmonisation et de normalisation de l'activité de recouvrement ;
- Accélérer la digitalisation des processus de recouvrement dans l'outil de gestion ;
- Contribuer à la stabilisation du processus d'échange et de mise en jeu avec Tamwilcom ;
- Maintenir la prise en charge des filiales domestiques et à l'international, sur le volet du recouvrement, mais également au titre de l'amélioration de leurs dispositifs de recouvrement en adéquation avec les règles du Groupe en la matière ;
- Prendre en charge le projet de cession de créances qui présente un levier important pour la réduction du taux des créances en souffrance.

RISQUE DE CRÉDIT

La gestion et le contrôle du risque de crédit au sein du Groupe s'appuient sur les axes ci-après :

- La stratégie risque de crédit ;
- La politique globale de gestion du risque de crédit ;
- L'organisation et la structure du système de contrôle ;
- Le dispositif de gestion du risque de crédit.

1. Stratégie risque

La maîtrise des différents risques auxquels la Banque est exposée constitue une composante majeure de la stratégie de développement du Groupe. Elle passe par le renforcement du dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques à travers les axes ci-après :

- Une culture de maîtrise et de surveillance des risques bien ancrée au niveau de l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un développement piloté dans le cadre des orientations stratégiques du plan moyen terme et des dispositions réglementaires ;
- Une volonté d'adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques ;
- La maîtrise et la fiabilisation du processus de prise de risque ;
- Le suivi permanent et rapproché des expositions ;
- Une attention particulière portée à la qualité et la fiabilité des données ;
- Le renforcement des contrôles des conditions d'usage des outils d'identification et de suivi des risques ;
- Un système de reporting riche et une remontée périodique d'informations ;
- Une plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut.

La stratégie du Groupe en matière de surveillance du risque de crédit se décline par secteur et par profil de risque, notamment pour les entreprises. Elle est caractérisée par un suivi continu de la qualité du portefeuille de la Banque visant à réduire le nombre et le volume de ses expositions sensibles de manière à atténuer l'impact des provisions et les pertes potentielles.

2. Politiques et procédures

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes de gouvernance, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit. Ses principes sont appliqués pour assurer un développement serein des activités de la Banque.

La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion du risque de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Respect des limites en vigueur ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Etablissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises, des Professionnels et des Particuliers, et scoring à l'octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

3. Processus de prise de risque

L'entrée en relation

Le Groupe fait de la connaissance du client une condition préalable à tout nouvel engagement. Cette exigence est couverte par la directive BAM du 1er avril 2005 portant sur les éléments d'informations devant être requis dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit. A cela s'ajoutent les dispositions liées au risque de non-conformité qui exigent le respect des mêmes termes.

Conformément à ces exigences, la Banque a mis en place un ensemble de processus permettant d'assurer à la fois une bonne sélection des prospects, une connaissance approfondie des clients lors de l'entrée en relation et un suivi régulier de la clientèle pendant toute la durée de la relation commerciale.

L'instruction des dossiers de crédit

L'instruction des dossiers de crédit repose sur l'analyse et l'appréciation de :

- La solvabilité des contreparties et leurs notations ;
- L'évolution du comportement bancaire avec le Groupe et l'ensemble des établissements bancaires de la place ;
- L'analyse des types de concours demandés, leurs justifications économiques et leurs couvertures ;



- Les conditions de remboursement des engagements présents et futurs ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client.

Pour les crédits aux particuliers, les demandes doivent obéir à des critères d'éligibilité explicités dans les circulaires y afférentes cantonnant les choix politiques en matière de conquête et de ciblage commercial, tel que l'âge limite d'un emprunteur, le montant maximal finançable, la durée maximale des prêts, le niveau d'endettement admis, la part d'autofinancement, l'ancienneté de la relation ainsi que les conditions tarifaires.

La demande de crédit suit un cheminement hiérarchique (agence, succursale/centre d'affaires, BPR et BCP) jusqu'à l'instance dont la compétence permet de statuer en dernier ressort sur le dossier. Afin d'assurer un double regard et une meilleure célérité dans la décision, la demande de crédit doit préalablement faire l'objet d'une étude de faisabilité au niveau de l'entité commerciale en charge du dossier et d'une deuxième lecture de risque au niveau de la fonction contre-étude.

Particulièrement pour les segments des Particuliers et des TPE, la contre-étude est centralisée au niveau de nouvelles entités créées dans le cadre de l'industrialisation des filières.

Organisation des circuits de décision

L'organisation des circuits de décision repose sur un schéma délégataire adéquat avec la structure et l'organisation du Groupe. Ce schéma est décliné selon les trois niveaux suivants :

- Pouvoirs délégués par le Président du Comité Directeur en faveur des Comités BCP et des Présidents de Directoire des Banques Populaires Régionales ;
- Pouvoirs subdélégués par les Présidents des BPR en faveur des centres d'affaires et des succursales relevant de leurs périmètres ;
- Pouvoirs subdélégués par les responsables des succursales aux responsables d'agences relevant de leurs entités.

Ces pouvoirs, exprimés selon plusieurs paramètres (nature de la demande, nature du crédit et sa maturité, notation du client, seuil de score...), sont inversement proportionnels au niveau des risques (plus le risque est élevé, moins la délégation est importante).

S'agissant des filiales du Groupe, les compétences sont définies en enveloppes de risque par contrepartie ou groupe de contreparties liées. En cas de dépassement de seuil, un processus d'escalade est mis en place.

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- Une première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes ;
- Une deuxième lecture de risque faite par les entités

Contre-étude au niveau des BPR, des filiales et de la BCP ;

- La prévention du risque à travers le rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L'exclusion des pouvoirs des BPR et des filiales, des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit.

Il y a lieu de signaler que le dispositif de traitement des dossiers de crédit de la Banque s'est renforcé par la mise en place, au niveau des Banques Populaires Régionales, des fonctions Middle Office assurant l'étude des dossiers de crédit de la clientèle des Particuliers et de la TPE.

La prise de décision

Le processus de décision s'appuie sur :

- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude. Son avis, signé et motivé, est obligatoire pour l'instruction de toute demande de crédit et est déterminant dans la prise de décision ;
- La suprématie des Comités de crédit qui, moyennant motivation de leurs décisions, peuvent agréer des dossiers revêtus de l'avis défavorable ou réservé de la contre-étude.

Le suivi de la relation

La notation du client ainsi que la revue du dossier de crédit est obligatoire au moins une fois par an, et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client. Cette revue est exigée quelle que soit la nature des concours accordés. Les business plans initiaux des contreparties bénéficiant uniquement de crédit moyen et long terme seront confrontés aux réalisations, en vue de la mise en place de mesures correctives dans le cas de divergences importantes relevées.

Le suivi rapproché de la relation se fait également par le biais de visites périodiques sur site, ainsi que la récupération à temps de la documentation comptable annuelle et des états de synthèse intermédiaires. Le réseau communique à la fonction Risque tout élément décelé à son niveau, jugé alarmant sur la situation du client, et cela sans attendre la revue annuelle du dossier. De même, le fonctionnement

du compte (dépassements répétitifs ou chroniques, difficultés d'honorer les engagements bancaires ou fournisseurs...) est suivi par les entités concernées, chacune dans son périmètre, dans le but d'assurer un suivi permanent et rapproché des risques.

4. Dispositif de gestion du risque de crédit

Dans un contexte caractérisé d'une part, par l'évolution importante des activités et du périmètre du Groupe au niveau local et international, et d'autre part par un accroissement du nombre et de la complexité des exigences réglementaires, une approche en gestion des risques dûment intégrée et empreinte de rigueur est donc essentielle à la pérennisation de la croissance du Groupe.

Le cadre de gestion des risques défini et mis en place par la Banque assure la supervision des risques et s'articule autour de :

- Un cadre d'appétence au risque adapté à sa taille et à la complexité de son activité ;
- Une structure de gouvernance des risques formelle et conforme aux meilleurs standards ;
- Une culture de gestion des risques solidement ancrée et partagée ;
- Et un dispositif opérationnel de gestion et de suivi des risques qui s'appuie sur :
 - Une évaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
 - Un suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
 - Un suivi permanent et rapproché des créances sensibles.



L'évaluation et le suivi de la qualité des risques

L'évaluation et la gestion du risque de crédit s'opèrent à la lumière des principaux indicateurs :

- L'évolution de la qualité du portefeuille sur le plan de la notation, à travers la distribution du portefeuille noté selon les différentes classes de risque ;

- Le suivi des risques majeurs et de concentration ;
- Le suivi des créances sensibles ;
- L'évolution des créances en souffrance par entité, marché et produit ;
- L'évolution du taux de couverture par les provisions des créances saines, sensibles ou en défaut ;
- L'évaluation annuelle des paramètres de risque de crédit, à savoir les probabilités de défaut (PD), les pertes en cas de défaut (LGD), les taux de retour en sain et les facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC ou CCF) ;
- La répartition et l'évolution du risque de crédit selon les différents stades de classification des créances (Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3) et les taux de provisionnement y afférents ;

La définition du défaut utilisée en gestion est conforme à la réglementation en vigueur matérialisée par la circulaire 19/G/2002 de BAM définissant la classification des créances en souffrance.

Le système de notation

La Banque dispose d'un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant d'évaluer la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de

la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s’assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

Dispositif de suivi du risque de concentration

La Banque assure un suivi rigoureux du risque de concentration afin de respecter, d’une part, les règles prudentielles relatives à la division des risques et, d’autre part, de garantir une diversification adéquate permettant de diluer et de maîtriser les expositions.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place repose sur plusieurs éléments clés :

- Un processus de revue de portefeuille, alimenté en continu par une base de données risques intégrant diverses sources (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation...). Ce dispositif garantit une remontée efficace des informations nécessaires à l’analyse des portefeuilles ;
- Un cadre de limites sectorielles et individuelles, constituant une composante essentielle de l’appétence au risque de la Banque ;
- Une surveillance accrue des engagements dès lors qu’ils dépassent 5 % des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d’examen des 100 principales expositions, en considérant aussi bien les contreparties individuelles que les groupes de contreparties liées, pour l’ensemble des entités de la Banque.

Processus de revue de portefeuille

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d’un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d’actifs regroupés par secteur d’activité, par classe de risque, par niveau d’engagements...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s’appuyant sur les paramètres d’usage en matière d’appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d’appartenance...).

Dispositif d’appétence au risque de crédit

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d’appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

- **Limites de concentration sectorielle** : La démarche de fixation des limites sectorielles s’appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement.

Ce dispositif constitue une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d’assurer un développement ciblé. La mise à jour des limites sectorielles s’opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint et de l’évolution des conditions du marché.

- **Limites de concentration individuelle** : S’appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les principaux risques de la Banque font l’objet d’une analyse groupée permettant une classification par niveau de risque. Cette classification, enrichie par d’autres paramètres tels que la nature et le volume d’activité, les fonds propres de la contrepartie et de la Banque, ainsi que les limites sectorielles, sert de base à la définition des limites par groupe de contreparties. Ces limites sont soumises à l’approbation des comités compétents.
- Le processus d’élaboration des limites intègre une phase de négociation avec les lignes métiers. Les résultats des modèles de fixation des limites sont préalablement examinés avec ces dernières afin d’intégrer toute composante non modélisée. Les propositions issues de ces discussions sont ensuite soumises aux comités compétents pour arbitrage et validation.
- **Limites sur les contreparties bancaires** : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés, les opérations de Trade Finance et les placements interbancaires, s’appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.
- Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l’évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Suivi des risques sensibles

Le suivi des risques sensibles se fait par marché :

- **Marché des entreprises** : L’objectif du processus de gestion et de suivi des créances sensibles est d’identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être efficaces et peu onéreuses. Les créances sensibles concernent tous les comptes des entreprises et des professionnels, hors créances en souffrance présentant :

- Des anomalies par rapport aux conditions d’utilisation des concours accordés ;
- Ou des signaux significatifs de détérioration potentielle de la qualité du risque de contrepartie (dépassements chroniques, impayés, comptes faiblement mouvementés ou impactés par l’arrêt total ou partiel d’activité, dossiers échus et non renouvelés...).

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d’entamer les négociations qui s’imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n’enregistrant pas une évolution favorable significative de leur situation sont inscrits en «Watch List», après décision des comités compétents. La «Watch List», qui constitue l’aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l’objet d’un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

- **Marché des particuliers** : Le suivi des créances sensibles relevant du marché des particuliers est assuré dans le cadre des Comités de surveillance à travers :
 - L’analyse des créances en anomalie (impayés, dépassements...) ;
 - L’analyse de la qualité de la nouvelle production.

Les entités qui présentent des taux d’impayés et/ou d’anomalies hors norme font l’objet de plans d’actions adéquats visant le redressement de leur situation.

Le cas échéant, des décisions suspensives des délégations de pouvoirs sont prises à l’encontre des responsables à l’origine des anomalies significatives, et ce, en attendant de définir les responsabilités par l’Inspection Générale.

Provisionnement sur base sociale

- **Provisionnement des créances en souffrance** : Le déclassement et le provisionnement des créances en souffrance s’effectuent conformément aux instructions de Bank Al-Maghrib en la matière, notamment la circulaire n°19/G/2002. Un suivi périodique de ces créances est assuré et un reporting est élaboré pour les instances décisionnelles de la Banque.
- Par ailleurs, dans le contexte actuel, le Groupe a poursuivi ses efforts et sa vigilance pour faire face à la montée des créances malsaines, à travers les actions suivantes :
 - Anticipation des défauts de paiement potentiels à travers la détection des clients à risque avant la survenance d’incidents ;

- Maintien d’un suivi rapproché des dossiers à forts enjeux et présentant des signes précurseurs de difficulté ;
- Généralisation du déploiement de l’outil de recouvrement au sein des entités de la Banque.

Pour les filiales à l’international, le déclassement et le provisionnement des créances en souffrance s’effectuent conformément aux dispositions locales, en l’occurrence i) l’instruction BCEAO n° 026-11-2016 pour la zone UEMOA, ii) la réglementation COBAC 2018/01 pour la zone CEMAC, iii) l’instruction N°008/DGSIF/DSB/NPCB pour la république de Guinée, iv) l’instruction n° 002/2006 – CSBF pour la banque centrale de Madagascar, et v) les guidelines on credit impairment measurement & Income recognition pour la banque centrale de Maurice.

- **Provisionnement de la Watch List** : Une provision pour risques généraux, représentant a minima 10% de l’encours de la Watch List, est constituée en couverture des risques non avérés, et ce conformément aux instructions de Bank Al-Maghrib en la matière. Particulièrement, pour les groupes de risque ne présentant pas de signes d’amélioration significative, des dotations supplémentaires excédant les exigences de BAM sont constituées.

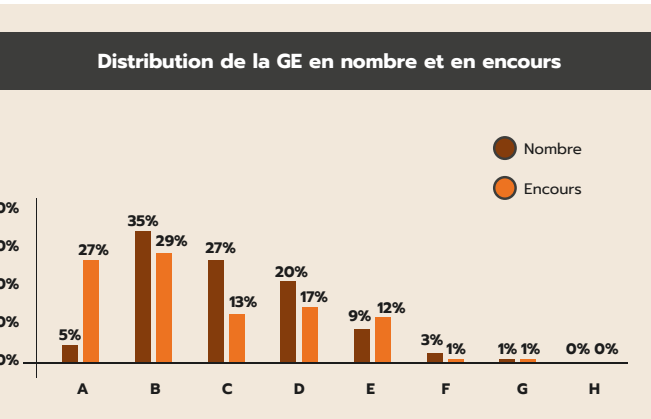
5. Evolution des expositions et du profil de risque

Portefeuille noté :

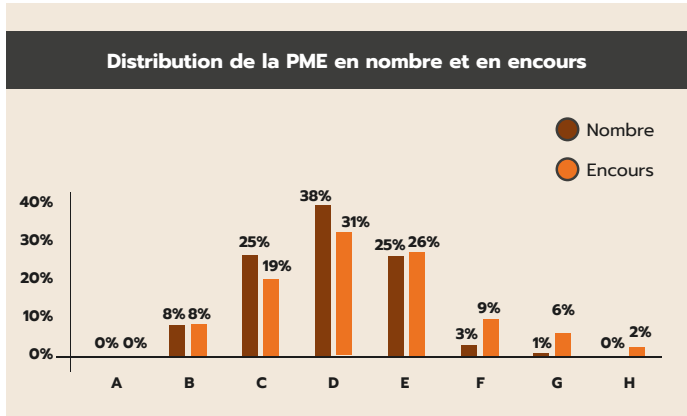
L’usage de la notation couvre, au 31 décembre 2024, le portefeuille CPM éligible sur la base des critères retenus (contreparties à engagements à l’exception des sociétés financières ou immobilières à activité non récurrente et les entreprises en création).

L’encours global des clients notés s’élève à 126,4 MMDH (décaissement et signature), dont 91,7 MMDH par décaissement.

Au 31 décembre 2024, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :



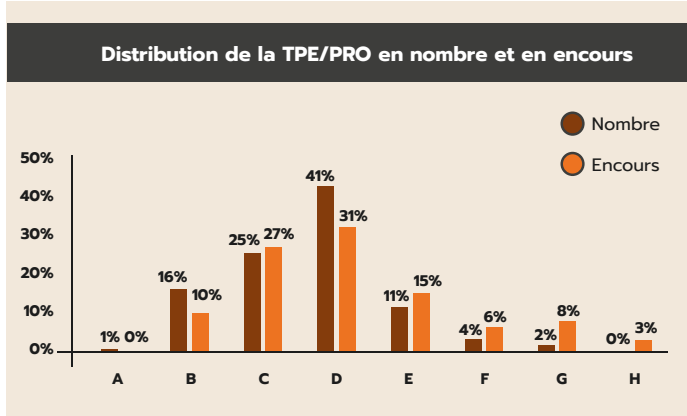
(*) GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égale à 50 millions de Dh.



(*) PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de dhs.

A fin Décembre 2024, les notes A, B et C concentrent 69% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 67% en nombre. Pour les PME, les classes B à E représentent 84% en encours et 96% en nombre.

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.



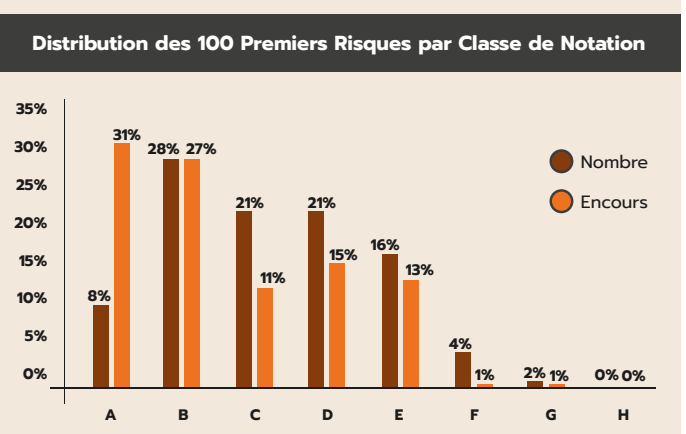
L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 93% des TPE/PRO en nombre avec 83% de l'encours total sur ce segment.

Concentration individuelle :

En termes de concentration individuelle, les 100 premiers risques du CPM regroupent 604 contreparties et totalisent un encours de 93.2 MMDH (hors PNU), dont 67.2 MMDH par décaissement.

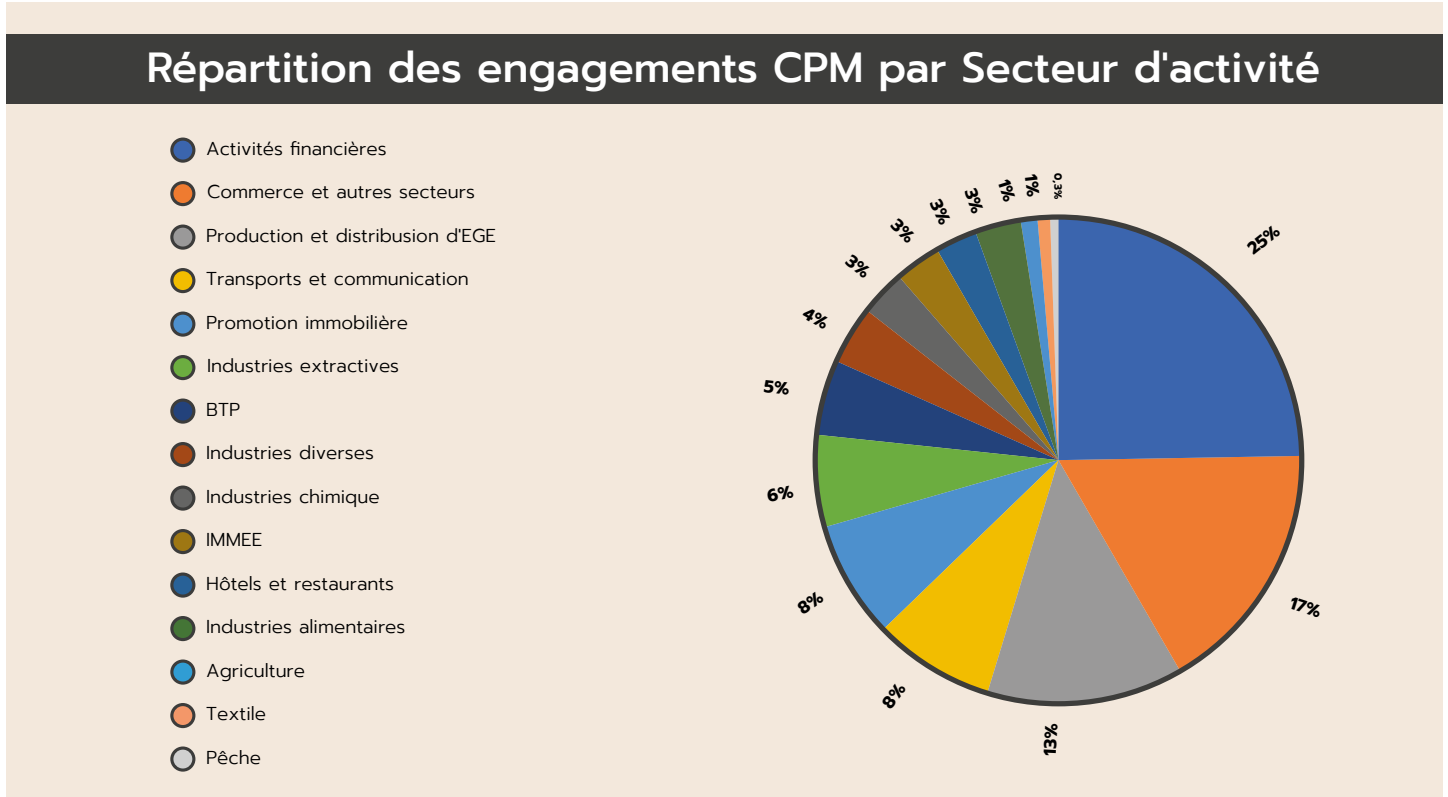
Sur le portefeuille noté des 100 premiers risques, les notes entre A-D concentrent 77 % en nombre et 84 % des encours.

La réparation globale des 100 premiers risques en termes de notation se présente comme suit :



Répartition des engagements du CPM par région et par secteur d'activité :

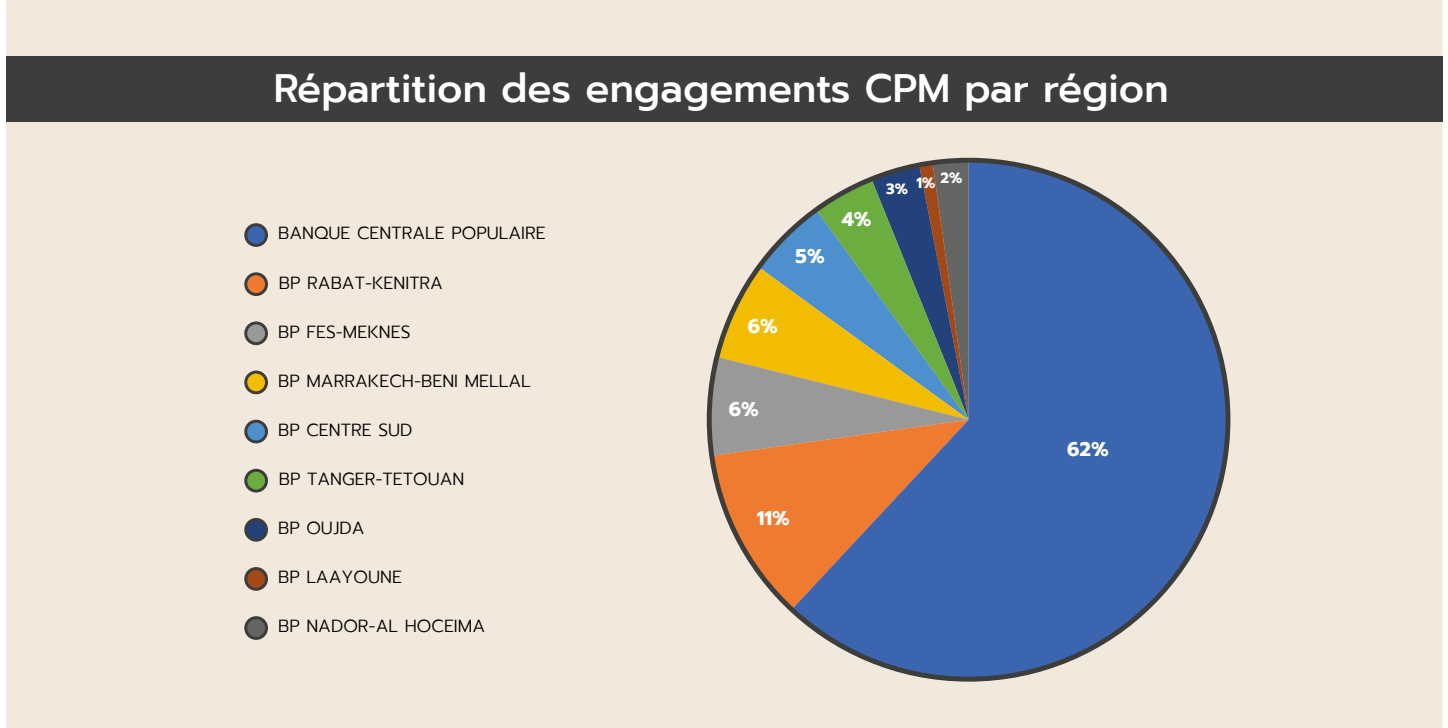
Au 31 décembre 2024, les engagements du CPM sont répartis comme suit :



Le marché de l'entreprise concentre 70% des engagements du CPM et celui des particuliers contribue à hauteur de 30%, dont 72% sous forme de prêts hypothécaires.

L'activité financière représente 25% des engagements du CPM, dont 64% se rapportant aux filiales du Groupe.

La répartition régionale du portefeuille est dominée par une forte représentativité de la Banque Centrale Populaire et la Banque Populaire de Rabat-Kénitra qui continuent de concentrer plus de 73% des emplois globaux, reflétant ainsi la concentration du tissu économique du Maroc.



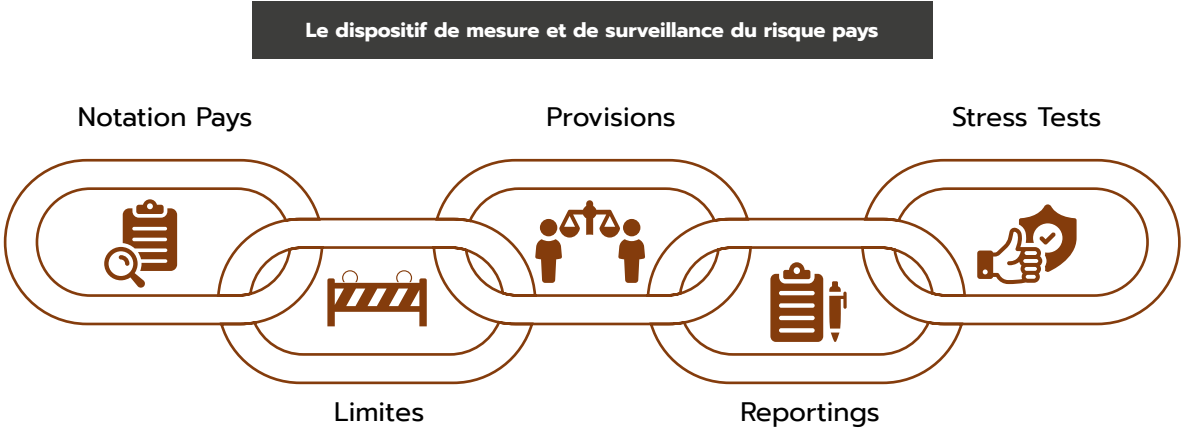
RISQUE PAYS

Le risque pays est défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché et opérationnel), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée permettant une fluidité dans la prise de décisions stratégiques et des arbitrages nécessaires et s'appuyant sur des comités d'animation et de suivi des performances qui associent Banque de l'International, ABI et les filiales. Cette structure vise à assurer une coordination optimale et à renforcer les performances à tous les niveaux, grâce à la mise en œuvre de plusieurs comités spécialisés ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) en termes d'octroi de crédit, d'investissement et d'arrangement des dossiers douteux ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des cinq composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance du Groupe :



• **La notation du risque pays** : le dispositif de notation des pays mis en place par le Groupe repose sur la combinaison des notations externes reconnues des trois agences de notation internationales « S&P, Moody's et Fitch » et de modèles internes méthodiquement élaborés, à échelle standardisée à celle des agences. Les modèles internes permettent de quantifier le risque pays à partir de données et d'indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Les notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays.

Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Afin de garantir une comparabilité avec les ratings des agences de notation, la mesure interne de risque pays retenue correspond à la notation du risque souverain en devise étrangère (non-transfert) à horizon moyen terme ;

• **Les limites pays** : Le dispositif de limites pays repose sur une architecture multidimensionnelle ralliant des composantes complémentaires liées à l'appétit stratégique, l'appétit commercial, la mesure de risque et la rentabilité. Il intègre un processus d'examen et de négociation avec les lignes métiers afin de prendre en considération toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage. Ces limites couvrent a minima les pays d'exposition en Afrique, et sont déclinées par grand type d'emprunteur dont le souverain. Elles sont revues annuellement à l'élaboration de l'exercice budgétaire, et peuvent être sujettes à une réévaluation en cas d'anticipation ou de changement significatif des conditions d'un pays ou d'un groupe de pays donné.

• **La provision du risque pays** : Dans le cadre d'une approche proactive et transparente de la gestion du risque pays et en renforcement de ses capacités à absorber des chocs exogènes induits par son activité à l'international, le Groupe constitue des provisions selon un modèle répondant aux dispositions des normes IFRS9. Le dispositif se base sur l'évaluation de la perte attendue sur chaque exposition souveraine, estimée en fonction de sa classification (Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3) et de la notation pays. La perte en cas de défaut (LGD) est, quant à elle, fixée forfaitairement pour l'ensemble du portefeuille.

• **Les reportings** : Le dispositif de communication et de diffusion de l'information, à destination des organes de direction et d'administration, comprend des reportings exhaustifs sur la situation du risque pays, permettant le suivi du profil de risque du Groupe, le pilotage de la performance ainsi que le suivi du respect des limites. Ce dispositif inclut un ensemble de tableaux de bord à diverses informations, fréquences et destinations. Il englobe des notes d'analyse sur les pays d'exposition, la cartographie des expositions transfrontalières, le suivi de la qualité des expositions, le suivi du respect des limites et l'évolution de la distribution des risques.

• **Stress test** : Le Groupe intègre dans son dispositif de gestion des risques, un processus de stress test basé sur des scénarii internes et réglementaires. Les simulations visent à évaluer l'impact d'une dégradation de la solvabilité ou des difficultés économiques et financières d'un pays ou d'un ensemble de pays sur les provisions et la solidité de la Banque. Ces simulations incluent des hypothèses de défaut d'un pays, de dégradation de la note souveraine, ou des scénarii de transmission de chocs du risque souverain aux entreprises.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES FILIALES À L'INTERNATIONAL

Au niveau de la zone UEMOA, le Groupe s'appuie sur une plateforme régionale dédiée, garantissant une mise en œuvre harmonisée et efficace de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Cette approche favorise une meilleure adaptation aux spécificités régionales tout en assurant une cohérence avec les standards du Groupe. Pour les autres banques à l'international, la fonction centrale des risques exerce une supervision fonctionnelle directe, veillant à l'application rigoureuse et homogène des normes de gestion et de supervision des risques. Cette démarche vise à standardiser les pratiques, renforcer la résilience des filiales et optimiser la maîtrise des risques à l'échelle du Groupe.

Pour garantir une surveillance rapprochée et proactive des risques, le Groupe a mis en place un dispositif structuré de remontée et de consolidation des risques à la fois au niveau local et central. Ce système permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de déployer des stratégies d'atténuation adaptées, assurant ainsi une gestion plus efficace et réactive des risques. Ce dispositif est renforcé par le processus de la « Watch List », qui joue un rôle clé dans le suivi et l'anticipation des risques. Il permet d'assurer un contrôle rigoureux sur plusieurs aspects essentiels :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

Grâce à cette approche intégrée, le Groupe renforce sa capacité à anticiper les défis, améliorer la résilience de ses filiales et maintenir une gouvernance solide en matière de gestion des risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de manière à ce que les expositions au risque de marché ne puissent engendrer des pertes susceptibles de compromettre la solidité financière de la Banque et de l'exposer à des risques inconsidérés ou significatifs.

1. Stratégie risque

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille de trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

Ces principes directeurs sont traduits par une politique de gestion du risque de marché bien ancrée dans la culture du Groupe, et par un dispositif de maîtrise et de suivi du risque rigoureux et bien structuré.

2. Politique et procédures

La politique de gestion du risque de marché définit le cadre global de la gestion de ce risque sur les activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion du risque de marché, ainsi que les principes et les lignes directrices adoptés par la Banque pour surveiller et maîtriser son exposition à ce risque. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de

circulaires, de procédures et de normes régissant la prise de risque sur les activités de marché.

Cette politique met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion du risque de marché ;
- L'adéquation des fonds propres au regard du risque de marché et le dispositif d'appétence au risque et de limites de marché ;
- Les modèles et indicateurs de mesure du risque de marché et le dispositif de leur validation ;
- Le système d'information et les données utilisés pour le dispositif de suivi et de reportings internes et réglementaires ;
- Le dispositif de stress testing.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de marché ;
- Un dispositif d'appétence au risque de marché permettant de positionner la capacité de prise de risque et l'arbitrage objectif de rendement/profil de risque, au cœur du dispositif de limites et d'allocation du capital au titre du risque de marché ;
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - Sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - Se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - Optimiser les circuits décisionnels ;
 - Améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion de ces produits. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

3. Dispositif de gestion du risque de marché

Afin d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une

indépendance entre les fonctions opérationnelles et les organes de gestion et de contrôle des risques ;

- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion du risque de marché

La maîtrise du risque de marché est assurée par des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

La Fonction « Marchés de Capitaux Groupe » : Elle constitue à travers ses opérationnels, la première ligne d'autocontrôle en matière de gestion du risque de marché. Les responsables des activités de marché sont ainsi, tenus de :

- Veiller à établir des stratégies de couverture appropriées permettant de réduire et de maîtriser la prise de risque inhérent aux activités de marché ;
- Initier des demandes de limites encadrant la prise de risque par rapport aux objectifs de rendement et aux analyses de marché ;
- Soumettre pour approbation les transactions qui dépassent leur niveau de compétence, ou qui génèrent un dépassement des limites préétablies, à l'instance ad hoc, selon le système de délégation de pouvoirs et les procédures en vigueur.

La Fonction « Middle Office Marchés de Capitaux Groupe » : Elle est en charge du contrôle quotidien de premier niveau. En matière de gestion du risque de marché, cette fonction assure en toute indépendance du Front Office, son rôle de :

- Sécuriser, suivre et contrôler les opérations de marché ;
- Calculer, rapprocher et réconcilier les résultats des activités de marché ;
- Suivre les risques et le respect des limites et produire les reporting de suivi y afférents ;
- Optimiser et développer les systèmes et les moyens de traitement.

La Fonction « Risque de Marché » : Elle est le garant opérationnel du développement de la politique et du dispositif global de gestion du risque de marché. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau, en toute indépendance des unités opérationnelles. Elle a, à ce titre, la responsabilité de :

- Promouvoir la culture de gestion du risque de marché et de veiller à son développement au niveau opérationnel ;
- Développer les méthodologies de mesure de risque et de définition des limites de marché ;
- Assurer le développement, l'enrichissement et l'optimisation des outils et des systèmes de mesure de risque ;
- Vérifier et évaluer la viabilité et la robustesse des modèles de mesure de risque ;
- Assurer le suivi des expositions au risque et du respect des limites de marché, en veillant à identifier, évaluer, gérer et communiquer sur ce risque aux instances décisionnaires ;
- Produire les reportings réglementaires, ainsi que les reportings internes destinés aux différents comités et instances de gouvernance de la Banque.

Les fonctions « Contrôle Permanent » et « Audit Interne » : Elles agissent respectivement, en deuxième et troisième lignes de défense, chacune suivant ses prérogatives, afin de :

- Vérifier l'adhésion des différents intervenants au dispositif de gestion de risque et aux dispositions de contrôle et de suivi mis en place ;
- Examiner régulièrement l'intégrité et l'efficacité du dispositif et du système de gestion de risque ;
- Repérer les occasions de renforcement des processus relatifs à la gestion, au suivi et à la maîtrise de risque.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et de VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière des activités de marché.

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transactions est régi par une circulaire interne

encadrant le processus de renouvellement des limites et de gestion des dérogations.

Les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie bancaires, permettant de maîtriser l'exposition au risque résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Dispositif de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition au risque de marché, de l'évolution du profil de ce risque, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif de limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché produit à une fréquence régulière, à destination des comités de gestion et des comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux paramètres de marché. Il permet de suivre l'évolution des indicateurs de risque et le respect des limites, sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les derniers mois.

Outils de suivi et de gestion du risque de marché

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesure permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance définis. La Banque retient un seuil de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données.

Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de négociation dans les conditions normales de marché. La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de Profit and Loss (P&L), à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques.

Les principaux scénarii retenus sont :

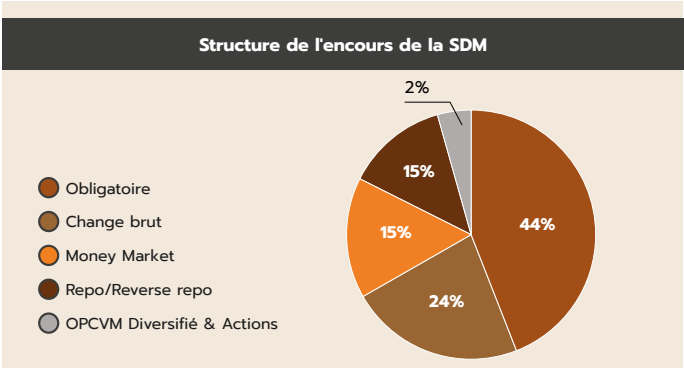
- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp
- +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

4. Evolution des expositions et du profil de risque

A fin décembre 2024, l'encours brut global du portefeuille de trading s'élève à 137 MMDH, dont 44% sont investis en titres obligataires direct ou via OPCVM, 24% dans l'activité de change, 30% en instruments monétaires et 2% en titres de propriété. La VaR globale (1 jour à 99%), hors effet de diversification inter-portefeuilles, est estimée à 147 MDH, en baisse de 5% par rapport à fin 2023, reflétant la diminution des tensions sur les taux d'intérêt observée depuis le début de l'année.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, la trésorerie devises et les titres de propriété, et accessoirement sur le change à terme et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille global.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2024, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale :



RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

1. Stratégie risques

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

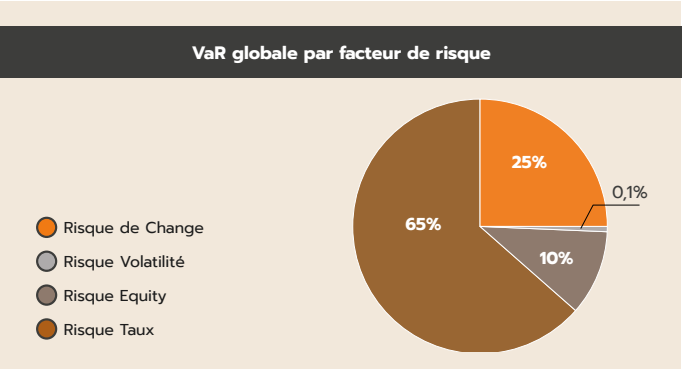
Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque ;
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2. Politique et procédures

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.



Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois ;
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress ;
- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR).

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an).

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année) ;
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM) ;
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour logger toutes les opérations hors trading de la banque.

3. Dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib ;
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement ;
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision ;
- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe.

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio) ;
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne ;
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciaux (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle) ;
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants

et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe ;

- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD) ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
 - le gap de taux représente la photographie du bilan échancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision ;
 - la MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque

se refinace). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...) ;

- la Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels ;
- Un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

4. Evolution des expositions et du profil de risque

Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 424 milliards de dirhams à fin décembre 2024 contre 407 milliards de dirhams en décembre 2023, soit une hausse de +4,0%.

Au cours de l'année 2024, les actifs ayant connu une progression sont les suivants :

- Portefeuille titres (+12,1 MdDH)
- Valeurs en caisse et compte BAM (+4,2 MdDH)
- Prêts de trésorerie et reverse REPO (+1,7 MdDH)
- Titres de participation (+0,6 MdDH)
- Dépôts d'investissement placés (+0,4 MdDH)

Ces montants ont été largement refinancés par l'augmentation des dépôts clientèle de 19,4 MdDH et la hausse du capitaux propres 2,8 MdDH (dont 1,4 MdDH de provisions pour risques et charges) permettant ainsi de baisser le refinancement via le marché monétaire.

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 196% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 6,6% passant de 295 milliards de DH en décembre 2023 à 314 milliards de DH à fin déc. 2024. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+8,6%) ainsi que les comptes sur carnet (+2,7%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 77,7% en décembre 2024 contre 75,7% en décembre 2023.

Le coefficient de transformation s'est établi à 75,5% en décembre 2024 contre 81,1% en décembre 2023.

Risque global de taux

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont les suivants :

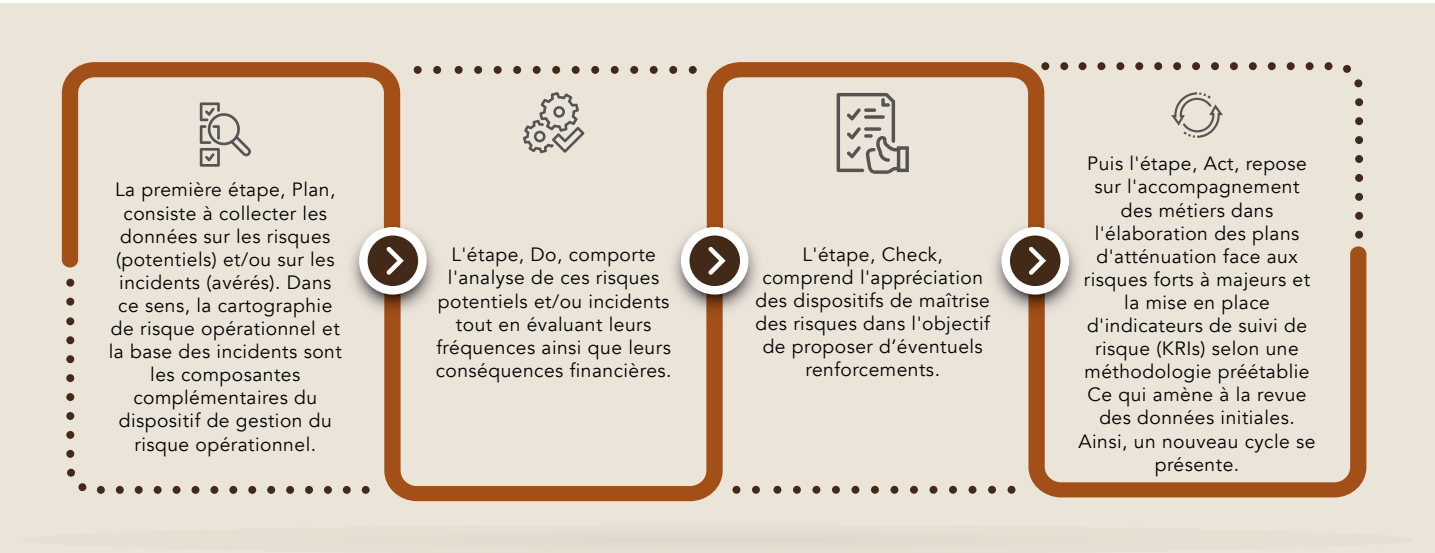
- Pour la variation de la valeur économique :-3 765 MDH soit 9,6% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaires de 15% ;
- Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -198 MDH soit 2,0% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

RISQUE OPÉRATIONNEL

1. Stratégie risque

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais elle exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



2. Politique et procédures

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, des procédures et des manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reportings A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

- Fraude Interne :** pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque.
- Fraude Externe :** pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque.
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail :** pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination.
- Clients, produits et pratiques commerciales :** pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à la négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit.
- Dommage aux actifs corporels :** destructions ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres.
- Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes :** Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes.

- Exécution, livraison et gestion de processus :** Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

3. Dispositif de gestion du risque opérationnel

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risque régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des correspondants cartographies désignés par chaque fonction propriétaire afin d'avoir accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels de son processus ainsi qu'aux plans d'atténuation qui en découlent, tout en assurant le suivi de ces derniers et ce, à travers l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur portée ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur celui de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies de risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s’inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour le développement du dispositif de gestion du risque opérationnel et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s’appuie sur le référentiel interne des processus.

A travers des ateliers tenus avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. L’évaluation de ces événements s’effectue selon leur fréquence et leur impact unitaire moyen, suivant deux grilles établies à cet égard, qui prévoit chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

A fin 2024, les cartographies de risque opérationnel s’étendent à l’ensemble des processus de la Banque, offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d’atténuations sont aussi définis afin d’améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts. Des rencontres annuelles sont tenues avec les fonctions propriétaires et les experts métiers dans l’objectif de faire le point sur la mise en place de ces plans d’atténuation et sur la remontée des KRIs.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l’anticipation de l’évolution de l’exposition d’un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque opérationnel en les définissant face aux risques potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte les règles préétablies et prévoit la fixation des seuils minimums et maximums.

La remontée des KRIs préalablement fixés a été respectée tout au long de l’année.

Collecte des incidents

La Banque est dotée d’un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, et déployé conformément aux exigences réglementaires. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les Correspondants Risque Opérationnel « CRO », désignés par les différents métiers et par les filiales, déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d’offrir aux managers une veille permanente de la survenance d’un risque opérationnel.

L’animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d’améliorer la qualité des déclarations et d’avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Evaluation des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d’évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d’ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de maîtrise incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d’une même activité.

Compte tenu des exigences réglementaires et des efforts escomptés dans le verrouillage des contrats, l’évaluation effectuée en 2024 ne remonte aucune activité dans la zone rouge.

PLAN DE CONTINUITÉ D’ACTIVITÉ

1. Stratégie risque :

Le Groupe définit le plan de continuité d’activité (PCA) comme étant un plan d’action formalisé, qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d’une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d’activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d’activité en cas de survenance d’un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l’arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d’information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

2. Politique et procédures :

Le plan de continuité d’activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

3. Dispositif du plan de continuité d’activité

Le dispositif du plan de continuité d’activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d’un sinistre de la cartographie des menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :



4. Activation du plan de continuité d’activité

Il est important de signaler qu’aucun sinistre majeur n’est survenu courant l’année 2024 obligeant la banque à activer son plan de continuité d’activité. Par ailleurs, des exercices d’entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

RATIO DE SOLVABILITÉ ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minimas élevés pour les ratios Tier 1 et Tier 2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d’éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin de fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minimas exigés par la réglementation.

Le processus d’évaluation de l’adéquation des fonds propres fait, quant à lui, partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques et des Plans Moyens Termes.

Aussi, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d’estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

1. Fonds Propres

Le Groupe dispose d’une assise financière solide liée à la consistance de ses fonds propres réglementaires. En application de Bâle III, les fonds propres du Groupe ont atteint 61,6 Milliards de DH en décembre 2024 contre 57,4 Milliards de DH en décembre 2023, soit une hausse de 7,3% due principalement à un renforcement des fonds propres Tiers1.

Composition des fonds propres réglementaires (en MDH)		déc.24	déc.23
FP DE BASE (CET1)	capital social	2 033	2 033
	réserves et primes liées	27 690	27 261
	capital et primes non éligibles	-98	-145
	résultat non distribué	3 282	2 418
	autres éléments du résultat global accumulés	18	197
	autres réserves (réserves consolidées part Groupe)	15 777	15 047
	intérêts minoritaires	1 597	1 561
	filtres prudentiels	-936	-1 020
	goodwill	-2 524	-2 641
	fonds de soutien du CPM - Part stable	3 000	3 000
	dispositions transitoires IFRS9	0	0
	réserves latentes liées au crédit-bail (déduction)	-275	-338
	autres déductions	-37	-64
	TOTAL FP DE BASE	49 526	47 309
FP ADDITIONNELS (AT1)	dettes subordonnées perpétuelles	2 890	800
	TOTAL FP ADDITIONNELS	2 890	800
FP COMPLEMENTAIRES (T2)	dettes subordonnées éligibles	7 067	7 262
	fonds de soutien - part moins stable	1 025	771
	réserves latentes liées au crédit-bail	275	338
	45% des plus-value latentes éligibles	825	937
	TOTAL FP COMPLEMENTAIRES	9 193	9 308
TOTAL FONDS PROPRES		61 609	57 417

1. Les fonds propres réglementaires sont constitués en majorité par les fonds propres de base.
2. Les réserves et primes liées au capital représentent la partie la plus importante des fonds propres de base en raison de notre politique de capitalisation et de distribution qui s’appuie sur notre dynamique interne et sa structure coopérative.
3. A noter que les fonds propres de base sont renforcés par la part stable du fonds de soutien (3 milliards de DH) conformément aux dispositions réglementaires.
4. Dans l’objectif de renforcer son ratio Tier1, la BCP a émis une dette subordonnée perpétuelle en juin 2024 pour un montant de 0,8 milliard de DH et en décembre 2024 pour un montant de 1,2 milliard de DH.
5. Les fonds propres complémentaires qui s’élèvent à 9,2 milliards de DH, soit 15% du total des fonds propres sont principalement constitués des éléments suivants :
 - dettes subordonnées éligibles à hauteur de 7,1 milliards de DH ;
 - fonds de soutien du CPM - part moins stable - à hauteur de 1,0 milliard de DH.

2. Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité permet de mesurer la santé financière d’une banque. Son calcul est encadré par les circulaires de Bank Al-Maghrib, qui reposent sur les règles définies par le Comité de Bâle en matière d’adéquation des fonds propres.

Les normes Bâle II définissent deux principaux ratios d’adéquation des fonds propres ; le ratio des fonds propres de première catégorie (Tier 1) et le ratio du total des fonds propres (Tier 2) :

- Le ratio Tier 1 est défini comme étant le rapport entre les fonds propres réglementaires de première catégorie et les actifs pondérés en fonction des risques ;
- Le ratio Tier 2 est défini comme le rapport entre le total des fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques.

A fin décembre 2024, le ratio Tier 1 du Groupe s’affiche à 12,13%, largement supérieur au minimum réglementaire (contre 11,10% en décembre 2023). Le ratio global de solvabilité (Tier 2) s’affiche, quant à lui, à 14,26% (contre 13,24% en décembre 2023).

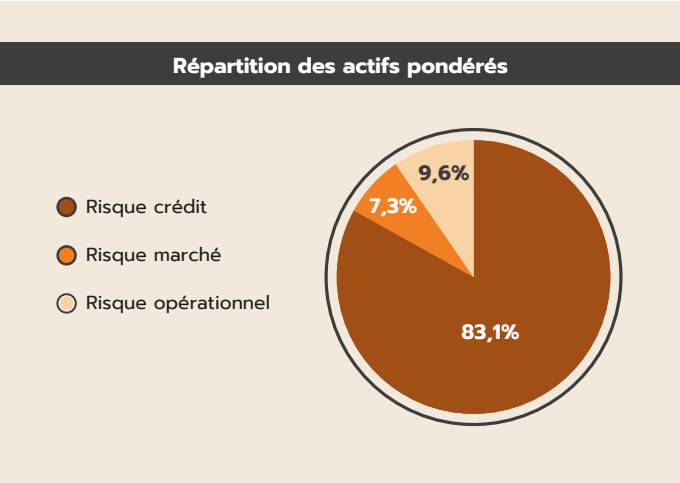
Ratio de solvabilité

En MMDH	déc-23	juin-24	déc-24
Fonds Propres Tier 1	48,1	50,2	52,4
Fonds propres Tier 2	57,4	60,2	61,6
Total des actifs pondérés	433,6	445,6	432,2
Ratio Tier 1	11,10%	11,28%	12,13%
Ratio Tier 2	13,24%	13,51%	14,26%

Actifs pondérés et ARC par segment	Déc-23			Déc-24		
	Expositions nettes	ARC*	Actifs Pondérés après ARC	Expositions nettes	ARC*	Actifs Pondérés après ARC
Risque de crédit Bilan	376,8	33,8	257,6	381,6	34,9	252
Souverains	63,9	0	27,7	65,7	-	25,3
Etablissements	20,8	0	10,7	26	-	14,6
Entreprises	187,2	30,7	157,8	180,5	31,7	148,2
Clientèle de détails	104,9	3,1	61,4	109,4	3,3	63,8
Risque de crédit Hors Bilan	76,8	0	40	79,2	-	41,4
Souverains	-	0	-	-	-	-
Etablissements	13,5	0	7	11,7	-	5,9
Entreprises	58,3	0	30,1	59,5	-	31,3
Clientèle de détails	5	0	2,9	8,1	-	4,2
Risque de contreparties	36,5	0	1	29,4	-	1,2
Souverains	32,7	0	-	28,2	-	-
Etablissements	2,8	0	-	0,1	-	-
Entreprises	1	0	1	1,2	-	1,2
Risque de crédit sur autres actifs	64,8	0	68,4	76,4	-	64,4
Risque de Marché	98,2	0	28,5	116,2	-	31,6
Risque opérationnel	-	0	38,1	-	-	41,5
Total	653,1	33,8	433,6	682,8	34,9	432,2

*ARC éligibles selon la circulaire BAM 26G : Sûretés financières (liquidités ou titres), accords de compensation, garanties ou dérivés de crédit.

Répartition des actifs pondérés



Le risque de crédit demeure le plus grand consommateur en fonds propres. En effet, les actifs pondérés au titre du risque de crédit, déterminés selon l’approche standard, ressortent à 359 MMDH et représentent 83% du total des actifs pondérés.

Les actifs pondérés au titre du risque de marché et du risque opérationnel, déterminés respectivement selon l’approche standard et l’approche indicateurs de base, représentent respectivement 7,3% et 9,6%.

Par ailleurs, l’estimation des ratios Common Equity Tier 1 (CET 1) sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

Ratio CET1	déc.24 (réalisé)	juin.25	déc.25	juin.26
Base sociale	12,44%	12,26%	12,15%	12,17%
Base consolidée	11,46%	11,37%	11,32%	11,41%

3. Stress Test

Le Groupe conduit des stress tests afin d’apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d’évaluer l’impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d’exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test raisonnablement granulaire fondé sur, un référentiel défini en interne, des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, ou une combinaison des deux.

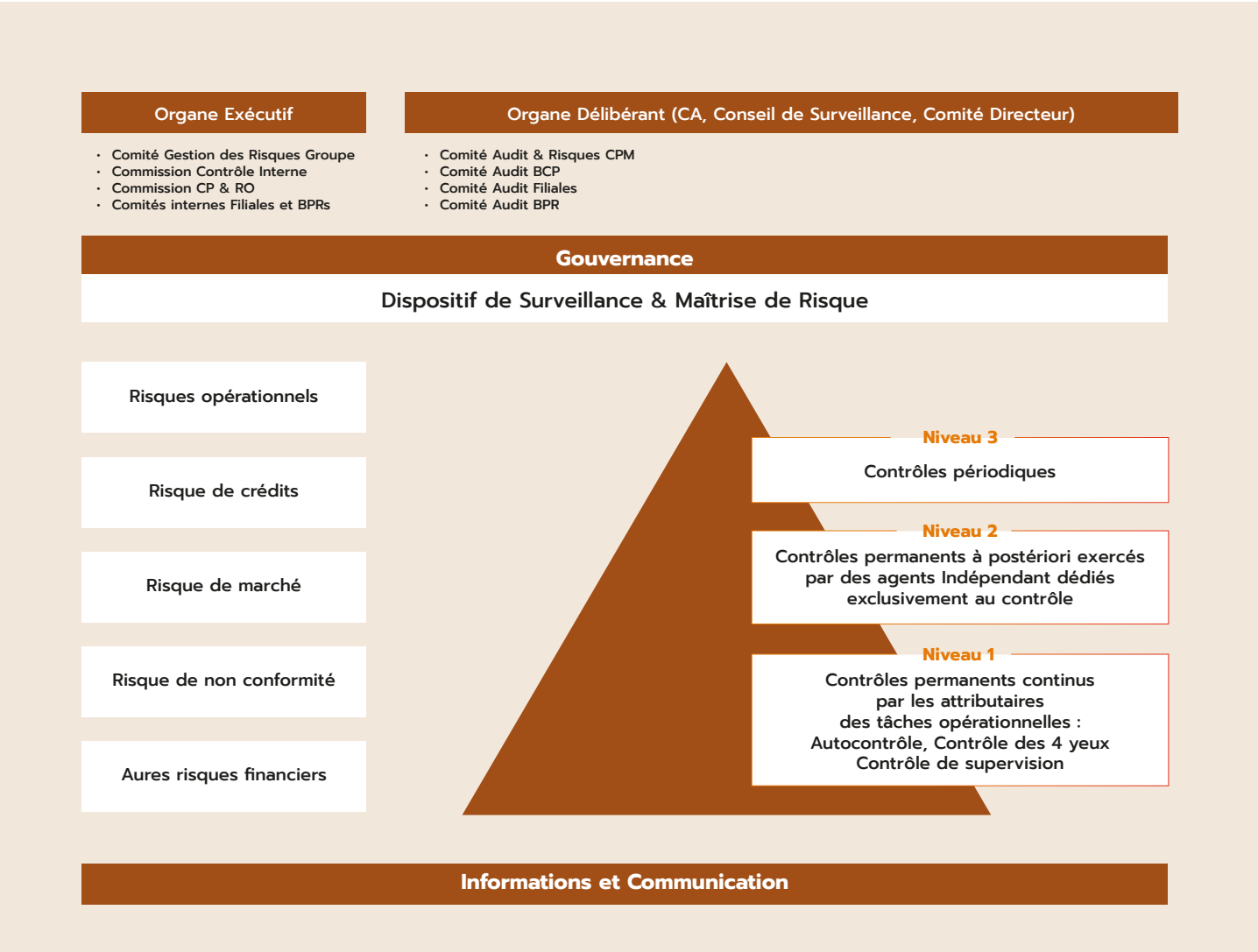
Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- **Choc idiosyncratique** : Simulation d’une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation, ...) ;
- **Choc systémique** : Simulation d’une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...) ;
- **Choc combiné** : Simulation de l’avènement simultané d’une crise systémique et d’un risque spécifique.

L’ensemble de ces tests permettent au Groupe d’identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives et de réorienter sa stratégie, le cas échéant.

CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Afin d’accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le Groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent vient s’insérer dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.



Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l’exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l’assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d’acceptation des risques par l’organe exécutif, approuvé par l’organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d’assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l’ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient

possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d’informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

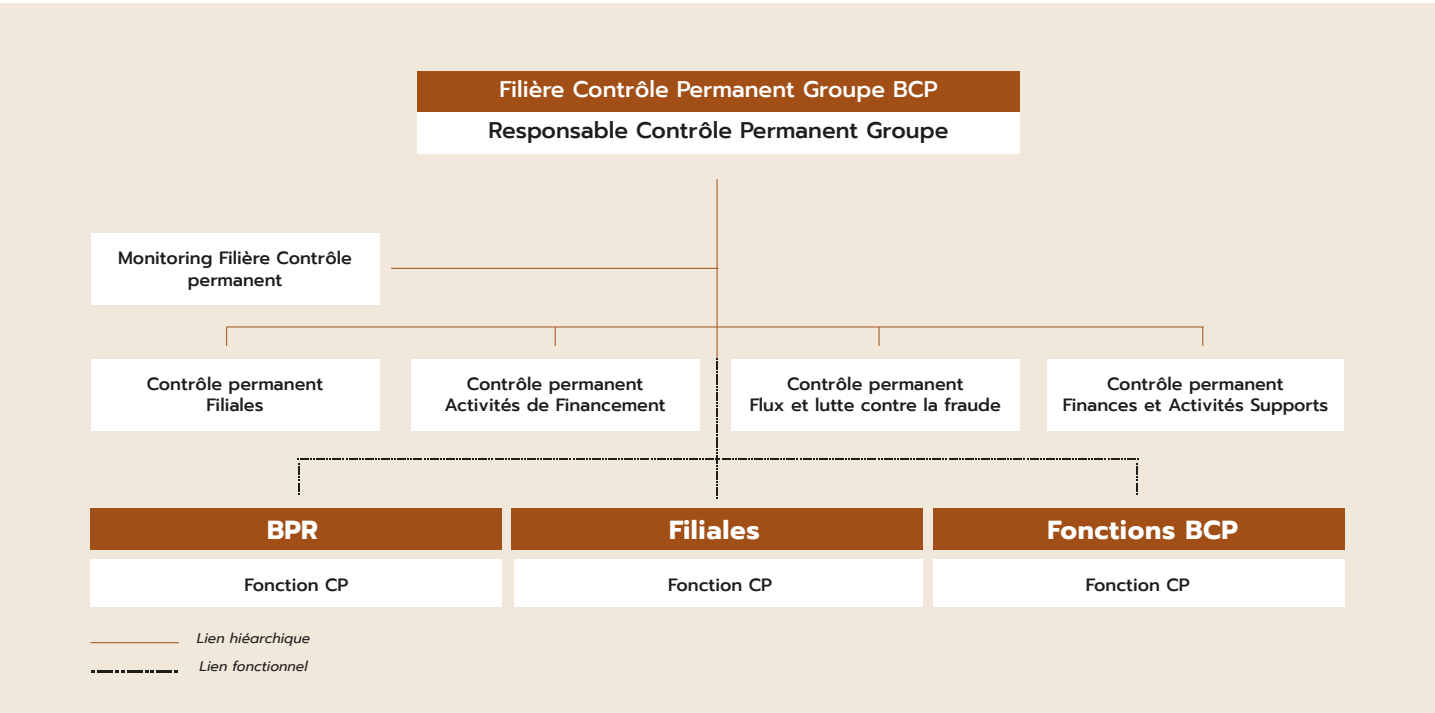
Le Contrôle Permanent Groupe s’inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations

stratégiques du Groupe BCP, issus du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM, l’optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l’accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

Organisation de la fonction Contrôle Permanent Groupe

Les principes fondamentaux de gouvernance, d’indépendance et de fonctionnement de la Filière de Contrôle Permanent sont déclinés au niveau de la charte de Contrôle Permanent du Groupe. Cette dernière est applicable à tous les niveaux de responsabilité.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d’indépendance et d’efficacité de la Filière de Contrôle Permanent Groupe, qui se présente comme suit :



La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d’établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre du réseau CPM ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

La fonction Contrôle Permanent au niveau de la BCP est structurée en cinq entités et comprend :

- L’entité Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l’harmonisation des référentiels communs des domaines d’activités couverts par le contrôle permanent, et l’animation de la filière dans son ensemble. Elle a également pour rôle, le pilotage des activités de contrôle permanent de la fonction CPG et des entités dédiées au contrôle permanent au sein de certaines fonctions supports de la BCP rattachées fonctionnellement au CPG (SI, RH et conformité).
- L’entité Contrôle Permanent des Filiales, pilote l’activité et anime le dispositif du contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées nationales et internationales, et les accompagne dans leurs travaux d’alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.
- L’entité Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge de :
 - La planification des contrôles de 2ème niveau et la mise en place des référentiels de contrôle pour toute activité de financement intégrée dans le périmètre ;
 - Le contrôle des processus intégrés dans le périmètre de la fonction ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour les activités de financement couvertes ;
 - La communication, aux fonctions concernées, des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts ;
 - Le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le Contrôle permanent pour les activités de financement ;

- L'entité Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude est en charge du :
 - Contrôle des processus relatifs aux moyens de paiement et Comptes & Epargne (à distance et sur site) ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR en relation avec les flux ;
 - La communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts aux fonctions concernées et échanger avec elles sur les propositions et recommandations ;
 - Lutte contre la fraude : pour ce volet, cette fonction a pour mission d'agir dans la prévention et la détection de la Fraude en mettant en place des alertes de fraude et assumer ses responsabilités dans la synergie avec tous les intervenants dans la lutte contre la fraude.
- L'entité Contrôle Permanent Finances et Activités Supports est en charge du :
 - Contrôle des opérations de la Salle des Marchés :
 - Activités Obligataire (Marché primaire/ secondaire)
 - Activités Monétaire (Marché des Repos / Prêt Emprunt MAD et Devises)
 - Activités Change (Terme / Spot / Swap / Options)
 - Contrôle de certains processus de la Logistique notamment :
 - Dispositif de sécurité des biens et des personnes au sein des agences du réseau ;
 - Le traitement de l'ordonnancement des factures.
 - Contrôle des Risques Financiers notamment :
 - Les risques de marchés,
 - Le traitement du LCR, IRRBB, Calcul des Fonds Propres,
 - La Déclaration du CMDR,
 - Le Ratio de Solvabilité,
 - Le risque de crédit.
 - Dispositif d'évaluation des fonds propres (Rapport ICAAP)
 - Contrôle de la comptabilité notamment :
 - Traitements comptables
 - Réconciliation
 - Règlement des dépenses
 - Arrêtés sociaux
 - Contrôle Comptable
 - La restitution et la communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts afin d'échanger avec elles sur les axes d'améliorations et la mise en place de plan d'action.

Concernant les Fonctions de CP décentralisées rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe.

Ainsi, les activités de contrôle de 2ème niveau des domaines des ressources humaines, des systèmes d'information et de la conformité sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée au contrôle permanent.

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent, au niveau des BPR, elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe. Ces dernières ont pour rôle de déployer le plan de contrôle permanent sur leur périmètre respectif.

Concernant les principales filiales bancaires et financières Marocaines et internationales, les entités en charge du contrôle permanent sont pour la plupart rattachées à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

Normes, moyens et Outils Méthodologiques

L'optimisation et l'extension du dispositif de contrôle permanent au cours de l'année 2024, ont concerné principalement :

- La poursuite de l'accompagnement des filiales à travers le déploiement du dispositif du contrôle permanent, le suivi des activités de contrôle au niveau des filiales au Maroc et à l'international par le Contrôle Permanent Groupe et la transposition de la méthodologie Groupe de CP,
- La revue du référentiel de contrôle des crédits aux particuliers (processus octroi-prise de garantie et déblocage), tenant compte de la mise à jour du dispositif réglementaire et des recommandations de l'IG.
- L'optimisation du référentiel de contrôle de niveau 2 concernant les domaines des moyens de paiement et Epargne et Compte ;
- Renforcement du dispositif de lutte contre la fraude par :
 - La mise en place de certaines alertes permettant la prévention et la détection proactive des opérations suspectes et une meilleure réactivité dans la lutte contre la fraude ;
 - La réalisation de campagnes de contrôle thématiques sur des processus spécifiques qui abritent des risques de fraudes afin de les maîtriser davantage.
- Le chantier de la maintenance évolutive de l'outil FRONTCONTROL est au stade final de l'allocation de budget. En effet le projet est assujéti au processus des commandes négociées

Aussi, afin d'optimiser les moyens pour la mise en place d'une filière de contrôle permanent efficiente,

la stabilisation et la généralisation de l'outil de gestion du contrôle permanent Front Control, s'est poursuivie au cours de l'année 2024 sur le périmètre de la BCP et des Banques Populaires Régionales (BPR).

En 2024, l'outil Front Control a été paramétré afin de tenir compte de :

- La généralisation des nouveaux contrôles sur site relatifs au domaine des moyens de paiement sur l'outil pour une meilleure intégration et centralisation des résultats des campagnes de contrôle ;
- La mise à jour des contrôles déployés sur l'outil au fur et à mesure des évolutions qu'ont connu certains référentiels ;

Par ailleurs, l'outil Front control déjà déployé au niveau des filiales Upline Securities, BCP Bank Mauritius et PCA sera adapté à la nouvelle démarche de contrôle permanent, via l'intégration des nouvelles métriques afin de fournir une plateforme pouvant accompagner le développement de l'activité du Contrôle Permanent Groupe, qui assurera une efficacité opérationnelle à travers :

- L'automatisation de l'activité de contrôle, allant de la planification des campagnes jusqu'à l'édition des rapports en passant par l'évaluation des références,
- Une flexibilité du système via une capacité de configuration, de paramétrage et de personnalisation,
- La production des indicateurs, des tableaux de bords et des reportings axés sur la nouvelle méthodologie.

Présentation des modalités d'informations et de reportings aux instances de gouvernance

Au fur et à mesure de la réalisation des campagnes de contrôle, les résultats de contrôle sont transmis aux entités et fonctions concernées (fonctions propriétaires, fonctions concernées, réseaux et le centre de traitement CTN BPSHORE). Des axes d'amélioration sont proposés et suivis par le CPG à travers des plans d'actions mis en place et menés par les fonctions et entités concernées.

Les résultats de contrôle, les axes d'améliorations y afférents ainsi que le suivi des plans d'actions sont présentés aux différents comités et commissions et font l'objet d'échanges avec les responsables de processus. Ces derniers sont invités à réaliser les chantiers permettant de maîtriser davantage les risques et de sécuriser les différents processus.

La Commission de Contrôle Permanent et Risques Opérationnels (CCPRO), qui se tient trimestriellement, a pour rôle de :

- Proposer la politique du groupe en matière de contrôle permanent,
- Veiller à l'efficacité des dispositifs dans toutes les entités et fonctions au travers de la restitution des principaux indicateurs de contrôle,
- S'assurer de la pertinence des plans de contrôle, piloter et coordonner les projets significatifs et/ou transversaux sur le périmètre du contrôle permanent du Groupe,
- Préparer et synthétiser les points à présenter à la

commission de contrôle interne sur la partie contrôle permanent en termes de reporting et de décision.

De plus, l'organe exécutif, à travers le Comité Gestion des Risques Groupe (CGRG) qui se tient trimestriellement, veille à l'application de la politique de contrôle permanent du Groupe, à la cohérence des méthodologies et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de contrôle permanent, en lien avec la gestion des risques. Il assure notamment les arbitrages nécessaires concernant les conclusions des travaux de la Commission de Contrôle Permanent et Risques Opérationnels.

En ce qui concerne l'organe délibérant, aussi bien pour la BCP, les BPR ou les filiales, il mandate le Comité d'Audit afin d'apprécier le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent au travers notamment de son efficacité et de son adéquation face à toute évolution des risques liés à l'activité.

Principaux contrôles réalisés par la fonction de Contrôle Permanent Groupe

La démarche du contrôle permanent axée sur les risques a permis d'apprécier le niveau d'exposition aux divers risques opérationnels relatifs aux différents processus couverts au niveau de la BCP et des BPR (Engagements, Moyens de paiements, ...).

Un échantillonnage établi selon la méthode des sondages aléatoires simples permet d'estimer le taux de conformité ou de couverture du risque avec une marge d'erreur de + ou - 5% et un niveau de confiance dans l'extrapolation à la population réelle variant entre 85% et 95%.

En 2024, le Contrôle Permanent (CP) a continué à couvrir les principales activités de la Banque en matière de risques et de la nature des opérations, notamment les activités bancaires du réseau d'exploitation de la BCP et des BPR (activités de financement, moyens de paiement) conformément au plan de contrôle annuel prédéfini. Cette couverture est étendue progressivement en élargissant annuellement le périmètre d'action du CP.

En effet, le périmètre de contrôle des activités de financement, a connu des changements en enrichissant le contrôle des opérations internationales et en mettant à jour le référentiel de contrôle des Engagements pour des contrôles plus précis et plus approfondis. Le domaine des flux a connu également une intégration de nouveaux contrôles sur site au niveau des agences et des centres d'affaires. Quant aux contrôles de la finance et des activités supports, ils ont été renforcés par des contrôles complémentaires se rapportant à l'ALM, les Risques Financiers et la Comptabilité

Concernant les entités de Contrôle Permanent domiciliées au niveau de certaines fonctions, le CPG assure un suivi continu de la réalisation des contrôles prévus dans les plans de contrôle annuels. Il s'agit des domaines relatifs à la Conformité, aux Ressources Humaines et au Système d'informations.

En parallèle des campagnes de contrôle régulières, le CPG et les entités de contrôle au niveau des BPR ont réalisé des campagnes de contrôle thématiques sur des processus ou sur des risques spécifiques, à l'initiative du CPG ou à la demande des instances de gouvernance, et ce, afin de donner plus d'assurance sur les processus en question.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

1. Avenant à la convention Gage-Espèce liant la Banque Centrale Populaire à la Banque Chaabi du Maroc (écrite) :

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc -BCDM-.

Date de l'avenant : 02 janvier 2023.

Nature et objet de l'avenant : modification des conditions de rémunération du Gage-Espèce

Modalités de rémunération : la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité trois (3) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0)

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 58 838 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 58 838 KMAD TTC

2. Convention liant la Banque Centrale Populaire au CIB Offshore relative à l'hébergement et prestations IT (écrite en cours de signature) :

Personne concernée : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE

Nature et objet de la convention :

- Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ;
- Fourniture du support technique et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.

Modalités de rémunération : Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est de 1.5 MDH

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 1 424 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 1 196 KMAD

3. Convention liant la Banque Centrale Populaire à Bank AL YOUSR relative à l'hébergement et prestations IT :

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr

Date de la convention : 01/2025

Nature et objet de la convention :

- Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ainsi que de l'ensemble des infrastructures en IaaS ;
- Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.

Modalités de rémunération : Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est un forfait de 2 MDH pour 2023 et sera réestimé à partir de 2024 au prorata des services utilisés

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 51 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 36 KMAD

4. Prêt à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC) (écrite) :

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est membre du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

Date de la convention : Convention non datée

Nature et objet de la convention : prêt d'un montant de 150 MDH destiné à renforcer ses fonds propres et redresser le ratio de solvabilité de la mutuelle.

Modalités de rémunération :

- Taux d'intérêt : 4%
- Modalités de remboursement : In Fine

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 4 950 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

5. Conventions compte courant d'associés entre la BCP et BAB CONSORTIUM :

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Administrateur de BAB CONSORTIUM

Dates des conventions :

- 29 Juillet 2022
- 02 Septembre 2022

Nature et objet des conventions : la mise à la disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, des avances d'un montant global égal à 556,5 MDH.

Modalités de rémunération : le taux appliqué aux conventions est fixé à 1,42% HT par an.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 18 606 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 13 303 KMAD HT

6. Convention entre la BCP et la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires :

Personne concernée : BCP maison mère de la mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires.

Date de la convention : 23 décembre 2022.

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'assurer la couverture sociale en faveur du personnel de la BCP, des BPR et des Filiales ainsi que les membres de leurs familles. La convention prévoit également, la prise en charge par la BCP des frais de fonctionnement de la mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 777 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 777 KMAD

7. Convention de service entre la BCP et BCP TECHNOLOGIES (BCP TECH)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de la société BCP TECHNOLOGIES.

Date de la convention : 2 juin 2021.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de formaliser les termes et les conditions devant régir la fourniture de services informatiques par la BCP au profit de BCP TECH :

- préciser les services convenus entre les Parties ;
- définir les engagements des Parties ;
- définir les tarifs et les modalités de facturation des services ;
- définir les dispositions en termes d'organisation et de gouvernance, pour les besoins de la présente convention.

Périmètre :

- Hébergement et infrastructure ;
- Infogérance ;
- Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe ;
- Activités Build.

Durée : La Convention de services est conclue pour une durée initiale de douze (12) mois. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, pour la même durée initiale, sauf la volonté des Parties d'y mettre fin.

Conditions de rémunération : Les tarifs des services sont fixés pour une année et sont révisables périodiquement en janvier. Les factures seront adressées trimestriellement et doivent être réglées dans un délai de 30 jours à la fin de mois.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 6 019 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 3 798 KMAD

8. Convention d'avance en compte courant d'associés octroyée à la société BAB CONSORTIUM

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Administrateur de BAB CONSORTIUM

Date de la convention : Avance octroyée le 24 septembre 2021.

Nature et objet de la convention : La mise à la disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, d'une avance d'un montant global égal à 226.000.000 (deux cent vingt-six millions) dirhams.

Conditions de rémunération : L'avance portera intérêt au taux fiscalement déductible tel que fixé chaque année par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances pour l'année considérée.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 6 194 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

9. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est membre du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi

Date de la convention : 07 juillet 2021.

Nature et objet de la convention : Avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MMAD.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 3 %

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 4 950 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

10. Contrat de Bail conclu entre Patrimoine Premium « SPI-RFA » et la Banque Centrale Populaire

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans l'OPCI PATRIMOINE PREMIUM.

Date de la convention : 11 décembre 2020.

Nature et objet de la convention : Le contrat a pour objet de définir les termes selon lesquels le Bailleur donne à bail au Preneur qui l'accepte, chaque bien séparément, conformément (i) aux dispositions légales en vigueur et (ii) aux conditions du Bail.

Conditions de rémunération : Le loyer annuel révisable de 3% tous les 3 ans à compter de la date d'effet et tout au long de la durée du bail est de 27 847 239,07 MAD.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 31 694 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 38 033 KMAD TTC

11. Convention conclue entre la BCP et ABI relative à la conversion des dividendes revenant à la BCP en compte courant d'associés

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Administrateur de ABI

Date des conventions :

- 28 septembre 2018.
- 30 septembre 2019.

Nature et objet des conventions : Convention d'avances en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaletur en €, rémunéré au taux de 4%, et régi conformément au droit marocain.

Conditions de rémunération : Rémunération au taux de 4%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 10 791 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 13 152 KMAD HT

12. Convention d'avance en compte courant d'associés entre la BCP et M2T

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.

Date de la convention : 9 janvier 2019.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à M2T de la somme de 103.800.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 4 954 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 5 248 KMAD TTC

13. Convention de service conclue entre la BCP et HR2SI (Ex. BP SHORE RH)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de HR2SI.

Date signature de la convention : 4 février 2019

Nature et objet de la convention : Prestations informatiques

1. Serveurs IaaS

2. Messagerie : La mise à disposition du service Mail pour les utilisateurs internet et les BAL de services à usage fonctionnel.

3. Service de publication Web : La publication des sites web de la filiale.

4. Exploitation et supervision et Haute disponibilité : La BCP s'engage à assurer les Prestations d'exploitation relatives notamment à la gestion des sauvegardes et des restaurations, la relance en cas d'arrêt Des VMS, a gestion des espaces disques ...

Tarification :

Évolution des prix

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Tarifs

Les factures seront adressées semestriellement à BP SHORE RH et doivent être réglées dans un délai de 90 jours.

La facture sera ventilée par type de service souscrit par le BP SHORE RH et mentionnera le montant équivalent à la quote-part qui revient au BP SHORE RH par rapport à l'utilisation dudit service.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 940 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

14. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est membre du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi

Date de la convention : 1^{er} août 2018.

Nature et objet de la convention : Avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MMAD.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 3 %

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 6 600 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

15. Convention entre la BCP et BP SHORE RH

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.

Date de la convention : 25 janvier 2019.

Nature et objet de la convention : BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :

- Gestion administrative de la paie
- Gestion des frais de déplacement
- Gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)
- Gestion du Temps et des Accès (GTA)
- Traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
- Administration fonctionnelle du SIRH
- Accès aux fonctionnalités du portail

Conditions de rémunération :

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 3 370 KMAD HT

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 5 001 KMAD TTC

16. Convention de prestation de services conclue entre la BCP et BCP2S (Ex. MEDIAFINANCE)

Personnes concernées : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 5 janvier 2017. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 1^{er} juillet 2017.

Nature et objet de la convention : Définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.

Modalités essentielles :

- *Prix, tarifs, et commissions par l'avenant*
- *Délais de paiement : après réception de la facture.*
 - o *Païement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes.*
 - o *Païement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes.*
- *Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations*
- *Suretés conférées :*
 - i. *Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.*
 - ii. *S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.*
 - iii. *Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.*
 - iv. *Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.*
 - v. *S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.*

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 143 178 KMAD HT

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 140 394 KMAD TTC

17. Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP - BP REM

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président du Conseil d'Administration de BP REM

Date signature du mandat : 14 novembre 2017.

Nature et objet du mandat : Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur.

Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. Vente ;
2. Rentabilisation ;
3. Développement Immobilier ;
4. Statu Quo.

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

Conditions de rémunération :

- BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût.
- Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - ✓ **En JH** : Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens
JH = 3.500 MAD.
 - ✓ **A l'unité** : Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif...
U = 50 MAD.
 - ✓ **En %** : Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : Prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 MAD.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2024 : 14 366 KMAD HT

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 16 994 KMAD TTC

18. Convention entre la BCP et BCP CONSULTING (Ex. BP-SHORE CONSULTING)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP SHORE GROUPE société mère de BCP CONSULTING.

Date de la convention : 3 avril 2017.

Nature et objet de la convention : Présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales.

Conditions de rémunération : Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 17 339 KMAD HT

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 28 834 KMAD TTC

19. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.

Date de la convention : 25 octobre 2017.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MMAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 2,21 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 287 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 310 KMAD TTC

20. Convention de prestation de service liant la BCP à Upline COURTAGE

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de Upline Courtage)

Date de la convention : 16 juin 2016.

Nature et objet de la convention : Définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.

Conditions de rémunération : La Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 MAD HT.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 900 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 1 350 KMAD.

21. Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est membre du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi

Date de la convention : 30 juin 2016.

Nature et objet de la convention : Définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 536 232 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 536 232 KMAD

22. Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)

Personne concernée : M. Hassan BOULAKNADAL en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire

Date de la convention : 10 juin 2016.

Nature et objet de la convention : La BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.

Conditions de rémunération : En contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 MAD.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 29 651 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 29 651 KMAD.

23. Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO-FINANCE)

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.

Date de la convention : 20 mai 2016.

Nature et objet de la convention : La BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.

Conditions de rémunération : Le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 21 667 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 108 333 KMAD

24. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Administrateur de d'ABI.

Date de la convention : 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.

Nature des prestations objet de la convention :

- Juridique et Conformité ;
- Ressources Humaines ;
- Organisation, Système d'Information et Qualité ;
- Stratégie, Marketing et Communication ;
- Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
- Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
- Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
- Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
- Audit et Contrôle Interne ;
- Contrôle de Gestion.

Modalités de rémunération : En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 63 757 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 73 467 KMAD

25. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président d'Upline Group.

Date de la convention : 2 janvier 2012.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 1 238 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 619 KMAD

26. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.

Conditions de rémunération :

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 2 512 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 2 534 KMAD TTC

27. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.

Conditions de rémunération :

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,03%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,03%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 10 193 KMAD HT
Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 13 653 KMAD TTC

28. Convention de gestion des fonds conclue avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).

Date de la convention : 4 janvier 2010.

Nature et objet de la convention : Mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.

Conditions et modalités de la convention : La commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :

- Jusqu'à la somme de 500 MMAD : 1,25% du montant des investissements ;
- Entre 500 MMAD ET 1 GMAD : commission annuelle de 6.250.000 MAD augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MMAD ;
- Au-delà de la somme de 1 GMAD : commission annuelle de 11.250.000 MAD augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 GMAD.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 217 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 697 KMAD.

29. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).

Date de la convention : 3 janvier 2010.

Nature et objet de la convention : Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.

Conditions et modalités de la convention : En contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 MAD). Cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 1 800 KMAD HT

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 3 780 KMAD TTC

30. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).

Date de la convention : 1^{er} janvier 2010.

Nature et objet de la convention : Convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

Conditions et modalités de la convention : En contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :

- Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
- Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 4 284 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 6 027 KMAD.

31. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 7 février 2006.

Nature et objet de la convention : Un contrat de bail, pour le local sis à 3 rue Bab El Mansour, 2^{ème} Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.

Conditions et modalités de rémunération : Un montant annuel de 420 KMAD.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : Néant

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

32. Conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 2005

Nature et objet de la convention : Durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire

Conditions et modalités de rémunération : Les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50%
FCP Kenz Actions	0,40%
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50%
FCP Kenz Rendement	0,40%
FCP Kenz Obligations	0,30%
FCP Assanad Chaabi	0,40%
FCP Al Amal	0,07%
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07%
FCP Kenz Plus	0,07%
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40%
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35%
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30%

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 1 706 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 1 725 KMAD TTC

33. Conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 2005

Nature et objet de la convention : Durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.

Conditions et modalités de rémunération : Les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10%
FCP Kenz Actions	0,10%
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10%
FCP Kenz Rendement	0,10%
FCP Kenz Obligations	0,08%
FCP Assanad Chaabi	0,08%
FCP Al Amal	0,05%
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05%
FCP Kenz Plus	0,05%
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10%
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10%
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10%
FCP CNIA Addamane	0,05%
FCP Chaabi Solidarité	0,04%

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 4 698 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 6 829 KMAD TTC

34. Convention d'offre de services informatique conclue avec BCP2S (Ex. MEDIAFINANCE)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 3 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 1 365 KMAD HT

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : Néant

35. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.

Date de la convention : 3 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2024 : 197 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2024 : 236 KMAD

36. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE BACK OFFICE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE BACK OFFICE

Date de la convention : 17 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client.

Conditions et modalités de la convention : La facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 MAD par chèque et 15 MAD par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 MAD HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 MAD HT/jour.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 8 475 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 10 578 KMAD TTC

37. Convention de prestation de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc (BCDM)

Personne concernée : le Président Directeur Général de la BCP est Président du Conseil d'Administration de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.

Date de la convention : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014.

Nature de la convention : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.

Conditions de rémunération :

- Un montant annuel forfaitaire de 6.000.000 € sera versé à la BCDM.
- Rémunération des transferts de 1% de l'ensemble des flux reçu par la BCP au Maroc en provenance des pays ou Chaabi Bank est implantée et ce, quel que soit le canal de transfert.
- Rémunération assise sur le Portefeuille Client égale pour une année N au nombre de Clients appartenant au Portefeuille Client MDM le 31 décembre de l'année N multiplié par un prix unitaire de 15 € euros par Client.
- Rémunération au titre des opérations suivantes :

OPERATIONS D'INTERMEDIATION		
Entrée relation et ouverture de CPT	Demande d'ouverture de compte MDM	100 €
	Demande d'ouverture de compte sur carnet	
	Demande de modifications sur Comptes	
	Récupération client	
Crédits Maroc	Demandes de Crédits Immobiliers MDM	180 €
	Demandes Crédits à la Consommation MDM	80 €

OPERATIONS D'INTERMEDIATION (Suite)		
Placements de produits	Demandes de Banque à domicile	30 €
	Demandes de Chéquiers MDM	
	Demande de monétique	
	Demandes de souscription DAT	
	Demandes de renouvellement DAT	
Bancassurance	Demande de Bancassurance	30 €
	Demandes de modification (Rajout ou résiliation)	
	Demandes de Remboursements titres de Transport	
Package	Demande de Pack Bladi Fidélisation	50 €
	Demande Pack Bladi Prospection	
	Demande de Pack Bladi Assil	
	Demande de Prestation Juridique	
	Demande de Programme de Fidélité	

OPERATIONS D'ASSITANCE		
ASSISTANCE	Demandes de Carnets TIP / MVC	10 €
	Demandes MAD MDM	
	Demandes ODV MDM	
	Demande d'oppositions	
	Demandes de changement d'adresse	
	Demande d'avance sur DAT	
	Andamane Chaabi (Demande de résiliation...)	
	Demande d'Authentification de Signatures	
	Demandes d'information, Requêtes, R6clamations	

Modalités de rémunération : La BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2024 : 447 207 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2024 : 398 947 KMAD.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS

forvis mazars
76 Bd. Mohammed VI, Koutoubia
7^{ème} Etage, Casablanca
Tél : 05 22 42 54 23

Abdou SOULEYE Diop
Associé

RAPPORT DE GESTION

► I. ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

- I-1 CONJONCTURE INTERNATIONALE
- I-2 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE

► II. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- II-1 ACTIVITÉ D'INTERMÉDIATION DE LA BCP
- II-2 ACTIVITÉS DE MARCHÉ
- II-3 RÉSULTATS
- II-4 CONTRIBUTION DES FILIALES
- II-5 GESTION GLOBALE DES RISQUES & CONTRÔLE PERMANENT
- II-6 GESTION ALM
- II-7 NOTATION DE STANDARD AND POOR'S ET DE MOODY'S
- II-8 VISION STRATÉGIQUE 2026

► III. ANNEXES

► IV. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE À FIN 2024

► V. LISTE DES AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

I. ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

I-1 CONJONCTURE INTERNATIONALE

MONDE :

Compte tenu de la persistance des pressions inflationnistes, du maintien de politiques monétaires restrictives pendant une période prolongée, d’aggravation des dettes publiques et des tensions géopolitiques, le rythme de croissance de l’économie mondiale est demeuré modeste en 2024. Au terme de cet exercice, la croissance de l’économie mondiale se serait affichée en léger retrait à 3,2% (Vs 3,3% en 2023), selon le FMI, avec une évolution favorable des dépenses publiques (reconduction des mesures de soutien budgétaire) et un bon comportement de la consommation des ménages. La croissance du PIB mondial aurait été inférieure à la moyenne enregistrée sur la période 2010-2019 dans près de 60% des économies mondiales, représentant plus de 80% de la population mondiale.

Dans les pays avancés, la croissance du PIB US se serait légèrement contractée en 2024 se situant autour de 2,8% (Vs 2,9% en 2023), nourrie par la consommation de biens et de services. En Zone Euro, une avancée modeste de 0,8% du PIB aura été constatée (Vs 0,4% en 2023), souffrant notamment de la panne de son principal moteur historique, l’Allemagne, et reflétant une exposition relativement élevée à la guerre en Ukraine. Par ailleurs, dans les pays émergents & en développement, la croissance est estimée en légère décélération à 4,2% en 2024 (Vs 4,4% en 2023), avec un sensible ralentissement du PIB chinois à 4,8% (Vs 5,2% en 2023), pâtissant de l’affaiblissement de la demande mondiale, en particulier européenne, alors que les espoirs de voir la demande intérieure prendre le relais ne se concrétisent pas.

Croissance économique mondiale			
CROISSANCE DU PIB RÉEL (EN %)	2022	2023	2024 ^e
MONDE	3,4	3,3	3,2
ZONE EURO	3,5	0,4	0,8
ALLEMAGNE	1,8	-0,3	-0,2
FRANCE	2,6	1,1	1,1
ETATS-UNIS	2,1	2,9	2,8
JAPON	1,1	1,5	-0,2
ROYAUME-UNI	4,0	0,3	0,9
EMERGENTS & EN DÉVELOPPEMENT	4,0	4,4	4,2
CHINE	3,0	5,2	4,8
RUSSIE	-2,1	3,6	3,8
INDE	6,8	8,2	6,5

Source : FMI

- **Politiques monétaires** : Celles-ci ont joué un rôle important, avec le maintien de l’ancrage des anticipations d’inflation. La BCE ayant enclenché un cycle de réduction de son taux directeur depuis le mois de juin 2024, le réduisant de 4,50% à 3,15% en décembre 2024, sur fond d’un ralentissement plus conforme aux attentes de l’inflation sous-jacente. En revanche, la Fed continue d’être prudente en matière de politique monétaire, au regard d’une inflation US persistante. Celle-ci ayant opéré depuis le mois de septembre 2024 trois réductions de taux, le ramenant de 5,50% à 4,50%. Dans la plupart des pays à travers le monde, l’inflation se rapproche des cibles des banques centrales. En Zone Euro, le taux d’inflation est prévu autour de 2,0% en 2025 (Vs 2,4% en 2024), contre une projection d’inflation à 1,9% aux USA (Vs 3,0% en 2024), selon le FMI ;

- **Inflation mondiale** : L’accalmie sur le front des tensions inflationnistes s’est poursuivie en 2024, plus particulièrement en Europe. En Zone Euro, le taux d’inflation annuel ayant nettement décéléré, passant de 9,2% en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023, puis à 2,4% en décembre 2024. Aux Etats-Unis, l’indice PCE d’inflation annuel s’est affiché à 2,4% en novembre 2024 (Vs 8,0% en 2022 et 3,4% en 2023). Cependant, le chemin vers le seuil des 2% est ralenti par la répercussion de la flambée inflationniste de 2022-2023 sur les salaires et les prix dans certains secteurs d’activité, notamment les services, avec un décalage dans le temps ;
- **Marché de change** : Sur l’ensemble de l’année 2024, l’Euro a nettement corrigé à la baisse de 6,22% face à l’USD, en glissement annuel, pour s’établir à 1,0350 (Vs +3,12% à fin 2023). La devise européenne payait principalement le prix de l’accentuation du différentiel de rendement des taux d’intérêt entre les Etats-Unis et la Zone Euro. Par ailleurs, l’activité économique américaine s’est montrée plus vigoureuse dans son ensemble que celle de la Zone Euro, qui a pâti de la faiblesse de sa plus importante économie, à savoir l’Allemagne. Notons également l’impact positif sur le billet vert en fin d’année consécutif au retour de Donald Trump à la Maison Blanche ;
- **Taux de chômage** : En novembre 2024, le taux de chômage en Zone Euro s’est établi en léger recul à 6,3% (Vs 6,5% enregistré à la même période une année auparavant). A l’opposé, le taux de chômage s’est inscrit en hausse aux Etats-Unis atteignant 4,2% en novembre 2024 (Vs 3,7% un an auparavant) ;
- **Pétrole** : Au terme de l’exercice 2024, les cours pétroliers ont de nouveau battu en retraite. Le prix du Brent ayant affiché une contraction de 4,15% à 73,84 USD/baril (Vs -10,32% à fin 2023). Ceux-ci ont été confrontés à plusieurs facteurs défavorables, avec notamment des prévisions moroses sur la demande mondiale d’or noir au regard d’une consommation chinoise en berne, une offre mondiale de brut qui semble plutôt excédentaire et la montée des divergences internes au sein des pays membres de l’Opep et de leurs alliés au sujet des quotas de production ;
- **Gaz naturel** : Regain des tensions sur le marché mondial du gaz naturel en 2024, se traduisant par une flambée des prix de 42,5% à fin 2024 sur le Nymex (référence du marché américain), contre une dépréciation de 44,1% à fin 2023. Une situation consécutive aux inquiétudes sur

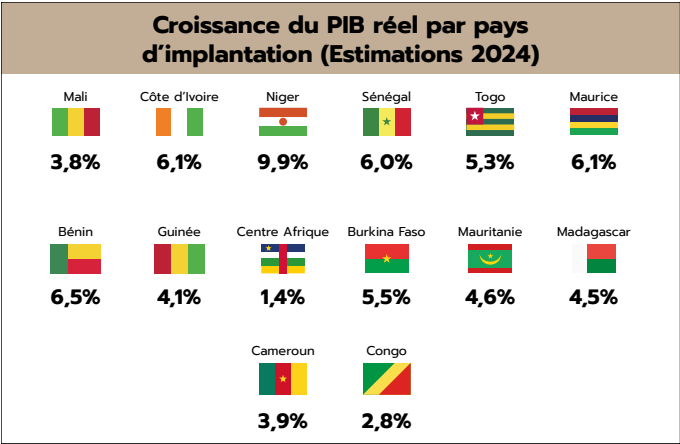
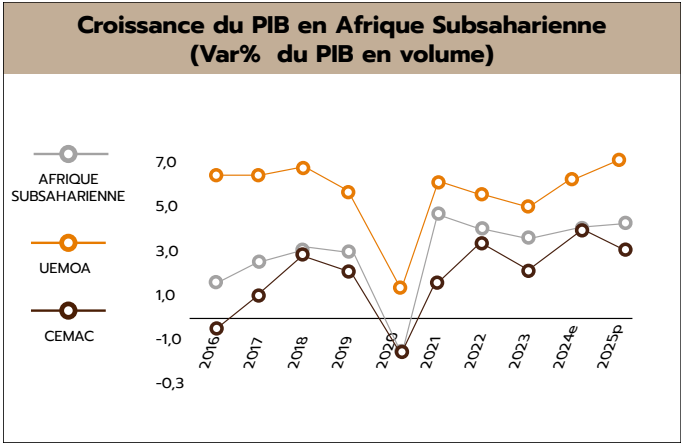
l’approvisionnement en Europe exacerbées par les tensions persistantes entre la Russie et l’Ukraine, à une demande en Asie, particulièrement en Chine et en Inde, qui a continué de croître, et aux politiques environnementales des pays occidentaux visant à réduire les émissions de carbone qui ont poussé certains marchés à privilégier le gaz naturel par rapport au charbon ;

- **Blé** : Les cours du blé ont maintenu leur trajectoire baissière en 2024 avec une nouvelle chute de 12,7% à 5,52 USD/Boisseau (Vs -18,4% en 2023). Les prix de la céréale à paille ont été malmenés par des conditions climatiques globalement favorables dans l’hémisphère Nord et par la poursuite du trafic des grains sans encombre sur la mer Noire, malgré la persistance des tensions géopolitiques entre la Russie et l’Ukraine ;
- **Marché Actions** : au terme de l’année 2024, les indices boursiers ont affiché des performances contrastées selon les régions et les secteurs. L’indice S&P 500 US a gagné 23,3% et le Nasdaq Composite a frôlé une progression de 30%. Une dynamique qui a été largement portée par les géants technologiques. Du côté européen, le CAC 40 a reculé de 2,15%, principalement en raison des tensions politiques internes en France, tandis que le DAX allemand a pris 19,42%, soutenu par une reprise industrielle et des valorisations attractives ;
- **Or** : Le cours du métal jaune s’est particulièrement distingué en 2024 avec une nouvelle bonification de 27,1% à 2 625,3 USD/Once (+13,2% en 2023). Ce regain d’intérêt pour le métal précieux s’explique par plusieurs facteurs, avec notamment la trajectoire baissière généralisée des taux de refinancement, amorcée par les principales banques centrales mondiales, et les craintes d’une instabilité financière accrue ;
- **Commerce mondial** : Expansion modérée en 2024 du volume des échanges mondiaux (biens & services) de +3,4%, selon le FMI (Vs +0,7% en 2023). La croissance des exportations s’est notamment renforcée en Chine et dans les économies dynamiques d’Asie, dans un contexte de forte demande de produits liés à la technologie. En revanche, le volume des échanges extérieurs en Europe affiche des contreperformances négatives, en lien avec un secteur manufacturier qui continue de traverser une récession prolongée.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE :

L’Afrique Subsaaharienne continue d’évoluer dans un environnement économique assez complexe, sur fond de vulnérabilités macro-économiques persistantes (chocs négatifs à répétition). Dans l’ensemble, les déséquilibres intérieurs et extérieurs ont commencé à se résorber pour la région, mais la situation est hétérogène; le resserrement des politiques monétaires ayant contribué à ralentir les tensions inflationnistes pour près de 50% des pays de la région, tandis que les efforts de rééquilibrage budgétaire ont aidé à reconstituer les marges de manœuvre et à assurer la viabilité de la dette pour deux tiers des pays de la région. Ces efforts d’ajustement ont également contribué à renforcer les positions extérieures, avec des écarts de rendement sur les obligations souveraines qui ont nettement diminué depuis le sommet qu’ils avaient atteint à la mi-2022, en partie du fait de l’assouplissement des conditions de financement au plan mondial.

Sur le plan de la croissance économique en 2024, celle-ci s’avère généralement modérée et inégale. D’après les estimations du FMI, la croissance du PIB de la région se serait légèrement améliorée, passant de 3,6% en 2023 à 3,8% en 2024. Les pays riches en ressources naturelles continuent de croître à un rythme environ deux fois inférieur à celui du reste de la région, avec des faiblesses structurelles du climat des affaires et de la gouvernance qui entravent leurs efforts de diversification économique. Parmi les autres facteurs qui freinent aussi la croissance régionale figurent les conflits et l’insécurité en particulier au Sahel, l’impact de la sécheresse sur l’agriculture et sur la production d’énergie hydroélectrique (Malawi, Zambie et Zimbabwe) et les pénuries d’électricité plus généralisées (Guinée, Madagascar, Mali et République Centrafricaine).



ZOOM CÔTE D’IVOIRE :

En dépit du fléchissement de la production agricole et des BTP et de contextes régionaux et extérieurs difficiles, l’économie ivoirienne a continué en 2024 de faire preuve de bonne résilience. Sur fond de vigueur de la consommation des ménages et de bon comportement de l’investissement, la croissance du PIB de la Côte d’Ivoire se serait légèrement stabilisée autour de 6,1% en 2024 (Vs 6,2% en 2023). Une résilience de l’activité économique qui a été confortée par des fondamentaux soutenus. Le déficit du compte courant aurait été ramené à 5,1% du PIB en 2024 (Vs -7,9% en 2023), avec des termes de l’échange plus favorables engendrés par la hausse des cours du cacao. Le déficit budgétaire aurait connu une amélioration notable se situant autour de 4,0% du PIB (Vs -5,2% en 2023), avec des perspectives à moyen terme qui s’avèrent favorables. L’inflation continue de se modérer atteignant 4,0% (Vs 4,4% en 2023), grâce au repli des prix des principaux produits alimentaires et des produits de base. Le secteur financier reste solide. Enfin, la dette extérieure publique se serait stabilisée à 35,9% du PIB, avec un risque de surendettement modéré.

Principaux indicateurs économiques de la Côte d’Ivoire			
	2022	2023	2024 ^e
CROISSANCE DU PIB	6,2%	6,2%	6,1%
INFLATION	5,2%	4,4%	4,0%
SOLDE BUDGÉTAIRE (EN % DU PIB)	-6,8%	-5,2%	-4,0%
DETTE PUBLIQUE (EN % DU PIB)	56,6%	58,1%	59,3%
DETTE EXTÉRIEURE PUBLIQUE (EN % DU PIB)	34,5%	35,9%	35,9%
MASSE MONÉTAIRE (EN % DU PIB)	14,4%	11,6%	11,9%
SOLDE EXTÉRIEUR COURANT (EN % DU PIB)	-7,7%	-7,9%	-5,1%

Source : FMI

ZOOM CAMEROUN :

Au terme de l’année 2024, le PIB de l’économie camerounaise se serait légèrement redressé pour s’établir à 3,9% en 2024 (Vs 3,2% en 2023), grâce à de bonnes performances des secteurs de l’agriculture, des services et de la construction, mais aussi aux investissements dans les infrastructures routières et énergétiques. Néanmoins, l’examen de la trajectoire de croissance du pays au cours des deux dernières décennies montre que son économie n’a pas connu d’évolution notable de nature à engendrer une amélioration substantielle en matière de développement économique.

Pour ce qui est des principaux équilibres macro-économiques, le taux d’inflation, qui s’établissait à 7,4% en 2023, se serait nettement allégé retombant à 4,4% en 2024. Le déficit budgétaire continue de s’améliorer, passant de 0,6% du PIB en 2023 à 0,5% en 2024, du fait d’une plus grande rationalisation des dépenses publiques (réduction des subventions aux produits pétroliers), et de politiques visant à élargir l’assiette fiscale. Parallèlement, l’encours de la dette publique continue d’être maîtrisé, passant de 43,2% du PIB en 2023 à moins de 40,3% à fin 2024, avec une politique d’endettement qui vise à renforcer la soutenabilité et la viabilité de la dette du pays. Enfin, le déficit du compte courant s’est amélioré, passant de 3,9% du PIB en 2023 à 2,8% en 2024, grâce notamment à une augmentation des exportations non pétrolières (diversification des exportations au profit des produits agricoles transformés et d’autres biens manufacturés).

Principaux indicateurs économiques du Cameroun			
	2022	2023	2024 ^e
CROISSANCE DU PIB	3,7%	3,2%	3,9%
INFLATION	6,3%	7,4%	4,4%
SOLDE BUDGÉTAIRE (EN % DU PIB)	-1,1%	-0,6%	-0,5%
DETTE PUBLIQUE (EN % DU PIB)	45,6%	43,2%	40,3%
DETTE EXTÉRIEURE PUBLIQUE (EN % DU PIB)	31,0%	28,5%	28,7%
MASSE MONÉTAIRE (EN % DU PIB)	29,6%	28,6%	29,0%
SOLDE EXTÉRIEUR COURANT (EN % DU PIB)	-3,4%	-3,9%	-2,8%

Source : FMI

ZOOM MADAGASCAR :

En 2024, la croissance du PIB de Madagascar se serait légèrement renforcée à 4,5% (Vs 3,8% en 2023), tirée par l’agriculture, les mines, l’industrie manufacturière (textile en particulier), les télécoms et le tourisme. L’économie malgache fait face, toutefois, à une inflation persistante qui aurait atteint 7,4% en 2024 (Vs 9,9% en 2023) et ce, en dépit du resserrement de la politique monétaire.

Le déficit des transactions courantes du pays se serait accentué à 6,8% du PIB en 2024 (Vs -4,5% en 2023), en raison principalement de l’importante contraction des exportations, attribuable notamment à la diminution des cours mondiaux de nickel et de vanille, qui représentent respectivement 26% et 17% des exportations du pays. Cependant, les financements extérieurs ont permis de maintenir les réserves de change à plus de 5,5 mois d’importations. Enfin, la dette publique se serait maintenue autour de 55,5% du PIB et le déficit budgétaire se serait légèrement atténué à 3,8% du PIB (Vs -4,1% en 2023).

Principaux indicateurs économiques du Madagascar			
	2022	2023	2024 ^e
CROISSANCE DU PIB	4,0%	3,8%	4,5%
INFLATION	8,2%	9,9%	7,4%
SOLDE BUDGÉTAIRE (EN % DU PIB)	-5,5%	-4,1%	-3,8%
DETTE PUBLIQUE (EN % DU PIB)	53,9%	55,6%	55,5%
DETTE EXTÉRIEURE PUBLIQUE (EN % DU PIB)	33,5%	34,6%	35,6%
MASSE MONÉTAIRE (EN % DU PIB)	29,2%	28,1%	29,0%
SOLDE EXTÉRIEUR COURANT (EN % DU PIB)	-5,4%	-4,5%	-6,8%

Source : FMI

I-2 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE

Après s’être légèrement redressée en 2023, moyennant une croissance du PIB de 3,4%, l’économie marocaine se serait inscrite au terme de l’exercice 2024 en décélération à 3,0%, selon le HCP. Une situation attribuable à la persistance des performances défavorables de la composante agriculture (récurrence des années de sécheresse), avec une valeur ajoutée agricole en repli de 5,0% en 2024 (Vs 1,4% en 2023). La campagne agricole 2023-2024 ayant connu, en effet, un déficit pluviométrique chronique, se soldant par une production céréalière modeste de 31,2 Millions de Quintaux. Pour ce qui est de la valeur ajoutée non agricole, celle-ci semble poursuivre son redressement affichant un accroissement estimé à 3,8% en 2024 (Vs 3,5% en 2023), à la faveur du bon comportement des activités industrielles (4,0% en 2024 Vs 2,7% en 2023), notamment l’industrie chimique (12,9% en 2024 Vs +1,2% en 2023) et l’industrie automobile (+14,4% en 2024), du net rebond de l’activité minière (17,9% en 2024 Vs -2,7% en 2023), de la bonne orientation du secteur touristique (7,7% en 2024 Vs 23,5% en 2023), et du regain de dynamisme des activités du BTP (4,2% en 2024 Vs -0,4% en 2023).

En dépit d’un contexte de niveau d’inflation maîtrisé (0,9% en 2024 Vs 6,1% en 2023) et d’une amélioration des revenus des ménages, suite notamment aux augmentations salariales à compter du mois de juillet 2024 décidées dans le cadre du dialogue social, et à la bonne tenue des recettes MRE, la consommation des ménages se serait essoufflée avec une croissance de 3,2% en 2024 (Vs 3,7% en 2023), moyennant une contribution à la croissance du PIB de l’ordre de 1,8 pt en 2024 (Vs 2,3 pts en 2023). Le pouvoir d’achat des ménages ayant été sensiblement impacté par la diminution des revenus agricoles et par l’important mouvement de flambée des prix constaté sur la période 2022-2023 (impact décalé dans le temps).

Pour sa part, l’investissement brut aurait nettement rebondi de 9,1% en 2024 (Vs 1,5% en 2023), boosté par le maintien d’une politique budgétaire expansionniste en matière d’investissement, notamment dans le cadre des préparatifs pour l’organisation des manifestations internationales, et du rebond remarquable des IDE.

S’agissant du commerce extérieur, le déficit commercial se serait légèrement accentué passant de 19,5% du PIB en 2023 à 19,9% du PIB en 2024, soit un niveau supérieur au déficit moyen enregistré sur la période 2015-2019 de 16,3% du PIB. Dans ce contexte, la contribution de la demande extérieure nette à la croissance du PIB se serait stabilisée en territoire négatif (-2,3 pts en 2024). Notons l’impact négatif consécutif à la poursuite de l’essoufflement de la demande mondiale adressée au Maroc, avec une croissance atone de 0,5% en 2024 (Vs -1,5% en 2023).

Eu égard à la performance soutenue des activités touristiques et tenant compte de la consolidation des recettes MRE, le déficit du compte courant aura été limité à 1,5% du PIB en 2024 (Vs -0,6% en 2023).

Au registre des équilibres macro-économiques, le déficit budgétaire aurait poursuivi son allègement atteignant 3,5% du PIB en 2024 (Vs -4,3% en 2023 et un pic de -7,1% en 2020), grâce notamment aux différentes mesures prises pour rétablir l’équilibre des finances publiques, conjuguées à l’accroissement exceptionnel des recettes ordinaires suite aux différentes mesures fiscales adoptées. Pour ce qui est des équilibres extérieurs, le taux d’endettement public se serait maintenu à un niveau supérieur à ceux observés durant la période pré-Covid, passant de 75,5% du PIB en moyenne entre 2016 et 2019 à 83,3% en 2024. Soulignons la trajectoire haussière de la dette du trésor atteignant 69,8% du PIB en 2024 (Vs 69,5% en 2023).

Principaux équilibres Macro-économiques au plan national

	2022	2023	2024 ^e	2025 ^p	Source
SOLDE BUDGÉTAIRE (% DU PIB)	-5,4	-4,3	-3,5	-3,9	HCP
DETTE PUBLIQUE GLOBALE (% DU PIB)	86,2	82,1	83,3	83,3	HCP
DETTE DE TRÉSOR (% DU PIB)	71,5	69,5	69,8	69,9	HCP
AVOIRS OFFICIELS DE RÉSERVE (MMDHS)	337,6	358,9	375,2	ND	BAM
INFLATION (IPC)	6,6%	6,1%	0,9%	2,4%	BAM
IMPORTATIONS DE BIENS (VAR%)	39,6%	-2,9%	4,6%	7,9%	BAM
EXPORTATIONS DE BIENS (VAR%)	29,4%	0,2%	5,5%	ND	BAM
RECETTES DE VOYAGE (MMDHS)	91,3	104,6	114,1	ND	BAM
TRANSFERTS MRE (MMDHS)	109,2	115,2	120,2	ND	BAM
SOLDE DU COMPTE COURANT (% DU PIB)	-3,6%	-0,6%	-1,5%	-1,5%	HCP
RECETTES IDE (% DU PIB)	3,0%	2,3%	2,7%	ND	BAM
BESOIN DE LIQUIDITÉ DES BANQUES (MMDHS)	90,0	92,6	ND	ND	BAM

En termes de perspectives de croissance économique au plan national pour l’année 2025 des différents organismes nationaux, celles-ci varient entre 4,6% (MEF/Oct 2024), 3,9% (BAM/ Déc 2024) et 3,8% (HCP/Jan 2025). Cette dernière projection du HCP repose sur l’hypothèse d’une reprise modérée du secteur agricole (production céréalière inférieure à la moyenne) et du maintien des performances des activités non agricoles. Ces dernières devraient être appuyées par le dynamisme des activités industrielles, minières et du BTP, ainsi que par la poursuite de la bonne tenue des activités du commerce, du tourisme et du transport. La demande intérieure devrait continuer à soutenir l’activité, tirant profit de l’amélioration des revenus des ménages et de la bonne orientation de l’investissement, selon le HCP.



II. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II-1 ACTIVITÉS D’INTERMÉDIATION DE LA BCP

1- Évolution des Ressources

Dettes envers les établissements de crédit

L’encours des ressources de trésorerie de la BCP a atteint **204 735 MDH** à fin décembre 2024 contre **198 326 MDH** un an auparavant, soit une progression de **+6 408 MDH** ou **+3,2%**.

Dépôts de la clientèle⁽⁹⁾

Les dépôts de la clientèle de la BCP se sont chiffrés à fin 2024 à **80 455 MDH** contre **74 783 MDH** à fin 2023, affichant une hausse de **+5 672 MDH** ou **+7,6%**.

La progression des dépôts provient principalement du développement des comptes entreprises de **+4 454 MDH** et des comptes particuliers locaux de **+2 194 MDH**. Cette hausse est compensée en partie par la baisse des autres comptes créditeurs de **-1 059 MDH** et des dettes envers les sociétés de financement de **-329 MDH**.

Fonds de soutien

Progression de l’encours global des ressources du fonds de soutien de **+259 MDH** ou **+7%** à **3 977 MDH** à fin décembre 2024.

Fonds propres sociaux

Les fonds propres sociaux de la BCP se sont situés à **33 378 MDH** contre **32 529 MDH** un an auparavant, soit **+849 MDH** ou **+2,6%**.

2- Évolution des emplois

Crédits à l’économie

Le volume des crédits à l’économie s’est élevé à **150 138 MDH** à fin décembre 2024, soit une baisse de **-1%** ou **-1 531 MDH** par rapport à fin décembre 2023, portant ainsi la contribution de la BCP à l’encours global des crédits accordés par le CPM à **63,2%** en stagnation par rapport à l’année précédente.

La baisse des crédits provient essentiellement des variations suivantes :

- Autres crédits : **-6 006 MDH** ;
- Crédits de trésorerie (y compris comptes courants débiteurs) : **-2 325 MDH** ;
- Crédits à l’équipement : **+6 867 MDH**.

a- Activité de la Banque de Financement

=> Réalisations du segment Grandes Entreprises (GE)

En Milliers de Dh	2023	2024	Variation
ENCOURS FINANCEMENTS MLT	80 316 597	85 486 364	6,4%
TRÉSORERIE*	35 703 071	36 743 617	2,9%
RESSOURCES À VUE	13 822 640	16 686 134	20,7%
RESSOURCES À TERME	190 521	152 191	-20,1%

**La rubrique trésorerie inclut les encours court terme, la facilité de caisse, le factoring et les refinancements en devises*

Les accomplissements de la GE en 2024 se démarquent à travers les événements suivants :

- La progression des encours de crédit investissement. Dans l’ensemble, la production à long terme de l’année 2024 atteint un niveau satisfaisant de 19,6 MMDH. Cette production est essentiellement portée par le déblocage au profit de clients opérant dans les secteurs minier, immobilier et financier.
- Pour leur part, les crédits de trésorerie connaissent une augmentation de près de 3% portée essentiellement par les crédits courts termes et facilités de caisse des clients opérant dans le secteur énergétique. Les opérations de refinancement en devises, sont quant à elles, portées par les secteurs dont l’activité principale repose sur les importations comme les distributeurs de pétrole et les céréaliers.

⁽⁹⁾ Y compris intérêts courus

b- Activité Cash Management & Payment

=> Performance commerciale

Les échanges domestiques ont enregistré courant 2024 une évolution de 8,8% totalisant un volume global de 2 551,79 MMDH. Les flux Virements représentent dorénavant plus de 44,3% du total des volumes échangés.

Les encaissements drainés par la BCP s’inscrivent dans cette même tendance et ont enregistré une hausse de 5,8%, portée par l’évolution des encaissements du segment GE qui ont réalisé une performance de +7,5%. La part de marché des flux du CPM demeure stable par rapport à l’exercice précédent autour de 14,2%.

Le PNB commissions, à fin décembre 2024, a connu une progression de 2,8% par rapport à l’année précédente.

=> Produits et services

L’année 2024 a été marquée par des avancées majeures dans l’activité Cash Management, dont on peut citer le lancement de la solution «Blockchain Payment Gateway» en partenariat avec TMPA, permettant au Groupe BCP de devenir la première banque au Maroc à traiter des transactions portuaires à travers la Blockchain.

L’année 2024 a également connu le lancement d’une solution digitalisée de paiement de droits de douane visant à simplifier et à accélérer la gestion des consignations douanières pour les personnes physiques non résidentes au Maroc. Cette solution est le fruit d’un partenariat stratégique conclu avec l’Administration des Douanes et Impôts Indirects.

En parallèle, des efforts ont été consentis pour l’amélioration de la qualité de la restitution des informations pour les clients, notamment avec la mise en place d’une nouvelle version du protocole ETEBAC, offrant une meilleure lisibilité et facilitant la gestion de la trésorerie. On notera également la mise à jour du référentiel des relevés fournis via le canal SWIFT visant à mieux répondre aux standards internationaux et à améliorer la traçabilité et la fluidité des opérations bancaires.

Après le déploiement de la nouvelle version de la plateforme e-banking BP e-Corporate dédiée à la clientèle entreprise en février 2023, la Banque Populaire a poursuivi ses efforts tout au long de l’année 2024 pour l’enrichir avec de nouvelles fonctionnalités et l’adapter aux besoins évolutifs de ses clients. Désormais, BP e-Corporate permet de gérer la confidentialité des virements de masse et des virements de salaires. Les clients abonnés peuvent également régler leurs factures, impôts et taxes directement via la plateforme.

Parallèlement, la Banque Populaire a lancé l’application BP Pass sur les stores Apple et Google. Cette application offre une solution sécurisée pour la signature des transactions initiées sur BP e-Corporate, renforçant ainsi la protection des opérations bancaires.

L’année 2024 a également été marquée par un partenariat stratégique entre la Banque Populaire et Mastercard, visant à implémenter une nouvelle solution de transfert d’argent à l’international. Cette offre viendra compléter les solutions existantes de la banque, en facilitant les transactions transfrontalières pour ses clients.

Dans le cadre de l’amélioration et la sécurisation continue des process de paiement, la BCP a entrepris un chantier de revue du Dispositif réglementaire Interne. Ce projet constitue une démarche d’efficacité opérationnelle visant à sécuriser et optimiser les opérations tout en garantissant un cadre de travail aligné avec les meilleures pratiques et les exigences réglementaires.

Enfin, et pour la 2ème année consécutive, le Groupe BCP a été désigné «Best Cash Management Bank of Morocco 2024», soulignant une excellence en gestion de la Trésorerie et des liquidités. Ces réalisations illustrent notre engagement à allier innovation, performance et satisfaction client, pour accompagner au mieux les clients dans un environnement bancaire en constante évolution.

c- Activité du Group Transaction Banking

Les échanges commerciaux du Maroc avec l’étranger au titre des biens et de services se sont chiffrés à fin 2024 à 1 633 MMDH, en amélioration de 7% par rapport à l’année 2023 grâce à la progression des importations et des exportations de respectivement 7,3% et 6,2%.

De ce fait, le déficit commercial s’allège de 13% et le taux de couverture, quant à lui, perd 1,1 point.

Dans ce contexte économique, l’activité Trade Finance affiche une surperformance à fin 2024 par rapport au marché. Ainsi, les flux export marquent une progression de 15% à fin 2024 portés principalement par la hausse des domiciliations des exportations de phosphates. Les flux import, quant à eux, enregistrent également une hausse de 8% au terme de l’année 2024 grâce à la progression des domiciliations des importations des produits énergétiques.

Au terme de ces réalisations, le PNB Trade réalisé à fin 2024 a atteint 351 MDH, en hausse de 12,5% comparé à l’année précédente.

L’année 2024 a marqué une nouvelle étape de consolidation et d’innovation pour la Banque Centrale Populaire dans le domaine du Trade Finance, renforçant ainsi son leadership et sa notoriété sur le marché national. Pour la **troisième année consécutive**, la Banque a été distinguée par le prestigieux prix «**Best Trade Finance Provider**» décerné par Global Finance, une reconnaissance qui témoigne de son engagement constant en faveur de l’excellence opérationnelle et de l’innovation.

Dans le cadre du programme Excellence Opérationnelle, la Banque a poursuivi l’optimisation de ses processus **en déployant le Workflow Trade Finance sur l’ensemble du réseau CPM**, renforçant ainsi l’efficacité et la standardisation des opérations.

En parallèle, la plateforme E- banking Trade a été enrichie par de nouvelles fonctionnalités, notamment les formules de change, permettant aux clients d’accéder à des solutions de reporting adaptées à leurs besoins.

L’année a également été marquée par le déploiement de la plateforme d’archivage des messages Swifts et de gestion des notifications clients et banque Finstat au niveau de trois filiales du Groupe : BCI, BPMG et BCP Maurice. Cette extension traduit la volonté du Groupe d’harmoniser ses outils digitaux et d’offrir à ses clients une expérience optimisée sur l’ensemble des marchés où il est présent.

L’innovation technologique a continué d’être un levier stratégique avec l’intégration renforcée de la blockchain dans les opérations de Trade Finance.

Enfin, la Banque a activé un nouveau service Swift : «World Bankers Online», une plateforme qui optimise les échanges et la communication avec les partenaires bancaires à l’international, contribuant ainsi à l’efficience des opérations et à l’amélioration de la qualité de service.

Ces réalisations illustrent l’ambition de la Banque Centrale Populaire de se positionner à l’avant-garde de l’innovation et de l’excellence opérationnelle, en consolidant son expertise et en répondant aux besoins croissants de ses clients dans un environnement en constante évolution .

II-2 ACTIVITÉS DE MARCHÉ

1- Contexte des marchés financiers

a- Marché obligataire

Le marché obligataire marocain a été marqué en 2024 par une importante volatilité des rendements souverains suite à :

- Une double baisse de 25 pbs du taux directeur en juin et décembre 2024 ;
- Un repli notable de l’inflation ;
- Un retour de la demande sur le segment MLT de la courbe.

Dans ce contexte baissier, l’ensemble de la courbe secondaire a perdu en moyenne 64 pbs répartis sur les différents segments de la courbe :

- Segment CT : -47 pbs ;
- Segment MT : -66 pbs;
- Segment LT : -76 pbs ;

Lors des séances adjudicataires primaires (incluant les échanges), la demande des investisseurs s’est inscrite en baisse cette année. Elle atteint 366 MMDH dont 311 MMDH sur le primaire et 55 MMDH en échanges, contre 585 MMDH pour l’année 2023.

L’engouement des investisseurs pour la dette souveraine a concerné les différentes maturités courtes et moyennes de la courbe avec une nette préférence pour la maturité 2 ans.

La répartition des soumissions primaires fait ressortir une prédominance des maturités moyennes à hauteur de 47% (145 MMDH) suivies des maturités longues à hauteur de 36% (113 MMDH).

Les montants adjugés lors des séances primaires (hors échanges) ont enregistré une baisse importante pour s’établir à 128 MMDH vs 193,1 MMDH en 2023. Le segment Long terme s’accapare près de 46% de part de marché suivi par le segment Moyen Terme avec 44%.

Avec ces levées importantes sur les segments MLT, la durée résiduelle moyenne de la dette intérieure du Trésor se rapproche des 8 ans.

b- Marché monétaire

En 2024, le déficit de liquidité du marché s’est aggravé de 29% pour atteindre 142 MMDH en moyenne quotidienne. Cette aggravation trouve son origine dans :

- La hausse de la circulation fiduciaire de 10,4% à près de 430 MMDH ;
- Les levées nettes du Trésor de 54,2 MMDH contre 33,6 MMDH en 2023 ;
- Les financements innovants de 35,3 MMDH.

A cet effet, les principales interventions de BAM sur le marché monétaire se résument comme suit :

Instrument	PG 1 an	PG 3 mois	PG 1 mois	PL 3 mois	PL 1 mois
MOYENNE QUOTIDIENNE PAR INJECTIONS 2024 (EN MILLIARDS MAD)	22,9	6,6	3,1	24,6	25,9



Par ailleurs, Bank Al Maghrib a servi au titre des avances 7 jours un volume moyen quotidien de 53,9 MMDH contre 41,0 MMDH un an auparavant.

Pour sa part, le Trésor a maintenu sa présence sous forme de placements en REPOS et à blanc pour un montant moyen quotidien de 18,1 MMDH contre 27,3 MMDH en 2023.

c- Marché des changes

L’économie mondiale a été marquée en 2024 par des divergences au niveau des performances économiques des principaux blocs, dans un contexte d’incertitudes liées principalement aux conflits et aux tensions géopolitiques.

Sur le plan macro-économique, l’année 2024 s’est caractérisée par :

- Une résilience de l’économie américaine qui devrait afficher un taux de croissance de 2,7%, ce qui a permis le maintien d’une certaine dynamique du marché de l’emploi (210 000 créations d’emploi en moyenne mensuelle) ;
- Une croissance hétérogène au niveau de la Zone Euro (0,8%), couplée à des difficultés budgétaires et à des incertitudes politiques notamment en France et en Allemagne ;
- La poursuite du ralentissement en Chine, avec un recul du PIB de 5,3% en 2023 à 5% en 2024 ;
- La volatilité de l’inflation qui, après une forte décélération en 2023, est repartie à la hausse en 2024 en relation avec la hausse des prix des matières premières.

Dans ce contexte, les banques centrales ont entamé un cycle baissier de leurs taux directeurs, permettant ainsi de voir les Fed Funds passer de 5,50% en 2023 à 4,50% au moment où le taux de refinancement de la BCE a baissé de 4,50% à 3,15%.

Sur le marché des changes, le dollar a touché un plus haut de 2 ans contre l’euro en s’affichant à 1,03 en décembre contre 1,11 en début d’année. Le billet vert a tiré profit des performances de l’économie américaine et de la réélection de D.Trump, au moment où la monnaie unique pâtit des difficultés budgétaires de la zone euro dans un climat de tensions politiques.

En ce qui concerne les matières premières, l’or a atteint un pic historique à 2 775 \$ l’once en octobre, tandis que les prix du pétrole ont fluctué entre 92 \$ (en avril) le baril et 71 \$ en octobre, après le cessez-le-feu au Moyen-Orient.

Sur le marché local, le niveau de la liquidité a atteint en janvier 2024 un niveau moyen de 0,7%. Celui-ci a par la suite oscillé autour d’une moyenne de 1,03 % entre février et mai, avant de connaître une baisse significative pour clôturer l’année sur son plus bas niveau (-1,57%).

Cette amélioration de la liquidité du marché s’explique par la hausse conjuguée des transferts des MDM qui ont atteint 117,7 MMDH à fin Décembre 2024 (source : Office des changes), et de la bonne tenue des opérations de Billets de Banques Etrangères (BBE) renforcée par le nombre record d’arrivées de touristes au Maroc en 2024.

La parité USDMAD a, de son côté, démarré l’année sur un niveau de 9,9250 DH pour ensuite franchir, à la hausse, la barre de 10 DH. Le billet vert a continué son ascension pour clôturer l’année 2024 à 10,11 DH, boosté par l’annonce de la réélection de D.Trump.

Contre Euro, la monnaie nationale s’est montrée moins volatile, évoluant dans un range compris entre 10,98 DH (mars) et 10,44 DH (décembre), seuil plancher atteint par la parité EURMAD sous le double effet de la crise budgétaire en France et des élections anticipées allemandes.

2- Activité de la BCP

=> Portefeuille Titres

L'encours global du portefeuille titres de la BCP a atteint **155,4 MMDH** enregistrant une progression annuelle de **+9,5%** ou **+13,5 MMDH** à fin décembre 2024.

Ci-après les principales évolutions constatées :

- Hausse du portefeuille de placement et de transaction de **+15,7%** ou **+12,4 MMDH** ;
- Progression des titres de participation et emplois assimilés de **+4,6%** ou **+1,4 MMDH** ;
- Baisse du portefeuille des titres d'investissement de **-1,1%** ou **-0,4 MMDH**.

Désignation	Déc 2023	Déc 2024	Evolution Déc 24 / Déc 23	
TITRES DE PLACEMENT ET DE TRANSACTION	79 233	91 664	12 430	15,7%
TITRES D'INVESTISSEMENT	31 915	31 562	-353	-1,1%
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	30 773	32 188	1 415	4,6%
PORTEFEUILLE DE TITRES	141 922	155 414	13 492	9,5%

=> Activité Change

Les gains nets de change de la BCP ont connu une progression de **+7,3%** ou **+52 MDH** pour s'établir à **765 MDH** à fin Décembre 2024.

II-3 RÉSULTATS

1- Produit Net Bancaire

a- Comptes sociaux

Au cours de l'exercice 2024, le produit net bancaire de la BCP s'est établi à 10 018 MDH contre 7 529 MDH une année auparavant, affichant une progression de 33,1% ou +2 489 MDH.

Cette tendance résulte de l'effet conjugué des variations ci-après :

- Une nette amélioration du résultat des activités de marché, passant de 2 440 MDH à 4 043 MDH, du fait d'une bonne performance au niveau du résultat sur le portefeuille de transactions;
- Une hausse de la marge d'intérêt de 16,1% ou +459 MDH;
- Et, une baisse de la marge sur commissions de 7,3% ou -49 MDH pour s'établir à 617 MDH.

Quant à la structure du PNB, elle se présente comme suit :

Désignation	Déc 2023		Déc 2024		Evolution	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	%
MARGE D'INTÉRÊTS	2 853	37,9%	3 312	33,1%	459	16,1%
MARGE SUR COMMISSIONS	666	8,8%	617	6,2%	-49	-7,3%
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	2 440	32,4%	4 043	40,4%	1 603	65,7%
AUTRES	1 571	20,9%	2 046	20,4%	475	30,2%
P.N.B	7 529	100%	10 018	100%	2 489	33,1%

b- Comptes consolidés

Sur une base consolidée, le PNB du Groupe BCP s'est établi à 25 601 MDH en évolution de 12,3% ou +2 806 MDH, recouvrant notamment :

- L'affermissement de la marge d'intérêt de **+4,3%** à **14 619 MDH** ;
- La progression de la marge sur commissions de **164 MDH** à **4 162 MDH** ;
- La bonne performance du résultat des opérations de marché avec une croissance de **52%** ou **+2 035 MDH** à **5 951 MDH**.

Désignation	Déc 2023	Déc 2024	Evolution	
			Montant	%
MARGE D'INTÉRÊTS	14 020	14 619	599	4,3%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 997	4 162	164	4,1%
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	3 916	5 951	2 035	52%
RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	861	870	9	1%
P.N.B	22 795	25 601	2 806	12,3%

2- Charges générales d'exploitation

a- Comptes sociaux

Les charges générales d'exploitation de la BCP se sont élevées à 3 649 MDH en 2024 contre 3 410 MDH en 2023, soit une progression de 7%.

b- Comptes consolidés

Les charges générales d'exploitation du Groupe BCP sont passées de 11 217 MDH en 2023 à 11 556 MDH en 2024, soit une progression maîtrisée de 3% ou 339 MDH.

3- Résultat brut d'exploitation

a- Comptes sociaux

Sur une base sociale, le Résultat Brut d'Exploitation de la BCP ressort à 7 998 MDH, soit une amélioration de 2 336 MDH ou 41,3% par rapport à 2023.

b- Comptes consolidés

Le Groupe BCP enregistre une hausse de 2 467 MDH ou +21,3% de son Résultat Brut d'Exploitation pour s'établir à 14 046 MDH.

4- Coût du risque

Sur une base sociale, les dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance affichent une baisse de 964 MDH, se situant à 1 183 MDH en 2024.

Sur un plan consolidé, le coût du risque se situe à 6 196 MDH en 2024, contre 5 358 MDH en 2023, soit une progression de 838 MDH ou +15,6%.

5- Résultat net

a- Comptes sociaux

Le résultat net s'est établi à 2 940 MDH contre 2 598 MDH en 2023, soit une évolution de 342 MDH ou +13,2%.

Cette tendance résulte de l'effet combiné des évolutions ci-après :

- Une hausse du résultat brut d'exploitation de 41,3%, en lien avec l'amélioration du PNB et l'évolution maîtrisée des charges générales d'exploitation ;
- Une amélioration du déficit du résultat non courant, passant de -276 MDH en 2023 à -209 MDH à fin 2024.

b- Comptes consolidés

Le résultat net consolidé du Groupe s'est établi à 4 967 MDH à fin Décembre 2024 en amélioration de 20,2% ou + 833 MDH. Pour sa part, le résultat net part du Groupe BCP se monte à 4 145 MDH, en évolution de 19,3% ou +670 MDH.

Délais de paiement : La comptabilité du Groupe règle les factures dûment validées dès réception. Ainsi, aucun retard de paiement n'est observé et les délais de paiement sont conformes à la loi 32-10 et à ses textes d'application.

Difficulté rencontrée : Aucune

II-4 CONTRIBUTION DES FILIALES

Le Groupe BCP dispose d’un nombre important de filiales au Maroc, lui permettant de couvrir un ensemble de métiers para bancaires et de services. A l’international, le Groupe est présent dans 32 pays dans le monde à travers des filiales bancaires (en Afrique et en Europe), des filiales d’assurance et des bureaux de représentation. En Afrique, et depuis les acquisitions opérées fin 2019, le Groupe BCP a étendu sa présence à 18 pays. En 2024, la BCP a reçu près de **708,7 MDH** de dividendes au titre de l’exercice 2023, détaillés comme suit :

Filiales	% Détention BCP	Dividendes 2023 remontés à la BCP (En MDH)
ABI	79,8%	140*
UPLINE GROUP	77,4%	77,3
M A I	77,4%	7,3
BMOI	66,7%	166**
BPS GROUPE	56,8%	34
IMC	43,5%	119,1
MAROC LEASING	53,1%	20,6
UPLINE COURTAGE	100%	35
HOLDPARTS	100%	10,4
SOCINVEST	100%	73
AFRICA STONE MANAGEMENT	29%	2
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (UIR)	26,2%	10,7
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	21,4%	3,4
ATTIJARIWAFABANK MAROCMAURITANIA	33%	3,7
AUTRES PARTICIPATIONS MINORITAIRES		6,2
TOTAL		708,7

*Montant dividendes brut hors taxe, le dividende net reçu est de 125,7 MDH
**Montant dividendes brut hors taxe, le dividende net reçu est de 142,8 MDH

Par ailleurs, le Groupe BCP a procédé, en 2024, aux acquisitions et prises de participations suivantes :

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l’Opération	Capital Social en DH	Montant DH
CHAABI BANK (BCDM)	Augmentation du Capital en numéraire	65 478 000,00 EUR	87 869 600,00 *
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	820 000 000,00	96 000 000,00
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	1 023 816 000,00	84 988 963,00
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUIM)	Augmentation du Capital en numéraire	155 300 000,00	33 263 000,00
AMIFA	Augmentation du Capital en numéraire	897 398 000,00	189 930 000,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	1 036 900 000,00	178 000 000,00
TOTAL			670 051 563,00

* 8 000 000,00 EUR

=> Fiche par filiale

ATTAWFIQ MICRO-FINANCE En Milliers de Dh				
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
ENCOURS CRÉDITS	3 962 744	4 491 000	528 256	13,3%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	700 341	726 303	25 962	3,7%
RÉSULTAT NET	30 643	100 382	69 738	227,6%

A fin 2024, l’encours de crédit ressort en hausse de 13,3% grâce au dynamisme commercial, s’établissant à 4,5 MMDH.

Il en découle un PNB à fin 2024 à 726 MDH, en hausse de 3,7% par rapport à 2023. Le Résultat Net est en très forte progression au vu de la hausse du PNB et de la baisse du Coût du Risque.

VIVALIS En Milliers de Dh				
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
ENCOURS CRÉDITS	14 875 000	17 051 000	2 176 000	14,6%
INDICATEURS D’ACTIVITE				
PRODUCTION BRUTE	6 992 646	7 631 688	639 042	9,1%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	573 164	604 278	31 114	5,4%
RÉSULTAT NET	124 440	103 177	-21 262	-17,1%

Une année 2024 marquée par une forte dynamique commerciale avec des actions commerciales ciblées dans le secteur automobile, permettant à VIVALIS d’accroître sa part de marché, sa production et son encours crédits qui s’établit à 17,1 MMDH.

Il en résulte un PNB en progression de 5,4% à 604 MDH. Le Résultat Net ressort à 103 MDH en dépréciation de -17,1%, impacté par la rubrique impôts et taxes.

MAROC LEASING En Milliers de Dh				
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
ENCOURS FINANCIER	12 703 000	12 880 000	177 000	1,4%
NOUVELLE PRODUCTION	4 154 300	3 810 000	-344 300	-8,3%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	410 066	380 858	-29 208	-7,1%
RÉSULTAT NET	104 172	105 304	1 132	1,1%

L’encours financier de la société de leasing du Groupe BCP a augmenté légèrement de 1,4% en 2024 à 12,9 MMDH, tiré par la hausse du crédit-bail mobilier. Le PNB affiche une dépréciation de 7,1% impacté par la baisse de la production et marqué par des opérations exceptionnelles en 2023.

Il en découle un Résultat Net en hausse de 1,1% à 105,3 MDH grâce à la baisse du Coût du Risque.

MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE				En Milliers de Dh	
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24		
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %	
INDICATEURS D'ACTIVITE					
PRIMES ACQUISES BRUTES	586 600	582 000	-4 600	-0,8%	
INDICATEURS DE RESULTATS					
PRODUIT NET D'ASSURANCE	176 394	183 300	6 905	3,9%	
RÉSULTAT NET	31 668	35 880	4 212	13,3%	

Les primes acquises ont subi une légère baisse à 582 MDH au vu de la résiliation de certains groupes dont la sinistralité était élevée, et au vu d’un effet défavorable du cours de change pour le marché MDM.

Néanmoins, il en découle un PNA en hausse de 3,9% soutenu par la hausse des produits de placements. Le Résultat Net a évolué de 13,3% pour atteindre 35,9 MDH.

CHAABI BANK				En Milliers de Dh	
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24		
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %	
INDICATEURS DE RESULTATS					
P.N.B	570 324	553 283	-17 040	-3,0%	
RÉSULTAT NET	-14 971	-35 872	-20 902	-139,6%	

La filiale européenne du Groupe clôture l’exercice 2024 avec un PNB en baisse de 3% à 553 MDH et un Résultat Net qui reste négatif à -35,9 MDH.

CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE				En Milliers de Dh	
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24		
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %	
INDICATEURS BILANCIELS					
RESSOURCES CLIENTÈLE	3 286 000	2 639 859	-646 141	-19,7%	
EMPLOIS CLIENTÈLE	13 909 000	12 654 238	-1 254 762	-9,0%	
INDICATEURS DE RESULTATS					
P.N.B	325 186	339 918	14 733	4,5%	
RÉSULTAT NET	154 586	162 266	7 680	5,0%	

En termes d’indicateurs bilanciaels, les ressources de la filiale offshore baissent de 19,7% à fin 2024, dû au non-renouvellement des Dépôts à Terme de quelques sociétés excédentaires. Les emplois productifs suivent la même tendance avec une baisse de 9,0%, liée à l’amortissement de plusieurs dossiers de crédits et à des opérations exceptionnelles réalisées en 2023 sans équivalent en 2024.

Le PNB a évolué de 4,5%, grâce à la hausse des commissions, pour s’établir à 340 MDH. Il en découle un Résultat Net à 162 MDH soit une hausse de 5%.

BANK AL YOUSR				En Milliers de Dh	
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24		
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %	
INDICATEURS BILANCIELS					
EMPLOIS	4 607 000	6 179 000	1 572 000		34,1%
RESSOURCES*	1 810 000	2 590 000	780 000		43,1%
INDICATEURS DE RESULTATS					
P.N.B	134 970	186 205	51 235		38,0%
RÉSULTAT NET	763	25 523	24 759		3 244,2%

*hors WBI

La banque participative du Groupe clôture l’exercice 2024 avec des performances commerciales en très nette amélioration grâce à l’extension du réseau et une bonne dynamique commerciale. Ainsi, les emplois se bonifient de 34,1% à 6,2 MMDH, tandis que les ressources ont atteint 2,6 MMDH (hors Wakala Bil Isthithmar de BCP).

Il en ressort un PNB de 186 MDH, en forte progression par rapport à 2023 et un Résultat Net à 25,5 MDH.

M2T			En Milliers de Dh	
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
MONTANT DES FACTURES PAYÉES	10 259 818	9 053 304	-1 206 513	-11,8%
VOLUME DE TRANSFERTS	2 116 921	2 334 753	217 832	10,3%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	108 396	126 880	18 484	17,1%
RÉSULTAT NET	9 784	20 622	10 838	110,8%

En termes d’activité, M2T affiche une baisse du montant des factures payées (-11,8%) liée au développement et à la démocratisation des sources de paiement en ligne. Néanmoins, les volumes des transferts augmentent de 10,3%.

Le PNB à fin 2024 ressort avec une progression de 17,1%, soutenu par la nouvelle activité du mobile payment qui a bénéficié du lancement des aides sociales directes de l’Etat. Il en découle un Résultat Net affichant une forte croissance de 110,8%, passant de 9,8 MDH en 2023 à 20,6 MDH en 2024.

UPLINE COURTAGE					En Milliers de Dh
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24		
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %	
INDICATEURS D'ACTIVITE					
PRIMES ACQUISES	6 465 407	5 635 670	-829 736	-12,8%	
INDICATEURS DE RESULTATS					
CHIFFRES D'AFFAIRES	64 185	71 639	7 454	11,6%	
RÉSULTAT FINANCIER	6 329	6 596	267	4,2%	
RÉSULTAT NET	38 816	42 329	3 513	9,0%	

Le chiffre d’affaires à fin décembre 2024 enregistre une hausse de 11,6% à 72 MDH grâce aux produits assurances vie, non vie et au courtage ayant un rendement élevé.

Le résultat financier croit de 4,2%, capitalisant sur la bonne performance du marché financier.

Il en découle un Résultat Net en hausse de 9%.

BANK AL AMAL		En Milliers de Dh		
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
EMPLOIS PRODUCTIFS	13 300	6 789	-6 511	-49,0%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	20 977	20 823	-154	-0,7%
RÉSULTAT NET	-21 970	-19 026	2 943	13,4%

Les emplois productifs baissent de 49% en 2024 au vu du provisionnement des créances sensibles. Le PNB a connu une baisse de 0,7% au vu de la baisse des encours.

On note un allègement notable du déficit du Résultat Net au vu de la baisse des charges et de l’amélioration du coût du risque.

BCP SECURITIES SERVICES		En Milliers de Dh		
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS BILANCIELS				
Securities Services				
ACTIFS EN CONSERVATIONS (EN MDH)	360 000	448 752	88 752	24,7%
MARKET SERVICES				
VOLUME GLOBALE (EN MDH)	37 300	24 890	-12 410	-33,3%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	111 674	179 974	68 300	61,2%
RÉSULTAT NET	43 658	79 391	35 733	81,8%

L’activité Securities Services a connu une hausse de 24,7% liée à l’évolution des OPCI dépositaires et l’évolution des actions cotées et des OPCVM. Le volume de Market services a connu une baisse de 33,3% par rapport à 2024 mais avec des opérations à plus forte marge.

Le PNB affiche une forte croissance à fin décembre 2024 pour atteindre 180 MDH, grâce à la bonne performance du résultat sur les opérations de marché.

Le Résultat Net s’élève à 79,4 MDH grâce à l’amélioration du PNB.

UPLINE GROUP		En Milliers de Dh		
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS DE RESULTATS				
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	298 139	380 462	82 324	27,6%
INTERMÉDIATION BOURSIÈRE	33 189	73 283	40 093	120,8%
GESTION D'ACTIFS	181 063	216 481	35 419	19,6%
CONSEIL & INGÉNIERIE FINANCIÈRE	44 990	48 286	3 296	7,3%
CAPITAL INVESTISSEMENT	38 177	42 413	4 236	11,1%
RÉSULTAT FINANCIER CONSOLIDÉ	6 714	13 931	7 217	107,5%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	84 533	132 059	47 526	56,2%

Au titre de l’exercice 2024, le chiffre d’affaires consolidé d’UPLINE GROUP a évolué de 27,6% grâce à l’activité d’intermédiation boursière et la hausse de l’activité gestion d’actifs.

Le Résultat Net ressort ainsi en hausse de 56,2% à 132,1 MDH, tiré par la hausse du chiffre d’affaires et du résultat financier.

CHAABI LLD		En Milliers de Dh		
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
PARC (NOMBRE)	8 718	9 247	529	6,1%
INDICATEURS DE RESULTATS				
CHIFFRE D'AFFAIRES	370 051	400 848	30 797	8,3%
RÉSULTAT NET	17 676	20 393	2 717	15,4%

CHAABI LLD clôture l’année 2024 avec une hausse du chiffre d’affaires de 30,8 MDH, au vu de la croissance du parc et des acquisitions.

Le Résultat Net de clôture connaît une hausse de 15,4% à 20,4 MDH soutenu par les plus- values de cession réalisées.

ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL		En Milliers de Dh		
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
BANQUES				
RESSOURCES CLIENTÈLE	51 703 328	50 136 181	-1 567 147	-3,0%
EMPLOIS PRODUCTIFS	40 884 358	40 069 030	-815 328	-2,0%
ASSURANCES				
PRIMES ACQUISES	952 620	937 388	-15 232	-1,6%
SINISTRALITÉ	662 157	644 681	-17 477	-2,6%
INDICATEURS DE RESULTATS				
BANQUES				
PRODUIT NET BANCAIRE	3 683 419	3 622 003	-61 416	-1,7%
RESULTAT NET	996 578	947 079	-49 499	-5,0%
ASSURANCES				
PRODUIT NET D'ASSURANCE	237 698	247 889	10 191	4,3%
RESULTAT NET	41 855	35 342	-6 512	-15,6%

L’activité bancaire du Groupe ABI a connu une baisse des ressources clientèle de 3 % à 50,1 MMDH et des emplois productifs de 2% à 40,1 MMDH. Il en découle une baisse du PNB de 1,7% et une baisse du Résultat Net de 5% à 947 MDH.

L’activité d’assurance a quant à elle connu une hausse de 4,3% sur le produit net d’assurance et une dépréciation du Résultat Net de 15,6% pour atteindre 35,3 MDH.

BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE		En Milliers de Dh		
	Réalisations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
RESSOURCES	687 979	773 846	85 867	12%
EMPLOIS PRODUCTIFS	627 380	640 388	13 008	2%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	109 942	126 562	16 619	15%
RÉSULTAT NET	41 583	26 081	-15 502	-37%

La BPMC a connu une hausse de sa collecte de 12% à fin 2024 et une légère hausse de 2% de ses emplois productifs. Ces réalisations ont eu un impact significatif sur le PNB qui a évolué de 15% pour atteindre 127 MDH, contrairement au Résultat Net qui a affiché une baisse de 37% à 26 MDH en 2024, impacté par une hausse des charges et du coût du risque.

BCP BANK (MAURITIUS)		En Milliers de Dh		
	Réalizations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
RESSOURCES CLIENTÈLE	4 626 449	5 432 171	805 721	17,4%
EMPLOIS CLIENTÈLE	4 374 989	4 716 352	341 363	7,8%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	180 814	238 511	57 697	31,9%
RÉSULTAT NET	64 293	85 793	21 500	33,4%

Forte croissance de la collecte pour BCP Maurice avec des ressources en hausse de 17,4%, combinée à une hausse des emplois de 7,8% à 4 716 MDH.

Il en découle une hausse du PNB de 31,9% et une forte progression du Résultat Net à 85,8 MDH.

BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)

		En Milliers de Dh		
	Réalizations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
RESSOURCES CLIENTÈLE	9 687 435	8 767 013	-920 422	-9,5%
EMPLOIS CLIENTÈLE	5 241 039	4 893 049	-347 990	-6,6%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	890 091	934 501	44 409	5,0%
RÉSULTAT NET	201 460	234 753	33 294	16,5%

Les indicateurs bilanciels de la BICEC sont en baisse à fin 2024, soit -9,5% pour les ressources et -6,6% pour les emplois clientèle.

En dépit de ces baisses, le PNB s’améliore de 5% à 934 MDH, soutenu par l’amélioration des taux de rendement clientèle et les activités de trésorerie et interbancaires.

Pour sa part, le Résultat Net a évolué à fin 2024 pour atteindre 235 MDH au vu de l’amélioration du coût du risque.

BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN (BMOI)

		En Milliers de Dh		
	Réalizations		Var. Déc. 23/ Déc. 24	
	Déc 2023	Déc 2024	En valeur	En %
INDICATEURS D'ACTIVITE				
RESSOURCES CLIENTÈLE	5 174 438	5 330 465	156 027	3,0%
EMPLOIS CLIENTÈLE	2 816 532	3 012 001	195 469	6,9%
INDICATEURS DE RESULTATS				
P.N.B	593 832	618 752	24 920	4,2%
RÉSULTAT NET	302 383	311 339	8 956	3,0%

Au terme de l’année 2024, les ressources clientèles de la BMOI évoluent de 3 % et les emplois clientèles de 6,9% pour s’établir à 3 MMDH à fin 2024.

Le PNB augmente de 4,2% à 619 MDH en lien avec la croissance des encours moyens clientèle et interbancaires. De même, le Résultat Net s’accroît de 3% à 311,3 MDH, en lien avec la hausse du PNB.

II-5 GESTION GLOBALE DES RISQUES

L’année 2024 a été marquée par des défis économiques significatifs, influencés par un contexte international complexe. L’inflation, bien qu’en décélération dans un certain nombre de grandes économies comme les États-Unis et la zone euro, reste élevée dans plusieurs économies émergentes. Les tensions géopolitiques en Europe de l’Est et au Moyen-Orient ont continué de perturber les chaînes d’approvisionnement mondiales, avec des impacts notables sur les prix de l’énergie et des denrées alimentaires.

Au Maroc, l’économie a subi les effets conjugués d’une sécheresse prolongée qui a lourdement impacté le secteur agricole et d’une demande intérieure encore fragile, freinant ainsi la croissance. Cependant, les performances remarquables des secteurs de l’industrie touristique, automobile et aéronautique, qui continuent d’attirer des investissements significatifs, ont permis d’atténuer ces pressions économiques. De plus, les investissements croissants dans l’adaptation et l’atténuation du changement climatique témoignent d’une volonté stratégique de renforcer la résilience du pays face aux défis environnementaux. Qu’il s’agisse de projets d’infrastructures résilientes, de gestion durable des ressources en eau ou de transition vers une économie bas-carbone, ces initiatives visent à limiter les impacts économiques des chocs climatiques tout en favorisant un développement durable et inclusif. Cette dynamique, couplée aux initiatives gouvernementales visant à diversifier l’économie, laisse entrevoir des perspectives encourageantes pour l’avenir.

Au niveau des marchés financiers, l’année a connu un nouvel élan de performance et de dynamisme en faveur de l’ensemble des acteurs et des intervenants. Une année exceptionnelle marquée d’une part, par le basculement de Bank Al-Maghrib vers une politique monétaire accommodante après un cycle de resserrement sans précédent, et d’autre part, par l’adoption de réformes réglementaires structurelles visant à renforcer la résilience des marchés financiers et à moderniser et sécuriser leurs infrastructures. Ces réformes se sont matérialisées par le lancement du marché à terme, permettant aux investisseurs une meilleure gestion de leurs risques financiers, corroboré par l’introduction d’une chambre de compensation (CCP) garantissant la sécurité et la transparence des transactions sur ce marché.

Enfin, en Afrique subsaharienne, l’activité économique a affiché une dynamique positive, marquée par une croissance soutenue, une progression des encours de crédits bancaires et une réduction du déficit budgétaire global. Cependant, les risques persistent, notamment dans les pays membres de l’UEMOA et de la CEMAC, où la situation politique reste préoccupante. La persistance de taux directeurs élevés dans les économies développées a accru les pressions sur les dettes souveraines des États africains, entravant leur capacité à financer des projets d’infrastructure essentiels et à attirer des investissements directs étrangers, éléments pourtant cruciaux pour soutenir une croissance pérenne et soutenue.

Pour l’année 2025, les perspectives restent conditionnées par plusieurs facteurs. Une stabilisation progressive des marchés financiers et une reprise des flux d’investissements vers les économies émergentes sont attendues, notamment avec la relance des projets liés à la transition énergétique. Au Maroc, la mise en œuvre des réformes structurelles prévues par le Nouveau Modèle de Développement 2035, les perspectives liées au Mondial 2030, ainsi que le renforcement des partenariats économiques avec les pays africains, devraient stimuler une croissance plus inclusive.

Eu égard à ces contraintes et à ces opportunités, le Groupe, dans sa démarche d’engagement constant et fort de son ancrage régional et de son expertise, continue de se positionner comme un acteur clé dans l’accompagnement des différentes économies. Pour sa part, la Direction Générale Risques Groupe s’attache à garantir la résilience du Groupe en assurant un suivi rapproché de la qualité du portefeuille de crédit et en adoptant une démarche agile d’adaptation et de renforcement de son dispositif de gestion des risques à travers :

- **Un pilotage rigoureux de l’appétit au risque**, permettant d’anticiper les impacts des crises et d’ajuster les limites de crédit, de marché, de pays et de concentration.
- **Une diversification des portefeuilles de crédit**, grâce à des stratégies visant à limiter les concentrations sectorielles et géographiques, tout en explorant des secteurs/segments à fort potentiel et en réduisant l’exposition aux secteurs en difficulté.
- **Une politique de provisionnement prudente**, tenant compte des risques et des évolutions réglementaires et permettant d’anticiper les impacts d’éventuelles dégradations économiques au niveau du Maroc et à l’International.
- **Une mobilisation proactive des filières de recouvrement**, à travers des actions ciblées permettant de maximiser l’efficacité des actions engagées et d’optimiser le coût du risque.
- **Une collaboration renforcée avec les régulateurs et partenaires internationaux**, à travers des échanges de bonnes pratiques en vue d’anticiper les évolutions réglementaires et économiques.

a- Dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres (ICAAP)

Le Groupe a poursuivi l’enrichissement de son dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres en lien avec son business modèle et la complexité de ses activités, en priorisant la prise en charge des recommandations du régulateur sur le sujet. Ce dispositif lui permet de s’assurer que ses fonds propres économiques et réglementaires couvrent correctement l’ensemble de ses expositions aux risques, et qu’ils sont maintenus en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

Les principales réalisations de l'année 2024, visant à consolider le dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres du Groupe, sont présentées ci-après :

- La poursuite du développement des méthodes de quantification des risques, à travers la quantification du risque LCB-FT et la révision de la méthodologie de quantification du risque opérationnel ;
- La mise à jour du capital économique nécessaire à la couverture des différents risques répertoriés, ainsi que la projection des fonds propres internes sur trois ans, dans le but d'assurer une vision prospective des risques ;
- La consolidation et l'enrichissement continu du rapport réglementaire, avec la prise en charge des remarques du régulateur ;
- La mise à jour du Risk Appetite Statement, traduisant les principales métriques d'appétit au risque du Groupe, l'introduction de nouveaux indicateurs pour le périmètre ALM, leur validation par les instances de gouvernance et leur prise en compte dans le processus de la planification financière ;
- La contribution aux travaux de planification des fonds propres en pilotage de la trajectoire financière et budgétaire du Groupe, à travers la projection de la qualité des créances et des pertes attendues, ainsi que la projection du ratio de solvabilité sur l'horizon du Plan Moyen Terme 2025-2027 ;
- La contribution aux travaux de mise à jour du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), piloté par la fonction «Finance et Performance Groupe» ;
- La production régulière des reportings de solvabilité et exercices réglementaires de stress tests, ainsi que la quantification des impacts sur les différents indicateurs d'activité et des risques.

b- Risque de crédit

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des chantiers structurants visant à renforcer le cadre de mesure, de gestion et de supervision du risque de crédit, pilier central de l'activité de la Banque. Les efforts déployés visent à accroître l'efficacité et la résilience des dispositifs en place, tout en s'adaptant aux évolutions réglementaires et aux exigences croissantes du marché.

Cette dynamique s'est traduite par des avancées dans la mise en œuvre des projets stratégiques planifiés, témoignant de l'engagement de la banque à gérer ses expositions de manière proactive et rigoureuse. Les réalisations concrètes et les progrès enregistrés au cours de l'année sont détaillés ci-après :

La consolidation des dispositifs de mesure, de maîtrise et de gestion du risque de crédit :

- La poursuite du projet de mise en conformité des référentiels de risque, permettant l'identification et un meilleur pilotage des créances en souffrance et sensibles, telles que définies dans le projet de refonte de la nouvelle circulaire de Bank Al Maghrib (19G). Cette année a été l'occasion de finaliser le lot 3 du projet relatif au volet «critères qualitatifs et

financiers» ainsi que la réalisation d'une nouvelle étude d'impact sollicitée par le régulateur dans l'objectif de définir les modalités transitoires de l'application de ladite réforme.

- La finalisation des travaux de modélisation conduits dans le cadre du projet de refonte des modèles de notation des entreprises. Le projet, activement mené en 2024, vise à faire évoluer le dispositif de notation en vigueur à travers la revue des modèles de notation afin d'en améliorer la performance et la robustesse, et de l'usage de la notation dans le processus d'octroi et de gestion du risque de crédit. Les travaux d'implémentation de ces nouveaux modèles seront lancés en 2025.
- La consolidation de la plateforme de notation retail, à travers la remontée des données de scoring et l'industrialisation des reportings y afférents.
- La poursuite des travaux de maintenance des modèles IFRS 9.
- La mise à niveau du Dispositif Réglementaire Interne (DRI) à travers la documentation du process de gestion des garanties, la finalisation des procédures d'octroi des crédits d'investissement et de fonctionnement et le lancement du 2ème lot du projet relatif à la couverture du cycle de vie des crédits.
- L'amélioration de la gestion des garanties Tamwilcom à travers les travaux de mise en concordance du portefeuille avalisé et les travaux d'assainissement des primes actuarielles et des commissions impayées.
- L'accompagnement des Marchés dans l'élaboration, la conception et le paramétrage des nouveaux produits destinés à la clientèle, et des grilles tarifaires.
- La revue et l'automatisation du process d'octroi et d'échange avec FINEA.
- La revue des OPC et des contrats de crédit conjointement avec les Marchés et la fonction Juridique.
- La finalisation des travaux de mise en place de «Collateral Management» dont la mise en préproduction est en cours.

Le renforcement continu de la surveillance du risque de crédit :

- La conduite et la coordination des travaux réguliers relatifs au pilotage et à la supervision du risque de crédit, comprenant la surveillance proactive du portefeuille, le monitoring et la mise à jour des limites, la mise à jour des bases risques (centrale des bilans, base groupe, ...) ainsi que l'enrichissement et la production des reportings à destination des différentes instances de gestion et de gouvernance du Groupe ;
- La contribution aux rapports destinés aux organes de gouvernance des Banques Régionales et du Réseau BCP, permettant d'assurer la standardisation et la fiabilité des reportings et des supports de comités au sein du CPM.

- L'accompagnement progressif et ciblé des filiales locales dans la mise en place de mécanismes de surveillance et de suivi des créances sensibles, garantissant une approche harmonisée et cohérente de la gestion du risque de crédit au niveau du Groupe.

c- Risque Pays

Durant l'année 2024, le Groupe a maintenu sa politique prudente de couverture des risques, en vue de faire face aux perturbations d'ordres politique, économique et social qu'ont connu certains pays africains. Il a également révisé le dispositif des délégations de pouvoir régissant l'exposition sur les souverains africains, dans le cadre d'une stratégie de désengagement progressif sur ceux mal notés.

Dans ce contexte, les équipes en charge de la gestion du risque pays et de la surveillance des filiales à l'international ont assuré un suivi rapproché du portefeuille sur l'ensemble de ses composantes, et ont poursuivi leur engagement afin de faire avancer les projets visant à arrimer le dispositif de gestion des risques des filiales à celui du Groupe. Les réalisations les plus significatives de l'année 2024, dans ce cadre, sont présentées ci-après:

- L'organisation d'une rencontre élargie entre les équipes risques et les fonctions impliquées dans le dispositif de gestion du risque pays. S'inscrivant dans un cadre de partage de la culture de risque et animé par un cabinet externe spécialisé, cet échange a permis d'analyser les tendances économiques, politiques et financières des pays d'implantation du Groupe et d'échanger autour des opportunités d'investissement dans d'autres pays d'Afrique. Le but étant d'encourager une réflexion commune et de rapprocher les perspectives entre l'ensemble des parties prenantes ;
- La mise à jour annuelle des ratings internes de mesure du risque pays, et la maintenance d'une veille rapprochée garantissant un suivi des indicateurs macroéconomiques, sociaux et politiques des pays, et de leurs profils de risque. Cette veille permet notamment de remonter des alertes en temps opportun, et ce à la survenance d'évènements significatifs pouvant impacter négativement ou positivement le profil de risque ;
- Le monitoring des limites pays, leurs actualisations pour l'exercice 2025 ainsi que le réaménagement du schéma délégataire régissant les expositions sur les souverains ;
- La consolidation du dispositif réglementaire interne à travers la formalisation de la politique risque pays du Groupe, ainsi que la mise en place d'une charte organisant les relations et les échanges entre les entités de la Direction Générale Risques Groupe et les filiales à l'international. Ces documents structurants complètent le cadre en place, et concilient entre les exigences réglementaires et les meilleures pratiques ;
- L'élargissement du dispositif de définition des limites sur les contreparties bancaires à l'ensemble des filiales du Groupe ;

- La conduite des travaux récurrents de supervision des risques des filiales à l'international (risques sensibles, opérations des dations en paiement...) ;
- La poursuite de l'assistance aux filiales dans la mise à jour et la maintenance du socle documentaire lié à la gestion des risques (Politiques, schéma délégataire en matière d'octroi de crédit,...)

Par ailleurs, il convient de noter que l'année 2024 a été marquée par la poursuite des chantiers structurants visant à harmoniser les pratiques en matière de gestion des risques à l'échelle du Groupe. Il s'agit notamment des projets liés au dispositif de notation des entreprises, aux modèles de scoring des demandes de crédit aux particuliers et au Datamart risque Groupe.

d- Risque de marché

Après la succession des crises et des tensions qui ont secoué, ces dernières années, tant l'économie réelle que les marchés financiers, l'année 2024 a marqué un tournant stratégique et des records de performance pour la sphère financière. Tirant pleinement avantage du contexte, les activités de marché de la Banque ont surpassé leurs objectifs de performance. Parallèlement, celle-ci a conservé, tout de même, une position prudente à l'égard des risques sur ces activités. Ainsi, l'équipe en charge du risque de marché n'a ménagé aucun effort pour faire évoluer le dispositif de gestion du risque de marché et renforcer le suivi et la maîtrise de ce dernier. Ceci est atteint à travers la confirmation de la pertinence des dispositifs et des indicateurs utilisés pour la gestion des risques sur les activités de marché, l'amélioration du système d'information qui leur est dédié et la revue du dispositif d'appétence et des limites les encadrant. Les réalisations de cette année ont été axés sur :

Dispositif d'appétence et des limites encadrant les activités de marché

L'appétence au risque de marché, pierre angulaire du dispositif des limites, a été définie au démarrage de l'exercice annuel et revisitée en milieu d'année, permettant ainsi de revoir les principaux paramètres et les hypothèses définissant la capacité de prise de risque et l'allocation du capital à ces activités. Les limites de gestion découlant de cette appétence, définies en VaR en encours et en sensibilité, ont été également revues à une fréquence semestrielle.

Parallèlement aux limites de marché, les limites de transaction par intervenant de la filière activités de marché et par nature d'instrument autorisé, ont été également réajustées pour tenir compte de l'évolution des activités en nature et en volume.

Le système d'information dédié au risque de marché

Au-delà de sa nature tactique ou stratégique, l'amélioration et la revue du système d'information relatif à la gestion et le suivi du risque de marché s'imposent aujourd'hui en tant qu'exigence réglementaire. Ainsi, les principaux axes d'amélioration identifiés ont été érigés en un projet lancé en 2024. Ce projet permettra de répondre à la fois à la

réglementation et aux enjeux internes de maîtrise de risque, à travers les actions suivantes :

- La revue, vérification et correction le cas échéant, des données et des paramètres de la solution. Cela concerne :
 - La structure et l'architecture des portefeuilles ;
 - Les spécifications des données de marché, des données des transactions et des modèles de valorisation ;
 - L'élargissement du périmètre à l'ensemble des portefeuilles et des produits traités par la salle des marchés ;
 - La prise en charge de bout en bout (Implémentation, Pricing, Métriques de risque, Reportings) des nouveaux produits.
- La mise à niveau du module de backtesting et son opérationnalisation.
- Le déploiement des modèles de distribution des facteurs de risques développés et testés par l'équipe fonctionnelle pour le besoin d'exploitation de la VaR Monte-Carlo.
- La prise en considération de la séparation entre le Banking book et le Trading book eu égard aux opérations monétaires.
- L'automatisation des reportings réglementaires.

Le suivi et la gestion du risque de marché

L'équipe en charge du risque de marché a continué ses travaux récurrents se rapportant à :

La revue des paramètres et des modèles de mesure de risque, ainsi que la maintenance du système d'information dédié aux risques de marché ;

Le suivi continu de l'évolution du profil de risque de marché et le monitoring des expositions par rapport aux limites définies, ainsi que la production et l'enrichissement des reportings internes à destination des différents organes de gestion et instances de gouvernance de la Banque ;

La production des reportings à destination de BAM sur les risques et activités de marché, reprenant les différents indicateurs de risque par classe d'actif.

e- Risque Opérationnel et Plan de continuité d'activité

Consciente de l'importance de favoriser le développement de la résilience opérationnelle du dispositif du plan de continuité d'activité, la Banque a mené une année exceptionnelle en termes d'organisation et de déroulement des tests d'efficacité de ce dispositif. En effet, l'année 2024 a été rythmée par la réalisation de cinq exercices de simulation, marquant ainsi une avancée significative en la matière. Ces réalisations sont conformes au plan de test préalablement établi, en vue de prendre en charge de nouveaux scénario incluant notamment le nouveau Core Banking T24 et le déménagement des ressources d'un macro processus critique au niveau de la Tour BCP. En outre, de nouveaux processus ont été couverts par ces tests et ce, de manière globale «du front office au back office».

Ces accomplissements ainsi que les autres travaux de l'année ont été conduits avec résolution et agilité visant à asseoir un dispositif qui va au-delà des exigences réglementaires. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, aussi bien pour le volet de la gestion de risque opérationnel que celui du plan de continuité d'activité.

Dans le domaine de la gestion de risque opérationnel, les principales réalisations de l'année 2024 ont concerné :

- L'achèvement des derniers lots des travaux de revue des cartographies de risque opérationnel des macro processus «communication», «bancassurance», «factoring»,«engagement», «recouvrement», «gestion des flux», «gestion des comptes», «gestion de l'épargne», «gestion des caisses» et «capital humain» ;
- La consolidation des conclusions des travaux de revue ou de mise en place des cartographies de l'ensemble des macro-processus de la Banque ;
- La tenue de la troisième édition des rencontres annuelles avec les fonctions propriétaires et les experts métiers, dans l'objectif de recueillir les KRIs et d'assurer un suivi des cartographies de risque opérationnel, processus par processus ;
- L'implémentation de l'ensemble des cartographies de risque opérationnel de la Banque dans l'outil eFront ERM en termes d'évaluation des impacts et de la fréquence ainsi que des dispositifs de maîtrise des risques. De plus, le suivi des plans d'atténuation y afférents est pris en charge par cet outil, en archivant les résultats des rencontres annuelles antérieures ;
- La conduite de l'évaluation annuelle des activités externalisées, caractérisée par une phase préparatoire importante comprenant notamment des visites chez les prestataires effectuées par les métiers ;
- La poursuite des actions de formation et de sensibilisation autour du dispositif de gestion du risque opérationnel, particulièrement auprès des nouvelles personnes désignées ou affectées ;
- L'accompagnement continu des filiales pour la remontée des risques opérationnels avérés et leurs qualifications dans l'outil Groupe ainsi que pour le déploiement des reportings dédiés. L'année 2024 a été marquée par les premières remontées des incidents avec impact, relatifs aux lignes métier «paiement et règlement», «gestion d'actifs» et «services d'agences» ;
- L'importation, dans l'outil Groupe, des cartographies de risque opérationnel de la filiale BMOI.

Concernant le plan de continuité d'activité «PCA», les enrichissements importants de l'année 2024 sont les suivants :

- La finalisation du dépouillement technique de l'appel d'offres portant sur la revue du dispositif du plan de continuité d'activité. Cette initiative vise à renforcer la résilience de ce dispositif tout en garantissant une réponse efficace aux menaces potentielles ;

- L'organisation et le déroulement de cinq tests marquant ainsi une avancée significative en la matière. Ces réalisations sont conformes au plan de test préalablement établi. Ce dernier intègre notamment de nouveaux processus, en soulignant leurs prises en charge globales, selon toute la chaîne de valeur du front office au back office ;
- La poursuite du pilotage du dispositif PCA des filiales basé sur la production d'un tableau de bord (TDB) dédié. Les 30 indicateurs composant ce TDB sont conçus et sélectionnés en vue de couvrir les 7 composantes réglementaires du dispositif ;
- La revue du plan de secours agence «PSA» selon des paramètres qui découlent des différents scénario de la cartographie des menaces de la Banque, en l'occurrence la différenciation de l'opérateur Télécom ;
- L'élaboration des plans de secours métiers «PSM» pour le macro-processus «achats» et le processus «sécurité des personnes et des biens» intégrés au dispositif PCA à l'issue des enseignements de la crise Covid-19. Les différentes étapes du PSM ont été déroulées, en passant de l'appréciation du BIA «Business Impact Analysis» et de la DMIA «Durée maximale d'interruption admissible», au recensement des profils et des besoins en ressources indispensables au maintien de ces activités jusqu'à la définition des solutions de rattrapage et de retour à la normale.

f- Risque Climatique

La Banque a poursuivi en 2024, avec l'accompagnement d'experts externes, la construction du dispositif de gestion des risques financiers liés aux changements climatiques et à l'environnement, conformément à la directive BAM 5/W/2021. Dans ce cadre, des progrès considérables ont été réalisés à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

La collecte et le traitement des données requises pour la mesure de l'empreinte carbone

Grâce aux efforts louables de l'équipe projet Risques et RSE et à la forte implication des fonctions concernées de la BCP et des BPRs, notamment les fonctions Achats et Moyens Généraux, les Plateformes Technologiques et Opérations et les Ressources Humaines, la phase de collecte a été clôturée avec succès. L'accomplissement de ce travail n'aurait pas eu lieu sans la synergie et la mobilisation de toutes les fonctions du CPM, lors des multiples réunions et journées de travail tenues tout au long de l'année.

Courant cette phase de spécification et de collecte, une attention particulière a été portée à l'identification des sources de données et à l'harmonisation des méthodologies et des hypothèses de quantification et de déclaration, conformément à la norme régissant l'élaboration de bilan carbone. Cet exercice a permis d'estimer, pour la première fois, le Bilan Carbone du CPM, en couverture des trois scopes d'émission des gaz à effet de serre (GES).

La stabilisation des approches quantitatives de mesure et d'analyse de l'exposition aux risques physiques et de transition

Parallèlement à la collecte et au traitement des données requises pour la mesure de l'exposition de la Banque aux risques climatiques, physiques et de transition, une grande importance a été accordée à l'assimilation des approches et des modèles adoptés. Plusieurs ateliers d'échange technique ont ainsi été tenus avec les consultants experts, afin de challenger ces approches et de stabiliser leurs hypothèses. Ce travail permettra à la Banque de définir une «heatmap» de son exposition à ces risques afin de guider ses actions prioritaires en la matière.

La finalisation de la collecte des données nécessaires à la Green Portfolio Review des financements accordés par la Banque

La réglementation ainsi que les bonnes pratiques en matière des risques climatiques traitent de la gestion des risques mais également des opportunités. Dans cet objectif, un travail minutieux d'inventaire et d'analyse des lignes de financement Corporate de la Banque, par rapport à leur éligibilité aux classes d'actif climatique définies, a été réalisé courant l'année. Dans ce sens, plusieurs ateliers de présentation et d'accompagnement, ont été organisés en faveur des lignes métiers, du réseau et des fonctions centrales de la Banque. Grâce à cette mobilisation, cet inventaire, aujourd'hui finalisé, est en cours d'analyse afin d'identifier la part du portefeuille financé éligible climat.

Le démarrage des travaux de préparation du socle Data climatique

Capitalisant sur les acquis de la première phase du projet, ainsi que sur les exigences des nouvelles directives BAM portant sur la communication des risques financiers liés aux changements climatiques selon les normes ISSB et sur la collecte et le reporting des données relatives à l'exposition des grands emprunteurs auxdits risques, l'équipe projet a dressé un premier jet de prérequis en matière de données climatiques à implémenter dans le système d'information de la Banque.

L'organisation d'ateliers stratégiques avec le top management

Afin d'éclairer le management et de l'accompagner dans la réflexion stratégique liée à la gestion des risques climatiques et de la finance verte, deux ateliers ont été tenus avec les principales parties prenantes dans l'objectif de :

- Sensibiliser l'organe de direction sur les enjeux de la gestion des risques climatiques et de son articulation avec la finance verte ;
- Echanger avec le top management autour des engagements de la Banque en matière de climat (stratégie net zéro, appétence, cibles, échéancier...), ainsi que sur l'importance de se doter d'un plan d'actions lui permettant d'intégrer ces éléments dans la stratégie globale ;

- Renforcer la collaboration entre les différentes lignes métiers et fonctions concernées pour une approche concertée, cohérente et intégrée.

g- Recouvrement Groupe

L'année 2024 a été marquée pour la filière Recouvrement, par le maintien de la mobilisation des efforts de tous ses acteurs, aussi bien les opérationnels que ceux qui interviennent dans l'animation et dans les domaines de l'appui et du support de l'activité.

Cette mobilisation s'est manifestée par des avancées considérables dans certains projets structurants pour l'activité du recouvrement, et aussi par l'augmentation de la cadence d'autres projets identifiés, conformément aux orientations stratégiques du Groupe, comme étant des leviers à la réussite du plan de transformation de la filière déjà engagé. Le tout dans la perspective d'amortir les répercussions négatives qui surviennent régulièrement, dans un contexte où les économies sont mondialisées.

La vision du recouvrement telle que matérialisée par les actions entreprises en 2024, s'est inscrite dans la continuité du plan d'actions mené en 2023 et dont les axes majeurs sont rappelés succinctement ci-après :

- **Renforcer** les mesures tendant à anticiper les cas de défauts potentiels, à travers l'identification des contreparties manifestant un risque de paiement, en vue d'une prise en charge rapide ;
- **Redoubler** les actions d'animation du réseau et des filiales, notamment dans le cadre des comités et des réunions de mise au point, pour un suivi rapproché et permanent des plans de régularisation des dossiers en défaut ;
- **Favoriser** les plans de sortie à l'amiable, notamment au niveau de l'activité de recouvrement contentieux, dans le but d'améliorer le niveau des récupérations.

Le résultat de cette vision s'est traduit sur le plan quantitatif par une baisse du volume des créances en souffrance, pour le périmètre CPM de l'ordre de 2,4% par rapport à fin 2023 [22 261 MDH contre 22 804 MDH], grâce notamment aux récupérations réalisées à hauteur de 3 122 MDH, dont 1 602 MDH au titre du recouvrement contentieux et 931 MDH concernant les opérations d'assainissement comptable entreprises.

A la faveur de cette performance et malgré la légère baisse des emplois, le taux des créances en souffrance a connu une légère baisse, en s'affichant à 9,4% à fin 2024 alors qu'au 31 Décembre 2023, cet indicateur s'élevait à 9,5%.

Au titre du recouvrement des créances contentieuses, les récupérations, ayant atteint 1 602 MDH en 2024, ont dépassé l'objectif annuel assigné. Cette réalisation révèle aussi une amélioration de 17,6% par rapport aux réalisations de l'année 2023.

De même, le coût du risque net au titre des créances en souffrance, pour le périmètre CPM, s'affiche à 1 678 MDH, contre un coût du risque de 2 056 MDH constaté en Décembre 2023.

A la lumière de ces réalisations, l'activité du recouvrement devra poursuivre le Cap vers la continuation des chantiers déjà engagés pour la période 2025-2027 et la conduite des projets initiés en corrélation avec les orientations stratégiques du Groupe, qui tendent à appréhender les contraintes imposées par le contexte économique et réglementaire.

Les actions devant se poursuivre, se déclinent comme suit :

- **Poursuivre** les actions de fiabilisation de la base de données des garanties couvrant les dossiers contentieux. A ce titre, et dans la continuité des travaux de fiabilisation des données concernant les garanties afférentes aux dossiers contentieux du stock, en vue de leurs saisies dans l'outil de gestion dédié. Cette action a porté à fin 2024 sur 1 047 actes et contrats de garanties, adossés à un total engagement contentieux dépassant les 2,9 MMDH ;
- **Contribuer** aux différents projets ouverts, dont celui de la digitalisation des échanges avec les notaires, de la mise en place de la plateforme de gestion des dossiers portés devant les Tribunaux, ainsi qu'à ceux afférents aux produits tels que 'BP Trade Invest', 'Cap Access' et celui de l'automatisation de l'envoi des LMD... ;
- **Poursuivre** le projet de mise à jour du corpus réglementaire et du processus d'harmonisation et de normalisation de l'activité de recouvrement ;
- **Accélérer** la digitalisation des processus de recouvrement dans l'outil de gestion ;
- **Contribuer** à la stabilisation du processus d'échange et de mise en jeu avec Tamwilcom ;
- **Maintenir** la prise en charge des filiales domestiques et à l'international, sur le volet du recouvrement, mais également au titre de l'amélioration de leurs dispositifs de recouvrement en adéquation avec les règles du Groupe en la matière ;
- **Réorganiser** les équipes du recouvrement contentieux, en l'alliant à celles de la ligne commerciale et **accompagner** les entités du contentieux de la BCP et des BPR, afin d'accélérer le processus de montée en compétence des ressources dédiées au recouvrement ;
- **Enclencher** le projet de mise à jour du corpus réglementaire recouvrement amiable ;
- **Prendre en charge** avec les parties prenantes le projet de cession de créance qui présente un enjeu important pour la réduction du taux des créances en souffrance.

h- Contrôle Permanent

Le Contrôle Permanent Groupe (CPG) s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP, issues du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense.

En 2024, le Contrôle Permanent (CP) a continué à couvrir les principales activités de la Banque en matière de risques et de la nature des opérations, notamment les activités bancaires du réseau d'exploitation de la BCP et des BPR (activités de financement, moyens de paiement) conformément au plan de contrôle annuel prédéfini. Cette couverture est étendue progressivement en élargissant annuellement le périmètre d'action du Contrôle Permanent.

En effet, le périmètre de contrôle des activités de financement, a connu des changements en enrichissant le contrôle des opérations internationales et en mettant à jour le référentiel de contrôle des Engagements pour des contrôles plus précis et plus approfondis. Le domaine des flux a connu également une intégration de nouveaux contrôles sur site au niveau des agences et des centres d'affaires. Quant aux contrôles de la finance et des activités supports, ils ont été renforcés par des contrôles complémentaires se rapportant à l'ALM, les Risques Financiers et la Comptabilité.

Concernant les entités de Contrôle Permanent domiciliées au niveau de certaines fonctions, le CPG assure un suivi continu de la réalisation des contrôles prévus dans les plans de contrôle annuels. Il s'agit des domaines relatifs à la Conformité, aux Ressources Humaines et au Système d'informations.

En parallèle des campagnes de contrôle régulières, le CPG et les entités de contrôle au niveau des BPR ont réalisé des campagnes de contrôle thématiques sur des processus ou sur des risques spécifiques, à l'initiative du CPG ou à la demande des instances de gouvernance, et ce, afin de donner plus d'assurance sur les processus en question.

En relation avec les filiales du Groupe BCP, le CPG a poursuivi en 2024, son accompagnement des entités de CP des filiales au Maroc et à l'international, à travers le déploiement du dispositif de contrôle permanent à leur niveau et le suivi de leurs activités de contrôle suivant les plans de contrôles arrêtés.

Il importe de signaler également les principales actions entreprises dans le cadre de l'optimisation et de l'extension du dispositif de contrôle permanent au cours de l'année écoulée :

- La revue du référentiel de contrôle des crédits aux particuliers (processus octroi-prise de garantie et déblocage), tenant compte de la mise à jour du dispositif réglementaire et des recommandations de l'Inspection Groupe ;
- L'optimisation du référentiel de contrôle de niveau 2 des domaines des moyens de paiement et Epargne & Compte ;
- Renforcement du dispositif de lutte contre la fraude par :
 - La mise en place de certaines alertes permettant la prévention et la détection proactive des opérations suspectes et une meilleure réactivité dans la lutte contre la fraude ;
 - La réalisation de campagnes de contrôle thématiques sur des processus spécifiques qui abritent des risques de fraudes afin de les maîtriser davantage.

En 2024, l'outil Front Control a été paramétré afin de tenir compte de :

- La généralisation des nouveaux contrôles sur site relatifs au domaine des moyens de paiement sur l'outil pour une meilleure intégration et centralisation des résultats des campagnes de contrôle ;
- La mise à jour des contrôles déployés sur l'outil au fur et à mesure des évolutions qu'ont connu certains référentiels.

II-6 GESTION ALM

a- Consolidation du dispositif de mesure des risques structurels

Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) :

- Modification de la MNI réglementaire pour prendre en considération les recommandations SREP ;
- Conception d'un modèle interne de sensibilité MNI.

Etude pour la filiale CHAABI LLD :

- Réalisation d'une étude des contrats de la flotte de véhicules de CHAABI LLD afin de restructurer le financement BCP en un portefeuille MLT adossé au profil de liquidité de CHAABI LLD.

Indicateurs de suivi de la liquidité et de taux :

- Renforcement du tableau de bord ALM du CPM avec l'ajout d'un système de limites pour les GAP de taux et de liquidité ;
- Mise en place du NSFR (Net Stable Funding Ratio) par les filiales BCP Bank Mauritius et BMOI.

b- Renforcement du dispositif de gestion des risques structurels

Politique de gestion du risque de taux :

- Élaboration de la Politique de gestion du risque de taux d'intérêt dans le Banking Book du Groupe BCP.

Swaps de taux :

- Préparation des schémas comptables (en social) en préparation des opérations de couverture du risque de taux dans le banking book.

Filiales à l'international :

- Suivi rapproché des filiales d'ABI ayant une situation de liquidité dégradée et avis ALM donné pour les mesures de redressement prévues par une des filiales ;
- Assistance à notre filiale BCP Bank Mauritius pour l'élaboration de la politique de gestion du capital ;
- Plus de 25 avis ALM donnés en 2024 pour des opérations impactant significativement les risques ALM des filiales BCPI.

Cotation des Taux de Cession Interne (TCI) :

- Renforcement en 2024 de l'activité ALM de cotation des TCI en MAD et en devises avec 2 061 cotations contre 861 cotations en 2023. A noter une forte sollicitation de la banque privée avec 1 292 cotations en 2024 contre 618 cotations en 2023 (principalement sur les DAT en devise).

- Optimisation/pilotage de la solvabilité :**
- Renforcement des fonds propres Tier1 à travers l’émission d’une dette subordonnée perpétuelle (300 MDH en juin et 1 200 MDH en décembre).

II-7 NOTATION DE STANDARD & POOR’S ET DE MOODY’S

a- Standard & Poor’s

Le 16 décembre 2024, l’agence de notation Standard & Poor’s a maintenu la notation de la BCP à BB/Stable/B.

	2021	2022	2023	2024
NOTATION DE LA BCP PAR S&P	BB/Stable/B	BB/Stable/B	BB/Stable/B	BB/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de Standard & Poor’s sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP).

Selon l’agence de notation, le positionnement solide du Groupe BCP sur le marché, ses activités commerciales diversifiées et sa présence régionale étendue continueront de soutenir sa note. Le réseau et la réputation solides de la Banque, ses relations clients de longue date et ses investissements constants dans l’innovation numérique devraient préserver sa forte part de marché tant sur les prêts que sur les dépôts au Maroc. Par ailleurs, sa stratégie d’expansion en dehors de son marché domestique au cours de la dernière décennie a contribué de manière significative à la diversification de ses revenus.

b- Moody’s

Notation de la BCP par Moody’s	2022	2023	2024
PERSPECTIVE	Stable	Stable	Stable
ÉVALUATION DE BASE DE CRÉDIT (BASELINE CREDIT ASSESSMENT-BCA)	B1	B1	B1
DÉPÔTS BANCAIRES –EN MONNAIE LOCALE – BASE GLOBALE	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
DÉPÔTS BANCAIRES – EN DEVISE – BASE GLOBALE	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
ÉVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)
DÉPÔTS BANCAIRES – EN DEVISE – BASE NATIONALE	Aa1 ma/MA-1	Aa1 ma/MA-1	Aa1 ma/MA-1
DÉPÔTS BANCAIRES –EN MONNAIE LOCALE – BASE NATIONALE	Aa1 ma/MA-1	Aa1 ma/MA-1	Aa1 ma/MA-1

Le 3 Juillet 2024, Moody’s a maintenu la note du Groupe BCP et sa perspective à Ba1/Stable, en alignement avec le maintien de la note et de la perspective de la notation souveraine.

Par ailleurs, Moody’s indique que la notation maintenue reflète la gestion saine des risques opérée par le Groupe BCP, ainsi que sa franchise de banque coopérative bien établie qui génère une rentabilité solide, un financement stable et granulaire et une liquidité élevée. Des atouts qui, selon l’agence, permettent au Groupe de faire face à différents risques, dont son expansion en Afrique subsaharienne.

Moody’s rappelle que sa notation tient compte d’une très forte probabilité d’un soutien gouvernemental au Groupe BCP en cas de besoin, reflétant son importance systémique pour le système financier marocain soutenue par sa part de marché élevée, notamment en termes de dépôts de la clientèle.

II-8 VISION STRATÉGIQUE 2026

Courant les deux dernières années, le Groupe a maintenu ses ambitions stratégiques à forts enjeux et ce, malgré un contexte peu propice marqué par une volatilité macroéconomique, géopolitique ainsi qu’un ralentissement de la demande.

Les enjeux stratégiques que constituent la croissance inclusive et l’innovation ont démontré la résilience de notre modèle et la capacité du Groupe à maintenir l’élan de croissance aussi bien au Maroc qu’à l’international. L’année 2024 a été placée sous le signe d’un positionnement stratégique et commercial fort et différenciant sur l’ensemble des segments.

Le plan stratégique 2026, a pour ambition de construire une nouvelle vague d’avantages compétitifs et de renforcer les fondamentaux. Ceci autour d’un objectif principal «Développer le continent par l’inclusion financière et économique en devenant le partenaire incontournable pour les activités financières des acteurs économiques» .

En d’autres termes, nos arbitrages stratégiques ont été guidés par deux principes :

- Un positionnement stratégique et commercial fort et différenciant, sur l’ensemble des segments aussi bien au

Maroc et à l’international, avec le maintien d’une part de marché dominante en s’appuyant sur le positionnement du Groupe.

- Une rentabilité en croissance pour apporter plus de valeur pour l’actionnaire.

Le Groupe a l’avantage de capitaliser sur son ADN et son positionnement systémique :

- Ancrage local fort : Capillarité du réseau et modèle mutualiste ;
- Perspective de long-terme: Structure actionnariale qui permet d’investir dans la durée ;
- Identité forte : Fierté d’appartenance, engagement des collaborateurs, image forte auprès des clients.

Toutefois, notre planification permet d’ajuster la trajectoire des différentes batailles stratégiques du Groupe tout en maintenant nos ambitions 2026 autour des axes suivants :

- **Axe 1 :** Être le leader de l’inclusion financière sur chacun des territoires de présence via des offres innovantes et des dispositifs de distribution fortement intégrés à la Banque ;
- **Axe 2 :** Imposer un leadership technologique en accélérant la transformation data et digitale pour offrir la meilleure expérience aux clients et proposer les services répondant à leurs besoins grâce aux agents qui maîtrisent ces nouveaux outils ;
- **Axe 3 :** Bâtir un modèle opérationnel performant et ancré localement en professionnalisant chaque brique opérationnelle (producteurs, distributeurs, plateformes) pour l’ouvrir sur le Groupe et sur des partenaires externes afin de bénéficier de l’effet d’échelle ;
- **Axe 4 :** Accélérer l’innovation à travers des partenariats avec des acteurs financiers et non financiers pour développer l’offre de produits et de services, accroître la capillarité du réseau et maximiser l’impact des briques opérationnelles ;
- **Axe 5 :** Installer un dispositif de pilotage robuste, adapté à la nouvelle dimension du Groupe, permettant d’accompagner l’impératif de performance, de qualité et de création de valeur de chaque brique opérationnelle ;
- **Axe 6 :** Réaffirmer la vocation du Groupe en menant des actions à forte valeur ajoutée et en mesurant l’impact sociétal sur le terrain. Celui-ci se positionnera fermement dans les réflexions sur le développement aux côtés des pouvoirs publics, des territoires et de leurs écosystèmes. Le groupe BCP s’est d’ores et déjà érigé en principal acteur de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière au Maroc.



III. ANNEXES

COMPTES SOCIAUX BCP

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	5 654 281	3 615 187
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	53 723 517	49 889 888
A VUE	7 657 592	7 220 046
A TERME	46 065 925	42 669 842
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	112 906 491	113 730 683
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE ET À LA CONSOMMATION	31 028 873	31 414 688
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT	37 663 569	28 771 908
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	21 664 483	21 538 491
AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	22 549 566	32 005 596
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	6 972 718	8 960 873
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	91 663 549	79 233 353
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	44 588 789	37 565 654
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	852 685	851 893
TITRES DE PROPRIÉTÉ	46 222 075	40 815 806
CERTIFICATS DE SUKUKS	-	-
AUTRES ACTIFS	5 808 997	5 956 327
TITRES D'INVESTISSEMENT	31 562 486	31 915 350
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	29 540 786	30 007 609
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	2 021 700	1 907 741
CERTIFICATS DE SUKUKS	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	32 187 519	30 773 004
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES LIÉES	29 681 247	28 157 789
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	2 506 272	2 615 215
TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA	-	-
CRÉANCES SUBORDONNÉES	151 370	150 870
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	2 254 100	1 770 000
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	3 227	3 387
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	428	471
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	400 727	412 176
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 686 750	2 612 214
TOTAL DE L'ACTIF	345 976 160	329 023 783

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	11	9
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	204 734 678	198 326 448
A VUE	171 184 355	156 747 162
A TERME	33 550 323	41 579 286
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	80 455 173	74 783 389
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	60 490 315	54 778 58T5
COMPTES D>ÉPARGNE	8 723 490	8 533 535
DÉPÔTS À TERME	7 553 818	8 270 718
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	3 687 550	3 200 551
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS	-	-
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	-	-
TITRES DE CRÉANCE NÉGOCIABLES	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	-	-
AUTRES PASSIFS	5 202 617	3 227 918
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 595 374	4 895 052
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 977 271	3 718 148
DETTES SUBORDONNÉES	11 632 845	11 543 741
DÉPÔTS D>INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	-	-
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	27 767 777	27 309 123
CAPITAL	2 033 125	2 033 125
ACTIONNAIRES CAPITAL NON VERSÉ (-)	-	-
REPORT À NOUVEAU (+/-)	637 366	588 946
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D>AFFECTATION (+/-)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	2 939 923	2 597 884
TOTAL DU PASSIF	345 976 160	329 023 783

HORS BILAN

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	50 737 992	57 066 041
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	1 445 704	404 737
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	27 137 083	30 047 906
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	11 426 974	15 934 907
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	10 724 696	10 678 491
TITRES ACHETÉS À RÉMÉRÉ	-	-
AUTRES TITRES À LIVRER	3 535	-
ENGAGEMENTS REÇUS	26 915 642	29 182 520
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	1 455	1 455
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	19 120 365	22 750 988
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ETAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS	7 793 822	6 362 569
TITRES VENDUS À RÉMÉRÉ	-	-
AUTRES TITRES À RECEVOIR	-	67 508
TITRES DE MOUCHARAKA ET MOUDARABA À RECEVOIR	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	17 631 643	16 067 163
INTÉRÊTS, RÉMUNÉRATIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 204 121	1 993 614
INTÉRÊTS, RÉMUNÉRATIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	5 119 785	4 571 239
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR TITRES DE CRÉANCE	1 401 348	1 093 029
PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ ET CERTIFICATS DE SUKUKS	2 101 174	1 611 563
PRODUITS SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA	-	-
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	112	160
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	66	52
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE	814 727	851 442
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	5 990 310	5 946 064
TRANSFERT DE CHARGES SUR DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 613 309	8 538 111
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	4 501 757	3 820 074
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	911 745	984 700
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	-	-
CHARGES SUR TITRES DE MOUDARABA ET MOUCHARAKA	-	-
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION	160	160
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA	42	42
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 199 605	3 733 135
TRANSFERT DE PRODUITS SUR DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT REÇUS	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	10 018 334	7 529 052
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	1 721 267	1 665 962
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	287 231	33 235
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 649 190	3 410 189
CHARGES DE PERSONNEL	1 206 840	1 139 766
IMPÔTS ET TAXES	82 128	65 792
CHARGES EXTERNES	1 811 703	1 690 575
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	315 889	295 929
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	232 630	218 127
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECouvrABLES	4 266 436	4 126 386
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN SOUFFRANCE	1 749 231	2 433 774
PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	413 431	1 115 157
AUTRES DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 103 774	577 455
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 339 550	1 908 483
REPRISES DE PROVISIONS POUR CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN SOUFFRANCE	948 422	1 377 240
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	31 417	24 760
AUTRES REPRISES DE PROVISIONS	359 711	506 483
RESULTAT COURANT	4 876 294	3 533 687
PRODUITS NON COURANTS	163 270	148 404
CHARGES NON COURANTES	372 135	423 958
RESULTAT AVANT IMPOTS	4 667 429	3 258 133
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	1 727 506	660 249
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 939 923	2 597 884

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS
AU : 31/12/2024

En Milliers de Dh

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Écart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES	-	-	-	30 359 218	-315 855	993 826	29 681 247	-	-	-	-	1 372 749
CHAABI INTER BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 572	2 682	-	12 890	30-jui-24	72 790	8 873	USD	-
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	65 478	100,00%	703 196	-33 345	-	736 541	30-jui-24	70 531	-1 365	EUR	-
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	97 783	-3 780	-	101 562	30-jui-24	29 937 841	1 381 576	Franc CFA d'Afrique Centrale	11 975
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 506 404	-200 261	-	3 706 665	30-jui-24	505 804 000	24 269 000	Franc cfa (bceao)	125 740
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	462 836	-32 288	-	495 124	30-jui-24	2 840 487	108 547	Roupie mauricienne	-
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	94 671	-2 806	-	97 477	30-jui-24	27 344 101	8 244 597	Franc CFA	-
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	719 780	-21 483	-	741 263	30-jui-24	83 565 263	5 851 397	Franc CFA	-
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	669 061	-24 483	-	693 544	30-jui-24	251 006 549	71 404 501	Ariary Malgache	142 800
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 312	273	-	8 038	31-déc-23	8 037	2 011	USD	-
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 094	-364	-	19 458	31-déc-23	5 329 235	-4 054 179	Ariary Malgache	-
BCP Securities Services	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-jui-24	387 010	44 135	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	30-jui-24	1 114 667	82 188	MAD	-
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-jui-24	231 727	3 455	MAD	-
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-jui-24	140 098	8 928	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-jui-24	458 984	18 341	MAD	7 356
STE H PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-23	12 434	1 129	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-jui-24	561 068	98 766	MAD	77 387
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-23	1 306	-18	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-23	-569	-28	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-23	-178	-38	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	120 685	1 409 209	31-déc-23	2 091 075	31 428	MAD	-
BANK AL YOUSR	Banque	820 000	80,00%	656 000	-	-	656 000	30-jui-24	447 509	2 841	MAD	-
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	3 134	147 166	31-déc-23	147 166	2 513	MAD	-
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 036 900	100,00%	1 702 300	-	699 611	1 002 688	31-déc-24	1 002 688	-15 150	MAD	-
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	30-jui-24	36 649	7 116	MAD	-
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	51 317	278 412	30-jui-24	723 066	-8 419	MAD	-
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-23	10 093	-110	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	115 798	131 892	31-déc-23	168 350	-1 535	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-jui-24	1 096 523	42 334	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-23	-155	-9	MAD	-
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-jui-24	222 763	63 147	MAD	34 080
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	30-jui-24	17 237	6 922	MAD	196
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	897 398	100,00%	897 398	-	-	897 398	31-déc-23	703 549	-4 978	MAD	-
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	31-déc-23	-	-	MAD	119 132
BP CENTRE SUD	Banque	1 469 285	51,02%	1 903 645	-	-	1 903 645	31-déc-24	5 671 803	354 571	MAD	102 207
BP FES-MEKNES	Banque	2 382 857	51,02%	2 260 910	-	-	2 260 910	31-déc-24	6 500 856	320 175	MAD	66 350
BP LAAYOUNE	Banque	710 978	51,02%	571 468	-	-	571 468	31-déc-24	1 664 496	111 060	MAD	21 693
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 431 743	51,11%	1 168 208	-	-	1 168 208	31-déc-24	3 769 887	217 427	MAD	76 391
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 132 060	51,04%	1 659 249	-	-	1 659 249	31-déc-24	5 804 217	244 962	MAD	78 415

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Écart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
BP OUJDA	Banque	1 282 404	51,37%	1 486 335	-	-	1 486 335	31-déc-24	4 088 927	82 742	MAD	142 103
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 177 915	51,01%	1 145 691	-	-	1 145 691	31-déc-24	3 628 940	238 036	MAD	35 359
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 820 298	51,14%	2 317 108	-	-	2 317 108	31-déc-24	6 754 288	488 790	MAD	190 460
SOCINVEST SARL	-	850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	31-déc-23	977 798	73 196	MAD	73 000
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-jui-24	225 503	7 928	MAD	-
AFRICA STONE	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-23	19 810	7 947	MAD	2 030
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-jui-24	40 654	29 063	MAD	35 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-23	537 194	12 716	MAD	10 431
AVALON AFRICA	-	6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-	MAD	-
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	887 107	-	31 726	855 380	-	-	-	-	13 184
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 252	1 098	31-déc-23	1 098	-332	MAD	-
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-23	64 478	14 728	MAD	1 945
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-23	180 303	34 119	MAD	-
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-23	500 113	4 278	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 382	7 618	31-déc-23	2 692 091	-346 675	MAD	-
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-23	758 000	11 000	MAD	440
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-	-	-	-	MAD	-
MITC	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-23	64 907	-123 150	MAD	-
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-	-	-	-	MAD	-
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	58 296	-6 408	MAD	-
REGIONALE GESTION	Fonds d'investissement	1 000	18,00%	180	-	180	-	31-déc-23	-1 785	-760	MAD	-
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-23	6 887	479	MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-23	135 572	718	MAD	-
MITC CAPITAL	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-23	4 148	500	MAD	-
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-23	456 180	105 866	MAD	-
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158	MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUIM)	-	-	-	33 263	-	-	33 263	-	-	-	MAD	-
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	1 023 816	21,46%	413 134	-	-	413 134	31-déc-23	1 132 256	25 784	MAD	10 798
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333	-	-	-	MAD	-
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000	31-déc-23	50 064	40	MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-	-	-	113 335	-4 513	-	117 848	-	-	-	-	7 225
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	77 965	-4 513	-	82 478	31-juil-23	24 177	1 402	EUR	3 735
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	135 050	26,19%	35 370	-	-	35 370	30-sept-23	222 797	74 512	MAD	3 490
D) EMPLOIS ASSIMILES	-	-	-	1 594 937	11 376	50 518	1 533 043	-	-	-	-	56 706
UBAF	Banque	250 727	4,99%	131 568	-9 309	-	140 878	31-déc-23	348 685	21 188	EUR	2 061
BACB	Banque	105 592	6,54%	62 292	370	-	61 922	31-déc-23	233 000	27 900	Livre Sterling	-
BACB	-	-	-	124 891	22 596	-	102 295	-	-	-	-	-
UBAE	Banque	261 186	2,85%	86 918	-6 150	26 406	66 662	31-déc-23	222 318	23 826	EUR	-
BMICE	Banque	150 000	4,00%	60 668	4 672	2 782	53 214	31-déc-23	131 570	1 231	USD	-
AUTRES (y compris C/C)	-	-	-	1 128 599	-803	21 330	1 108 073	-	-	-	-	54 645
Total Général	-	-	-	32 954 596	-308 993	1 076 070	32 187 519	-	-	-	-	1 449 863

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

La Banque Centrale Populaire a confié à Upline Securities, à travers un mandat de gestion avec effet le 15 juillet 2024 et une durée totale de 18 mois, la mise en œuvre d’un programme de rachat de ses actions et d’un contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des titres, conformément à la Circulaire de l’AMMC entrée en vigueur en février 2019.

Le tableau suivant présente le bilan de ces contrats :

BILAN DES CONTRATS		31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
PR	Nombre de titres détenus	107 884	163 808	43 577
	Montant total des titres détenus	30 207 520 MAD	44 994 781 MAD	10 021 838 MAD
CL	Nombre de titres détenus	-	634 716	314 449
	Montant total des titres détenus	-	173 385 370 MAD	72 644 008 MAD

Le programme de rachat d’actions en vue de favoriser la liquidité des titres en vigueur a été approuvé par l’assemblée générale du 28 juin 2024, après que la Société ait obtenu le visa de l’AMMC le 12 juin 2024 sous la référence n° VI/EM/015/2024 pour la Notice d’information relative audit programme.

L’Assemblée Générale réunie le 28 juin 2024 a décidé :

- d’abroger le programme de rachat en bourse en vue de favoriser la liquidité du marché tel qu’autorisé par l’assemblée générale ordinaire du 27 juin 2023, à partir de la date de mise en place du nouveau programme (15 juillet 2024)
- d’autoriser expressément la mise en place d’un nouveau projet de programme de rachat portant sur 5% du capital social, soit 10 165 623 actions, tel qu’arrêté par le Conseil d’Administration réuni en date du 13 mars 2024, selon les modalités suivantes : .

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l’opération	Du 15 juillet 2024 au 15 janvier 2026
Nombre maximum d’actions à détenir	10 165 623 actions, soit 5% du capital, y compris les actions visées par le contrat de liquidité
Montant maximum du programme	3 801 943 002 MAD
Délai de l’autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
Prix d’intervention (hors frais d’achat et de vente)	
Prix minimum unitaire de vente	201,00 MAD
Prix maximum unitaire d’achat	374,00 MAD

- d’entériner la proposition du Conseil d’Administration de permettre à la BCP de mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisée et ce, selon les modalités suivantes :

Titres concernés	Actions BCP
Calendrier de l’opération	Du 15 juillet 2024 au 15 janvier 2026
Nombre maximum d’actions à détenir	2 033 124 actions, soit 1% du capital
Montant maximum du programme	760 388 376 MAD
Délai de l’autorisation	18 mois
Mode de financement du programme :	Par la trésorerie
Prix d’intervention (hors frais d’achat et de vente)	
Prix minimum unitaire de vente	201,00 MAD
Prix maximum unitaire d’achat	374,00 MAD

Le bilan du programme de rachat d’actions pour la période s’étalant du 1er janvier au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

BILAN DES CONTRATS	PROGRAMME DE RACHAT	CONTRAT DE LIQUIDITÉ	TOTAL
Nombre de titres achetés	503 390	-	503 390
Cours moyen d'achat	297,89	-	297,89
Nombre de titres vendus	559 314	-	559 314
Cours moyen de vente	290,21	-	290,21
Actions détenues au 31 décembre 2024	107 884	-	107 884

IV. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE
À FIN 2024

COMPOSITION CA	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
Mme. Naziha BELKEZIZ Président Directeur Général	05 novembre 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Adriano ARIETTI Administrateur Indépendant	AGO du 24 mai 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Jean Pascal BEYRARD Administrateur Indépendant	AGO du 28 juin 2024	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Omar FARAJ Administrateur Indépendant	Cooptation CA 23 février 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
CIMR Représentée par M. Hassan BOULAKNADAL	Cooptation CA 02 juin 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
MCMA Représentée par M. Hicham BELMRAH	AGO du 24 mai 2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
BPCE MAROC Représentée par Mme. Christine FABRESSE	Cooptation CA 04 septembre 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
MAMDA Représentée par M. Larbi LAHLOU	Cooptation CA 08 juin 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par M. Adil RZAL	AGO du 25 mai 2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Tanger Tétouan Représentée par M. Mohamed AFFANE	Cooptation CA 08 juin 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Nador Al Hoceima Représentée par M. Mounir ZORKANI	Cooptation CA 28 février 2020	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028

V. LISTE DES AUTRES MANDATS
DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR	MANDATS	TITRE
MME. NAZIHA BELKEZIZ	ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	ADMINISTRATEUR
	ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	BANK AL YOUSR	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	BCP INTERNATIONAL	ADMINISTRATEUR
	BP REAL ESTATE MANAGEMENT (BP REM)	ADMINISTRATEUR
	CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT (CCI)	ADMINISTRATEUR
	MAROC LEASING	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	MUTUELLE ATTAMINE CHAABI (MAC)	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
	VIVALIS SALAF	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	BCP CONSULTING	ADMINISTRATEUR
	OCP SA	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES (CIMR)	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	UNION DES BANQUES ARABES ET FRANCAISES (UBAF)	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (UIR)	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	RABAT REGION AMENAGEMENTS	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	UPLINE GROUP	PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
	GPBM	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BCP
	MARBIO	ADMINISTRATEUR
	BAB CONSORTIUM	ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR	MANDATS	TITRE
M. HASSAN BOULAKNADAL	LESIEUR CRISTAL	ADMINISTRATEUR / PCA
	RAMICAL	ADMINISTRATEUR / PDG
	AKILAM	ADMINISTRATEUR / PDG
	LARBEL	GÉRANT
	CIMR FONCIA	GÉRANT
	AL MADA VENTURE CAP	ADMINISTRATEUR
	ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	ADMINISTRATEUR
	COSUMAR	ADMINISTRATEUR
	COMPAGNIE MINIÈRE DE TOUISSIT	ADMINISTRATEUR / PCA
	IMC	ADMINISTRATEUR / PCA
	SAPRESS	ADMINISTRATEUR
	WARAK PRESS	ADMINISTRATEUR
	H PARTNERS	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
	AFMA	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	AL MADA HOLDING	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	A6 IMMOBILIER	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	BRASSERIES DU MAROC	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	CFG BANK	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	EQDOM	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	LAFARGE HOLCIM MAROC	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	RISMA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	SOMED	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	AM INVEST MOROCCO	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	SAPINO	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	CENTURIS	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	CIMR INVEST’IMMO	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	CIMR IMMO PREMIUM SPI-RFA	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	CDV PATRIMOINE	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	CDV PROMOTION	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)
	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	ADMINISTRATEUR (REPRÉSENTANT DE LA CIMR)

ADMINISTRATEUR	MANDATS	TITRE
M. Hicham BELMRAH	MAMDA	PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
	MCMA	PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
	MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
	MAMDA RE	ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL
	AKWA AFRICA	ADMINISTRATEUR
	COSUMAR	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	RYAD RESORT DEVELOPPEMENT	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	OLEA CAPITAL	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	ODYSSEY INTERNATIONAL	MEMBRE DU CONSEIL DE GOUVERNANCE
	MCR	VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	EURESА	MEMBRE DU CONSEIL DE GÉRANCE
	SUNABEL	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	SURAC	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	SUTA	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	SUCRUNION	PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
	WILMACO	ADMINISTRATEUR
	LESIEUR CRISTAL	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	AL MADA	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	CAM	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
	MAGHREBAIL	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	RISMA	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MCMA, ADMINISTRATEUR
	SOMED	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	AFRIQUIA SMDC	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	NSI	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	UIR	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MCMA, ADMINISTRATEUR
	CAT	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	AL MADA VENTURE CAP	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	OPCI EDUCAPITAL	REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA MAMDA, ADMINISTRATEUR
	OPCI CDV PATRIMOINE	ADMINISTRATEUR
	MAMDA IT	ADMINISTRATEUR
	MASSIMISSA	ADMINISTRATEUR
	A6 IMMOBILIER	ADMINISTRATEUR
	CDV PROMOTION	ADMINISTRATEUR
	EURESА	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
	FONDATION ACADOMIA	ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR	MANDATS	TITRE
MME. CHRISTINE FABRESSE	CAISSE D'EPARGNE CEPAC	PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE
	BPCE	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU COMITÉ DES RISQUES DE BPCE
	ERILIA	PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	GROUPE HABITAT EN REGION	PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	FNCE	ADMINISTRATRICE (REPRÉSENTANTE CEPAC)
	BPCE-IT	ADMINISTRATRICE (REPRÉSENTANTE CEPAC)
	ALBIANT-IT	ADMINISTRATRICE (REPRÉSENTANTE CEPAC)
	BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES	ADMINISTRATRICE (REPRÉSENTANTE BPCE)
	FONDS DE DOTATION CAISSE D'EPARGNE CEPAC	PRÉSIDENTE (REPRÉSENTANTE CEPAC)
M. LARBI LAHLOU	COSUMAR	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA
	SONASID	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MCMA
	CAM	MEMBRE DU CS REPRÉSENTANT LA MAMDA
		MEMBRE DU CS REPRÉSENTANT LA MCMA
		ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA
		ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA
	RESORT CO	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA
	ALHIF	MEMBRE DU CS REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	MSF	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	AM INVEST	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA
	EDITO VENTURE	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA
		ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MCMA
	NEBETOU	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	AMLAK DEV	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	AC1	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	3P FUND	MEMBRE DU CS REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	UPLINE INVEST FUND	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	CAP MEZZANINE	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	ACAMSA	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MAMDA MCMA
	MAMDA IT	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MCMA
	FUIR	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MCMA
	OLEA CAPITAL	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MCMA
	YAMED EDUCATION	MEMBRE DU CS REPRÉSENTANT DE MAC
	OPCI HRE	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DE MAC

ADMINISTRATEUR	MANDATS	TITRE
M. ADIL RZAL	ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT BP RABAT KÉNITRA
	BP SHORE GROUP (BPSG)	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP RABAT KÉNITRA
	VIVALIS SALAF	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP RABAT KÉNITRA
	FONDS MOUSSAHAMA II (FM2)	REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP RABAT
	SOCIETE DE GESTION DU PARK D'OULED SALAH «SOGEOS»	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
	EDITO VENTURES	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET REPRÉSENTANT PERMANENT UPLINE GROUP
	UPLINE REAL ESTATE SARL	GÉRANT
	SAPRESS	ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT EDITO VENTURES
	SOCHEPRESS	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT EDITO VENTURES
	WARAK TRADING	ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT EDITO VENTURES
M. MOHAMED AFFANE	BP TANGER-TETOUAN	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
	BP REAL ESTATE MANAGEMENT (BP REM)	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
	BP SHORE BACK OFFICE (BPSBO)	ADMINISTRATEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
	BP SHORE GROUP (BPSG)	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
	CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB OFFSHORE)	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
	FONDATION BANQUE POPULAIRE	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
	FONDATION CREATION D'ENTREPRISES FCE	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
	FONDS MOUSSAHAMA II (FM2)	ADMINISTRATEUR
	MUTUELLE DE PREVOYANCE DES BANQUES POPULAIRES	ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP TANGER-TÉTOUAN
M. MOUNIR ZORKANI	BP NADOR-AL HOCEIMA	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
	CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	ADMINISTRATEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE BP NADOR-AL HOCEIMA

I. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1. Groupe BCP

- a. Présentation
- b. Valeurs du Groupe
- c. Structure
- d. Chiffres clés

2. Stratégie RSE

- a. Engagement RSE du Groupe
- b. Pilotage de la démarche RSE
- c. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU

3. Périmètre du rapport

4. Note descriptive de la collecte de l'information

5. Dialogue avec les parties prenantes

II. ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

1. Informations environnementales

- a. Politique énergétique
- b. Réduction de l'empreinte environnementale du Groupe
- c. Achats Responsables
- d. Financement des énergies renouvelables
- e. Gestion des risques climatiques au sein du groupe BCP

2. Informations sociales et sociétales

- a. Profil humain du Groupe Banque Centrale Populaire
- b. Recrutement
- c. Rémunération
- d. Gestion des carrières
- e. Gestion des hauts potentiels
- f. Formation
- g. Genre et inclusion sociale
- h. Soutien social et bien-être des collaborateurs
- i. Santé et Sécurité au travail
- j. Un environnement et des conditions favorables au dialogue social constructif.
- k. Engagement sociétale et communautaire du groupe BCP
- l. Inclusion et Éducation Financière

3. Respect de l'intérêt des clients

4. Gouvernance

- a. Composition de l'organe de Gouvernance
- b. Comités spécialisés
- c. Assiduités aux séances du conseil

5. Gender Bonds

- a. Présentation
- b. Gender bonds en chiffres



I— ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1. GROUPE BCP

a. Présentation

Le Groupe BCP est un groupe financier panafricain et universel au service de toutes les catégories socio-professionnelles. À vocation inclusive, il offre à ses clients particuliers, professionnels et entreprises de toutes tailles, des produits bancaires, d'assurance et de service.

La Banque Centrale Populaire constitue l'organe central du Groupe, qui se compose de huit Banques Populaires Régionales (BPR), de trois fondations et de plusieurs filiales au Maroc et à l'international.

UN GROUPE À VOCATION COOPÉRATIVE

Le Groupe est composé du Crédit Populaire du Maroc (CPM), de plusieurs filiales et de trois fondations. Le CPM est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire (société anonyme cotée à la Bourse de Casablanca et organe central du Groupe) et de huit Banques Populaires Régionales à vocation coopérative.

UN GROUPE À VOCATION INCLUSIVE

Fidèle à son engagement historique envers l'inclusion financière, le Groupe propose une gamme complète de produits et services bancaires et d'assurance pour satisfaire les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises, tant au Maroc qu'à l'international.

UN GROUPE ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les principales missions du Groupe est de servir les clients, de soutenir le développement des entreprises et de collaborer étroitement avec les acteurs du territoire pour le bien-être des communautés, notamment via les fondations impliquées dans diverses initiatives socio-économiques (création d'entreprises, microfinance, mécénat et partenariats).

b. Valeurs du Groupe

PROXIMITÉ

La proximité est une valeur historique liée à l'héritage coopératif du Groupe. Elle fait écho à son ancrage local et à sa vocation inclusive.

CITOYENNETÉ

La citoyenneté se manifeste par la responsabilité du Groupe envers les communautés, mais aussi ses partenaires et écosystèmes.

PERFORMANCE

La performance équivaut à la création durable de valeur pour les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires du Groupe.

INNOVATION

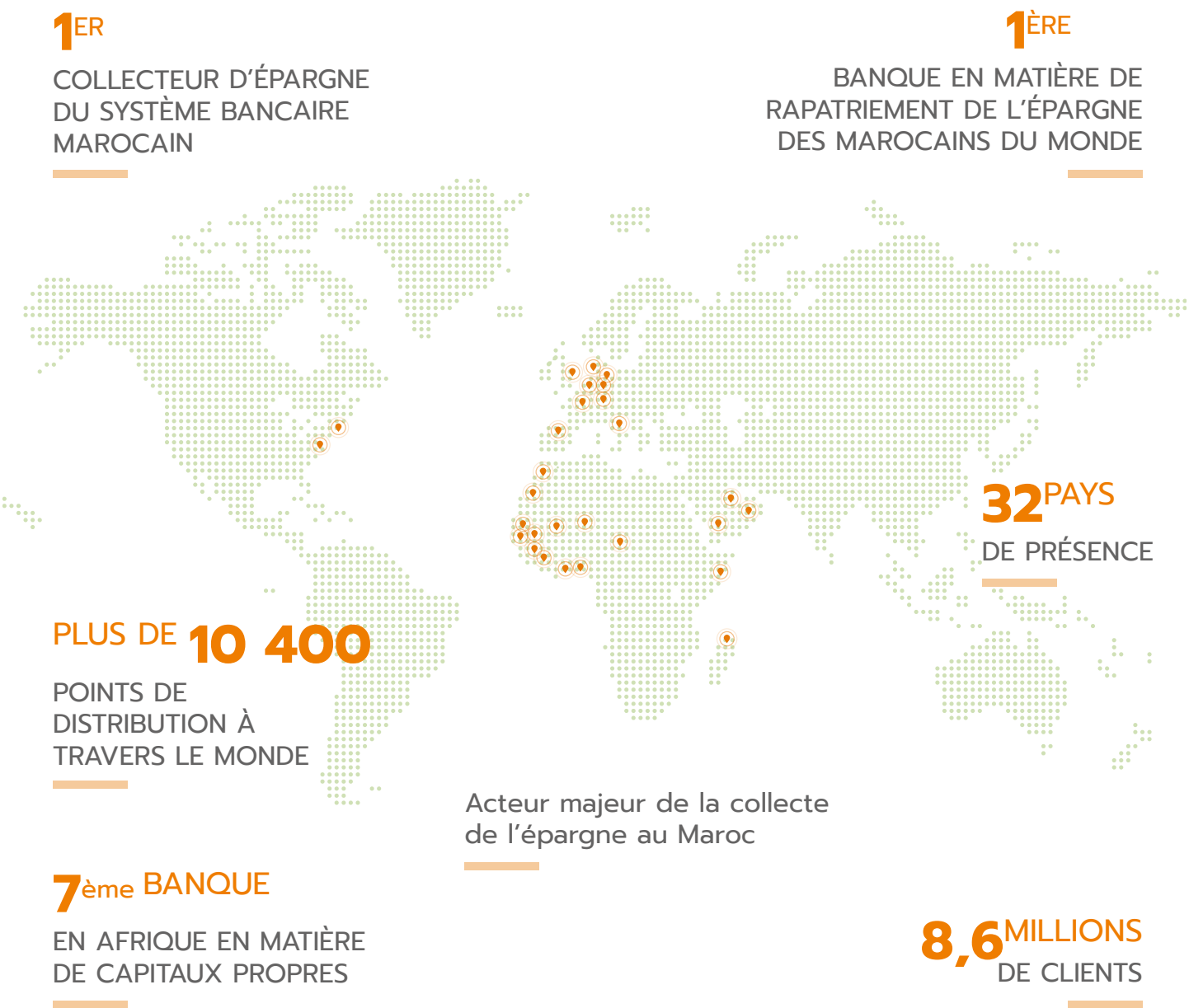
L'innovation se matérialise par la constante réinvention de la proposition de valeur du Groupe, mais aussi de ses pratiques et de sa communication, de sorte à favoriser un climat de confiance qui encourage la créativité et l'audace.

c. Structure

Le Crédit Populaire du Maroc (CPM) se compose d'un groupement bancaire comprenant les Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, dédiées au développement régional, et la Banque Centrale Populaire (BCP), société anonyme cotée en Bourse. Le Groupe BCP englobe également des filiales spécialisées, des fondations d'utilité publique ainsi que des banques et des représentations à l'étranger.

La BCP assume un rôle central en tant qu'établissement de crédit et organe directeur bancaire du CPM. Elle coordonne la politique financière du Groupe et gère le refinancement des BPR. Ces dernières, au nombre de huit, assurent les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales et contribuent ainsi au développement local, à la collecte de l'épargne et à son utilisation régionale. Le Comité Directeur, organe suprême du CPM, valide les orientations stratégiques, exerce un contrôle administratif, technique et financier, établit des règles de fonctionnement communes et assure la bonne gestion de l'ensemble des organismes au sein du CPM.

d. Chiffres clés

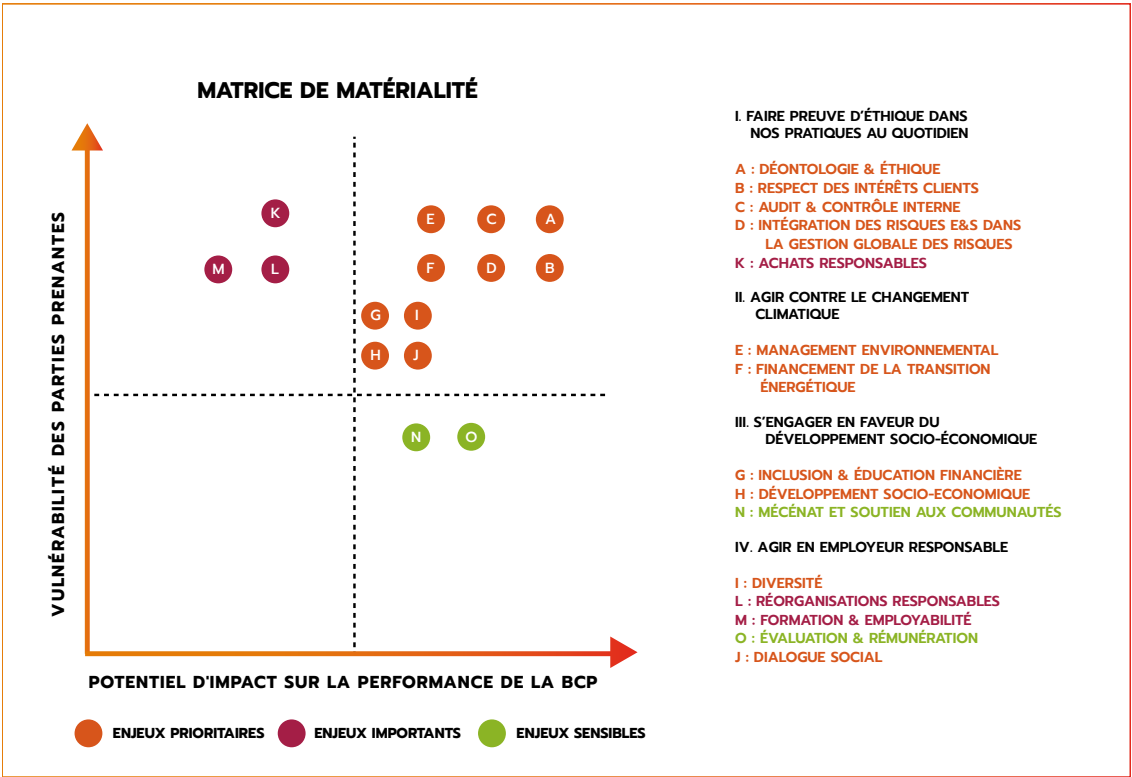


2. STRATÉGIE RSE

a. Engagement RSE du Groupe

Le Groupe BCP a structuré de manière méthodique et collaborative ses engagements stratégiques en matière de RSE en prenant en considération les attentes et besoins de ses parties prenantes internes et externes. Ces engagements ont été définis en évaluant les enjeux RSE les plus pertinents, en s'inspirant de la norme ISO 26000, de la charte RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et des comparaisons sectorielles. Ces enjeux RSE ont été classés en fonction de leur importance pour le Groupe et les parties prenantes grâce à une analyse de double matérialité.

Résultat de ce processus, le Groupe a formulé quinze engagements stratégiques RSE qui s'articulent autour de quatre axes fondamentaux : faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien, s'engager en faveur du développement socio-économique, agir contre le changement climatique et agir en employeur responsable. Pour garantir l'amélioration continue de la démarche RSE, l'analyse de matérialité des enjeux RSE est régulièrement revue, en tenant compte des évolutions des contextes interne et externe à la Banque.



Faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien

- Agir avec déontologie et éthique
- Veiller au respect de l'intérêt des clients
- Intégrer les risques E&S dans l'audit et le contrôle
- Intégrer les critères E&S à la gestion globale des risques
- Mettre en œuvre des achats responsables

S'engager en faveur du développement socio-économique

- Favoriser l'inclusion et l'éducation financières
- Soutenir et financer l'essor socio-économique
- Soutenir les communautés par le mécénat

Agir contre le changement climatique

- Accompagner le financement de la transition énergétique
- Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

Agir en employeur responsable

- Promouvoir la diversité
- Développer l'employabilité et les compétences
- Garantir l'équité des principes d'évaluation et de rémunération
- Maintenir un dialogue social constructif et apaisé
- Se transformer avec responsabilité vis-à-vis de son capital humain

Figure 1. Engagements stratégiques RSE du Groupe

b. Pilotage de la démarche RSE

Le pilotage de la démarche RSE du Groupe est assuré par le Comité Développement Durable qui définit et valide les politiques et plans d’action engagés dans ce domaine.

La Direction Développement Durable, qui anime le comité Développement Durable, veille à la préparation de plans d’actions, suit leur mise en œuvre, et assure le reporting RSE du Groupe.

Les engagements sociétaux sont portés par la Fondation Banque Populaire, bras armé du Groupe en matière de mécénat et de soutien des communautés. Créée en 1984 et reconnue d’utilité publique, cette fondation incarne la vision avant-gardiste du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale

c. Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l’ONU

À travers cette stratégie RSE, déclinée en un plan d’action ambitieux et multidimensionnel, le Groupe poursuit ses efforts en vue de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) énoncés par les Nations Unies dans le cadre de l’agenda 2030. Les actions et initiatives entreprises dans ce sens traduisent la reconnaissance du rôle crucial que jouent les institutions financières dans l’accomplissement des ODD. De cette manière, le groupe BCP œuvre à instaurer un avenir plus durable et équitable pour l’ensemble de la société.

Une contribution stratégique est apportée à cinq ODD, sur lesquels l’impact est le plus fort. Quatre ODD complémentaires font écho à des programmes dans lesquels le Groupe est fortement engagé, que ce soit via ses fondations, ses financements ou ses opérations internes. Les ODD 16 et 17 constituent quant à eux le socle de la bonne conduite des affaires du Groupe avec l’ensemble de ses parties prenantes. Ils renvoient aux partenariats avec les bailleurs de fonds, les autorités de régulation, les États et les associations ainsi qu’à la représentation des collaborateurs à tous les niveaux de prise de décision.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Cibles pertinentes pour le Groupe	Enjeux stratégiques pour le Groupe
	1.4 Accès aux services de base, à la propriété foncière, à des nouvelles technologies et des services financiers, y compris la microfinance.	Inclusion & éducation financière.
	7.1 Accès à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. 7.2 Accroître les énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d’amélioration de l’efficacité énergétique.	Développement socio-économique. Financement de la transition énergétique. Financement de la transition énergétique.
	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l’innovation, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d’œuvre. 8.3 Promouvoir des politiques favorisant la production, l’emploi, l’entrepreneuriat, l’innovation, la croissance des microentreprises et des TPME et leur intégration dans le secteur formel, y compris par l’accès aux services financiers. 8.10 Favoriser et généraliser l’accès de tous aux services financiers et d’assurance.	Développement socio-économique. Inclusion & éducation financière. Développement socio-économique. Inclusion & éducation financière.

	9.2 Promouvoir une industrialisation durable et augmenter nettement la contribution de l’industrie à l’emploi et au produit intérieur brut. 9.3 Accroître l’accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés. 9.a Faciliter la mise en place d’une infrastructure durable dans les pays en développement en renforçant l’appui financier, technologique et technique apporté aux pays d’Afrique.	Développement socio-économique. Développement socio-économique. Développement socio-économique.
	13.1 Renforcer la résilience et la capacité d’adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays.	Financement de la transition énergétique.
OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES		
	2.3 Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires en assurant l’égalité d’accès aux services financiers.	Développement socio-économique. Inclusion & éducation financière.
	4.1 Assurer l’accès de tous, filles et garçons, sur un pied d’égalité, à l’enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité. 4.4 Augmenter le nombre de jeunes et d’adultes disposant des compétences nécessaires à l’emploi et à l’entrepreneuriat.	Mécénat et soutien aux communautés. Mécénat et soutien aux communautés.
	10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale et économique sans aucune discrimination. 10.b Stimuler l’aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États en développement, en particulier en Afrique. 10.c Atteindre moins de 3 % de coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d’envois de fonds aux coûts supérieurs à 5 %.	Inclusion & éducation financière. Développement socio-économique. Inclusion & éducation financière.
	11.1 Assurer l’accès de tous à un logement sûr et abordable et assainir les quartiers de taudis. 11.4 Redoubler d’efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. 11.6 Réduire l’impact environnemental négatif des villes notamment par la qualité de l’air et la gestion des déchets.	Inclusion & éducation financière. Mécénat et soutien des communautés. Management environnemental.

3. PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Le rapport actuel prend en compte l'ensemble des activités du Groupe BCP qui sont touchées par les quinze enjeux matériels identifiés par sa stratégie RSE. Les mesures et les indicateurs de performance sont systématiquement surveillés afin d'assurer une amélioration continue au niveau de la banque, de ses fondations et de ses filiales.

4. NOTE DESCRIPTIVE DE LA COLLECTE DE L'INFORMATION

Le rapport ESG 2024 présente la démarche environnementale et sociétale du groupe BCP et ses réalisations pendant cette année, appuyées par des indicateurs pertinents couvrant son périmètre d'activité. Certains indicateurs spécifiques de ce rapport concernent les fondations et les filiales. Le calcul des indicateurs pour chaque fonction s'est basé sur les systèmes d'information propres à chacun. Des contrôles de cohérence ont été effectués en comparant l'évolution des indicateurs sur les trois dernières années de reporting.

5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe met en place des canaux de communication dédiés à chaque groupe de parties prenantes, permettant des échanges réguliers, occasionnels ou continus selon les besoins. Cette diversité garantit un dialogue permanent et adapté aux attentes de chaque interlocuteur.

Le Groupe s'attache à comprendre les enjeux et les attentes de ses parties prenantes afin de les intégrer dans ses décisions stratégiques, ses opérations, le développement de ses offres et ses actions sociales. Cette démarche permet d'assurer une prise en compte effective des besoins et des préoccupations de l'ensemble des acteurs impactés par les activités du Groupe.

Le présent rapport ESG vise à renforcer davantage la transparence et l'engagement RSE du Groupe en veillant à garder une communication périodique et évolutive sur sa performance extra financière avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Groupe de Parties prenantes	Principaux canaux de dialogue	Principaux enjeux et attentes
Autorités de régulation et organismes professionnels	• Commissions GPBM • Commissions CGEM • Réunions • Courrier officiel • Emails	• Conformité réglementaire • Participation aux projets de place • Concertation sur les nouvelles réglementations
Sociétaires des BPR	• Assemblées générales • Communiqués	• Profitabilité • Rentabilité • Financement et Soutien des régions • Croissance durable • Représentativité et équité
Fédérations Régionales et Sectorielles	• Réunions	• Soutien et financement des TPE et PME • Soutien et financement des secteurs vulnérables et à fort potentiel • Soutien et financement des régions
Médias et analystes financiers	• Échange permanent avec la Direction • Conférences de presse • Présentation des résultats	• Information régulière et transparente
Associations et société civile	• Partenariats et programmes à travers la Fondation Banque Populaire • Rencontres et réunions	• Soutien financier et technique des causes d'intérêt commun • Engagement structuré à long terme • Réponses aux sollicitations
Fournisseurs et sous-traitants	• Emails • Contrats • Partenariats	• Simplification des procédures administratives • Délais de paiement • Accompagnement • Relation équilibrée et durable

Groupe de Parties prenantes	Principaux canaux de dialogue	Principaux enjeux et attentes
Collaborateurs et représentants du personnel	• Entretiens annuels • Réseau social interne • Réunions présentiellees et à distance • Communication interne • Dialogue social permanent au sein des commissions paritaires	• Transparence et équité • Diversité au niveau des postes de responsabilités • Assurance santé complémentaire pour maladies lourdes
Bailleurs de fonds	• Emails • Réunions	• Conformité • Prise en compte des risques ESG dans les financements
Actionnaires et administrateurs	• Assemblées Générales • Communiqués	• Profitabilité • Rentabilité • Transparence • Maîtrise des risques • Bonne gouvernance • Croissance durable
Clients microfinance	• Réseau • Education financière • Guide du client	• Encouragement de l'épargne • Réponse aux besoins de couverture santé • Augmentation des plafonds de crédit
Clients entreprises	• Centre de Relation Client • Réseau • Enquêtes de satisfaction • Portail internet • Emails dédiés • Réunions régionales • Sensibilisation et éducation financière	• Transparence • Qualité de service • Conseil pour accès au crédit adapté • Délais et conditions d'octroi des crédits • Soutien à la gestion de trésorerie
Clients particuliers	• Centre de Relation Client • Réseau • Enquêtes de satisfaction • Portail internet • Sensibilisation et éducation financière	• Transparence • Qualité de service • Plus de produits d'assurance et d'assistance • Délais et conditions d'octroi des crédits

Figure 2. Canaux de communication du GBCP avec les parties prenantes

II– ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

1. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

a. Politique énergétique

Axes de la politique énergétique

Dans le cadre de la mise en conformité avec la version 2018 de la norme ISO 50001, le Groupe BCP a procédé en 2023 à une révision complète de sa politique énergétique. Cette démarche a permis d'intégrer les meilleures pratiques du marché et d'inscrire l'énergie comme un axe prioritaire au sein de l'ensemble de ses stratégies managériales écoresponsables.

La politique énergétique révisée s'articule autour de cinq axes structurants :

- La promotion de la culture énergétique et la capitalisation des connaissances organisationnelles.
- La digitalisation du système de management de l'énergie, pour optimiser la collecte et l'analyse des données de performance.
- La modernisation des installations énergivores et le soutien à l'innovation technologique pour améliorer l'efficacité énergétique.
- La réduction progressive de l'empreinte carbone du Groupe.
- La maîtrise des coûts énergétiques, visant une consommation plus responsable et plus performante.

Efficacité Énergétique et management responsable de l'énergie

En 2024, le Groupe BCP a renouvelé la certification ISO 50001, en adoptant la version révisée 2018, pour son siège BCP Gabriel et son centre informatique Diouri. Cette certification illustre l'engagement du Groupe en faveur d'une gestion rationnelle et performante de l'énergie, visant à réduire son empreinte carbone, à encourager l'intégration des énergies renouvelables et à maîtriser durablement ses consommations énergétiques.

L'adoption de cette nouvelle version de la norme marque une étape structurante dans la politique énergétique de la Banque, consolidant une démarche responsable et rigoureuse engagée depuis plus de huit ans. Cette démarche confirme la position de BCP en tant qu'acteur de référence en matière de performance énergétique et renforce sa contribution aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique.

Les actions menées s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la politique énergétique du Groupe, qui visent à :

- Optimiser la consommation d'énergie dans ses infrastructures.

- Promouvoir les énergies renouvelables dans ses opérations.
- Réduire progressivement l'impact environnemental lié à ses activités.

Conformité aux normes internationales et réglementations énergétiques

Le Groupe BCP suit avec rigueur l'évolution des standards internationaux en matière de gestion de l'énergie afin de garantir une démarche alignée sur les meilleures pratiques du secteur. En 2024, le Groupe a intégré dans sa stratégie l'anticipation de l'amendement A1:2024, publié le 23 février 2024 par l'ISO et l'International Accreditation Forum (IAF). Ce nouvel amendement renforce l'intégration explicite des enjeux climatiques dans l'ensemble des normes de systèmes de management, y compris la norme ISO 50001. Cet engagement confirme la volonté de BCP de placer le climat au cœur de sa politique énergétique et d'adopter des pratiques pleinement alignées avec les exigences internationales en matière de durabilité.

Veille et conformité aux exigences réglementaires nationales

Parallèlement à son alignement international, le Groupe BCP veille au strict respect des obligations réglementaires marocaines. Conformément à la législation en vigueur, toute entité consommant plus de 500 Tonnes Équivalent Pétrole (TEP) par an est tenue de :

- Déclarer ses consommations énergétiques à l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique (AMEE).
- Réaliser un audit énergétique obligatoire couvrant l'ensemble de ses sièges et agences.

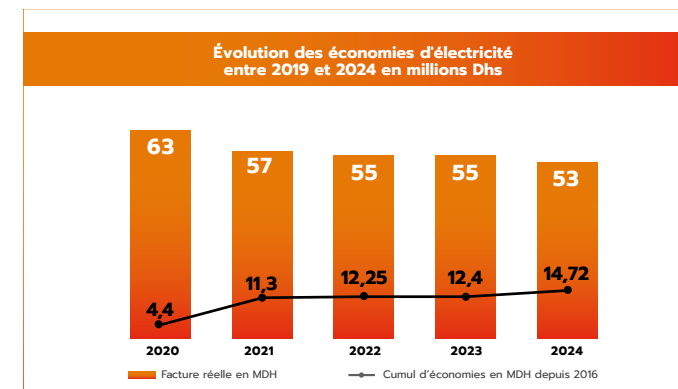
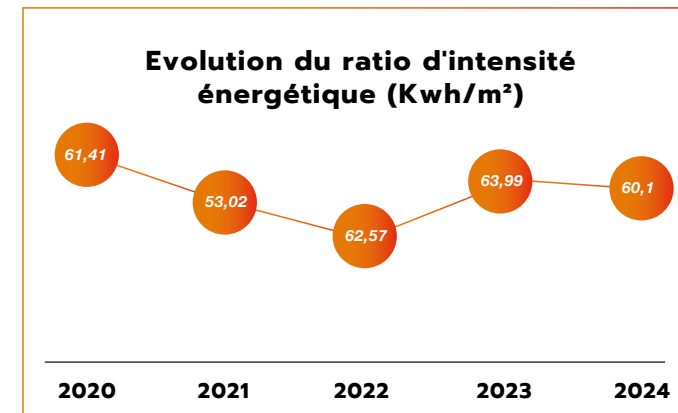
Actuellement, deux entités du Groupe sont concernées par cette obligation : BCP et BP Rabat-Kénitra.

En complément, la Banque veille au respect strict des normes relatives :

- À l'éclairage réglementaire des locaux de travail, en application du Code du Travail, garantissant des conditions optimales de sécurité et de bien-être pour ses collaborateurs.
- À la consommation énergétique des véhicules, en conformité avec les exigences de la loi sur l'efficacité énergétique, qui impose une gestion optimisée de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement du parc automobile.

Afin de garantir une application concrète de ces engagements, la Banque a déployé plusieurs actions structurantes :

- Transmission des données énergétiques des sites certifiés à l'AMEE.
- Programmation de l'audit énergétique obligatoire du réseau des agences, planifié pour l'année 2026.
- Réalisation de la vérification des niveaux d'éclairage des espaces de travail, intégrée dans le cadre de l'actualisation des revues énergétiques des sites concernés.



b. Réduction de l'empreinte environnementale du Groupe

Depuis 2016, le Groupe BCP a déployé un Système de Management de l'Énergie conforme à la norme ISO 50001, permettant une optimisation continue de ses consommations et une réduction significative de son empreinte environnementale. Cette démarche structurée a permis de réduire la facture énergétique de la Banque de 17 % grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes et ciblées, parmi lesquelles :

- La rénovation des infrastructures énergivores, intégrant des technologies innovantes, notamment les systèmes Inverter pour le conditionnement d'air et les dispositifs de récupération d'énergie.
- L'amélioration de la performance énergétique du Data Center DIOURI, grâce à des solutions de refroidissement optimisées et adaptées aux besoins réels.
- La digitalisation du SMÉ, par l'installation d'un système de mesure et de surveillance en temps réel des consommations électriques du Siège BCP.

- La rationalisation des consommations d'énergie liées aux espaces de restauration.
- La communication régulière des indicateurs de performance énergétique (KPI) pour assurer un pilotage efficace et transparent.
- L'optimisation de la consommation d'eau chaude sanitaire par l'installation de chauffe-eaux solaires.
- La promotion des énergies renouvelables, notamment par l'intégration de solutions solaires thermiques et photovoltaïques.
- L'optimisation et la surveillance de la puissance souscrite des contrats Moyenne Tension (MT) des sites du CPM.
- La mise en œuvre d'un plan de communication global sur l'énergie, pour renforcer la sensibilisation et l'implication des collaborateurs.

Ces efforts ont permis au Groupe BCP de générer un gain énergétique cumulé de 127 millions de dirhams depuis 2016, tout en alignant sa démarche sur les meilleures pratiques internationales et les engagements environnementaux du Royaume.

Pour l'exercice 2024, le groupe a alloué un budget spécifique de 10 millions de dirhams destiné à financer des projets, actions et opérations de réduction de la consommation énergétique.

Les objectifs d'efficacité énergétique définis dans le cadre de la norme ISO 50001 et validés lors de la revue énergétique annuelle sont les suivants :

- Réduction de la consommation électrique de 2,2 % par rapport à l'année 2023 pour l'ensemble des sites BCP ;
- Réduction de la consommation de carburant de 3 % par rapport à 2023 pour l'ensemble des sites BCP et DIOURI ;
- Optimisation contrôlée de la consommation électrique du site DIOURI, avec une évolution attendue de +3,2 % par rapport à 2023, en cohérence avec l'évolution de ses activités et de ses besoins techniques.

Gestion rationnelle de la consommation d'eau

Conformément à sa démarche d'amélioration continue en matière d'efficacité des ressources, la Banque veille à optimiser la gestion de la ressource hydrique à travers le suivi et le contrôle des consommations sur ses différents sites ainsi que la sensibilisation aux écoresponsables.

Dans ce cadre, des objectifs de maîtrise de la consommation d'eau ont été fixés pour l'exercice 2024. Cependant, en raison de la croissance des effectifs, de l'évolution des services internes et de l'accroissement de l'activité sur certains sites stratégiques, les objectifs projetés indiquent une augmentation de la consommation d'eau par rapport à l'année 2023 :

- Une augmentation de 22 % de la consommation d'eau est fixée au niveau des sites de la BCP ;

- Une augmentation de 7 % pour le site DIOURI, en raison de l’intensification des activités opérationnelles et de l’évolution des exigences techniques.

Usage de l’énergie renouvelable solaire

Le Groupe BCP poursuit ses efforts en matière de transition énergétique en intégrant progressivement des solutions basées sur l’énergie solaire dans ses infrastructures. Plusieurs projets concrets ont été engagés afin de favoriser l’autoproduction d’énergie propre et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

En 2024, la Banque a finalisé l’installation d’un système solaire thermique pour la production d’eau chaude sanitaire au niveau de l’extension Gabriel, renforçant ainsi l’efficacité énergétique du bâtiment.

Le lancement en 2025 d’un projet pilote d’installation photovoltaïque avec stockage d’énergie au centre d’estivage de Marrakech, d’une puissance prévue de 400 kWc. Ce projet vise à être progressivement étendu à d’autres sites du Groupe, en fonction des résultats obtenus.

Le déploiement progressif de solutions photovoltaïques autonomes dans plusieurs agences pilotes, permettant l’autoproduction partielle de leur consommation électrique et contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Transition LED

S’appuyant sur le succès du projet de généralisation des LED à l’ensemble des sites CPM lancé en 2016 et générant des économies annuelles de plus de 5 millions de dirhams marocains, une nouvelle réflexion est initiée pour explorer la faisabilité d’intégration des nouvelles technologies pour une gestion intelligente de l’éclairage des espaces de travail, notamment le passage vers la technologie DALI.

Maîtrise de la maintenance et du fonctionnement des installations techniques

L’outil GMAO mis en place depuis 2017, a permis une bonne maitrise du processus opérationnel et une meilleure gestion des prestations externalisées. Cet outil est désormais devenu la plateforme incontournable d’évaluation de la maitrise opérationnelle lors des audits de certifications des différentes normes détenues par la banque (ISO 50001, 9001 et 27000).

Principaux indicateurs de performance énergétique et environnementale

Indicateur	Données 2022	Données 2023	Données 2024
% des employés sensibilisés aux écogestes	100%	100%	100%
Montants ou quantité des économies d’énergie réalisées (périmètre GBP)	83 Millions MAD	104 Millions MAD	127 Millions MAD
La consommation de carburant totale au sein de l’organisation provenant de sources non renouvelables, ainsi que les types de carburant utilisés.	1 580 542,16 Méga joule	1 647 922,72 Méga joule	1 601 934,134 Méga joule
La consommation totale d’électricité	2 008 612,45 Kwh	2 045 446,55 Kwh	1 90 6029,1 875 Kwh
Consommation totale d’énergie directe et indirecte (carburant et électricité)	31 025,23 gigajoules	31 213,91 gigajoules	31 315,03 gigajoules
Le ratio d’intensité énergétique de l’organisation	62.57	63.99	60.10
Consommation moyenne de la flotte véhicule (Essence et gasoil)*	7,12 l/100 km	6,77 l/100 km	7,08 l/100 km
Consommation totale d’eau douce achetée prélevée *	8 003 m3	9 585 m3	11 436 m3

* Périmètre BCP et Diouri

c. Achats Responsables

Le Groupe BCP adopte une politique d’achats responsables, conciliant performance économique, responsabilité sociale et engagement environnemental. Cette démarche repose sur des principes d’éthique, de transparence et d’équité, favorisant des pratiques durables dans la sélection des fournisseurs et la gestion des approvisionnements.

1. Intégration des critères RSE dans le processus d’achats

Le Groupe BCP a mis en place une Charte des Achats Responsables, privilégiant les produits et services ayant un impact positif sur la société et l’environnement. L’intégration des critères environnementaux dans les processus d’approvisionnement repose sur plusieurs exigences :

- L’efficacité énergétique des équipements, notamment en matière de climatisation et de matériel informatique.
- La gestion responsable des déchets, confiée à des prestataires agréés respectant les normes environnementales et assurant un traitement conforme dans des centres spécialisés.
- Le respect des droits de l’Homme et des conditions de travail, intégré dans les clauses contractuelles.

2. Sélection et suivi des fournisseurs

Le Groupe applique un processus d’achats transparent et équitable, incluant un recours systématique aux appels d’offres. Les prestataires doivent justifier de leur conformité sociale et fiscale et sont évalués annuellement sur des critères environnementaux, éthiques et réglementaires.

Des clauses contractuelles strictes permettent de résilier un contrat en cas de non-respect des engagements, notamment en matière de :

- Lutte contre la corruption et respect de l’éthique des affaires.
- Confidentialité des données.
- Santé et Sécurité au Travail (SST).
- Paiement des salaires et charges sociales.

En 2024, 81 % des nouveaux contrats signés intègrent la Charte des Achats Responsables, garantissant l’adhésion des prestataires aux principes de durabilité et de responsabilité. Dès le dernier trimestre 2024, la prise en compte des critères SST devient systématique dans les contrats, avec une généralisation progressive dans la sélection des prestataires à partir de 2025.

3. Réévaluation et formation des prestataires

Le groupe BCP procède à une réévaluation annuelle des prestataires externes, sur la base des évaluations des entités bénéficiaires. Cette réévaluation prend en compte plusieurs critères, tels que :

- Le respect des engagements contractuels.
- La conformité environnementale et réglementaire.
- L’éthique des affaires et le respect des droits de l’Homme.
- L’efficacité énergétique et la gestion des impacts environnementaux.

En matière de Santé et Sécurité au Travail, la formation du personnel relève de la responsabilité du prestataire, qui doit s’assurer que ses équipes sont formés et informées des règles SST en vigueur sur les sites de la Banque. Cette exigence est particulièrement renforcée pour les interventions sur les sites en cours de certification ISO 45001. Le responsable de l’entité SST veille à son application en exigeant des justificatifs attestant la tenue effective des formations.

Dans cette optique, le responsable approvisionnement de la banque a bénéficié d’une formation spécifique sur le management SST et la maîtrise opérationnelle des dangers et risques de la BCP, renforçant ainsi l’intégration des enjeux SST dans la gestion des achats.

	2022	2023	2024
Montant total des dépenses liées à la gestion de l'environnement	6 273 919,51	6 676 326,94	5 492 920,23
Taux de signature de la charte achats responsables pour les nouveaux contrats	58%	86%	81%
Taux d'évaluation des fournisseurs	99%	94%	97%
Montant et quantité des achats papier (CPM)	172 300 ramettes	190 000 ramettes	183 000 ramettes
	7 374 440,00 Dh	6 935 000,00 Dh	5 837 700,00 Dh
Délai de paiement des fournisseurs (BCP)	12,5 jour	12 jour	13 jour

d. Financement des énergies renouvelables

En 2024, le groupe BCP a poursuivi son engagement en faveur du financement des énergies renouvelables, avec un encours de crédits dédiés atteignant 4 160 millions de dirhams, représentant 45 % de ses engagements énergétiques. Parmi les projets d’envergure soutenus figure le parc éolien de Dakhla (360 MW) qui a atteint les phases finales de son financement, confirmant ainsi l’engagement du groupe en faveur du développement des énergies renouvelables au Maroc. Par ailleurs, le groupe BCP a pris part activement à l’appel d’offres lancé par MASEN pour le financement des projets solaires Noor Midelt II & III, en proposant des solutions de financement compétitives visant à soutenir le développement des infrastructures énergétiques durables du pays.

	2024
Encours des crédits des énergies renouvelables en Millions DH	4 160
Encours des crédits des énergies Fossiles en Millions DH	4 991
Pourcentage des énergies renouvelables dans les engagements énergétiques	45%

e. Gestion des risques climatiques au sein du groupe BCP

Le changement climatique représente un enjeu stratégique pour le Groupe BCP, tant en matière de risques que d’opportunités. Conscient des impacts potentiels du réchauffement climatique sur ses activités, le groupe intègre progressivement la gestion des risques climatiques dans son cadre global de gestion des risques, en alignement avec la directive 5/W/2021 de Bank Al-Maghrib.

Le groupe BCP reconnaît que le changement climatique constitue un risque pertinent susceptible d’affecter ses opérations et ses résultats financiers. Plusieurs effets du dérèglement climatique pourraient impacter l’activité bancaire, notamment la raréfaction croissante des ressources en eau, qui peut affecter négativement les opérations dans certaines régions, l’élévation du niveau de la mer, qui peut nuire aux activités côtières, ou encore la multiplication des événements météorologiques extrêmes, qui peuvent endommager les infrastructures et accroître les coûts d’exploitation.

Dans ce contexte, le groupe a lancé en mai 2023 un projet structurant visant à développer un dispositif de gestion des risques climatiques. Ce projet repose sur trois chantiers en cours d’avancement :

- Analyse de l’exposition aux risques climatiques : évaluation des risques physiques (sécheresses, incendies, stress hydrique, etc.) et des risques de transition (évolutions réglementaires, technologiques et économiques). Le groupe a mené un premier exercice d’analyse de scénarios climatiques, permettant d’évaluer l’exposition de son portefeuille aux risques climatiques selon différents horizons temporels et scénarios de transition. Cette analyse identifie les secteurs et clients les plus vulnérables afin d’anticiper les impacts et ajuster la stratégie de financement.
- Mesure de l’empreinte carbone : quantification des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3), incluant les émissions propres et financées, afin de définir des axes de réduction de l’impact environnemental du groupe.

- Identification des opportunités climatiques : exploration de nouvelles solutions de financement alignées avec la transition énergétique et développement de produits financiers durables, visant à accompagner les clients dans l’adoption de modèles économiques plus résilients.

2. INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

À fin 2024, le groupe compte plus de 8 480 collaboratrices et collaborateurs. Dans un contexte de transformation rapide des métiers, garantir la santé et la sécurité au travail, anticiper les évolutions organisationnelles et renforcer l’engagement des équipes demeurent des priorités stratégiques.

L’attractivité, la fidélisation et la mobilisation des talents représentent des leviers essentiels pour assurer la performance et la pérennité du modèle de développement. Conscient des mutations du marché de l’emploi et des aspirations croissantes des collaborateurs en matière de conditions de travail, d’équilibre et d’épanouissement professionnel, le groupe a consolidé une politique RH structurée autour de quatre axes majeurs : le recrutement, le développement des compétences et des parcours professionnels, la politique de rémunération et l’amélioration continue du cadre de travail.

Par ailleurs, le groupe affirme son attachement à des principes d’équité, d’inclusion et de diversité, qui constituent des fondements durables de sa politique sociale. La progression régulière de la représentation féminine, notamment dans les fonctions de management et de gouvernance, illustre la volonté affirmée du groupe de promouvoir l’égalité des chances et de valoriser l’ensemble des talents.

a. Profil humain du groupe BCP

Fidèle à sa vocation d’« employeur responsable », le groupe poursuit le renforcement de sa politique sociale au service de la qualité de vie au travail et de l’inclusion. En 2024, cette dynamique s’est traduite par la consolidation d’une démarche intégrant la diversité, l’égalité de genre, le développement des compétences et le bien-être au travail.

La richesse humaine du groupe s’illustre par une répartition équilibrée et représentative de la diversité : les effectifs du groupe se composent de 56,7 % de femmes et de 43,3 % d’hommes à fin 2024. Cette parité dynamique reflète l’engagement constant du groupe en faveur d’une culture d’entreprise inclusive, respectueuse des individualités et propice à l’épanouissement collectif.

Au-delà des chiffres, le groupe s’attache à offrir à chaque collaboratrice et collaborateur un cadre de travail éthique, équitable et valorisant, fondé sur la reconnaissance des compétences, la confiance mutuelle et le respect des droits humains.

Une politique sociale responsable et inclusive

Le groupe BCP place le développement de son capital humain au cœur de sa stratégie, considérant ses collaboratrices et collaborateurs comme sa première richesse. Convaincu que la performance durable repose sur l’équilibre entre équité sociale, bien-être au travail et excellence opérationnelle, le groupe s’engage à offrir à chaque salarié un environnement professionnel épanouissant et respectueux.

Dans cette perspective, la promotion de la diversité et de l’égalité des chances constitue un principe fondamental. À travers une politique RH inclusive et un code d’éthique rigoureux, le groupe veille à garantir l’accès équitable à l’emploi, à favoriser la diversité culturelle et à assurer un traitement juste et transparent tout au long du parcours professionnel.

L’engagement du groupe en faveur du bien-être et de la qualité de vie au travail a été salué par l’obtention de la certification « Best Place to Work ». Cette distinction récompense les entreprises qui cultivent un environnement professionnel sain, motivant et centré sur l’épanouissement des collaborateurs. Elle traduit la confiance des équipes dans les valeurs managériales et les dispositifs mis en œuvre pour accompagner leur développement personnel et professionnel, tout en reconnaissant les efforts continus pour améliorer les conditions de travail et valoriser l’engagement individuel et collectif.

Partenariat stratégiques sponsoring et dons

Le groupe BCP s’engage activement dans le développement de partenariats avec les grandes écoles et universités, favorisant ainsi des échanges privilégiés avec les talents de demain. Cette collaboration se traduit par la participation régulière du groupe à des forums de recrutement, des conférences-débats ainsi qu’à des événements sportifs et culturels organisés par ces institutions.

Parallèlement, la Banque soutient chaque année de nombreuses initiatives à travers des actions de sponsoring, qu’elles soient sportives, culturelles ou éducatives. Ces actions visent à faciliter l’accès à des expériences formatrices et à promouvoir l’excellence, la diversité et l’ouverture d’esprit au sein des communautés.

En complément, le groupe renforce son engagement sociétal à travers des dons et des contributions en faveur de projets à vocation sociale et éducative, affirmant ainsi son ancrage territorial et son ambition de générer un impact positif durable au service de la société.

b. Recrutement

Afin d’accompagner la mise en œuvre de sa stratégie et d’anticiper l’évolution rapide des métiers, le groupe BCP place le développement des compétences et l’attraction des talents au cœur de sa politique de recrutement. Plusieurs leviers sont mobilisés pour assurer l’adéquation entre les profils recrutés et les besoins de l’organisation, tout en consolidant une démarche éthique et responsable.

Mettre en œuvre une politique de recrutement performante et citoyenne

Fidèle à ses valeurs de performance et de citoyenneté, le groupe déploie une politique de recrutement proactive, favorisant l’intégration de jeunes diplômés issus de l’ensemble de ses régions d’implantation. Cette démarche est complétée par le recours à des profils expérimentés, en réponse à des besoins spécifiques liés à la technicité ou à l’innovation des métiers.

Le processus d’intégration repose sur des critères rigoureux d’équité et de transparence, garantissant à chaque nouvelle recrue un parcours d’accompagnement structuré, incluant des formations adaptées aux exigences des postes. Par ailleurs, le groupe renforce sa visibilité auprès des talents en consolidant sa présence sur les principaux canaux de recrutement, les réseaux sociaux professionnels et en participant activement à des forums et salons de l’emploi, tant au niveau national qu’international.

Chaque année, le groupe accueille un nombre significatif de stagiaires dans le cadre de stages d’observation et de pré-embauche, avec un taux d’intégration élevé à l’issue de ces périodes formatrices.

Favoriser la mobilité interne et accompagner les mutations vers les métiers d’avenir

Au-delà du recrutement externe, la Banque encourage activement la mobilité interne, considérée comme un levier stratégique pour fidéliser les collaborateurs, diversifier les parcours professionnels et accompagner la transformation des métiers. Ce dispositif offre à chaque collaboratrice et collaborateur la possibilité d’évoluer vers des postes en croissance, d’explorer de nouveaux périmètres géographiques - au Maroc comme à l’international - et de renforcer leur employabilité.

Pour soutenir cette dynamique, des mécanismes tels que les bourses d’emploi internes et les programmes de mobilité sont déployés, facilitant l’accès à de nouvelles opportunités et contribuant à l’enrichissement des compétences, à la fois personnelles et professionnelles.

c. Une politique de rémunération en évolution continue

En 2024, le Groupe a poursuivi l’amélioration continue des critères de rémunération et d’évaluation de la performance individuelle. Cela permet aux collaborateurs de disposer, en plus des possibilités d’évolution verticale vers des postes de responsabilité, d’une multitude d’opportunités en

termes d’évolutions horizontales.

La campagne annuelle de valorisation de la performance individuelle et collective des collaborateurs fait l’objet d’une attention particulière en matière de communication et de sensibilisation. Elle contribue à renforcer le poids de la performance dans le système de rémunération.

La rémunération se fait sur la base de critères lisibles. Elle est fixée en fonction du poste et de la performance de la collaboratrice et du collaborateur.

Le Groupe s’oriente vers une rémunération structurée en trois volets :

- Salaire fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste
- Prime variable non récurrente récompensant la performance du collaborateur, sur la base de l’évaluation annuelle de performance
- L’atteinte des objectifs individuels doit constituer une part prédominante dans la détermination de la rémunération de la performance
- Avantages liés à l’offre sociale, et avantages en nature spécifiques liés au poste

Les augmentations générales du salaire fixe évoluent pour être en phase avec l’inflation. Elles se décident d’un commun accord avec les partenaires sociaux.

Tous les collaboratrices et collaborateurs bénéficient de manière transparente et équitable des avantages sociaux proposés par le Groupe.

d. Politique d’accompagnement au développement des compétences et des carrières

La Banque accorde une importance particulière à l’évolution et au développement des compétences de ces collaboratrices et collaborateurs.

La politique de gestion et de développement des compétences et des carrières du Groupe vise à assurer une progression professionnelle harmonieuse et en adéquation avec les ambitions individuelles et les besoins de la Banque.

À travers un système intégré d’accompagnement au développement des compétences et d’évolution des carrières, le Groupe assure un accompagnement à l’ensemble des catégories socio-professionnelles (managers, cadres et employés).

Développement des compétences

Le développement des compétences constitue un pilier fondamental de la politique RH du Groupe.

Cette dernière encourage les collaboratrices et collaborateurs à enrichir et renforcer leurs compétences à travers :

- Des formations internes et externes adaptées aux besoins de chaque métier et catégories socio professionnelles
- Un accompagnement in situ par un management et des experts métiers aux compétences avérées

Un large éventail de formations est ainsi proposé pour accompagner l’évolution professionnelle des collaboratrices et collaborateurs, qu’il s’agisse de perfectionner des compétences existantes ou d’en acquérir de nouvelles. Des parcours personnalisés sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de chaque métier.

Investir dans la formation continue permet de renforcer le capital humain et de soutenir une stratégie de croissance durable.

Gestion des talents et des parcours d’évolution professionnelles

La gestion des carrières, des talents et des parcours professionnels revêt un caractère crucial eu égard aux orientations stratégiques de l’Institution. Ce processus incombe aux responsables hiérarchiques, au développement du capital humain groupe ainsi qu’aux collaborateurs eux-mêmes en alliant leurs attentes aux besoins de la Banque. Ainsi, dans la perspective d’élargir les horizons professionnels des collaborateurs, leur évolution passe par de la valorisation de la performance, des people reviews périodiques, des comités carrière, de la gestion et l’accompagnement des talents, le plan de relève et la dynamisation de la bourse interne d’emploi.

Gestion des carrières

La mise en place des filières métiers a permis d’établir des plans d’évolution qui tiennent compte, à la fois, du savoir-faire et des capacités de développement des collaborateurs dans le respect des besoins en ressources et compétences de chaque entité. La promotion interne est privilégiée et la mobilité fonctionnelle ou géographique est fortement encouragée à des fins de montée en compétences, d’évolution de carrière mais aussi de gestion des risques.

Des comités de carrière associant le top management et les responsables du développement du capital humain groupe sont en charge de statuer sur le peuplement des postes stratégiques et d’identifier les viviers pour assurer la relève.

Gestion des talents

Le Groupe s’engage à identifier et accompagner les talents en les préparant à vivre des positions de leadership et d’expertise, et ainsi renforcer sa capacité à répondre aux enjeux stratégiques de relève.

L’identification des talents repose sur une évaluation rigoureuse et objective, permettant de repérer ceux qui incarnent les valeurs du groupe Banque Centrale Populaire, démontrent des compétences techniques et interpersonnelles solides et possèdent un potentiel de développement élevé.

Le vivier de talents est dynamique : le passage par celui-ci est limité dans le temps et conditionné par la performance du collaborateur.

Le Groupe offre à son vivier de talents un accompagnement personnalisé à travers la formation continue et les opportunités de croissance dans des parcours diversifiés et accélérés en termes de

prise de responsabilité et de formation. Ce parcours favorise la transversalité et permet :

- Une rotation sur des postes différents du réseau, du siège et des filiales, sur des périodes définies.
- Des passages par différentes zones géographiques aux niveaux national et international.

Les managers sont responsables de l’identification, de l’accompagnement des talents et de l’exécution de leur plan de développement, en coordination avec la politique définie par la DRH et en implication forte de chacun des collaborateurs.

e. Formation

Le développement des compétences constitue un pilier central de la politique de gestion du capital humain du Groupe BCP. Qu’il s’agisse de formations techniques, métiers ou de développement personnel, l’ensemble des collaborateurs bénéficie d’un accompagnement ciblé, aligné sur les exigences de leur poste et de leur parcours professionnel.

Fort de l’expérience acquise durant la crise sanitaire, le Groupe a su faire preuve d’agilité en diversifiant son offre pédagogique, intégrant désormais des formats digitaux tels que le e-learning et le blended-learning. Ces dispositifs offrent davantage de flexibilité et permettent une acquisition des compétences adaptée aux rythmes et besoins individuels, tout en facilitant l’accès à des contenus variés, qu’ils relèvent de l’expertise métier ou du développement du savoir-être.

Le Groupe place également la préparation aux enjeux de demain, notamment ceux liés au développement durable, au cœur de ses priorités de formation. La Banque anticipe les évolutions de son environnement et adapte continuellement ses dispositifs pour garantir l’employabilité de ses collaborateurs et soutenir leur évolution professionnelle.

À travers la BCP Academy, le Groupe conçoit et déploie des cursus métiers structurés, ainsi que des parcours individualisés d’upskilling et de reskilling, en réponse aux mutations des métiers, aux évolutions des organisations et aux aspirations des collaborateurs.

Cette démarche est enrichie par l’adoption continue de nouveaux modes d’apprentissage et de canaux numériques innovants, confirmant l’engagement du Groupe à faire de la formation un levier durable d’adaptation, de performance et de développement personnel.

f. Genre et inclusion sociale

Le Groupe BCP inscrit la diversité, l’égalité des chances et l’inclusion sociale au cœur de sa stratégie RSE, convaincu qu’un environnement de travail inclusif constitue un moteur essentiel de performance collective et de cohésion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique Genre et Inclusion Sociale, le Groupe a défini des objectifs clairs et ambitieux visant à favoriser

l'équité professionnelle, à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et à promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

g. Soutien social et bien-être des collaborateurs

Le Groupe BCP célèbre les moments importants de la vie de ses collaborateurs : mariages, naissances, acquisition d'un logement, vacances en famille, colonies de vacances pour les adolescents. Il encourage également l'excellence en récompensant les enfants méritants du personnel.

Le Groupe BCP reconnaît l'importance de soutenir ses collaborateurs dans les moments difficiles. Il propose des dispositifs d'animation et d'assistance sociale en cas de maladies graves ou chroniques, ou d'événements familiaux dramatiques.

De la protection sociale pour tous

Le Groupe continu d'assurer à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs un système de protection sociale complet, allant bien au-delà des obligations réglementaires. Ainsi, collaboratrices, collaborateurs actifs ou retraités et leurs ayants droit, bénéficient de la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires (MPBP) et d'une assurance maladie complémentaire. Un fonds de solidarité vient compléter ce dispositif pour les pathologies lourdes. Les salariés du Groupe bénéficient également de divers autres dispositifs d'assurance de retraite complémentaire, etc. Dès leur intégration à la Banque, chaque collaboratrice et collaborateur bénéficient de l'ensemble de ces avantages.

h. Santé et Sécurité au travail

Un engagement fort en faveur de la santé et de la sécurité

Le Groupe BCP intègre la santé et la sécurité au travail au cœur de sa politique de responsabilité sociale. Conscient des enjeux liés à un environnement de travail sûr et sain, il met en œuvre une politique rigoureuse de santé et sécurité visant à prévenir les risques professionnels, améliorer continuellement les conditions de travail et assurer la conformité aux réglementations en vigueur. Cette démarche repose sur plusieurs dispositifs clés :

- Un médecin du travail dédié et des contrats d'assistance médicale pour le bien-être des collaborateurs ;
- Une protection sociale complète, couvrant les employés actifs, retraités et leurs ayants droit ;
- Un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), garantissant l'application des normes et le maintien d'un cadre de travail sécurisé.

Le CHS informe l'inspecteur de travail de son planning annuel de réunion et lui adresse régulièrement les PV dudit comité (Article 336) conformément aux dispositions réglementaires du Code du Travail.

Les réunions régulières tenues par le CHS portent sur des questions relatives à la sécurité, à la santé et à l'hygiène selon un ordre du jour préétabli, soulevant les problèmes les plus pertinents tels que :

- Le bilan d'activité du service Médecine du Travail ;
- La présentation de quelques données statistiques au sujet des accidents de travail les plus fréquents ;
- L'évaluation et l'identification des risques pouvant porter un préjudice à la santé des salariés (troubles musculosquelettiques, troubles psychosociaux et leurs répercussions).

Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST)

Afin de structurer et renforcer sa démarche en matière de santé et sécurité au travail, le groupe a déployé un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST) conforme à la norme ISO 45001 sur deux sites pilotes : le siège BCP Gabriel et le centre informatique Diouri. Piloté par la Direction Sécurité des Personnes et des Biens, ce système repose sur une politique claire intégrant la gestion des risques, la sécurité des infrastructures et la sensibilisation des collaborateurs et sous-traitants.

Le SMSST couvre l'ensemble des activités bancaires et sous-traitées, incluant la sécurité des personnes et des biens, la maintenance multi-technique, la gestion du patrimoine, les achats, les nouvelles constructions et la médecine du travail. Il s'appuie sur des mécanismes de suivi et de contrôle rigoureux afin d'identifier et réduire les risques professionnels.

Dans cette optique, le Groupe mène régulièrement des campagnes de mesure de l'éclairage, de la qualité de l'air et du bruit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques. Engagé dans un processus de certification ISO 45001, le Groupe BCP affirme ainsi sa volonté d'ancrer durablement une culture de santé et de sécurité au travail.

Formations et sensibilisation à la santé et à la sécurité

La formation et la sensibilisation des employés et sous-traitants sont des leviers essentiels de la politique SST du groupe. En 2024, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la culture de la sécurité au sein de l'organisation :

- Formation et sensibilisation de 5 % du personnel aux enjeux de la santé et sécurité au travail ;
- Sensibilisation de l'ensemble des sous-traitants aux bonnes pratiques SST spécifiques à chaque activité ;
- Présentation des exigences de la norme ISO 45001 et des obligations réglementaires ;
- Exposition des dangers et des risques professionnels ainsi que des instructions de travail et des plans d'urgence ;

- Réalisation d'exercices d'évacuation et simulations de situations d'urgence.
- Formation en secourisme et techniques d'évacuation de 10% des employés.

Pour la mise en œuvre des meilleures pratiques et la garantie d'une communication adéquate, des ateliers sont tenus avec les entités de formation et de communication pour la sensibilisation de l'ensemble du personnel sur les risques liés à l'activité bureautique via un flash groupe, des capsules de formation et l'affichage des axes de sensibilisation nécessaires.

L'inspection de la santé et de la sécurité se fait à travers :

- Le renseignement des checklists pour la remontée des anomalies par les agents de Sécurité.
- La tenue des séances de sensibilisation de tous les prestataires (restaurant, nettoyage, gardiennage, manutention).
- La veille réglementaire.
- Le suivi des plans d'action.
- Plan d'action des risques et des dangers identifiés.
- Plan d'action des enjeux internes et externes.
- Plan d'action des non conformités réglementaires.

Une démarche proactive d'amélioration continue

Le groupe s'engage dans une démarche proactive d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, en mettant en place des contrôles réguliers et en s'adaptant aux évolutions réglementaires et aux nouvelles exigences du secteur. En 2024, des audits réglementaires des autorités (Protection Civile et DGSN) ont été réalisés afin de s'assurer de la conformité des installations et des pratiques internes. Par ailleurs, la réduction du taux de criticité des risques identifiés de 12 % témoigne des progrès réalisés en matière de prévention et de gestion des risques.

i. Un environnement et des conditions favorables au dialogue social constructif.

L'implication des employés par la négociation collective et le dialogue social est essentielle pour un Groupe d'envergure et en constante transformation. La négociation collective permet d'établir un dialogue serein, ouvert et transparent dans le but de réduire les tensions et de prévenir les conflits. Prendre en compte les attentes des salariés, à travers un partenariat constructif, favorise leur engagement et s'inscrit dans l'objectif d'une réussite partagée. La Banque s'engage à favoriser la promotion de la négociation collective et du dialogue social à travers sa politique sur les libertés syndicales figurant dans le Statut du Personnel. Cet engagement passe en premier lieu par le respect des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective, et par l'exercice de ces droits dans des conditions favorables au dialogue social. Un calendrier de la négociation collective est, ainsi, documenté depuis la mise en place du Statut du Personnel en 1992. Des réunions mensuelles, encadrées par des ordres du jour et des procès-verbaux, sont tenues entre les délégués syndicaux et la direction RH. Un traitement systématique des réclamations permet de maintenir un climat social de confiance et d'apaisement.

Afin de garantir des conditions idoines, la Banque met à la disposition des représentants syndicaux, des salles de réunions et des outils de communication aussi bien au niveau central que régional. Un aménagement du temps de travail, à raison de quelques heures par mois, leur permet d'assurer leurs activités syndicales et de suivre les formations organisées par leur organisation syndicale. Les membres du bureau syndical de la BCP entretiennent des relations avec l'internationale syndicale et participent aux événements de celle-ci.

Indicateurs de performance sociale

Indicateur	Unité	2022	2023	2024
Effectif total	Nombre	8 414	8 603	8 480
Répartition de l'effectif global par genre	Pourcentage	Homme: 45,6%	Homme: 44,1%	Homme: 43,3%
		Femme: 54,4%	Femme: 55,9%	Femme: 56,7%
Taux d'ancienneté	Année	12,4	12,2	12,1
Taux de recrutement de nouvelles employées femmes	Pourcentage	64,9	68	63
Taux de recrutement de nouveaux employés hommes	Pourcentage	35,1	32	37
Pourcentage de femmes managers par rapport au nombre total de managers (BCP et BPRs)	Pourcentage	29,5	31	33
Pourcentage d'employés par genre ayant bénéficié d'une revue de performance	Pourcentage	Hommes : 98% Femmes : 97,8%	Hommes : 97% Femmes : 96%	Hommes : 98,2% Femmes : 98%
Pourcentage d'employés par genre ayant bénéficié d'une évolution de carrière	Pourcentage	-	-	Hommes : 13% Femmes : 15%
Total jours de formations par an pour tous les employés	Jours	-	-	1 757
Moyenne d'heures de formations par an par employé	Heures	-	-	22
Budget total dédié à la formation	MDHS	-	-	43 303
Taux de promotion des femmes	Pourcentage	16,51	5,53	15
Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes	Pourcentage	4	3,3	3,4
Nombre de licenciements	Nombre	22	27	21
Nombre total d'incidents	Nombre	24	22	20
Taux d'incidents chez les employés	Pourcentage	3,01	2,76	2,51
Nombre de décès d'employés résultant d'accidents opérationnels	Nombre	0	0	0
Taux d'incidents chez les sous-traitants et prestataires	Pourcentage	-	0%	0%
Nombre de décès des sous-traitants et prestataires résultant d'accidents opérationnels	Nombre	-	0	0
Nombre total de jours de travail perdus résultant uniquement d'un incident, d'une blessure ou d'une maladie liée au travail	Jours	635	537	793
Taux d'incidents avec arrêt de travail	Pourcentage	2,76	2,38	2,51
Nombre de personnes ayant bénéficié de la médecine préventive	Nombre	898	740	1 303
Ratio du nombre de visites médicales annuelles par rapport à l'effectif global	Pourcentage	59%	48%	84%
Total des heures de formation des employés sur les politiques et procédures Santé et Sécurité au Travail	Heures	-	240	136

j. Engagement sociétale et communautaire du groupe BCP

Depuis sa création en 1984, la Fondation Banque Populaire (FBP) incarne la vision sociétale et communautaire du Groupe BCP à travers une politique dédiée à la responsabilité citoyenne. Elle œuvre au quotidien pour promouvoir l'éducation, la culture et l'environnement, en mettant en place des initiatives structurantes à fort impact sur le développement social et économique du Maroc.

1. Prévenir l'abandon scolaire en milieu rural et œuvrer pour l'excellence de l'enseignement supérieur

La Fondation Banque Populaire s'engage à réduire l'abandon scolaire en milieu rural et à promouvoir l'excellence académique à travers des actions concrètes et impactantes. À travers ses initiatives à fort impact, la Fondation contribue activement à l'inclusion éducative, à l'amélioration des conditions d'apprentissage et à la réduction des inégalités scolaires, favorisant ainsi l'avenir académique et professionnel des jeunes marocains.

- Programme «Une succursale Banque Populaire, une école enclavée mise à niveau»

Face au fort taux d'abandon scolaire, notamment en milieu rural où l'éloignement des établissements constitue un frein majeur, la Fondation a initié ce programme pour améliorer les infrastructures scolaires. À fin 2024, 18 écoles situées dans plusieurs régions du Maroc ont été réhabilitées, bénéficiant ainsi à 4 157 élèves, notamment les régions de de l'Oriental, Tadla-Azilal, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès, Zagora, Rabat-Kénitra, Nador et Marrakech-Safi.



- Amélioration des conditions de vie dans les Dar Attalib et Dar Attaliba

Pour lutter contre l'abandon scolaire des élèves du secondaire, notamment des filles, la Fondation a équipé 35 Dar Attalib et Dar Attaliba en panneaux solaires, offrant ainsi l'accès à l'eau chaude à 2 047 pensionnaires dans des zones reculées.



- Inclusion numérique et accès aux outils informatiques

Dans le cadre du redéploiement des équipements informatiques du groupe BCP, 1 089 ordinateurs ont été distribués entre 2020 et 2024 aux Dar Attalib et établissements scolaires de plusieurs régions, favorisant ainsi l'apprentissage numérique et l'égalité des chances.

- Dons de bus scolaires pour les élèves des zones enclavées

Afin de faciliter l'accès à l'école, la Fondation et Attawfiq Microfinance ont converti 10 guichets mobiles en bus scolaires, mis à disposition de communes rurales et associations dans des régions telles que Taroudant, Chichaoua, Ben Guérir et Tnine El Ghiate.

- Accompagnement des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)

Soucieux de soutenir les étudiants des filières d'excellence, la Fondation sponsorise chaque année des sessions de formation et d'entraînement intensifs pour les élèves de la filière TSI (Technologies et Sciences Industrielles), préparant ainsi les futurs ingénieurs aux concours des Grandes Écoles.

2. Démocratiser l'art et la culture

Convaincue du rôle essentiel de l'art et de la culture dans la cohésion sociale et le développement socio-économique, la Fondation Banque Populaire œuvre à démocratiser l'accès à la culture et à valoriser le patrimoine marocain. À travers le mécénat et le sponsoring, elle soutient de nombreuses manifestations culturelles dans différentes régions du Royaume.

- Caravane théâtrale

En 2024, la Fondation, en partenariat avec Attawfiq Microfinance, a renouvelé son engagement pour la caravane théâtrale en organisant des représentations de la pièce Sarah Masjounak. Cette tournée a parcouru 10 localités, notamment dans les régions de Marrakech-Safi et Souss-Massa-Draa, offrant aux habitants l'opportunité d'assister à un spectacle vivant. Une attention particulière a été portée à la région sinistrée d'El Haouz, choisie comme étape symbolique pour cette édition.

- Résidence artistique et soutien aux jeunes talents

La Fondation a organisé la 3ème édition de la résidence artistique au Centre de Vacances de la Banque à Bouznika. Cet événement a réuni huit jeunes artistes issus des Beaux-Arts de Tétouan et de Casablanca, qui ont bénéficié d'ateliers spécialisés en sérigraphie et poterie, de conférences sur l'histoire de l'art et de visites de musées et galeries. En reconnaissance de leur travail, la totalité des œuvres produites lors de la résidence a été acquise par la communication groupe, et une exposition a été organisée à la galerie BP Rabat. Lors du vernissage, le Prix de la Fondation Banque Populaire pour les jeunes artistes a récompensé les trois meilleures toiles.

- Préservation du patrimoine photographique

Engagée dans la sauvegarde du patrimoine marocain, la Fondation assure la conservation du fonds Flandrin, un ensemble unique de 40 000 clichés du Maroc du début du XXe siècle. Ce patrimoine, acquis en 1994, fait l'objet d'un archivage numérique minutieux et d'un stockage sécurisé, permettant aux chercheurs et historiens d'accéder à ces documents exceptionnels.



3. Protéger de l'Environnement

La Fondation Banque Populaire déploie une série d'initiatives pour la préservation du littoral, la sensibilisation écologique et la promotion des énergies renouvelables, contribuant ainsi activement au développement durable.

- Opération "Plages Propres"

Pour la saison estivale 2024, la Fondation a poursuivi son engagement sur les plages Sidi Rahal, Al Haouzia, Arekmane et Marina Smir, en assurant leur maintenance, nettoyage, gardiennage, ainsi que la distribution d'équipements de sécurité et de premiers soins. Plusieurs initiatives innovantes ont été mises en place :

- Opération d'art écologique à El Haouzia : création d'arbres en plastique recyclé et d'une bibliothèque aménagée avec des pneus usagés, en collaboration avec des élèves encadrés par l'Unité Scolaire Banque Populaire de Tanger.
- Distribution de cendriers de poche éco-responsables à Marina Smir, accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur l'impact des mégots sur l'environnement.

- Installation d'un poisson plastivore à Marina Smir, destiné à promouvoir le tri sélectif et la réduction des déchets plastiques, après des installations similaires à Arekmane et El Haouzia les années précédentes.
- Journées portes ouvertes à la plage d'Arekmane, organisées avec Attawfiq Microfinance, mettant en avant le savoir-faire des artisans locaux.



- Opération de Nettoyage de la Plage d'Ain Diab

En partenariat avec la BCP, la Fondation a organisé une journée de nettoyage mobilisant collaborateurs et familles, permettant de collecter une quantité importante de déchets. Une fresque artistique en bouchons plastiques recyclés a également été réalisée pour sensibiliser à l'importance du recyclage.



- Opération pionnière d'utilisation d'énergie verte dans un lycée

Dans une démarche de transition énergétique, la Fondation a équipé en 2024 le Lycée Technique Mohammed VI à Marrakech d'une station photovoltaïque afin de réduire ses coûts d'électricité, pouvant atteindre 45 000 MAD par mois. Ce projet vise également à former les élèves et enseignants aux

technologies vertes, en leur permettant d'acquérir des compétences pratiques sur l'installation et la maintenance de ce matériel.

- Participation au programme Eco-école

L'Unité Scolaire de Tanger a obtenu pour la 14e année consécutive le label Pavillon Vert, un record national, et continue de jouer un rôle actif au sein du jury national Éco-Écoles de la Fondation Mohammed VI. L'école a également été récompensée pour son programme de recyclage des cartouches d'imprimantes, ayant permis en six ans d'économiser 1 040 litres d'énergie fossile, 29 kg d'aluminium, 122 kg de plastique et de réduire son empreinte carbone d'environ 69 kg.

k. Inclusion et Éducation Financière

Le Groupe BCP, à travers sa filiale Attawfiq Micro-Finance, s'engage activement en faveur de l'inclusion financière, en facilitant l'accès aux services bancaires et aux financements pour les populations à faibles revenus et les entrepreneurs exclus du système bancaire classique.

Bancarisation et accès aux services financiers

Attawfiq Micro-Finance joue un rôle clé dans la bancarisation des populations vulnérables grâce à son offre Low Income Banking (LIB). À fin décembre 2024, 762 886 comptes LIB avaient été ouverts, permettant à un large public d'accéder aux services bancaires de base et d'intégrer le circuit financier formel.

Microfinancement pour les entrepreneurs et les travailleurs informels

Pour accompagner les micro-entrepreneurs et travailleurs informels, Attawfiq Micro-Finance met à leur disposition une offre complète de produits de microfinancement adaptés aux besoins spécifiques de chaque segment d'activité.

- Le financement de l'activité professionnelle comprend Al Intilaka, un crédit solidaire en groupe, Al Fardi, un crédit individuel destiné aux entrepreneurs disposant d'un local fixe, et Moukaouil, qui permet de renforcer le fonds de roulement des micro-entrepreneurs formels.

	2024
Stock de comptes LIB	762 886
Nombre de clients micro-crédit	289 219
Part de marché	38,92%
Distribution régionale des points de vente d'Attawfiq-Microfinance (par région)	477
% de femmes parmi les clients d'Attawfiq Micro-Finance	51,07%
Encours en MAD	4 516 994 015
Part de marché	47,76%
Montant moyen d'un prêt en MAD	18 638
Durée moyenne d'un prêt en mois	26

- Pour l'équipement et la mobilité, Attajhiz Al Hirafi finance l'acquisition de véhicules professionnels.
- Le soutien aux coopératives et au développement rural repose sur Salaf Attaounia, qui finance les coopératives, et Al Karaoui, qui appuie les entrepreneurs agricoles et ruraux.
- L'amélioration de l'habitat est facilitée par Islah Assakan, un financement dédié à la rénovation des logements et au raccordement aux infrastructures.
- Le soutien aux jeunes entrepreneurs à travers Bodour Création en les accompagnant à lancer une activité dans le commerce, l'artisanat ou les services.

Promotion de l'entrepreneuriat féminin et réduction des inégalités

Dans le cadre de sa stratégie d'inclusion financière, le groupe BCP a lancé en 2022 les Gender Bonds, une initiative innovante et pionnière en Afrique visant à soutenir l'entrepreneuriat féminin. Ces obligations permettent de mobiliser des fonds exclusivement dédiés aux projets portés par des femmes entrepreneures, en particulier celles issues de milieux défavorisés. Depuis leur lancement, 30 288 projets ont été financés, pour un montant total de 414,3 millions de MAD.

Au-delà du financement, les Gender Bonds s'accompagnent de programmes d'accompagnement et de formation en gestion d'entreprise, en éducation financière et en stratégie de croissance, renforçant ainsi les compétences des bénéficiaires et favorisant leur autonomisation économique et sociale.

Éducation financière et accompagnement des entrepreneurs

L'éducation financière est un levier essentiel pour améliorer la résilience économique des entrepreneurs. En partenariat avec la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière (FMEF), le Groupe BCP à travers sa filiale Attawfiq Micro-Finance développe et diffuse des programmes de formation adaptés. En 2024, plus de 20 400 micro-entrepreneurs ont été formés à la gestion financière et à l'optimisation de leur activité, dans le cadre du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE).

3. RESPECT DE L'INTÉRÊT DES CLIENTS

Désigné Top Performer RSE en 2020 pour la qualité de sa Gestion de la Relation Client, le Groupe BCP poursuit ses efforts en matière d’écoute et d’accompagnement, et ce, malgré le contexte contraignant imposé par la pandémie de COVID-19. Le Groupe veille à proposer une offre de produits et de services toujours plus accessible, fiable et adaptée, afin de répondre en permanence aux attentes de toutes ses catégories de clientèle.

Un dialogue ouvert avec les clients

Afin de mieux cerner les besoins et attentes de sa clientèle, le Groupe BCP a mis en place des dispositifs permettant une collecte continue et structurée des retours clients. Les réclamations sont centralisées, analysées et traitées par une équipe dédiée, qui veille scrupuleusement au respect des délais réglementaires et assure une communication proactive et transparente. En cas de dépassement des délais ou d’insatisfaction, des solutions alternatives sont systématiquement proposées.

Dans une démarche d’amélioration continue, le Groupe a engagé une refonte de son processus de gestion des réclamations. En 2024, le déploiement réussi d’un nouvel outil de gestion dans deux filiales a permis d’optimiser les délais et la qualité

de traitement. Cet outil est désormais interfacé avec l’application CHAABI NET, offrant ainsi aux clients une prise en charge plus fluide et réactive de leurs demandes.

Au-delà du traitement des réclamations, le Groupe s’attache à entretenir une écoute active de ses clients, dans une logique d’anticipation et de personnalisation des solutions proposées. Cette démarche favorise non seulement la simplification des interactions, mais renforce également la fidélisation et la satisfaction à long terme.

Le suivi des réclamations s’inscrit dans un cadre de gouvernance structuré, reposant sur des échanges réguliers avec les parties prenantes clés, notamment Bank Al-Maghrib (BAM) et Al Wassit Al Banki, afin de garantir une gestion conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques du marché.

Conscient que la qualité de la relation client repose avant tout sur les compétences de ses équipes, le Groupe BCP organise chaque année des sessions de formation et de sensibilisation à destination de l’ensemble de ses collaborateurs. Ces formations rappellent l’importance d’un traitement efficace, éthique et respectueux des réclamations. Les nouvelles recrues bénéficient également d’un accompagnement spécifique, leur permettant d’adopter rapidement les valeurs et exigences du Groupe.

Une offre transparente et responsable

Dans le prolongement de son engagement en faveur de la préservation des intérêts de sa clientèle et du renforcement de la relation de confiance qui l’unit à celle-ci, le Groupe BCP veille à garantir une transparence totale dans la présentation de ses produits et services, en stricte conformité avec la réglementation en vigueur.

Des fiches détaillées, accessibles via le site institutionnel du Groupe, présentent l’ensemble des offres par segment de clientèle, facilitant ainsi une compréhension claire des caractéristiques, avantages et conditions associées. Par ailleurs, les grilles tarifaires sont publiées en toute transparence : un bréviaire des frais et commissions est mis à disposition sur le portail Chaabi Net, et une synthèse des principales conditions est affichée dans l’ensemble du réseau d’agences. En conformité avec les dispositions de la Loi 31-08 relative à la protection du consommateur, le Groupe veille à ce que ses communications commerciales soient claires, loyales et non trompeuses. Aucune non-conformité relative aux règles encadrant la communication marketing n’a été constatée entre 2019 et 2020. Par ailleurs, un référentiel interne dédié, conjugué à des actions régulières de formation et de sensibilisation du personnel, permet de renforcer la vigilance en matière de protection de la clientèle contre le risque de surendettement, en assurant un accompagnement responsable et éthique lors de la commercialisation des offres.

Certification ISO 9001

Certifié ISO 9001 version 2015 sur trois périmètres clés - la monétique, les opérations internationales et les opérations de marché - le Groupe BCP s’attache à maintenir ces standards d’exigence tout en adaptant en permanence ses processus afin de renforcer sa performance et de garantir la satisfaction durable de sa clientèle.

Dans ce cadre, l’Entité Qualité joue un rôle central en assurant le pilotage de processus structurés, rigoureusement alignés sur les priorités stratégiques du Groupe. Elle supervise le suivi des indicateurs de performance, coordonne les audits internes et externes et garantit une dynamique d’amélioration continue à travers des revues régulières et un suivi méthodique des plans d’action.

Les évolutions récentes témoignent d’une transformation significative des pratiques : les audits internes, initialement centrés sur des constats opérationnels, adoptent désormais une approche axée sur l’analyse stratégique et le pilotage par la performance. Cette évolution illustre une montée en maturité du dispositif et une meilleure efficacité des actions engagées. Par ailleurs, la collaboration étroite entre le top management et les équipes opérationnelles

a permis d’accélérer la mise en œuvre des mesures correctives et d’ancrer une culture de l’amélioration continue. Les audits externes viennent régulièrement confirmer la solidité de notre Système de Management de la Qualité (SMQ) et valoriser l’engagement des équipes.

Cette démarche est soutenue par une gouvernance qualité structurée, articulée autour d’une comitologie centralisée et déclinée régionalement, qui comprend :

- des revues de direction régionales assurant un suivi de proximité ;
- la mise en place d’un comité qualité régional, formalisé par une charte ;
- un reporting hebdomadaire dédié au suivi détaillé des activités qualité ;
- des réunions régulières avec les Business Process Responsibles (BPR) et les fonctions centrales afin d’assurer un pilotage opérationnel efficace ;
- un reporting consolidé mensuel partagé avec l’ensemble des parties prenantes.

Dans cette dynamique d’exigence et d’excellence, le Groupe a engagé un projet ambitieux de refonte de son Système de Management de la Qualité, visant à renforcer la maîtrise des activités et à réduire durablement les non-conformités. Ce projet s’inscrit dans une démarche globale d’optimisation continue, avec pour objectifs :

- un respect renforcé des engagements contractuels et réglementaires vis-à-vis des clients ;
- une amélioration mesurable de la satisfaction client ;
- l’intégration progressive des meilleures pratiques sectorielles.

Cette démarche illustre la volonté constante du Groupe BCP de conjuguer excellence opérationnelle, rigueur de gestion et proximité client, au service d’une amélioration continue et durable.

4. GOUVERNANCE

a. Composition de l’organe de Gouvernance

Société anonyme à Conseil d’Administration, la BCP est cotée en Bourse depuis le 8 juillet 2004. Le Conseil d’Administration détermine les orientations stratégiques de la BCP et veille à leur mise en œuvre par l’organe de direction. Le Conseil d’Administration peut être composé de sept membres au moins et de quinze membres au plus. Ses membres, désignés par l’Assemblée Générale Ordinaire, sont nommés pour une durée de six ans.

Le Conseil d’Administration de la BCP compte trois membres indépendants.

1 Le périmètre est le CPM et les filiales Mediafinance, Al Wassit, PCA et CTN, sauf pour les taux de satisfaction dont le périmètre est le CPM uniquement

• **Membres exécutifs & non exécutifs (Au 31/12/2023)**

Nom		Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat
Mme Naziha BELKEZIZ	Membre exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 05/11/2024	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Jean Pascal BEYRARD	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 28 juin 2024	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Omar FARAJ	Membre non exécutif	Cooptation CA 23 février 2023	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Adriano ARIETTI	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par son Président du Directoire M. Adil RZAL	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire Nador-Al Hoceima Représentée par son Président du Directoire M. Mounir ZORKANI	Membre non exécutif	Cooptation CA du 28 février 2021	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed AFFANE	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 27 juin 2023	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par son Président Directeur Général M. Hassan BOULAKNADAL	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) représentée par Monsieur Larbi LAHLOU	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 27 juin 2023	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) Représentée par M Hicham BELMRAH Président du Directoire de la MCMA	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 27 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028

• **Membres indépendants**

- M. Jean Pascal BEYRARD
- M. Omar FARAJ
- M. Adriano ARIETTI

• **La parité et les règles suivies en la matière**

Le conseil d’administration comporte 2 femmes.

• **Critères retenus pour la qualification d’administrateurs indépendants**

Les critères d’indépendance retenus sont ceux de Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 5/W/16. Tous les comités spécialisés comptent au moins un administrateur indépendant. Le Comité d’Audit et le Comité des Risques sont présidés par des administrateurs indépendants.

• **Expérience au sein du conseil d’administration**

Les Administrateurs doivent avoir la compétence dans le domaine bancaire et financier en général et spécialement dans les domaines de la gestion des risques, du contrôle interne et de la gouvernance, une expérience à travers les postes occupés leur permettant d’apporter une valeur ajoutée aux travaux du conseil, ainsi qu’une parfaite connaissance de l’environnement de la zone géographique d’implantation du Groupe.

• **Recours aux consultants externes**

Le Conseil d’Administration ainsi que les Comités Techniques peuvent, en cas de besoin, demander des avis techniques à tous tiers et requérir l’intervention d’experts externes en vue de réaliser toute étude ou mission qu’ils jugent nécessaire

b. Comités spécialisés

Emanant du Conseil d’Administration, les comités spécialisés permettent de traiter de sujets spécifiques. La Banque dispose de 7 comités spécialisés :

1. Comité d’Audit

Le Comité d’audit est chargé d’assurer la surveillance et l’évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille au profil de risque, à l’importance systémique, à la taille et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu’à la nature et au volume de ses activités.

Le Comité Audit tient au moins 4 réunions par an à l’occasion des arrêtés des comptes et se compose de 3 membres dont le Président est un indépendant.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d’assister le Conseil d’Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation relative aux risques.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l’occasion des arrêtés des comptes et se compose de 3 membres dont le Président est un indépendant.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d’accompagner le Conseil d’Administration dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;

- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d’administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints).

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l’exige l’intérêt de la Banque et au moins une fois par an. Il est composé de 3 membres dont 1 administrateur indépendant.

4. Comité Supérieur de Crédit

Le Comité Supérieur de Crédit, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l’arrêté des comptes de chaque exercice ;
- portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500 000 000 DH).

Le Comité Supérieur de Crédit est composé de 4 membres.

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l’acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200.000.000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d’un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des datons en paiement ou des ventes à réméré. Il est composé de 4 membres dont 2 administrateurs indépendants.

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d’amélioration et donner son avis sur les changements significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an. Il est composé de 3 membres.

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d’accompagner le Conseil d’Administration et le Comité Directeur dans :

- L’évaluation et l’approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L’évaluation et l’approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- L’examen et à l’approbation des opportunités d’investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Ce Comité est composé de 9 membres dont deux administrateurs indépendants.

c. Assiduités aux séances du conseil

- a. Le nombre de réunion durant l’année 2024 est de 6.
- b. Le taux de présence effective de chaque administrateur durant l’année 2024 est de 93%.

5. Gender Bonds

a. Présentation

La Banque Centrale Populaire continue de mettre en œuvre sa stratégie environnementale et sociale en finançant des projets entrepris par des femmes dans le cadre du développement de la finance solidaire. L’émission d’obligations Gender Bonds fait partie de cette initiative pour favoriser l’autonomisation économique des femmes, encourager leur insertion professionnelle et promouvoir leur inclusion financière. Cette initiative vise à réduire les inégalités économiques, sociales et humaines entre les sexes au Maroc et à améliorer les conditions de vie des femmes dans la société marocaine. Cela entraînera de nombreux changements positifs, tant sur le plan personnel que professionnel, pour les femmes dans la société marocaine.

b. Gender bonds en chiffres

Les indicateurs d’activés et d’impacts « Gender bonds » pour l’année 2024 sont les suivants :

Catégorie	Nombre de prêts / bénéficiaires	Cumul à fin 2024
Prêts accordés aux femmes éligibles au micro-crédit	5 988	30 472
Prêts accordés aux femmes par degré de formalisme : AGR	1 713	11 094
Prêts accordés aux femmes par degré de formalisme : Microentreprise	4 130	18 217
Prêts accordés aux femmes par degré de formalisme : TPE	145	955
Prêts accordés aux femmes par zone urbaine et rurale : Urbain	4 811	25 908
Prêts accordés aux femmes par zone urbaine et rurale : Rural	1 177	4 564
Prêts accordés aux femmes par activité : Métiers manuels	2 369	10 765
Prêts accordés aux femmes par activité : Commerce	3 031	15 606
Prêts accordés aux femmes par activité : Services	588	2 911
Prêts accordés aux femmes par activité : Divers	0	984
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : [18-35]	1 620	8 900
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : [36-45]	1 491	7 750
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : [46-55]	1 387	7 269
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : 56 et plus	1 490	6 347
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Célibataire	874	4 305
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Divorcée	375	1 888
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Mariée	4 455	22 483
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Veuve	284	1 577
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : BCP	578	3 361
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : Compte épargne	38	191
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : Banque à bas revenus	4 852	24 451
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : Autre banque	520	663
Montants débloqués pour les micro-crédits éligibles au programme Gender Bonds	78 392 500	427 134 500,00
Montant moyen débloqué	13 091,59	40 594,05
Solde affecté à des micro-crédits éligibles	208 556 .548,98	621 700 302,99
Durée moyenne	23 mois	-
Portefeuille à risque (en montant)	6 066 295,61	16 693 212,05

Banque Centrale Populaire S.A
101, boulevard Mohamed Zerktouni
Casablanca - Maroc

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A L'EMISSION OBLIGATAIRE DE GENDER BONDS DU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Banque Centrale Populaire et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2024, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire "Gender Bonds" d'un montant de 200 millions de dirhams figurant dans le contrat de crédit conclu entre la Banque Centrale Populaire et la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit (ATTAWFIQ) daté du 21 décembre 2021, et établi conformément aux termes et conditions d'utilisation des fonds repris dans la note d'information.

Sur la base de notre examen, nous attestons que les fonds levés par la Banque Centrale Populaire dans le cadre de l'émission d'obligation "Gender Bonds" ont été alloués à la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit (ATTAWFIQ) sous forme de crédit pour un montant global de 200 millions de dirhams à la date du 31 décembre 2024.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS

forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 64 23 (17)
Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Fondation Banque Populaire pour le microcrédit
79, avenue Hassan II - 20100
Casablanca - Maroc

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A L'ALLOCATION DES FONDS DU PROJET GENDER BONDS DU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de de la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2024, des fonds levés dans le cadre du projet "Gender Bonds" d'un montant de 200 millions de dirhams objet du contrat de crédit conclu entre la Banque Centrale Populaire et la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit en date du 21 décembre 2021.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément aux normes de la profession au Maroc.

Sur la base de notre examen, nous attestons que les informations présentées dans le document ci-joint concordent avec la comptabilité de la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit au 31 décembre 2024.

Casablanca, le 25 février 2025

Les Commissaires aux comptes

Pour Forvis Mazars

forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7ème Etage - Casablanca
Tél : 05 22 42 64 23 (17)
Abdou Souleye Diop
Associé

Pour Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 77 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76
Maryam Mouna
Associée

Soldes des comptes au 31/12/2024

Libellé	Solde du compte (en dirham)
Montant alloué à ATTAWFIQ Microfinance	200 000 000,00
Montant des déblocages affecté à des microcrédits éligibles	429.160.000,00
Solde affecté à des microcrédits éligibles	208.556.548,98
Solde non affecté à des microcrédits éligibles	0,00

ANNEXES

- ◆ ÉTAT DES HONORAIRES DES CAC
- ◆ LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

DESIGNATIONS	CAC 1									CAC 2			TOTAL 2024
	MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT/ANNEE			POURCENTAGE/ANNEE			
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3.330.000	3.330.000	3.330.000	63%	56%	99%	3.330.000	3.330.000	3.330.000	67%	83%	99%	6.660.000
Emetteur	1.600.000	1.600.000	1.600.000				1.600.000	1.600.000	1.600.000				3.200.000
Filiales (CPM & BPR)	1.730.000	1.730.000	1.730.000				1.730.000	1.730.000	1.730.000				3.460.000
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	60.000	60.000	30.000	1%	1%	1%	30.000	-	30.000	1%	0%	1%	90.000
Emetteur	60.000	60.000	30.000				30.000	-	30.000				90.000
Filiales													-
Sous total 1	3.390.000	3.390.000	3.360.000				3.360.000	3.330.000	3.360.000				6.750.000
Autres prestations rendues	1.890.000	2.538.728	-	36%	43%	0%	1.620.000	684.000	-	33%	17%	0%	3.510.000
Autres													-
Sous total 2	1.890.000	2.538.728	-				1.620.000	684.000	-				3.510.000
Total général	5.280.000	5.928.728	3.360.000	100%	100%	100%	4.980.000	4.014.000	3.360.000	100%	100%	100%	10.260.000

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DE L'ANNEE 2024

Dates de publications	Intitulé du CP 2024
25/03/2024	Résultats financiers au 31-12-2024
29/04/2024	Avis de convocation aux AGO des BPR
22/05/2024	Résultats financiers au 31-03-2024
28/05/2024	Avis de convocation à l'AGO de la BCP
13/06/2024	Extrait de la Note d'Information
25/06/2024	Emission d'un emprunt obligataire subordonné de la BCP d'un montant d'un milliard de dirhams
27/06/2024	Emission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel de la BCP avec mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement du coupon d'un montant de huit cent millions de dirhams
30/08/2024	Communiqué des indicateurs financiers au T2 2024
20/09/2024	Communiqué post-conseil d'administration du 20 septembre 2024
19/12/2024	Communiqué d'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 1 200 millions de dirhams
19/12/2024	Communiqué de mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt de la BCP
23/12/2024	Communiqué d'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 1 200 millions de dirhams
27/02/2024	Fondation Banque Populaire : Six Dour Tolab de la province de Zagora bénéficient du Programme d'installation de chauffe-eaux solaires
22/03/2024	Développement des Provinces du Sud: La banque Populaire ouvre une agence bancaire à El Gueruerat
06/05/2024	La Fondation Banque Populaire rénove quatre écoles dans la région de Nador Al Hoceima
15/05/2024	Le groupe BCP lance la nouvelle édition de son concept régional AYAM IMMO
21/05/2024	La BCP et La BAD signent un accord de partage de risques de 70 millions
27/05/2024	Partenariat MIC-BCP-M2T en faveur de la digitalisation du commerce marocain
30/05/2024	Le groupe BCP et l'Université Mohammed VI Polytechnique signent une convention de partenariat stratégique
25/07/2024	La Banque Populaire, 60 ans au service des Marocains du Monde
26/07/2024	La Banque Populaire soutient Soufiane El Bakkali
26/07/2024	La boxeuse marocaine Khadija El-Mardi rejoint le programme Team Visa avec la Banque Populaire
02/10/2024	Signature du premier contrat « Blockchain Payment Gateway » au service de l'écosystème portuaire et logistique
08/10/2024	Allianz Maroc et M2T s'associent pour déployer des services de paiement innovants dans le réseau de la Compagnie sous la marque Chaabi Cash
16/10/2024	La Banque Populaire adopte Apple Pay
05/11/2024	Madame Naziha Belkeziz Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire
11/12/2024	L'Administration des Douanes et Impôts Indirectes et la Banque Centrale Populaire scellent un partenariat stratégique
25/12/2024	La Banque Centrale Populaire adopte la version 2018 pour le siège BCP et le Data Center Diouri



GROUPE BCP

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak

nlazrak@groupebcp.com

Sara El Hanafi

selhanafi@groupebcp.com

Le rapport financier annuel est disponible sur le site www.groupebcp.com au niveau de la rubrique « Communication financière »